STRATEGIE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE TERRITORIALE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BIEVRE ET RHONE

RAPPORT DIAGNOSTIC

Novembre 2021

Julie SEEGERS – julie.seegers@ceresco.fr – 04 78 69 84 69

Mathilde BETTE – mathilde.bette@ceresco.fr – 04 78 69 84 69

Margot VANRENTERGHEM - margot.vanrenterghem@cetiac.fr

PLAN DU RAPPORT

PARTIE 1 : Les productions agricoles et alimentaires

PARTIE 2 : Bassin de vie

PARTIE 3 : Circuits de distribution

PARTIE 4 : La capacité nourricière du territoire

PARTIE 5 : Besoins pour la reterritorialisation du système alimentaire

AIDE A LA LECTURE

« XXXXX »

- Des témoignages, des retours d'acteurs

Projet PAT

- Un logo pour mettre en valeur les projets initiés sur le territoire ou à proximité, entrant dans la démarche du PAT d'EBER

Lien à faire avec le PCAET

- Un sigle pour faire lien avec les autres dispositifs portés par EBER et pour s'assurer de la cohérence des politiques de l'intercommunalité

Une dynamique forte de….

- Des synthèses sur certaines pages, qui permettent d'aller à l'essentiel

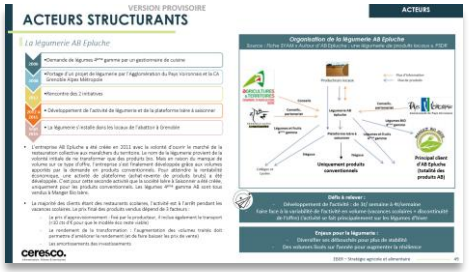

- Des pages « zoom » sur un acteur structurant du territoire ou à proximité

PARTIE 1

LES PRODUCTIONS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

SOMMAIRE

PARTIE 1 : LES PRODUCTIONS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

01. **LES FILIERES AGRICOLES**
02. LA DIVERSIFICATION AGRICOLE
03. LES OUTILS DE TRANSFORMATION
04. LE FONCIER AGRICOLE
05. L'INSTALLATION ET LA TRANSMISSION
06. L'EMPLOI ET LA FORMATION
07. LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE

LES FILIERES AGRICOLES

01. **LES FILIERES AGRICOLES**
02. LA DIVERSIFICATION AGRICOLE
03. LES OUTILS DE TRANSFORMATION
04. LE FONCIER AGRICOLE
05. L'INSTALLATION ET LA TRANSMISSION
06. L'EMPLOI ET LA FORMATION
07. LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE

PAYSAGE AGRICOLE

3 typologies d'espaces agricoles

20 546 ha de SAU en 2020
50% de la surface d'EBER
401 exploitations en 2020

Carte des surfaces agricoles déclarées à la PAC en 2019 sur le territoire d'EBER
(19 650 ha déclarés en tout)

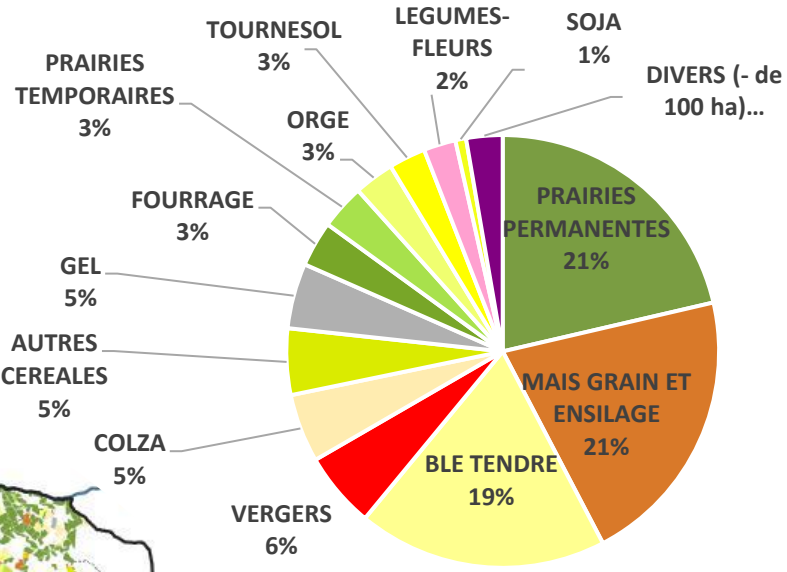

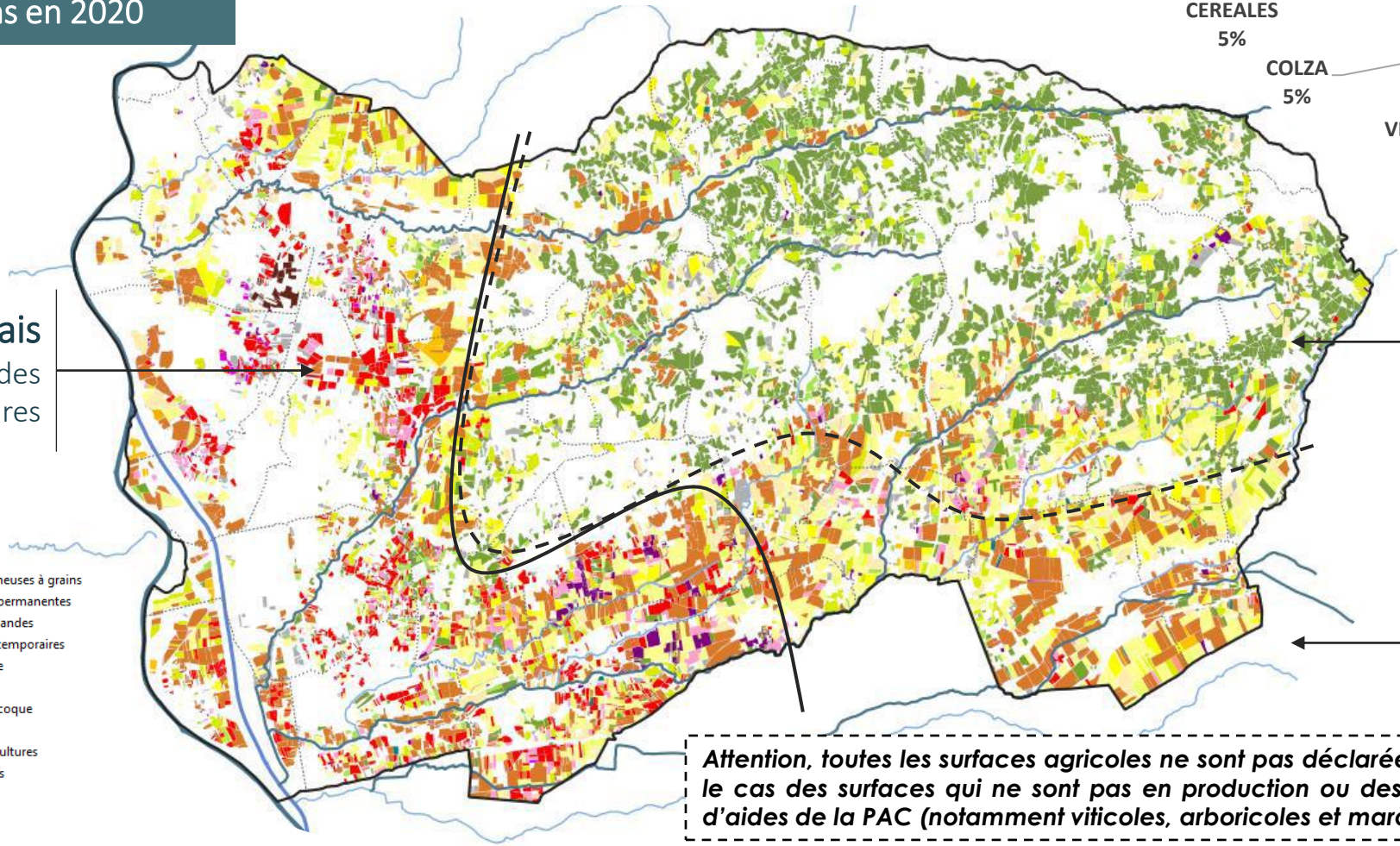

Pays Roussillonnais
Arboriculture et grandes cultures

Collines de la Bièvre
Polyculture-élevage

Plaine de Bièvre-Liers
Grandes cultures

Attention, toutes les surfaces agricoles ne sont pas déclarées dans le cadre de la PAC. C'est le cas des surfaces qui ne sont pas en production ou des surfaces qui ne bénéficient pas d'aides de la PAC (notamment viticoles, arboricoles et maraîchères).

ceresco.
Alimentation, filières & territoires

PAYSAGE AGRICOLE

La diversité des productions un facteur de résilience

- Un des atouts de l'agriculture d'EBER est la pluralité de ses productions. On retrouve cette diversité, à la fois entre les exploitations (cf. carte des orientations technico économique (OTEX)), mais aussi à l'intérieur de celles-ci.
- En effet, les exploitations dites en « Polyculture, Polyélevage » représentent 1 exploitation sur 4, soit environ une 100aine d'exploitations : aucune production de l'exploitation n'est en effet assez prépondérante pour que l'exploitation soit « spécialisée ». La production brute standard de ces exploitations en polyculturlture, poly-élevage est la plus élevée du département avec environ 67 millions d'euros, soit 21 % de la PBS départementale, signe de leur importance dans l'économie agricole iséroise.

OTEX* des exploitations sur EBER
Source : RGA 2020

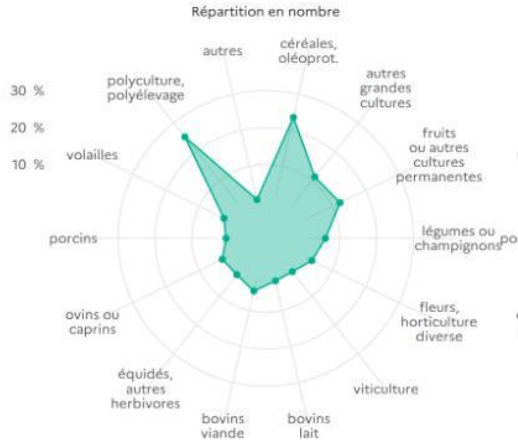

Répartition de la PBS des exploitations agricoles selon leur OTEX
Source : RGA 2020

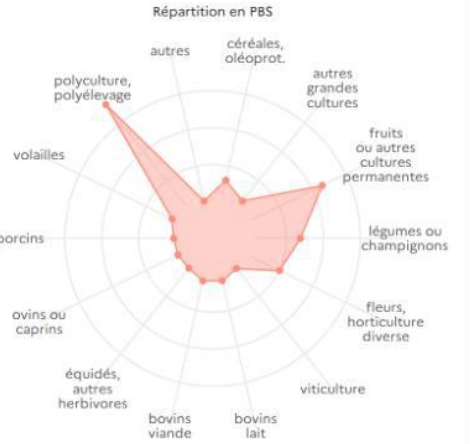

L'ELEVAGE

1 exploitation sur 6 est spécialisée dans les pratiques d'élevage (40% avec celles en polyculture-polyélevage). L'élevage bovins viande est majoritaire avec 18 exploitations, devant l'élevage ovins viande et ses 12 exploitations. Au total, les pratiques d'élevage occupent 27% de la SAU intercommunale (sans compter les céréales utilisées en autoconsommation). On assiste donc à une concentration des exploitations, avec moins d'exploitations mais plus de têtes de bétail par agriculteur.

LES GRANDES CULTURES

Près de 1 exploitation sur 3 est spécialisée dans la production de céréales, oléagineux, protéagineux. Ce type de production est la plus importante en termes de nombre d'exploitations (136) et en ha de SAU (11 000 ha, soit 57% de la SAU). Là aussi, on assiste à une concentration des exploitations depuis 2000 avec une diminution du nombre d'exploitations de 1,5% par année et un gain de SAU de 1,1% par année.

L'ARBORICULTURE

Occupant près de 12% des surfaces agricoles de l'EPCI, l'arboriculture occupe une place prépondérante pour les exploitations, en particulier quant à la Production Brute Standard générée par cette activité (voir graphique de droite). Les exploitations, qui représentent en 2020 12% des EA (contre 16% en 2010), très concentrées sur l'Ouest du territoire, ont eu tendance également à se concentrer ces dernières années, mais les difficultés fortes de recrutement et de transmission sur la filière posent des questions quant à sa pérennité.

**** OTEX :** Classification européenne des exploitations selon leur spécialisation, calculée en fonction des productions majoritaires. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. (source : INSEE)*

DEMOGRAPHIE AGRICOLE

L'inexorable diminution du nombre d'exploitations agricoles

Tendances départementales

- En 2010, on recense 6 302 exploitations en Isère, soit environ 10% de la part régionale. Bien que présentes dans la majorité des communes iséroises, leur nombre diminue d'année en année. 10 ans plus tôt, elles étaient encore 8 808 (soit **une baisse de 28 %).** Cette diminution du nombre d'exploitations reste cependant dans la moyenne de la région Auvergne Rhône Alpes. 3,3% des exploitations disparaissent chaque année depuis 2000 en Isère, 3,2% en Auvergne Rhône Alpes.

Tendances sur EBER

- Alors que la surface agricole utile se maintient sur le territoire (20 546 ha en 2020), le nombre d'exploitations ne fait que diminuer depuis les années 80. Ainsi, cette tendance se poursuit : 401 exploitations étaient recensées en 2020 (*RGA*), soit 28% de moins qu'en 2010 (558). Pour information, 317 exploitations étaient recensées en 2021 par l'EPCI. Bien que représentant une **baisse marquée**, il ne s'agit pas seulement de disparitions, les regroupements étant fréquents (notamment en GAEC). Les surfaces moyennes par exploitation augmentent logiquement, passant de 36 ha en 2010 à 51 ha en 2020.

- L'évolution des formes sociétales montre en effet une diminution de la part des exploitations individuelles au profit des EARL, GAEC, et autres formes d'exploitations.

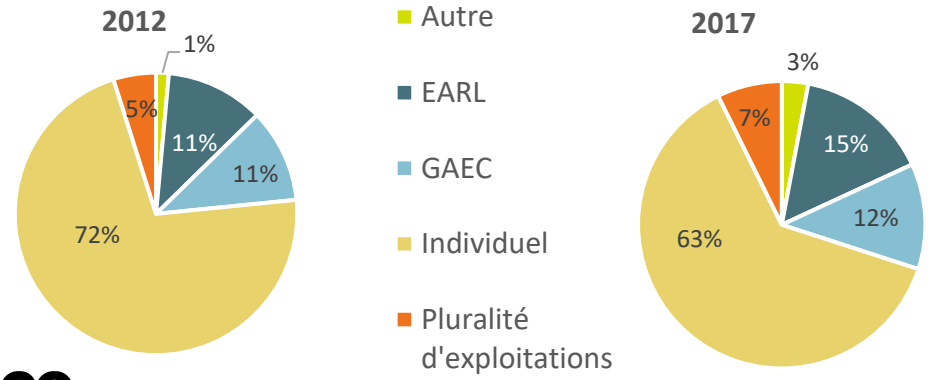

Evolution de la SAU (base 100 en 1988).
Sources : RGA, Agreste

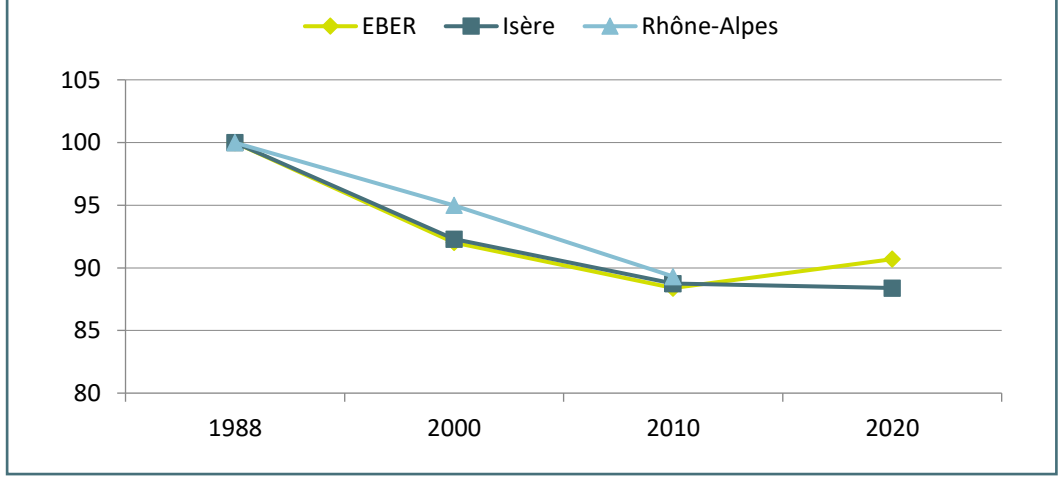

Evolution du nombre d'exploitations agricoles(base 100 en 1988).
Sources : RGA, Agreste

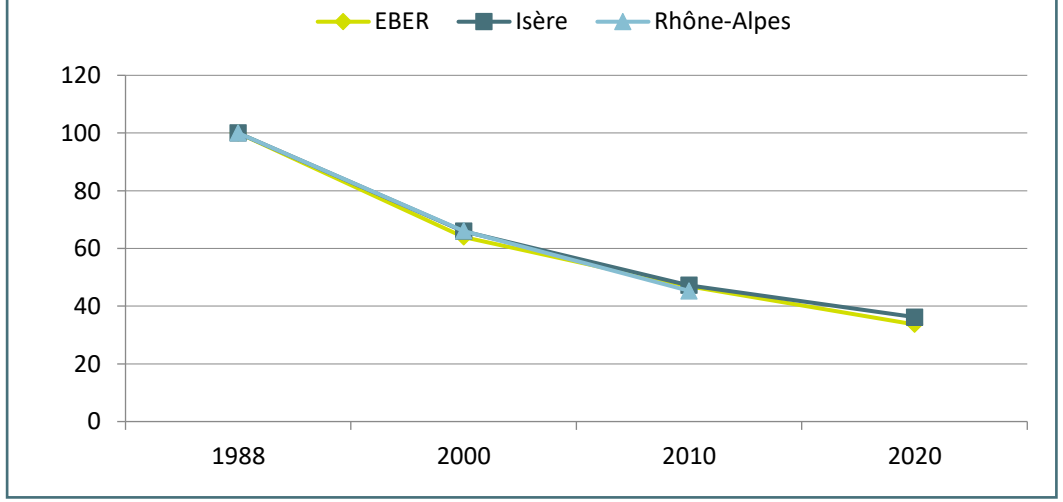

ceresco.
Alimentation, filières & territoires

DEMOGRAPHIE AGRICOLE

La main d'œuvre des exploitations se professionnalise

- Historiquement, la **main d'œuvre familiale** a toujours été très présente au sein des exploitations agricoles. Aujourd'hui encore, elle tient une place importante dans leur maintien, avec un taux de reprise dans le cadre familial important mais néanmoins insuffisant au regard des enjeux de transmission (voir pages 62 à 65).
- Toutefois, on assiste à une **augmentation des actifs hors cadre familial** dans les exploitations, que ce soit dans le salariat agricole ou dans l'installation (sur des modèles plutôt tournés vers le maraichage, l'arboriculture et le petit élevage).
- Finalement ces dernières années, la main d'œuvre agricole s'est professionnalisée, dans le sens où face à la baisse d'intérêt pour le métier d'exploitant agricole (c'est-à-dire chef d'une entreprise agricole) et aux difficultés de renouvellement de cette main d'œuvre non salariée, le nombre de salariés a augmenté en parallèle pour faire face aux besoins. Ceci est particulièrement vrai sur les filières arboricoles.
- **La répartition entre emploi agricole permanent et saisonnier** montre bien l'importance de ce dernier pour le fonctionnement de l'économie agricole : en 2010, 53% de la main d'œuvre était employée. En 2020, cette proportion a beaucoup augmenté avec une MO salarié qui représente **72% de la main d'œuvre** sur les exploitations agricoles. Cette caractéristique pose d'ailleurs des questions aujourd'hui sur le territoire, puisque cette main d'œuvre salariée et en grande partie saisonnière nécessite des aménagements adaptés (transport, logements), qui peuvent être contraints par les plans d'urbanisme locaux. Elle marque également une forte dépendance des filières agricoles du territoire à l'emploi de salariés saisonniers.

Catégorie d'emplois (en ETP)		2010	2020
Cotisants non salariés *(chefs d'exploitation, coexploitants)*		438	360
Main d'œuvre familiale		109	50
Salariés	*Permanents*	140	210
	Occasionnels ou saisonniers	478	508
TOTAL		1 165	1 129

Différence entre 2000 et 2010 de la part des exploitations avec des salariés permanents.
Sources : RGA 2000 et 2010

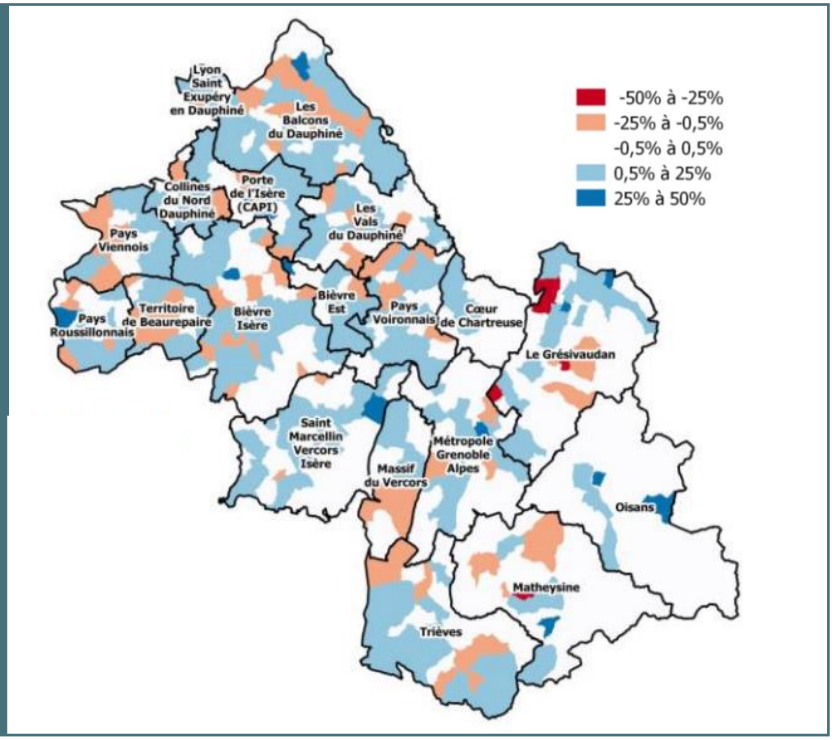

Nombre de cotisants non salariés sur EBER
Source : MSA - CERESCO

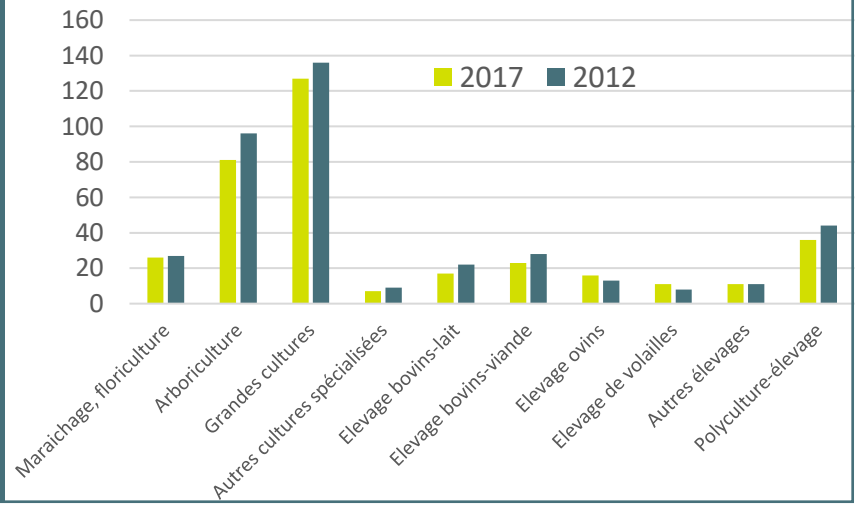

REPERES CHIFFRES SYNTHETIQUES

Surfaces de production

- 20 546 ha déclarés en 2020 (*50% d'EBER*)
- - 65,5 ha/ an de terres agricoles* *(SAFER 2020)*
- 1 922 ha de surface en bio (Agence Bio 2019), 9,4 % de la SAU
- 4 061 ha irrigués en 2021 *(20% de la SAU)*

Surfaces déclarées en 2019 (RPG)

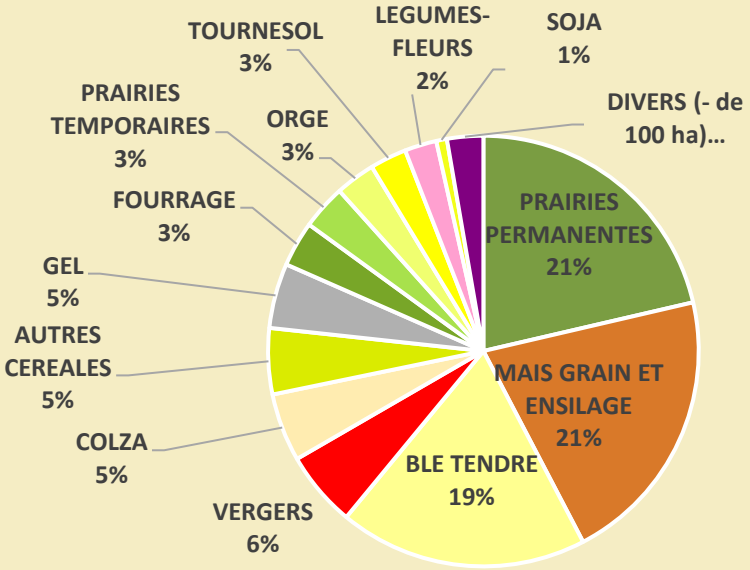

** Artificialisation + consommation masquée*

Exploitants agricoles

- 401 exploitations recensées en 2020 (-28% depuis 2010)
- 51 ha / exploitation en 2020 (+43% depuis 2010)
- 19% d'exploitants > 60 ans (MSA 2017)

→ *regroupement d'exploitations + vieillissement*

- 1 129 ETP agricoles (RGA 2020)
- Profil main d'œuvre : 53% (2010) → 72% (2020) en main d'œuvre salariée

→ *changement du profil de la main d'œuvre*

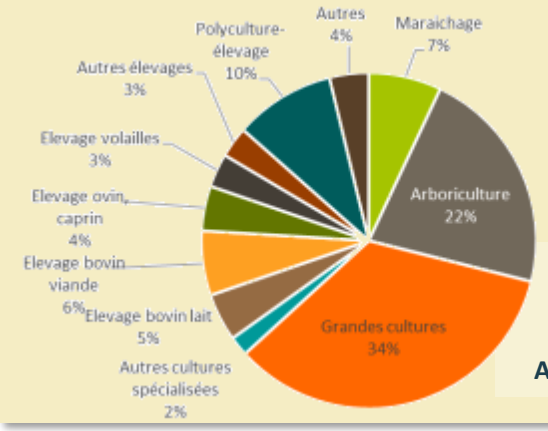

Exploitants agricoles en 2017 par ATEXA *(MSA)*

Filières

3 filières majoritaires sur le territoire :

- **Arboriculture** : 7% des surfaces agricoles, 1/3 de la PBS du territoire.
- **Elevage** : 1 exploitation sur 4 est spécialisée dans les pratiques d'élevage (1 sur 2 avec celles en polyculture-polyélevage).
- **Grandes cultures** : 56% de la SAU, 1 exploitation sur 3 a un atelier grandes cultures, 1/5 sont spécialisées GC.

IAA : 3 établ. principaux et un tissu d'entreprises stockage/expédition de fruits.

ARBORICULTURE

Organisation de la filière

Chiffres clés

- Principale zone fruitière de la Région AURA
- Environ 96 exploitations recensées en 2021, mais 48 exploitations fruitières spécialisées au RGA 2020, dont 10 en bio concentrées sur le Pays Roussillonnais
- Environ 1 847 hectares de fruits en 2020 (contre 3 110 ha en 2010) : **- 40% en 10 ans**
- Des produits très diversifiés et en quantité importante : pommes, abricots (grand atout du territoire), pêches, poires, noix, prunes, kiwis, cerises, tomates, fraises, framboises, fruits rouges.

Répartition des surfaces *(RPG 2019)*

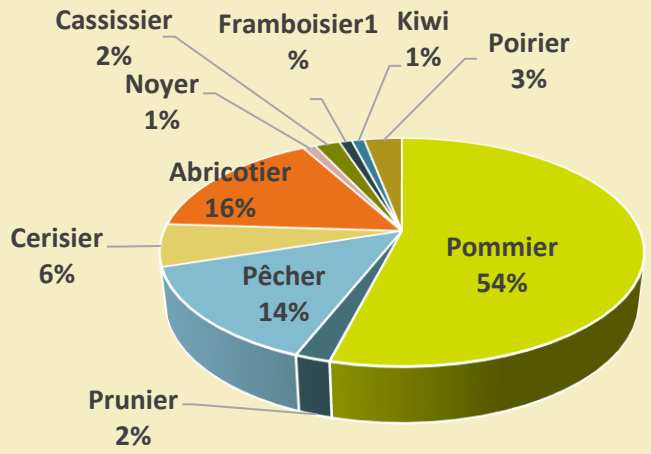

La majorité des cultures fruitières régionales est localisée dans les départements de la Drôme (40 %), de l'Isère (29 %) et de l'Ardèche (20 %) qui concentrent ainsi 87 % des 37 000 hectares du verger régional. La tendance est favorable aux espèces qui se conservent facilement (pommes), tandis que celles de l'abricot et de la cerise sont en recul, et que celles de la pêche, de la poire et de la prune s'effondrent.

Organisation et acteurs de la filière

PRODUCTION

- Plusieurs profils d'exploitations en arboriculture :
  - De grosses EA spécialisées (plus de 50 ha) qui ont développé leur propre société de vente pour se positionner sur des marchés nationaux voire internationaux.
  - Des EA de taille moyenne (souvent diversifiées), qui se sont généralement organisées en OP (Organisations de Producteurs) pour pouvoir aborder plus de marchés.
  - Des EA de petite taille (<5 ha) qui s'orientent essentiellement vers la vente directe via différents canaux de commercialisation : magasins de producteurs, marchés, vente à la ferme…
- **2 Organisations de Producteurs (OP)** sont présentes : Les Fruitiers Dauphinois (Chanas – 15 producteurs) et Alpes Coccinelle (Ville-sur-Anjou – 4 producteurs).

COMMERCIALISATION via 3 types de circuits :

- en circuits-courts par les producteurs (à la ferme, marchés, AMAP, points de vente collectifs).
- en circuits longs (marchés de gros, GMS, IAA, export) **via des expéditeurs** : Métral Fruit (Chanas – 25 kt/an – CA de 23M €), Giraud Fruit (Bellegarde-Poussieu – 11,3 kt/an) et Salvajols (Andance 07) .
- en circuits intermédiaires ReColTer (orienté vers la RHD).

TRANSFORMATION :

- Plusieurs industriels sont également présents sur le **secteur de la transformation** : Ravifruit, Gélifruits (Isère), CapFruit(Drôme), Patrick Font (Loire), Andros (Drôme), Charles et Alice (Drôme)….

ARBORICULTURE

Schéma de structuration de filière

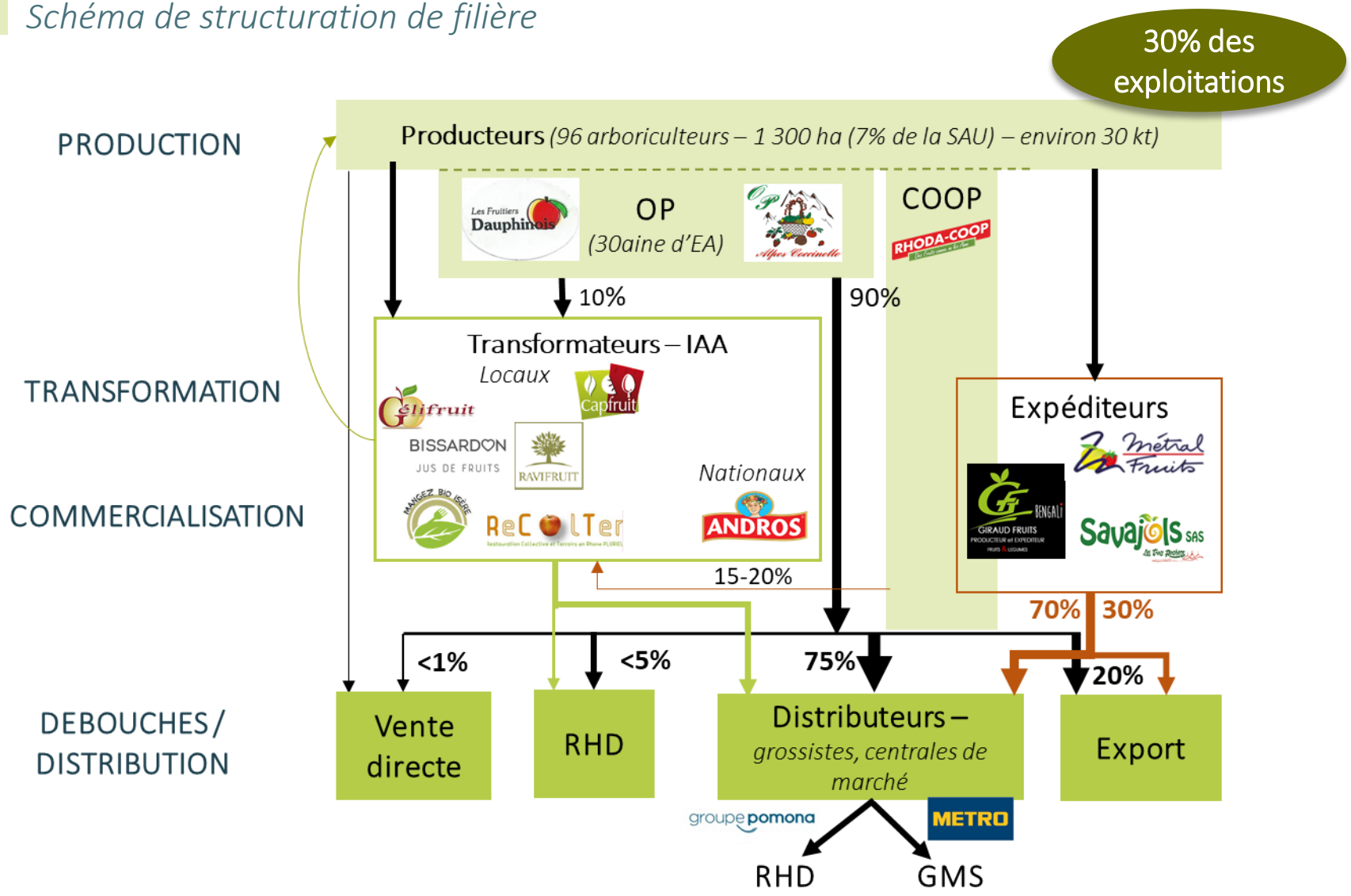

Tendances de la filière

› **Principale zone fruitière de la région AURA,** concentrée sur le Pays Roussillonnais

› **- 46% d'exploitations** entre 2010 et 2020

› **Environ 96 exploitations en 2021** *dont 10 en bio (48 spécialisées au RGA 2020)*

› **Perte de surface :** 1 850 ha en 2020 ; -40 % en 10 ans → arrachage, absence de reprise

› **Baisse de production sur les fruits à noyaux** (abricots, pêches)

› **Travail sur sécurisation de la production :** assurance, moyens de lutte contre aléas climatiques/ ravageurs

ARBORICULTURE

Des démarches qualité qui se multiplient

- Face aux attentes des consommateurs, à l'évolution de la réglementation et aux effets perceptibles du changement climatique, la filière arboricole évolue depuis plus années déjà et tente de s'adapter à ces différentes contraintes conjoncturelles. Les cahiers des charges des labels qualité nécessitent des adaptations et des changements de pratiques conséquents, qu'il serait important de valoriser auprès de la population locale, souvent très réticente vis-à-vis de cette filière.
- Démarches qualité *(enquête Chambre d'Agriculture Isère, 2018) :*
  - 43% des producteurs enquêtés sans démarche qualité particulière
  - 57% en Vergers Ecoresponsables (PFI) et /ou en Global Gap et /ou en AB
  - Sur EBER, le bio a fortement progressé en 10 ans, passant de 8 exploitations arboricoles engagées en 2010 à 19 en 2019.

- Pour la profession, **maintenir le potentiel de production et favoriser le renouvellement des générations** sont des enjeux centraux. Alors que la consommation de fruits frais s'érode au niveau national, cela passe, d'une part, par le développement des marchés de proximité, d'autre part, par celui de relations plus étroites avec l'industrie agroalimentaire pour mieux répondre à ses besoins, dans un contexte de forte concurrence internationale.
- Les différences de législation sur le plan social et fiscal créent des écarts de compétitivité dans la production de fruits, secteur qui a recours à une main d'œuvre abondante, notamment de travailleurs saisonniers.
- Enfin, face aux aléas climatiques et aux attaques des organismes nuisibles (la sharka sur le pêcher ou la drosophila suzukii sur les petits fruits et cerises), le choix des variétés et la protection des cultures sont des enjeux pour lutter contre l'érosion des volumes et favoriser les reprises d'exploitations ou les installations.

Evolution du nombre d'EA en arboriculture AB sur EBER.

Sources : Agence Bio, données EPCI 2019 – traitement CERESCO

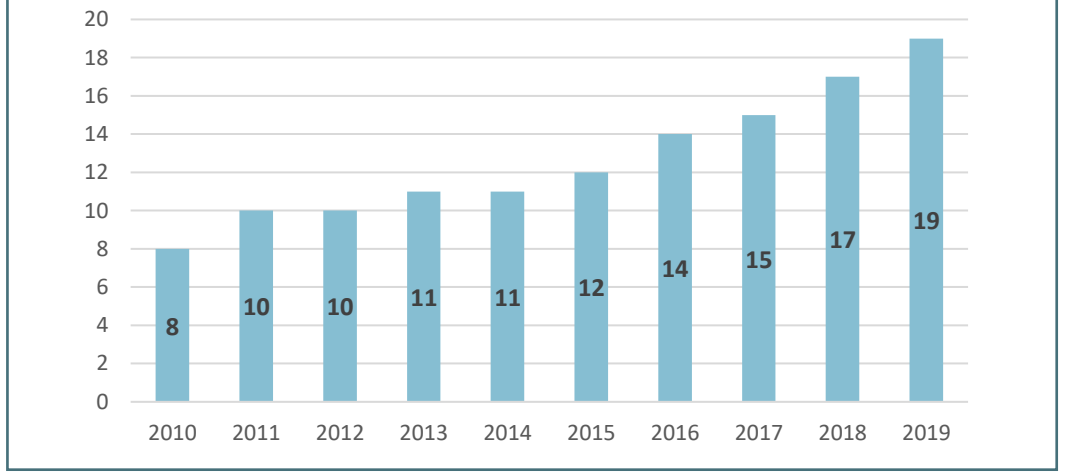

ARBORICULTURE

La production de fraises, une spécificité locale… mais en fort déclin !

- La production de fraises départementale comptait 213 ha en 2015. Elle se concentre largement sur le territoire d'EBER, comme le montre la carte ci-contre. Elle se maintient plutôt bien puisqu'en 2019, les surfaces déclarées étaient de 206 ha à l'échelle départementale (pour 81 exploitations).
- Néanmoins, les retours locaux évoquent un déclin fort de cette production, du fait notamment d'une forte technicité attendue au niveau de la récolte, et d'une difficulté de recrutement d'une main d'œuvre formée.

Production de fraises en Isère

Sources : données déclarées à la PAC en 2015 – traitement DDT38

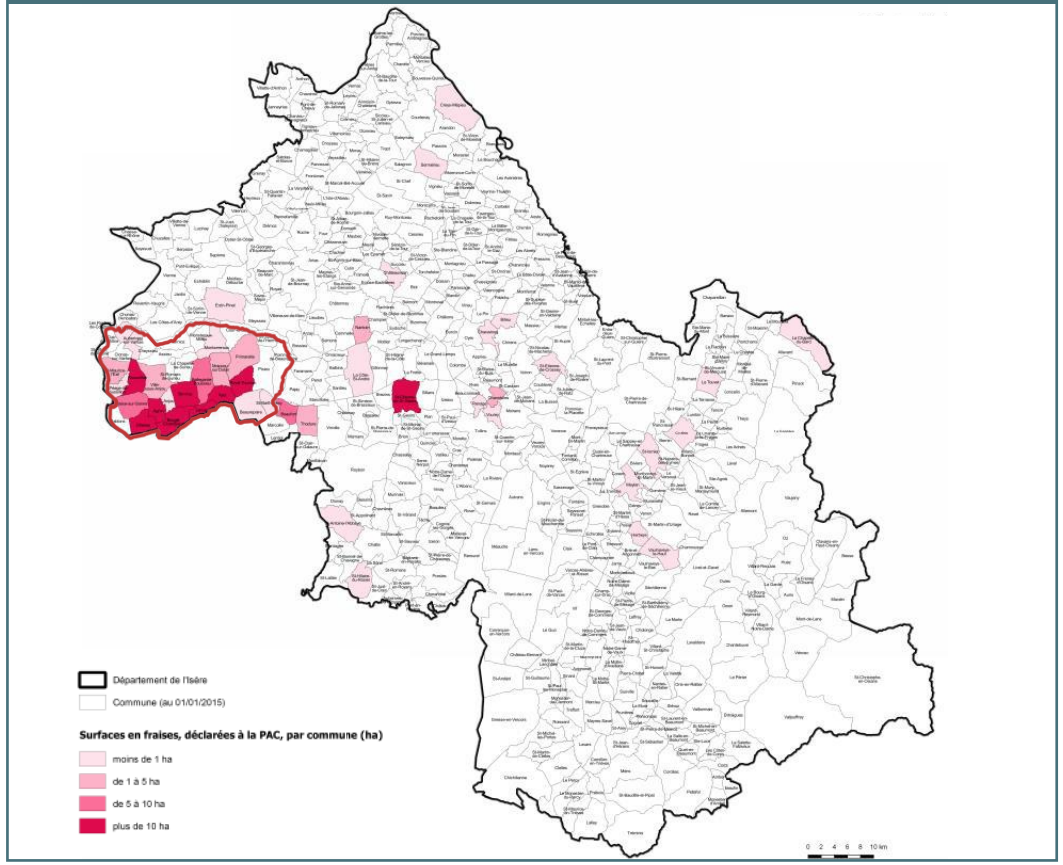

FOCUS SUR LES ACTEURS STRUCTURANTS

Des acteurs présents sur tous les maillons de la filière, concentrés à l'ouest d'EBER

Gélifruit (Chanas) : le spécialiste des fruits congelés

- Surgélation et stockage en froid négatif de fruits (conventionnels et bio) provenant directement de la production agricole ou d'industriels de la transformation. Réalisation également de prestations de 1ère transformation et de conditionnement de fruits
- 13 salariés en CDI et 6 saisonniers
- Entreprise détenue par une vingtaine d'exploitants agricoles

Projet PAT

Ravifruit (Bougé-Chambalud) : le spécialiste des produits surgelés à base de fruits

- Elaboration de produits haut de gamme à base de fruits à partir d'un process unique dans le domaine du froid
- 130 salariés
- Entreprise propriété du groupe Kerry depuis 1996

EARL les Fruits du val qui rit (St Prim) : le spécialiste de l'abricot

- Production et vente de fruits, jus et nectars avec 40 ha d'arbres fruitiers ; près de 1 600 t de fruits par an (fraise, cerise, abricots et pommes). 32 ha d'abricotiers pour 17 variétés (600 - 700 T/an et 60% de son CA)
- Commercialisation via vente directe (exploitation et PVC), GMS, centrales d'achat et expéditeurs .
- Contrat d'expérimentation avec l'INRA sur l'abricot
- Exploitation inscrite en HVE et obtention du Label rouge
- 23 salariés permanents et plus d'une trentaine de saisonniers

Alpes Coccinelle (Ville sous Anjou) : une organisation de producteurs de taille nationale

- 7 producteurs dont le GAEC de la Coccinelle
- CA de 7,8 M€
- Commercialisation :
  - vente directe (magasin et distributeur automatique),
  - marché national pour les fruits rouges (GMS),
  - marché national et international pour les pommes.

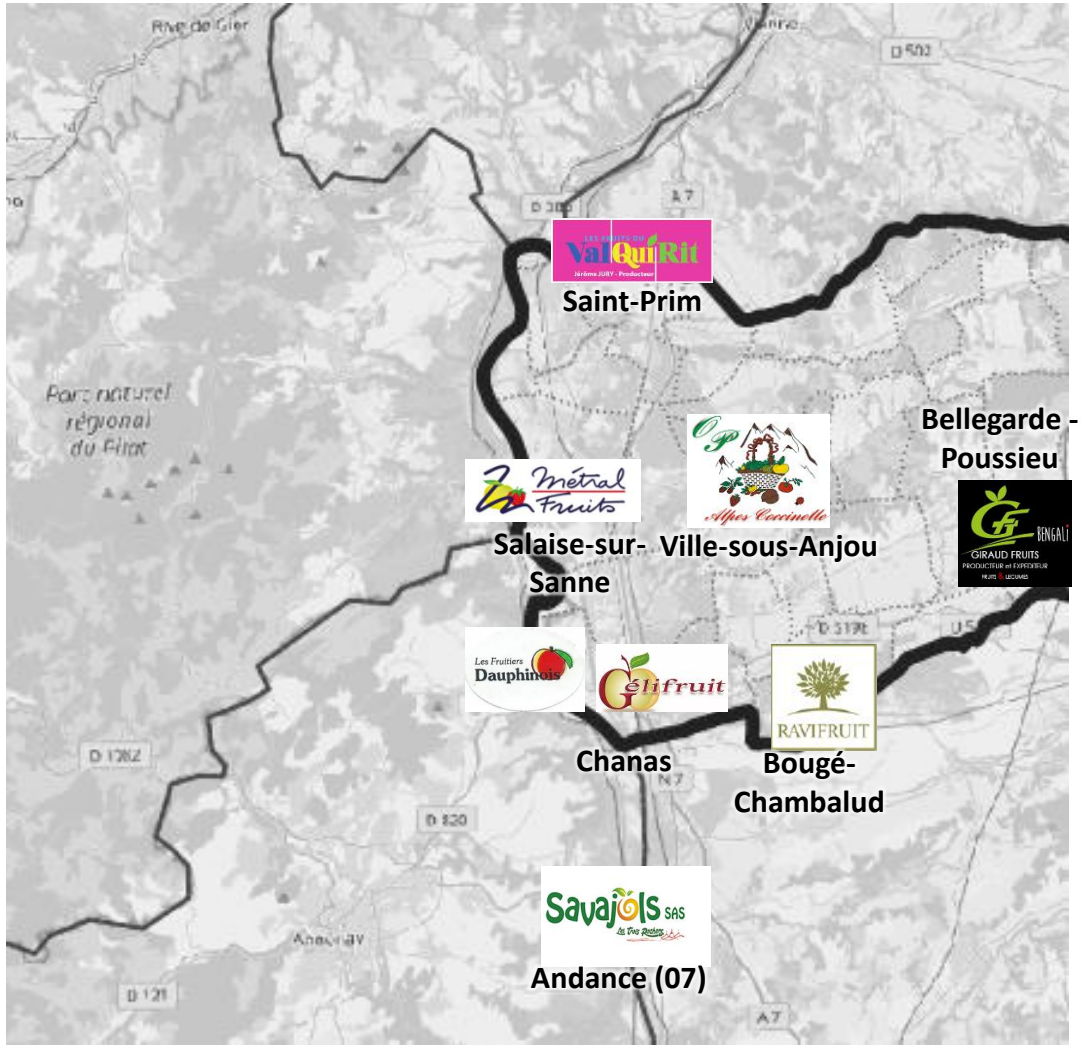

FOCUS SUR LES ACTEURS STRUCTURANTS

Arboriculture

PAYS ROUSSILLONNAIS L'entreprise de Chanas choisie par les producteurs d'agrumes pour transformer les fruits

Gelifruit : un partenariat officialisé avec l'Île de Beauté

C'est un partenariat plein de promesse qui a été officialisé entre Gélifruit, entreprise connue et reconnue par la filière fruit, et les producteurs d'agrumes installés en Corse.

Située à Chanas, commune célèbre pour son traditionnel marché aux fruits, l'entreprise Gelifruit est au cœur d'un des plus grands domaines arboricoles de l'Hexagone. Cette emblématique entreprise vient d'officialiser un partenariat commercial avec l'Île de Beauté.

Spécialisé dans la réception et la surgélation de fruits, ainsi que leur stockage en froid négatif, l'entreprise Gélifruit, qui réceptionne de grosses quantités tre en place un projet de collaboration pour la livraison à Gélifruit de clémentines afin de les transformer et de les valoriser. Certes, la clémentine de Corse est très prisée en hiver sur le continent et se trouve souvent sur les tables de fêtes de fin d'année mais Gélifruit qui se consacre à des produits fruitiers 100 % français a du temps pour travailler en hiver avec l'absence de pêches, poires et abricots. D'autre part, la Corse a besoin de filières pour vendre ses clémentines, faire vivre ses arboriculteurs et développer son activité.

Un partenariat gagnant-gagnant

Le premier contact qui date déjà de 2015, vient de se

Lionel Martini à droite avec à ses côtés Alexandre Sevelinge et trois autres membres de la délégation Corse Photo Le DL/Alain FOSELLE

VILLE-SOUS-ANJOU | Des portes ouvertes était organisée samedi

La Coccinelle : des tomates produites en culture raisonnée

Pour faire connaître la culture de la tomate hors sol et sous serres, la Coccinelle a organisé une opération portes ouvertes samedi. De très nombreux visiteurs y ont participé et ont découvert le côté très nature mais très technique de cette production. Un traiteur, prestataire de Tomates de France, proposait une dégustation de préparation à base de tomates venant directement des serres. La SCEA la Coccinelle s'étend sur 200 hectares dont 7 hectares de tomates en culture hors sol sous serre multi-chapelles double pans depuis 2007. Pour Serge Figuet : « Ces évolutions ont permis de résoudre un important problème de main-d'œuvre avec les cultures en pleine terre et par la même de proposer des conditions de travail plus ergonomiques aux salariés. Autre avantage non, négligeable, nous nous sommes affranchis des problématiques sanitaires de traitement du sol et avons de fait réduit notre empreinte environnementale. Ce

Toute l'après-midi, les visiteurs ont été très intéressés par les explications de Serge Figuet.

Ardèche

Le producteur expéditeur Savajols a l'export en ligne de mire

L'entreprise ardéchoise adopte un nouveau positionnement stratégique pour travailler à l'export, en investissant notamment dans une nouvelle station de 10 000 m².

Publié le 8 septembre 2020 - Par Pierre-Louis Berger – FLD

Production	1ère transformation	2ème transformation	Expédition	Commercialisation
RHODA-COOP	Producteurs exportateurs			
La Mésange Paret Louze	Gélifruit		Gélifruit	
Les Fruitiers Dauphinois	Ravifruit			
EARL Les Fruitiers du Val Qui Rit				

CFL Poizat Primeur depuis 1988 — Métral Fruits — Sofrilog — Giraud Fruits Bengali — Savajols SAS

Giraud Fruits
Métral Fruits
Savajols
CFL Poizat
Sofrilog
RéColTer
Manger Bio Isère

RéColTer — Restauration Collective et Terroirs en Rhone PLURIEL

MANGEZ BIO ISÈRE

ARBORICULTURE

Leviers et enjeux dans le cadre du PAT

- Une filière historique et emblématique, ayant fortement capitalisé ces dernières années, qui fait face à des enjeux de renouvellement et de recrutement .
  - → Réfléchir la transmission des exploitations (ayant fortement capitalisé) vers des repreneurs hors cadre familiaux (portage foncier,…)
  - → Attirer des salariés pour pérenniser cette filière

- Des aléas climatiques de plus en plus récurrents qui impactent très fortement la filière (baisse de productivité) et qui mettent en péril son devenir (reprise, investissements, …)
  - → Pouvoir assurer le risque et limiter les pertes
  - → Anticiper les aléas climatiques via la recherche ou d'autres moyens d'actions

- De plus en plus de conflits de voisinage, venant d'une méconnaissance de la filière et des pratiques associées, qui pèsent sur le quotidien des arboriculteurs (agri-bashing). S'ajoute à cela une réglementation sans cesse en évolution, qui contraint les moyens de production et qui propose peu d'alternatives.
  - → Améliorer l'interconnaissance entre néo-ruraux et agriculteurs
  - → Accompagner la filière arboricole dans la transition agroécologique en cours

Axes du PAT concernés

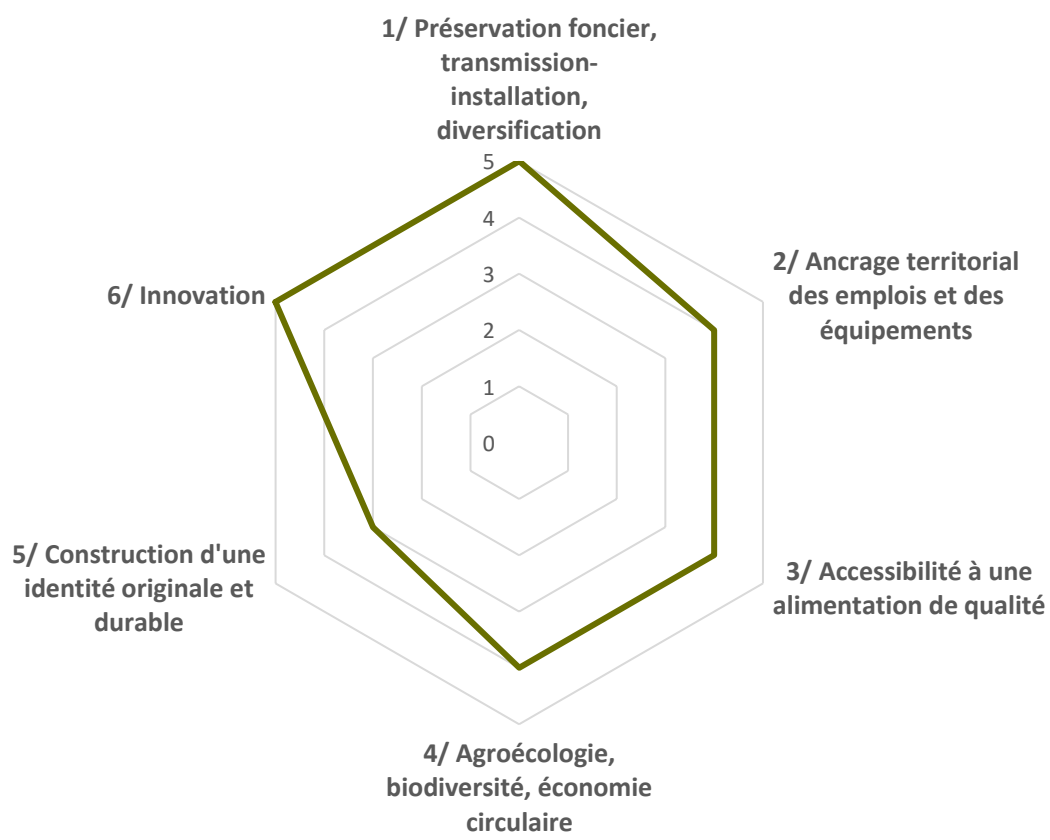

GRANDES CULTURES

Organisation de la filière

Chiffres clés

- **136 exploitations** en OTEX grandes cultures en 2020 *(RGA)* / **138** avec un atelier GC en 2021 *(recensement EBER)*
- **4 collecteurs** principaux
- **11 080 ha** de surfaces en COP en 2019 (56% de la SAU) pour **73 000 tonnes** env.
- **37%** des surfaces en maïs pour environ **36 000 tonnes**
- **50%** des débouchés vers l'alimentation animale

Répartition de l'assolement *(RPG 2019)*

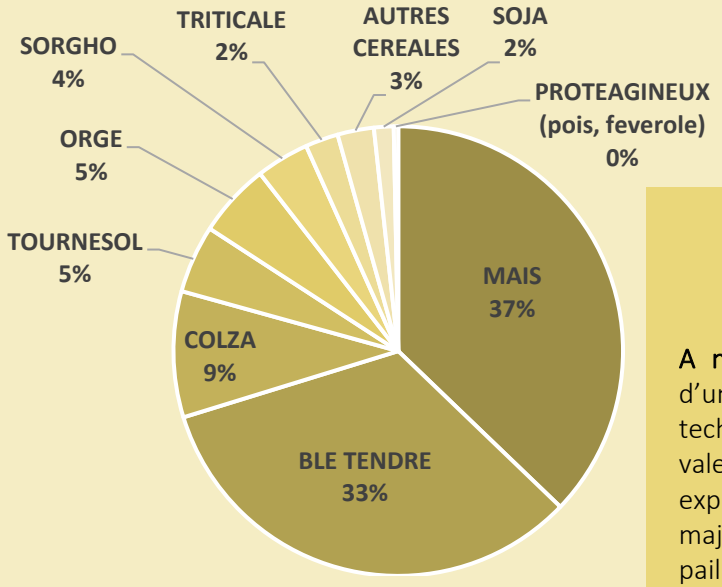

A noter également : la présence d'une filière semences, très technique, qui amène plus de valeur ajoutée dans les exploitations céréalières et tournée majoritairement vers les céréales à paille (secteur nord plutôt)

Structuration de la filière et tendances

- **Avec plus de 11 000 hectares, les grandes cultures** couvrent plus de la moitié de la SAU. Les rotations pratiquées impliquent des cultures d'hivers : blé, orge, triticale, un peu de colza, et des cultures de printemps : maïs principalement, mais aussi tournesol. Les parcelles supports de ces cultures, ont fait, pour une grande partie d'entre elles, l'objet d'un remembrement et sont supports de systèmes d'irrigation. Majoritairement implantées dans la plaine, les grandes cultures sont également présentes dans les systèmes d'élevage, puisque contribuant à la fonctionnalité de ces systèmes (alimentation animale). Elles sont de fait très perméables aux fluctuations des ressources territoriales disponibles (notamment l'eau) pour l'agriculture (quantitativement mais aussi qualitativement cf. transition agroécologique), l'artificialisation des sols se faisant essentiellement sur les secteurs de pieds de coteaux, en limite de plaine ou encore sur les secteurs de plaine.
- La filière étant principalement orientée vers **les circuits longs**, 4 collecteurs sont présents sur le secteur dont 2 négoces privés (Cholat et groupe Bernard) et 2 coopératives d'envergue régionale voire nationale : Oxyane et la Drômoise de Céréales (CDC) → voir focus acteurs structurants

Tendances de la filière

- Une **baisse de production en maïs** suite aux sécheresses estivales et aux contraintes d'irrigation → report vers céréales d'hiver (sorgho, tournesol, céréales à paille).
- Développement de **filières contractualisées** : contractualisation en direct avec les metteurs en marché finaux (type Mc Do ou distributeurs type Intermarché). Les transformateurs intermédiaires ne deviennent que des prestataires.
- Forte **progression des labellisations** : HVE, Zéro Résidus de Pesticides, AB.
- Développement de la **transformation à la ferme** pour une petite partie des volumes sur les exploitations : diversification des débouchés (circuits courts).

GRANDES CULTURES

Schéma de structuration de la filière

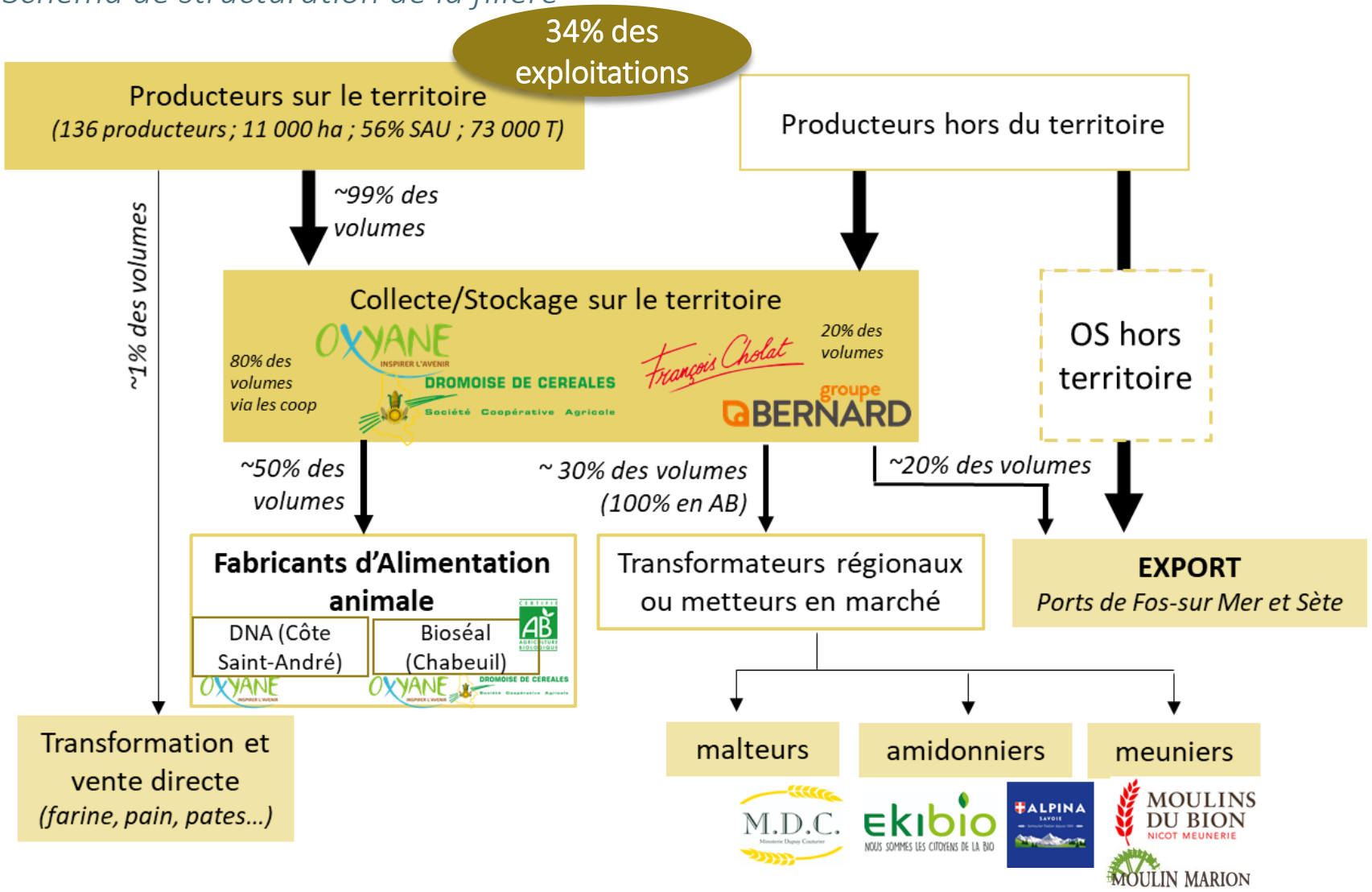

Tendances de la filière

› Plus de la moitié de la SAU → en augmentation

› 4 collecteurs présents sur le territoire (dont 2 coopératives)

› Filière tournée plutôt vers alimentation animale/ circuits longs

› 136 exploitations avec un atelier GC dont 67 spécialisées et 24 en polyculture-élevage

› Tendance forte au développement de filières contractualisées (en lien avec des cahiers des charges contraignants)

FOCUS SUR LES ACTEURS STRUCTURANTS

Les coopératives se partagent plus de la moitié des parts de marché

OXYANE INSPIRER L'AVENIR

- Issue de la fusion des coopératives de la Dauphinoise et Terre d'Alliances en 2020
- Rayonnement : sur 10 départements
- CA : 630 M€ (2020)
- Adhérents : plus de 7 000
- Débouchés : 50% des volumes collectés sont destinés aux FAB locaux (Chabeuil, la Cote Saint André). Le reste se répartit entre l'export (30-40%) et les transformateurs régionaux (10-20%)

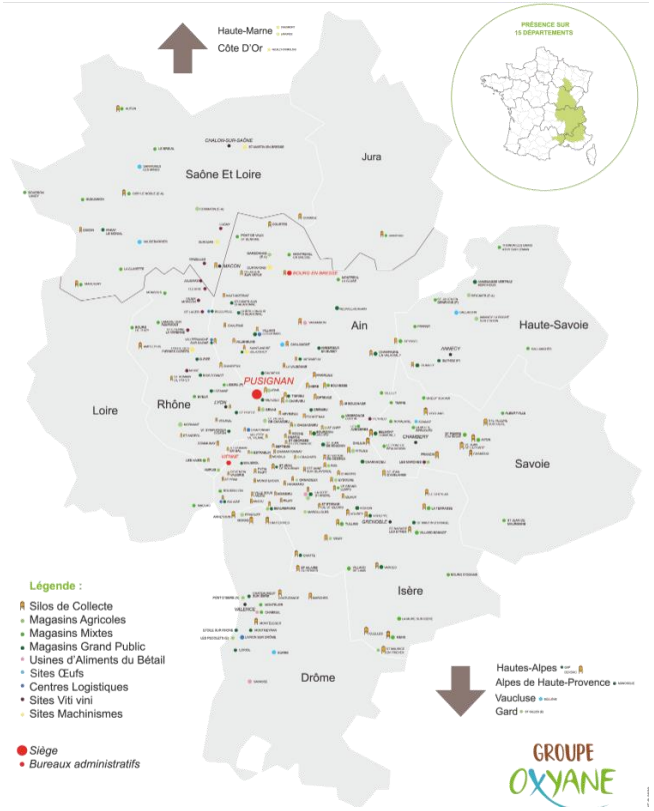

DROMOISE DE CEREALES
Société Coopérative Agricole

- Présente historiquement sur la zone (fusion de 4 coopératives en 1990 : St Vallier, St Paul les Romans, Valence et Crest)
- Rayonnement : Drôme, Isère
- CA : 60 M€
- Adhérents : environ 2 500
- Collecte : 295 000 t/an dont 5% en AB
- Débouchés : environ 40% des volumes collectés sont triturés sur place (Fabricants d'Aliments pour Bétail) pour les exploitations d'élevage Drômoises (volailles, bovins) de ValSoleil (CA de 88M€)

Inauguration de l'usine d'aliment Bio (UCABIO) à Chabeuil

GRANDES CULTURES

Leviers et enjeux dans le cadre du PAT

› Une filière fortement soumise aux aléas des marchés mondiaux
  → Développement de filières contractualisées régionales en direct avec les metteurs en marché
  → Développement de la vente directe et de la transformation à la ferme pour une petite part de la production

› Des aléas climatiques de plus en plus récurrents qui impactent la filière
  → Recherche de diversification des rotations et sécurisation de la production (via irrigation)
  → Recherche de variétés plus résistantes (lien avec R&D)

› De plus en plus de conflits de voisinage qui pèsent sur le quotidien des agriculteurs (agri-bashing).
  → Améliorer l'interconnaissance entre néo-ruraux et agriculteurs
  → Accompagner la filière GC dans la transition agro-écologique en cours

Axes du PAT concernés

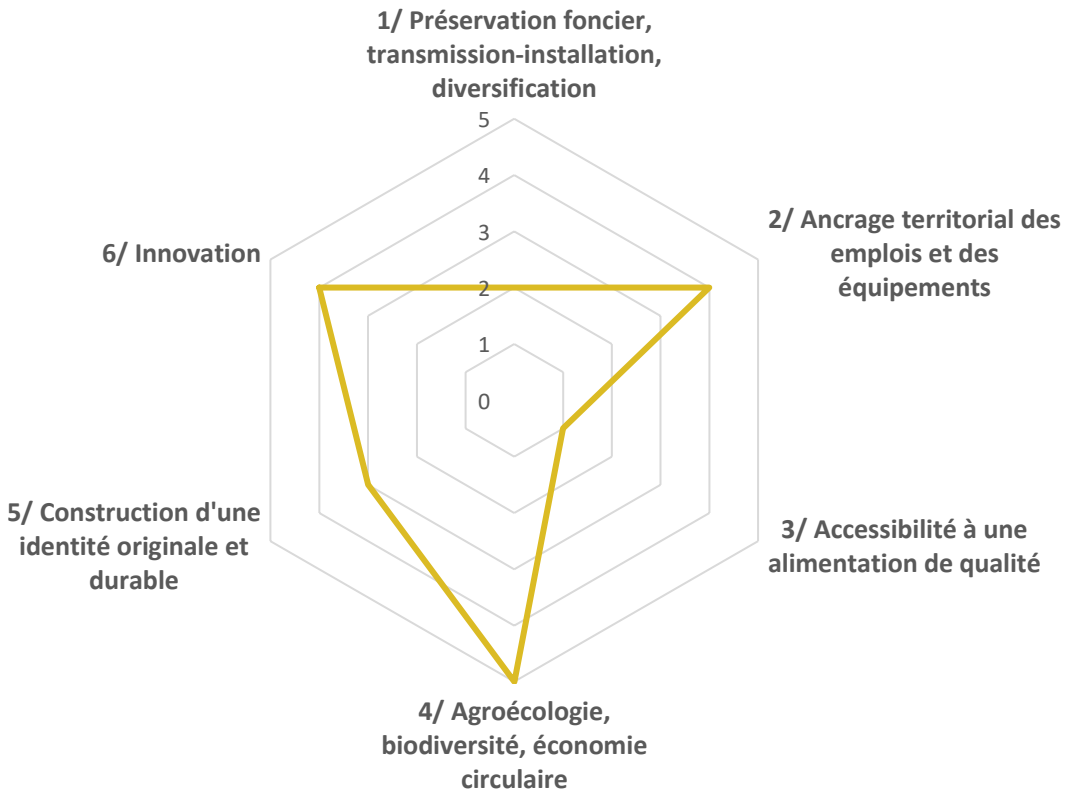

ELEVAGE

Organisation de la filière

Chiffres clés

- 4 900 ha en herbe, et 700 ha de fourrage (luzerne ou autre légumineuses) > **28% de la SAU** *(sans compter les surfaces en céréales destinées à l'alim animale)*
- **59 exploitations en élevage bovin allaitant** pour un cheptel de 1 471 UGB (RGA 2020) / **36 exploitations en élevage bovin lait** pour un cheptel de 843 UGB (RGA 2020)
- Environ **26 exploitations en élevage ovins** pour un cheptel de 211 UGB en 2020
- **3 élevages porcins** pour un cheptel de 374 UGB en 2020
- 4 100 bovins abattus en 2018 (BDNI)

Sources : BDNI 2018, RGA, ASP-PAC d'après SSP, Chambre d'Agriculture de l'Isère (recensement 2020)

Répartition des volumes et des surfaces

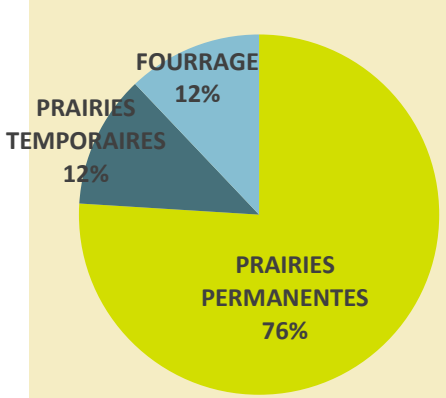

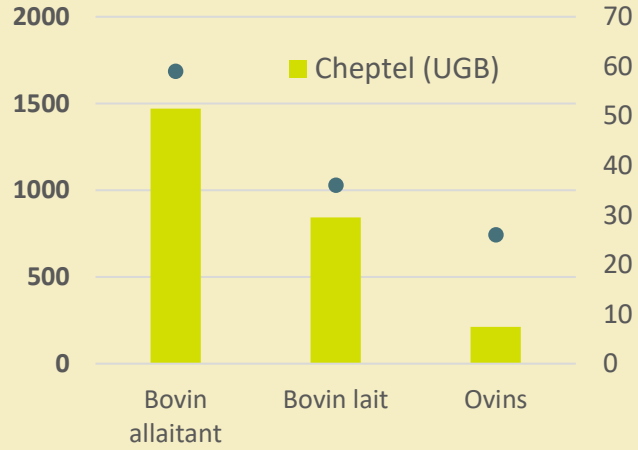

Source : RGA 2020

Structuration de la filière

- Le département de l'Isère possède 26 500 vaches allaitantes pour 330 exploitations dont 120 sont spécialisées en bovins allaitants, et a un profil naisseur-engraisseur équilibré. La race Charolaise est dominante bien que la Limousine soit montante.
- **Filière viande** : les animaux sont collectés via plusieurs opérateurs :
  - Des négociants privés : Bourjal (St-Sulpice), Drevon Frères (Saint-Sulpice-des-Rivoires)…
  - Le groupe coopératif Sicarev coop. En 2019, 6 coopératives locales ont fusionné pour créer Sicarev coop. Cette nouvelle entité concernera environ 7 500 éleveurs pour environ 328 000 bovins (également 103 000 ovins collectés). 11 sections territoriales sont maintenues, dont Dauphidrom à Grenoble.
- Plusieurs outils d'abattage à proximité permettent de transformer et d'avoir accès à des outils de découpe pour la vente directe : abattoir de Grenoble (projet d'atelier de transformation en cours, porté par le CD38) et l'abattoir d'Annonay sont les plus utilisés par les éleveurs d'EBER .
- Commercialisation se fait soit :
  - en vente directe par les producteurs (à la ferme, marchés, AMAP, points de vente collectifs)
  - En circuits plus longs via SICAREV ou des négociants (marchés de gros, expéditeurs, IAA, GMS…)
- **Filière lait :** au niveau de la collecte et de l'industrie, des acteurs majeurs subsistent sur le territoire ou à proximité immédiate :
  - SODIAAL (Yoplait/Candia) à Vienne
  - Danone, avec également le développement d'une filière bio, à St-Just-Chaleyssin
  - Guilloteau à Pélussin

ELEVAGE

Schéma de structuration de la filière viande

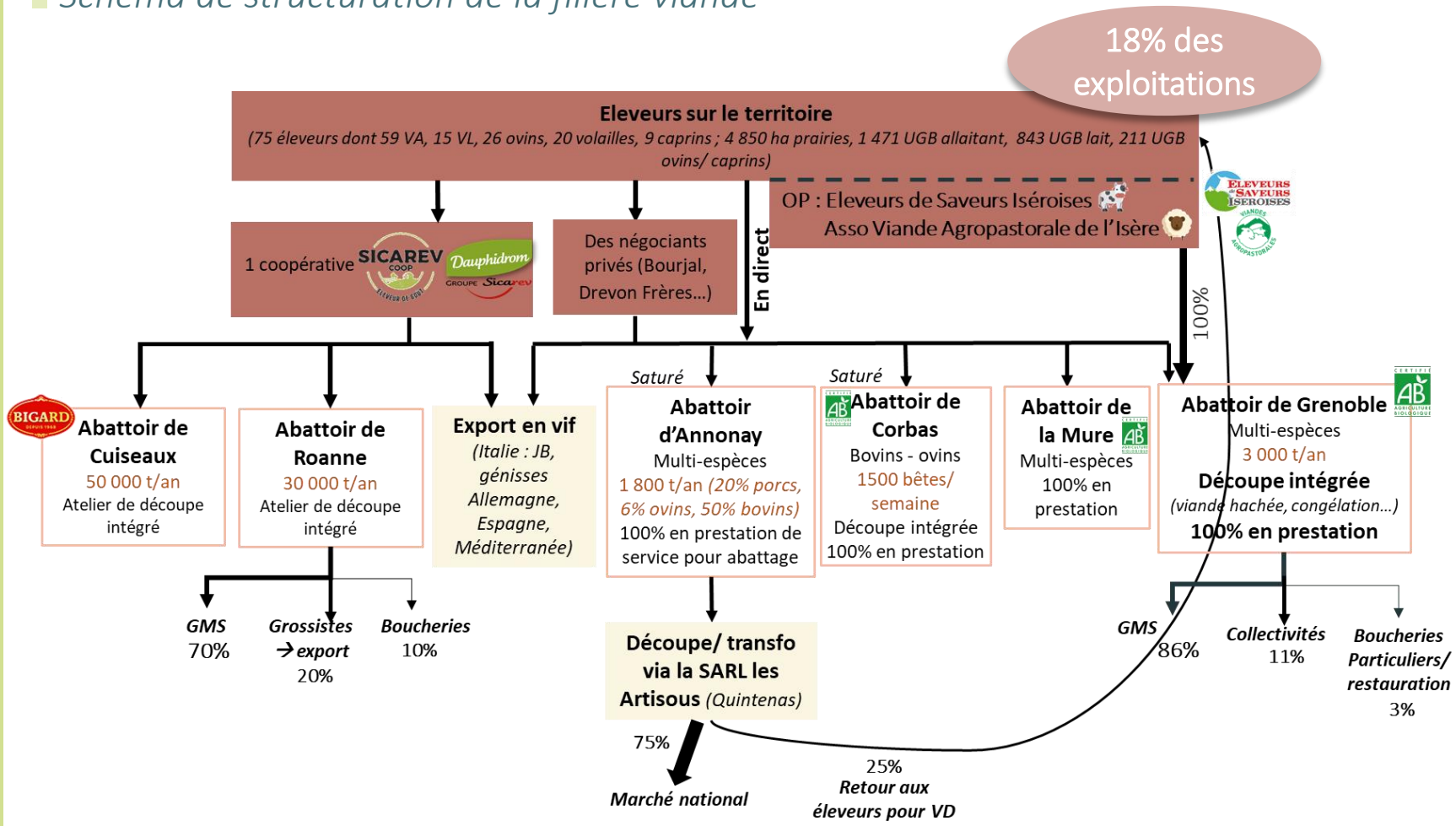

Tendances de la filière

› **28% de la SAU** (herbe+ fourrage)

› **Forte réduction** du nombre d'EA depuis 10 ans

› **60 exploitations spécialisées en élevage** *(RGA 2020)* contre 117 exploitations en 2010 (*RGA*) → chute de **50% du nombre d'EA en élevage en 10 ans**

› **Des outils d'abattage proches** qui proposent de la **prestation de service (découpe)** : Grenoble, la Mure, Annonay, Corbas

› **Projet de 2nde transfo** à l'abattoir de Grenoble (salaison + cuisson)

Projet PAT

ELEVAGE

Schéma de structuration de la filière lait

Tendances de la filière lait

› 15 éleveurs bovin lait, 9 éleveurs caprins

› 2 collecteurs principaux : Sodiaal et Danone, qui collectent la majorité des volumes en bovin lait

› Présence d'un transformateur à proximité : Guilloteau à Pellussin, avec transformation de lait en fromage et un produit phare : le pavé d'Affinois

› Un débouché vente directe très développé sur la filière caprine, et en phase de développement diversification pour les exploitations bovines

ELEVAGE

Une filière concentrée à l'Est du territoire

- L'hydromorphie du sol présente sur certains secteurs, et les zones à potentiel plus faibles, contraint les exploitations à conserver d'importantes surfaces en herbe. Le paysage agricole est donc structuré à l'Est par des prairies de fauche et/ou pâtures en alternance plus ou moins dense selon les secteurs avec la culture de céréales. Les pratiques corrèlent aux potentialités naturelles du sol et notamment à la topographie :
  - Les pâtures se retrouvent sur les pentes les plus fortes
  - Les parcelles fauchées sont localisées dans les zones intermédiaires (pentes moyennes ou replats) et donc mécanisables / facilement accessibles avec du matériel agricole
  - Les céréales sont essentiellement valorisés sur les terrains les plus accessibles
- La filière élevage participe au maintien de milieux ouverts, et permet de valoriser des zones en pente au potentiel agronomique souvent plus faible qu'ailleurs. Les élevages bovins se concentrent particulièrement dans le Nord-Est du territoire, un secteur propice à cette activité de part son potentiel pédoclimatique (collines de la Bièvre). Les élevages ovins quant à eux se répartissent de manière un peu plus hétérogène sur l'Est du territoire, comme le montre les cartes ci-contre.
- Les primes ICHN (Indemnités Compensatoires de Handicap Naturel) bénéficiaient à 36 agriculteurs d'EBER en 2017, en particulier des éleveurs situés sur des zones difficiles (23 communes étant classées en Zones Défavorisées Simples), pour un montant moyen de 6 000 € (contre 11 000 en Isère).

©Ferme de la Revole, Primarette

©Ferme Mabilon, La Chapelle-de-Surieu

Localisation des élevages ovins sur le territoire EBER

Source : Chambre d'Agriculture Isère, enquêtes 2020

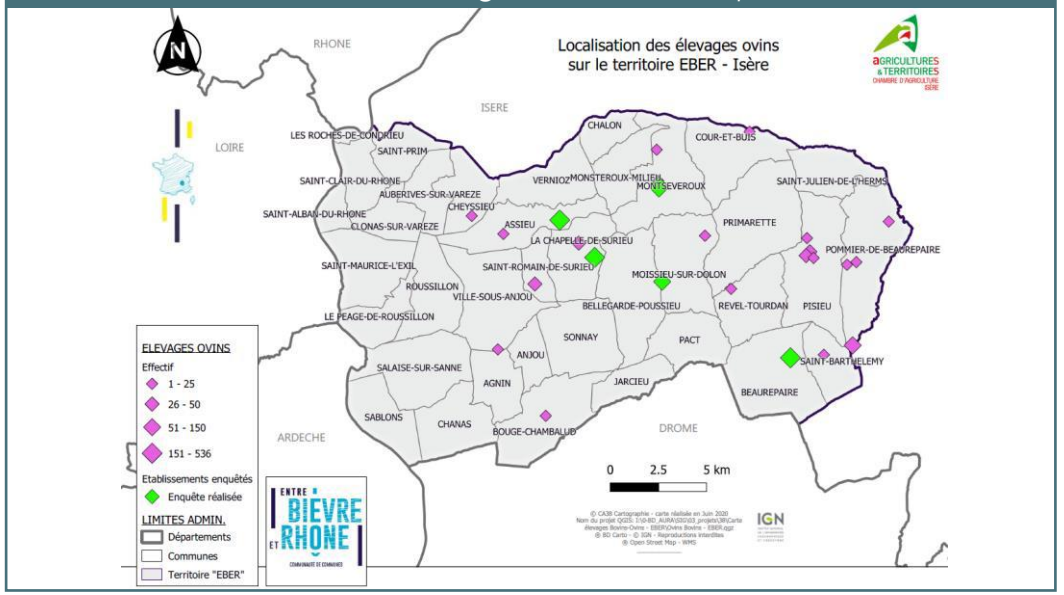

Localisation des élevages bovins allaitants sur le territoire EBER

Source : Chambre d'Agriculture Isère, enquêtes 2020

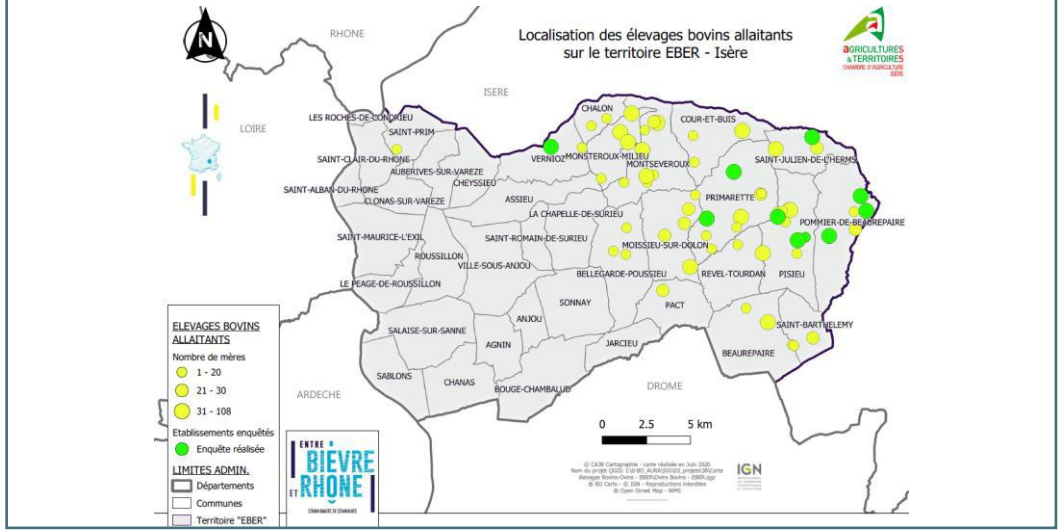

ELEVAGE

Restitution des enquêtes élevage menées par la Chambre d'Agriculture de l'Isère

- Une enquête a été réalisée en 2020 par la Chambre d'Agriculture pour mieux cerner les enjeux spécifiques aux filières bovins allaitants et ovins du territoire. Une restitution a été organisée en décembre 2021.
- Elle recense ainsi 59 ateliers bovins allaitants en activité fin 2020 sur EBER. 10 de ces élevages ont été enquêtés. Les résultats indiquent :
  - Une diversité de débouchés fortes : les circuits longs sont encore très présents (6/10 commercialisent via des négoces) mais aussi la forte présence de circuits courts (5/10 vendent en circuits courts et 4/10 via Eleveurs de Saveurs Iséroises).
  - Les 5 éleveurs qui ne commercialisent pas en vente directe mettent en avant l'aspect **trop chronophage** de ce débouché.
  - La sécheresse a entrainé un manque d'herbe et l'obligation d'apport de fourrage à l'extérieur pour compléter.
  - Vis-à-vis des ENR, 4/10 éleveurs se montrent intéressés (voire déjà investis) par le PV, et 3/10 par la méthanisation.
  - De manière générale, un sentiment de manque de considération fort pour les filières d'élevage, qui devraient être plus consultées/valorisées.
- Concernant **l'élevage ovin**, 26 élevages en activité étaient recensés fin 2020 avec un atelier ovins (lait ou viande). Parmi ces derniers, 1 seul élevage lait fait de la transformation. 5 élevages ont été enquêtés en 2020, les retours faits sont les suivants :
  - La situation climatique les mets en vigilance mais ne présente pas une préoccupation majeure. Résilience grâce à une certaine autonomie fourragère, adaptation avec la mise en place de cultures résistantes au manque d'eau (luzerne, méteil) ou avec la conduite du troupeau.
  - Manque d'informations et/ou de connaissances sur les démarches locales et collectives de valorisation de la production agricole.
  - Un besoin de soutien humain, à certaines périodes de l'année, sans compter sur la main d'œuvre familiale.

Impact de la sécheresse et remontées terrain des éleveurs bovins enquêtés en 2020 sur EBER

Source : Chambre d'Agriculture Isère, enquêtes 2020

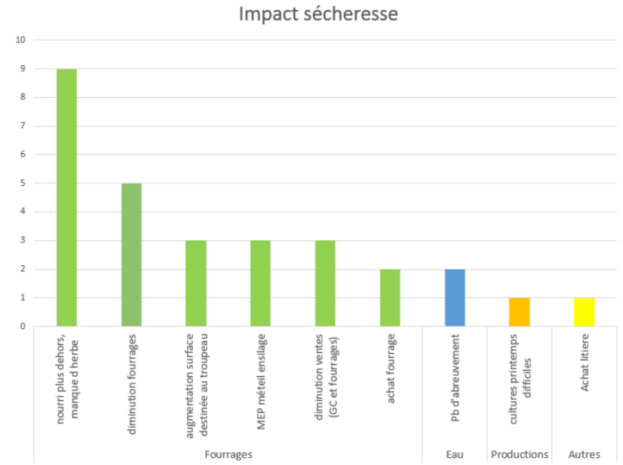

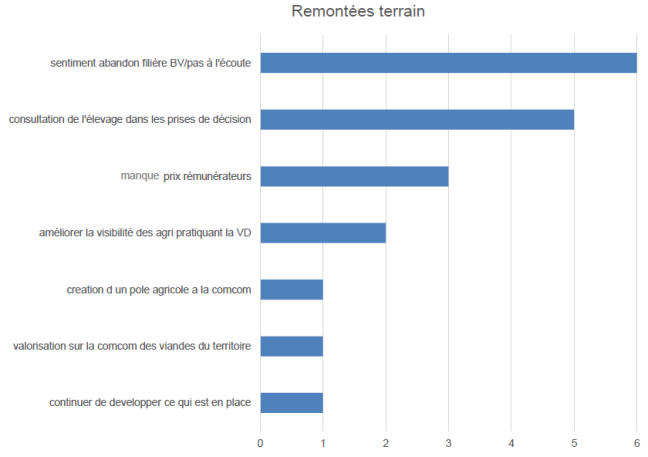

Caractéristiques des 5 exploitations ovines enquêtées en 2020

Source : Chambre d'Agriculture Isère, enquêtes 2020

	SAU (ha)	Nb UTH officielles	Nb UTH totales	Effectif ovins	Lait ou Viande	Mode de commercialisation	Autres ateliers d'élevage sur la ferme	Autres ateliers (production végétale, accueil à la ferme…)	Label, certification
1	39	2	2	60	Lait	VD			AB
2	200	3	3	550	Viande	Coopérative	Volailles (œufs)		LR Agneau de l'Adret
3	107	2	2	370	Viande	VD, coopérative	Volailles (œufs), lapins	Fraises, pommes de terre nouvelles. Ferme pédagogique / ferme découverte.	AB (céréales, fourrages, troupeau ovins, bovins allaitants et chevaux / ânes) Bienvenue à la ferme LR Agneau de l'Adret
4	70,3	1	2	326	Viande	VD, vente de reproducteurs			
5	117,5	1	3	170	Viande	Coopérative	Bovins allaitants		LR Agneau de l'Adret

ELEVAGE

Dynamique des filières

VIANDE

- Au niveau national, le **marché de la viande bovine a été perturbé récemment** par le contexte de crise laitière. Actuellement, le cheptel allaitant a amorcé une phase de recapitalisation sans prédire si celui-ci pourrait perdurer dans un marché qui ne donne pas de perspectives très positives. La **production de veaux a été affectée à la baisse** par ces tendances, alors que la filière doit faire face à une érosion régulière de la consommation. De manière générale, la consommation par habitant en baisse structurelle se voit impacter par des phénomènes sociétaux importants et la bataille médiatique livrée par les associations anti-viande.

- **L'élevage ovin** bien que stable, semble n'avoir que peu d'opportunités. Malgré des chiffres d'abattage nationaux qui pourraient apparaître rassurants, la filière se situe en effet toujours dans une situation d'affaiblissement du potentiel de production. Enfin, on peut noter que **la consommation reste très saisonnière,** phénomène qui s'accentue avec la régression du nombre de consommateurs réguliers, avec 3 à 4 moments forts dans l'année : Pâques, fêtes musulmanes et Noël. Avec un calendrier de l'Aïd qui change d'une année sur l'autre, des problématiques d'offre peuvent voir le jour.

- Pour le futur, toute réforme de la PAC, assez favorable à l'élevage en France pour l'instant, **pourraient faire basculer les équilibres économiques** (*pour rappel, le revenu des exploitations en filière bovin viande est composé à 34% des subventions et à 44% en ovins viande*).

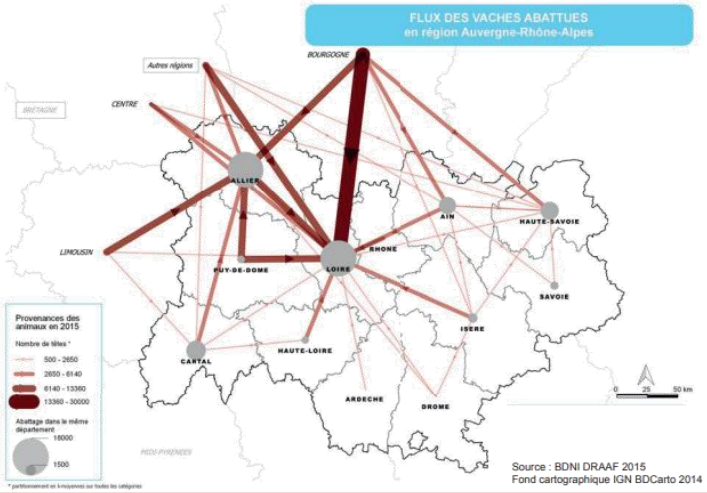

LAIT

- L'environnement économique est en pleine mutation, avec **l'arrêt des quotas laitiers** et deux crises majeures liées au déséquilibre offre/demande qui se sont succédées depuis 10 ans, en 2009 et en 2015/2016. En 2009, il s'agissait d'une crise de la consommation engendrée par la crise économique globale. En 2015/2016, un contexte d'augmentation de la production au niveau européen (effet de la fin des quotas laitiers notamment), ainsi que la **diminution des importations en Chine** et **l'embargo russe,** ont mené à la **chute des prix**. Suite à cette dernière crise, les revenus des exploitations ont largement diminué, entraînant des cessations d'activité ou l'accroissement de l'endettement des exploitations.

- Ceci engendre de **vraies problématiques sur la réorganisation des exploitations laitières**. Cet environnement, plutôt favorable aux grosses exploitations les plus performantes, pose la question de l'avenir des petites exploitations, et parfois même des collectes. Par ailleurs, ceci pourrait engendrer une forte augmentation capitalistique qui pourrait devenir une problématique pour les transmissions.

- Par ailleurs, les **cours des matières grasses laitières connaissent une flambée des prix**. Une demande des industries agroalimentaires initialement états-unienne puis reprise en Europe a été initiée par des publications scientifiques mettant en avant que la matière grasse contenue dans les produits laitiers pouvait être bénéfique à la santé. C'est aussi la croissance de la pâtisserie, mais aussi la mauvaise image de certaines huiles végétales (palme) qui ont favorisé ce phénomène.

ELEVAGE

Problématique forte de revenus chez les éleveurs viande

- Les revenus des producteurs de viandes bovines demeurent préoccupants. Marqués par des origines de viandes très diversifiées, les prix de vente des produits stagnent à l'amont et ne bénéficient pas de l'amélioration de ceux d'aval. Pourtant, la création de valeur est possible en engraissant des animaux bien spécifiques, en complément du naissage et de l'élevage de broutards, socle de la production française. La loi EGalim a posé la transparence comme principe de préparation des contrats. Toutefois, la contractualisation demeure à des niveaux très modestes et ne se développe pas encore, alors qu'elle constitue un cercle vertueux bénéfique à l'ensemble de la filière. Les indicateurs pourtant indispensables à la convergence des différents acteurs sur des contrats restent d'une interprétation fragile, qui bride le dispositif.
- La question de **« l'équilibre matière »** propre aux animaux de boucherie, est au centre des préoccupations de toute la filière. La contractualisation multipartite et d'autres dispositions sont susceptibles de contribuer à cet équilibre et de créer de la valeur, y compris dans le contexte actuel de développement des viandes hachées transformées.
- La restauration hors foyers (RHF) occupe une place croissante dans le marché des viandes bovines avec déjà 25% de part de marché. La viande française opère sur ce segment une reconquête dynamique.

Baisse de résultats depuis 2016 chez les éleveurs spécialisés (hors aides conjoncturelles de 2019). Les RC estimés pour 2020 des élevages bovins viande des Réseaux INOSYS chuteraient de -20 à -30% selon les systèmes. La dégradation est marquée depuis 2017 et se traduit également dans les trésoreries. L'efficacité économique des exploitations se dégrade (-4% EBE/PB) :

- Charges opérationnelles en augmentation
- Des produits qui peinent à progresser
- De graves difficultés structurelles

Comparaison mondiale des coûts de production dans différents cas-type d'atelier d'engraissement (conjoncture 2018)

Source : GEB – Institut de l'élevage d'après Agribenchmark

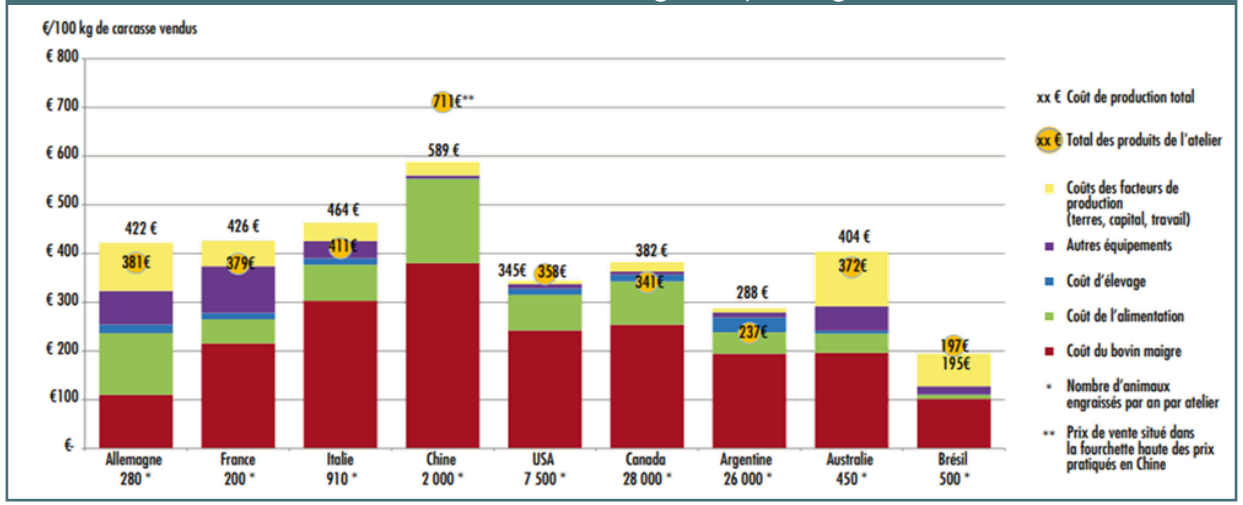

Estimation des résultats courants (RC) des principaux systèmes d'élevage bovins viande - 2020

Source : GEB – Institut de l'élevage d'après Inosys Réseaux d'Elevage

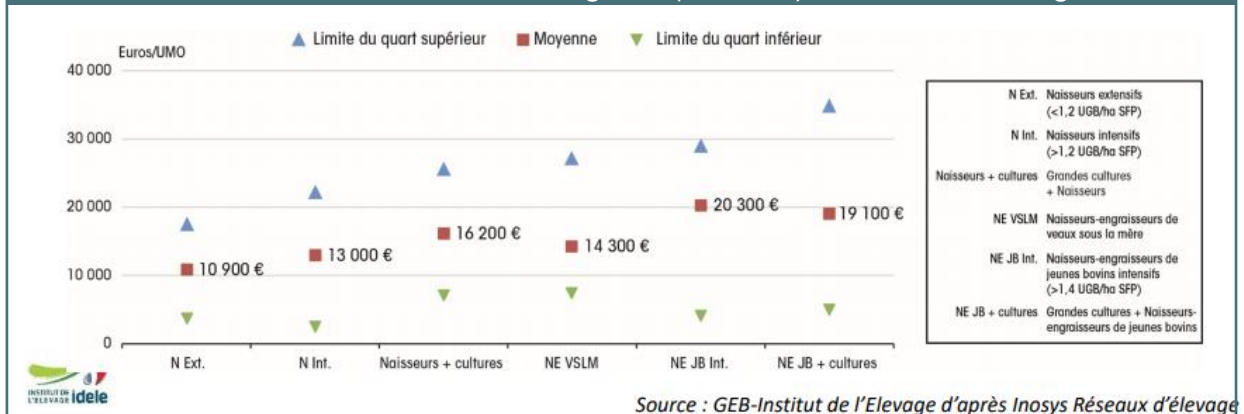

Source : GEB-Institut de l'Elevage d'après Inosys Réseaux d'élevage

ELEVAGE

Problématique forte de revenus chez les éleveurs lait

- 2019 était une année aux trajectoires diverses pour les revenus des producteurs laitiers. Ils étaient alors en hausse pour beaucoup de systèmes, mais déjà, les polyculteurs éleveurs laitiers de plaine et les éleveurs bio subissaient une baisse de revenu. En 2020, le recul est général et particulièrement marqué. Les résultats se situent entre 24 500 €/UMOex et 32 500 €/UMOex, soit entre 1,7 et 2,2 SMIC/UMOex. Le graphique ci-contre montre aussi la grande volatilité annuelle des revenus des éleveurs laitiers sur la période étudiée, à l'exception des systèmes AOP des montagnes de l'Est.
- La baisse du prix du lait et du coproduit viande dans les exploitations hors SIQO reste loin d'avoir été compensée par la hausse des livraisons. Le produit de l'atelier laitier subit une baisse en 2020. Il faut y ajouter pour les systèmes mixtes un fléchissement des résultats des marges sur les cultures de vente et la viande bovine. Avec la hausse des charges, souvent pour aléas climatiques, et des soutiens décroissants, la baisse des revenus est estimée tant pour les systèmes laitiers spécialisés de plaine (-6 700 €/UMOex), que pour les systèmes mixtes lait - viande (-9 400 €/UMOex) et les exploitations en polyculture-élevage laitier (-10 800 €/UMOex).

Evolution des Résultats Courants/ UMO exploitant des principaux systèmes d'élevage bovin lait- 2020

Source : GEB – Institut de l'élevage d'après Inosys Réseaux d'Elevage

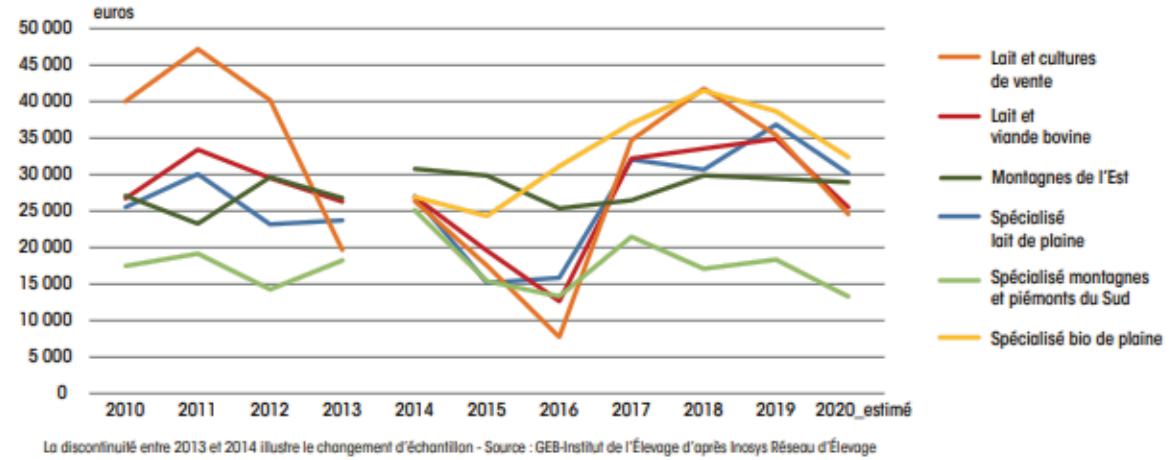

La discontinuité entre 2013 et 2014 illustre le changement d'échantillon - Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après Inosys Réseau d'Élevage

2021 a été une année très incertaine, même si, en ce début d'année, les signaux sur les marchés des produits laitiers sont bien orientés. Cependant, les prix des intrants, énergie et aliments du bétail, remontent rapidement avec l'espoir d'une vaccination généralisée contre le Covid-19 qui relancerait partout la demande en grains. En outre, la prise en compte des coûts de production et l'inversion de la logique de formation des prix, au cœur de la loi EGALIM, peinent toujours à se mettre en place. Cette année encore, les négociations tarifaires entre fabricants et distributeurs ont été âpres.

« Sur 2020, on constate une baisse généralisée des rémunérations dans les réseaux d'élevage Inosys », affirment les experts de l'Idele dans leur dossier annuel Économie de l'élevage bovin lait.

FOCUS SUR DES ACTEURS STRUCTURANTS

Eleveurs de Saveurs Iséroises

- Eleveurs de Saveurs Iséroises (ESI)

2013
- demande formalisée en viande bovine locale sous forme d'un cahier des charges rédigé par 4 artisans bouchers de l'Isère
- travail d'un groupe de 14 éleveurs pour répondre à cette demande

2014
- démarrage des ventes aux bouchers, 14 bêtes vendues

2015
- démarrage des ventes aux GMS, 2 bêtes / semaine pour 1 magasin

2017
- démarrage des ventes à la restauration collective

2018
- 25 éleveurs adhérents, environ 300 k€ de CA

2021
- 220 à 230 bêtes par an, 18 élevages dont 4 sur EBER

Cahier des charges ESI : des bêtes nées, élevées et abattues en Isère (via **l'abattoir du département à Grenoble)**, 100% pure race charolaise ou limousine, alimentation sans OGM ni ensilage.
Une alternative à la vente directe pour les éleveurs qui n'ont pas le temps/ l'envie d'aller sur ce créneau souvent chronophage.
4 membres d'ESI sont situés sur EBER.

ESI en chiffre

- CA = 550 k€
- 0,30€/ kg de carcasse vendue pour fonctionnement de l'association
- Progression de + 30 bêtes/ an entre 2019 et 2020
- 2021 : stabilité
- Débouchés : 8 GMS, 1 boucher, 8 cuisines mutualisées (CD38)

UNE VIANDE DE PROXIMITÉ ET DE QUALITÉ !

Pour répondre à une demande en viande de qualité, des éleveurs, regroupés au sein des Éleveurs de saveurs iséroises, ont créé une filière de production, qui plus est agréée Is(h)ere. Une initiative soutenue par la chambre d'agriculture et le Département qui promeut les circuits courts.

Si, pour leurs fruits et légumes, les consommateurs se tournent de plus en plus vers des produits locaux et de qualité avec les magasins de producteurs ou les Amap, cette tendance se vérifie aussi pour l'achat de viande bovine. Il n'est pas rare d'entendre aujourd'hui des clients interroger leur boucher sur la provenance de leur rumsteck !
C'est pour surfer sur cet élan locavore qu'en 2013 quatre artisans-bouchers de l'agglomération grenobloise ont décidé de changer leur manière de s'approvisionner en se tournant directement vers les éleveurs isérois. Avec l'appui de la chambre de métiers et de l'artisanat, ils ont rédigé un cahier des charges – adhésion à la charte des bonnes pratiques d'élevage, pas de nourriture OGM, abattage à Grenoble… – et transmis leur projet aux syndicats de races bouchères, via la chambre d'agriculture. La démarche séduit 14 éleveurs et débouche quelques mois plus tard sur la création d'une structure de commercialisation : l'association des Éleveurs de saveurs iséroises. Une filière de production de viande locale et de qualité était née.

UNE PRODUCTION RÉMUNÉRÉE AU JUSTE PRIX

Aujourd'hui, l'association compte une trentaine d'éleveurs, tous adhérents de la marque Is(h)ere*, comme Clément Guillaud, installé à Sainte-Blandine, à la tête d'un troupeau de 150 limousines, dont 60 mères. *"Mes bêtes mangent de l'herbe en pâturage durant sept mois dans l'année. L'hiver, elles sont nourries avec du foin produit sur l'exploitation, avec un minimum d'engrais et de pesticides. Un régime alimentaire qui produit une viande de qualité, avec plus de tenue, une meilleure conservation et un goût plus savoureux"*, explique-t-il. L'an passé, ce groupement d'éleveurs a commercialisé 240 têtes et approvisionné six supermarchés, des boucheries traditionnelles à Champier et Domarin et les cuisines mutualisées des collèges du Département. *"Nous avons aussi la chance d'avoir à Grenoble un outil d'abattage performant, géré par des agriculteurs. Cela nous permet d'être davantage écoutés, tout en proposant à nos clients une production moins carbonée"*, poursuit-il. Cette filière, qui ne représente qu'une goutte d'eau au regard des 17 000 tonnes de viande bovine produites en Isère l'an passé et des 27 000 tonnes consommées, ne demande qu'à s'étoffer *"mais sans précipitation,* conclut Clément. *Nous voulons conquérir d'autres marchés mais avant tout garder une rémunération au juste prix."*

** Le Gaec L'Angus et la plume, à Clelles, est également agréé Is(h)ere.*

Par Richard Juillet

ZOOM

UN ABATTOIR RÉNOVÉ ET VIDÉOSURVEILLÉ

Les administrateurs du Pôle viande coopératif de Grenoble : Christian Oddos, Christophe Bernard, Bénédicte Meyer et Eric Rochas.

Géré par un collectif associant des éleveurs locaux et des professionnels de la filière viande, supervisé par une présence permanente sur site des services vétérinaires de l'État, l'abattoir de Grenoble a fait l'objet d'une modernisation importante depuis 2015 avec, notamment, le soutien du Département de l'Isère. Il propose l'abattage d'animaux pour la consommation locale de boucherie – bovins, porcins, ovins, caprins, équins et autruches –, la découpe de la viande au détail et sa transformation (steaks hachés, saucisses…). De nouvelles infrastructures tenant compte du comportement des animaux (éthologie) favorisent le bien-être animal – box et couloirs d'amenée rénovés, contention optimisée… – et l'ergonomie des postes de travail. L'abattoir sera équipé prochainement d'un système de vidéosurveillance pour garantir la transparence des personnels opérateurs et rassurer le consommateur sur le savoir-faire de cet établissement. L'abattoir de Grenoble traite 2100 tonnes de viande multi-espèces par an dont 600 tonnes de découpe…

Clément Guillaud, éleveur de Limousines, à Sainte-Blandine.

FOCUS SUR DES ACTEURS STRUCTURANTS

Association des Viandes Agropastorales

- A l'origine (2016), 7 éleveurs d'ovins avec la volonté de mieux valoriser la viande issue de leur élevage.

Cahier des charges de l'Association des Viandes Agropastorales :

- Naissance sur l'exploitation, élevage en Isère.
- Abattage et découpe à l'échelle locale.
- Alimentation : lait maternel, puis principalement herbe et de produits de la ferme (pas d'OGM).
- Santé : vermifuge uniquement sur analyse de fèces.
- Traçabilité garantie.
- Certification par l'association Viandes Agropastorales.

Association VA en chiffre

- 100% alimentation locale (lait des brebis et aliment de la ferme)
- 83% d'intentions d'achat auprès des consommateurs
- 14€/ kg de carcasse pour l'agneau d'alpage
- 2 types de produits : agneau d'alpage et agneau de ferme

ELEVAGE

Leviers et enjeux dans le cadre du PAT

- Une filière adaptée aux conditions d'une partie du territoire, mais qui n'attire plus de repreneurs et avec des gros enjeux de transmission.
  - → Réfléchir la transmission des exploitations (ayant fortement capitalisé) vers des repreneurs hors cadre familiaux : forme collective d'installation, groupements d'employeurs, portage foncier…

- Une pression de prédation (loup) qui pèse sur les exploitations sur la partie Est du territoire

- Des aléas climatiques de plus en plus récurrents qui menacent fortement la pérennité de la filière (autonomie fourragère)
  - → Pouvoir s'adapter à la sécheresse et au nouveau rythme de production herbagère
  - → Développer un partenariat territorial entre éleveurs des reliefs et exploitants céréaliers des plaines

- Des difficultés économiques importantes sur les filières bovin dues en partie à une baisse de consommation et à une augmentation des charges de production
  - → Accompagner la transition des modèles économiques pour aller chercher plus de valeur ajoutée
  - → Offrir des débouchés plus rémunérateurs
  - → Appuyer la diversification des exploitations (ENR, agri-tourisme…)

Axes du PAT concernés

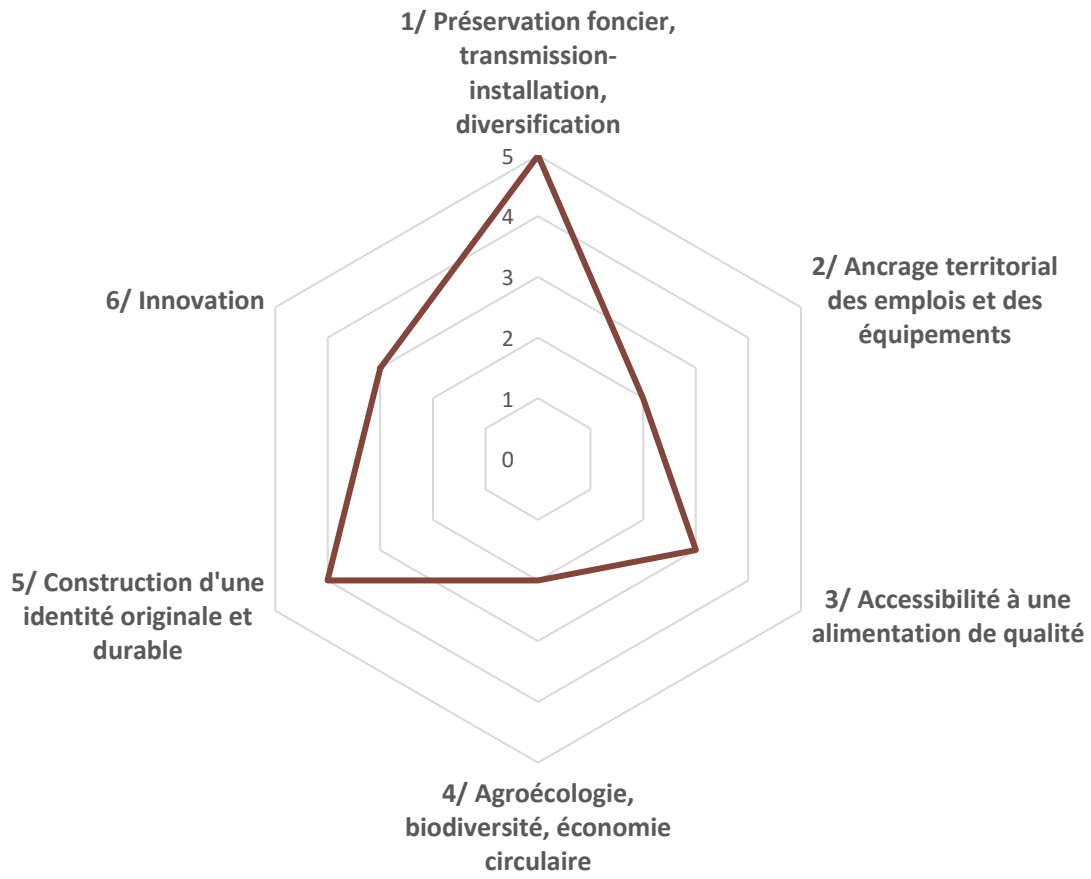

MARAICHAGE

Une filière en demande au niveau production qui bénéficie d'outils structurants

Chiffres clés

- **285 hectares** déclarés en 2019 (env. **6,3 kt**)
- Environ **48 exploitations** recensées en **2021** (15%)
- Une multitude d'espèces cultivées

/!\ Attention en maraichage, toutes les surfaces ne sont pas déclarées à la PAC (notamment pour les maraichers diversifiés)

Répartition des volumes, des surfaces et des outils

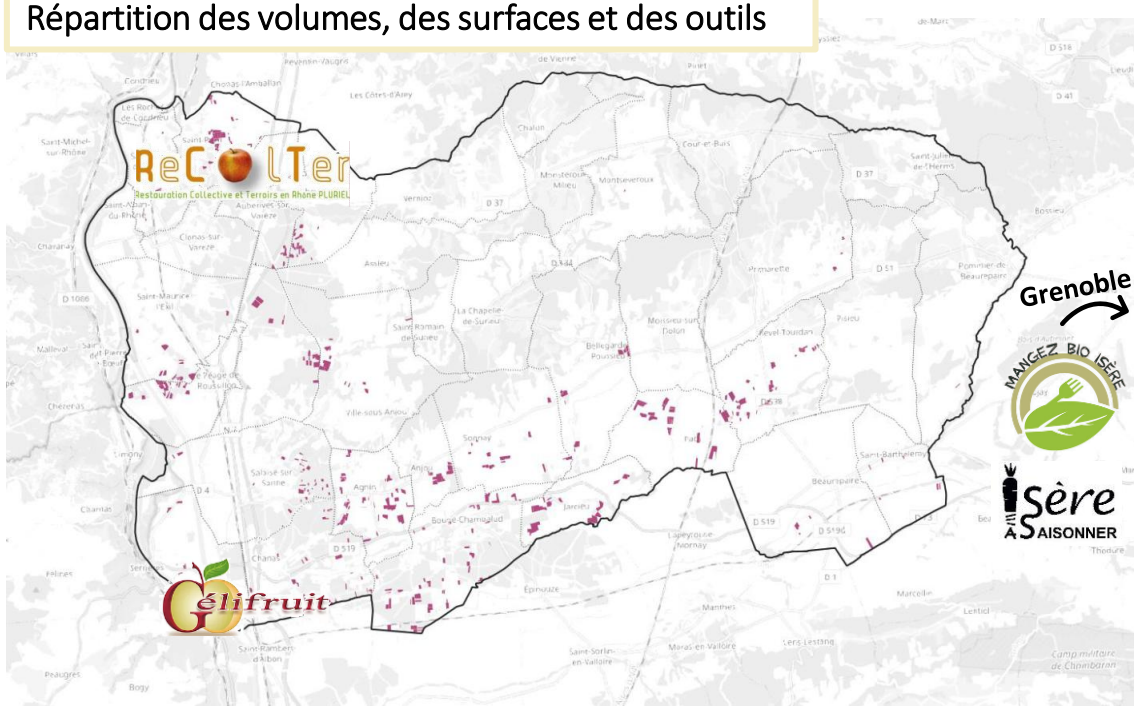

Structuration de la filière

- Différentes typologies d'exploitations co-existent sur le territoire :
  - Des maraîchers diversifiés : orientés plutôt vers les circuits courts, forte diversité de légumes cultivés en plein champ et sous tunnel sur de petites surfaces de production (entre 1 et 10 ha).
  - Des légumiers plus spécialisés, qui se concentrent sur quelques variétés de légumes, en lien avec des circuits de distribution plus spécifiques (RHD, grossiste, GMS…) sur des surfaces généralement comprises entre 5 et 15 ha.
  - Des céréaliers qui se diversifient avec un atelier de légumes de plein champ → 13/48 exploitations faisant des légumes soit 27% .

- Des outils d'importance départementale pour la structuration de la filière légumes :
  - Des plateformes d'approvisionnement, destinées en particulier au marché de la RHD : **Manger Bio Isère** (AB uniquement) à Grenoble, **ReColTer** (conventionnel, AB, autres labels) située sur le territoire EBER à Saint-Prim.
  - Des légumeries pour produire des légumes 4ème gamme (pour le marché de la restauration hors domicile en majeure partie) : **AB Epluche** (Grenoble), outils sur la plate-forme **RecolTer.**
  - Projet de chaine de surgélation (2nde transformation) au sein de l'entreprise **Gélifruit.**

Plus d'informations sur ces outils pages 122 et 123

MARAICHAGE

Une filière avec un fort potentiel de développement

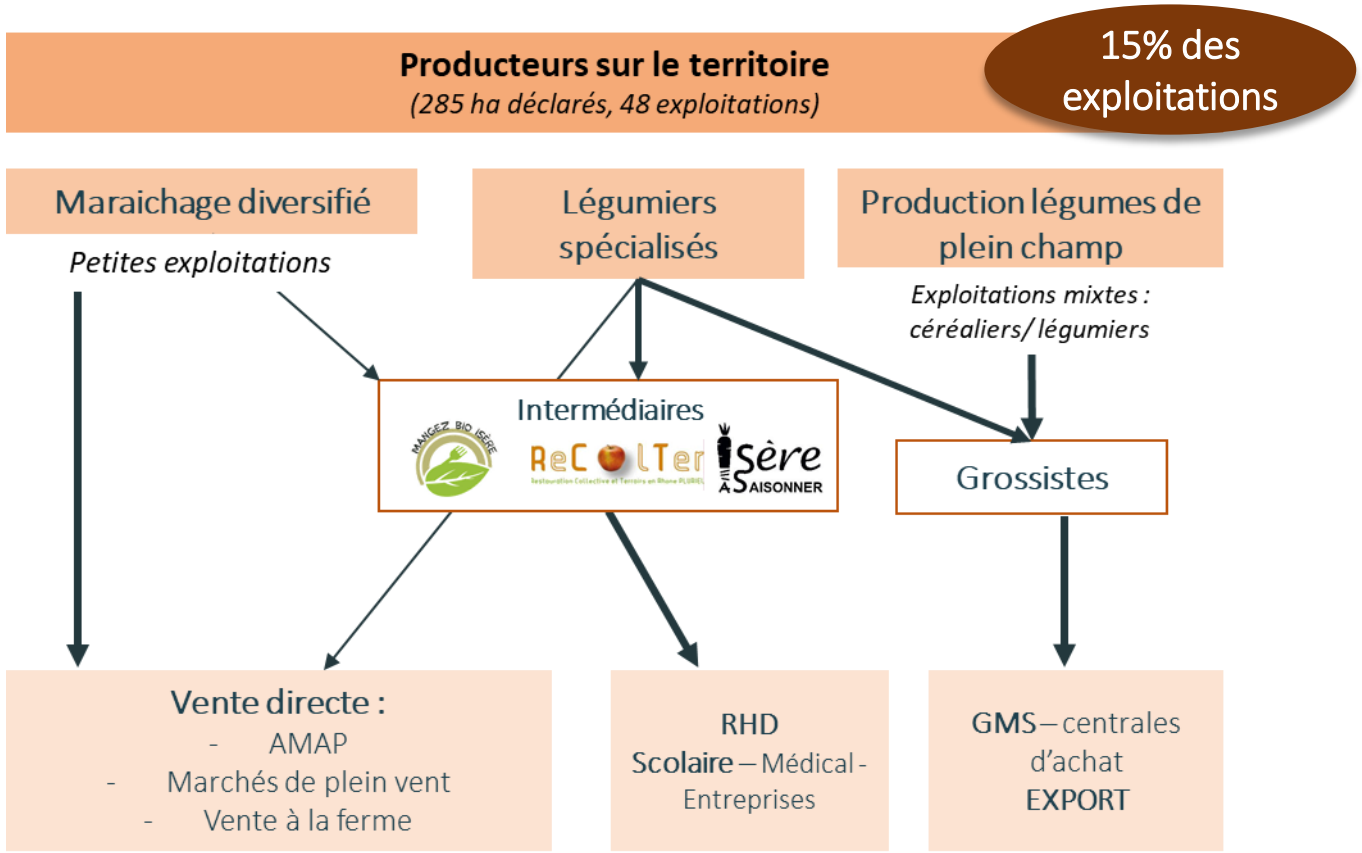

Projet PAT

Projet montage filière légumes

Constat : manque de légumes locaux sur plusieurs débouchés (GMS, RHD notamment). Volumes et surfaces estimés par le CD38.

Besoin : Création d'une filière légumes pour **surgélation** pour pallier aux contraintes de saisonnalité.
Groupe de travail constitué de :

Des acheteurs ciblés et des essais lancés en 2021 *(4 producteurs impliqués, 150 tonnes)* pour étudier le consentement à payer le « juste prix » pour des produits transformés à base de légumes locaux et de qualité.

2 projets PAT en lien :

- Équipements de la légumerie les Jardins de Corneyzin
- Montage d'une nouvelle chaîne de transformation dans l'entreprise Gélifruit

MARAICHAGE

Leviers et enjeux dans le cadre du PAT

- Une très forte demande sur la filière (vente directe mais aussi GMS, RHD) et un manque avéré de production.
  - → Faciliter l'installation de maraîchers, notamment HCF (accès au foncier, à l'eau, possibilité d'implantation de bâtiments…)
  - → Organiser la demande pour faciliter la logistique d'approvisionnement

- Le maintien, voire le développement, des outils de transformation et de logistique existants
  - → Etudier les potentiels de développement des outils existants sur le territoire (légumerie, plate-forme)

- Une dépendance forte à la ressource en eau
  - → Faciliter l'accès à l'eau pour les exploitants souhaitant se diversifier/ s'installer

Axes du PAT concernés

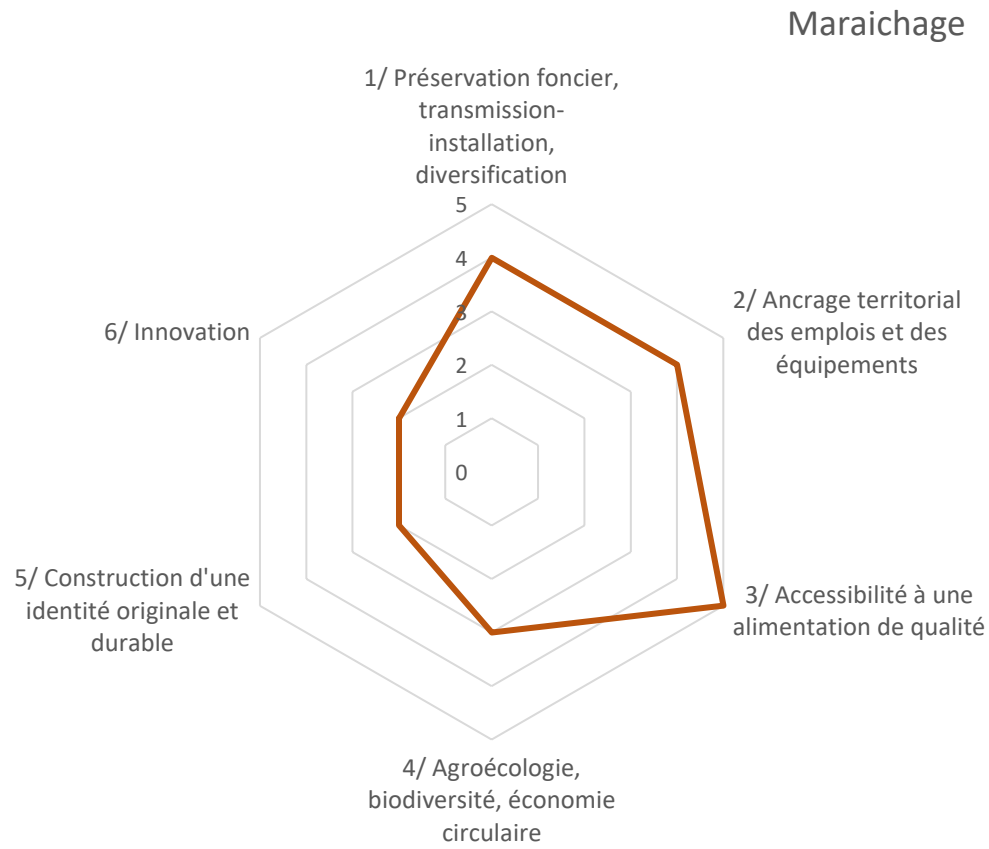

AUTRES FILIERES

D'autres filières agricoles, synonymes de diversification

Pépinières / Horticulture

- 110 ha*
- 8-10 acteurs sur EBER
- Débouchés très variables : collectivités, paysagistes, particuliers avec des productions diverses (plants, fleurs et plantes, arbres et arbustes)
- Une fédération professionnelle : FNCHP
- Une fête des plantes sur Vernioz
- Un groupement de producteurs horticoles **SICA « Viva plantes »**
- **Enjeux :**
  - Environnementaux (fiabilité de la performance environnementale)
  - Traçabilité des lieux de production (labels en développement)
  - Emploi et attractivité de la filière
  - Digitalisation de l'offre

PPAM

- 7 ha*
- Une production réduite mais diversifiée : safran, spiruline, plantes aromatiques…
- Une production orientée essentiellement vers les circuits courts

Apiculture

- 7-8 apiculteurs environ
- Une production orientée essentiellement vers les circuits courts
- Minimum de 250 ruches pour être considéré comme professionnel

** : surface déclarée en 2019 à la PAC*

Vignes

- 30 ha* concentrés en vallée du Rhône
- 4 vignerons : Assieu, St-Clair, Chanas, Salaise + des parcelles de vignes exploitées / valorisées par des vignerons de la rive droite du Rhône
- 1 syndicat des Vins de l'Isère
- IGP des Vins de l'Isère
- Une vente directe essentiellement (aucune organisation coopérative)
- La « charte en faveur de la viticulture iséroise » a été signée en 2020, pour accompagner le développement de la filière. Un plan d'action, soutenu par le Département, permet de proposer des aides aux viticulteurs.

Tabac

- 9 ha*
- L'une des 7 coopératives agricoles française de tabac, **Terre & Sens Rhonalp'** (anciennement Agri Tabac et appartenant à la Dauphinoise/ Oxyane depuis 2014) se trouve à Beaurepaire. Ses productions s'étendent sur les départements de la région Rhône-Alpes et notamment au nord de la Drôme et à l'ouest de l'Isère. La surface de tabac de la coopérative est en diminution constante.
- La coopérative s'est récemment diversifiée en développant une production de plantes aromatiques, grâce à la fusion avec la coopérative Terre & Sens de Beaurepaire, qui avait développé une production de menthe et de mélisse, qui présente de bons résultats techniques et économiques (23 ha et 9 producteurs en 2015-2016).

ceresco. Alimentation, filières & territoires

DES ACTEURS DES FILIERES A MOBILISER

Le Chemin Des Mûres · promus · estivin groupe

INSTITUTIONS ET AMONT

NEGOCIANTS (grossistes, centrales d'achat) et **LOGISTIQUE**

VALORISATION

PRODUCTEURS → TRANSFORMATEURS → DISTRIBUTEURS → CONSOMMATEURS

COOPERATIVES/ NEGOCIANTS

SICAREV COOP · OXYANE INSPIRER L'AVENIR · François Cholat · DROMOISE DE CEREALES Société Coopérative Agricole · groupe BERNARD

317 producteurs

- Arboriculture (76)
- Grandes cultures (200)
- Elevages (120)

OP

Les Fruitiers Dauphinois · OP Alpes Cerrinelle · Eleveurs et Saveurs Iséroises

INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES

1ère transfo : abattoirs de Grenoble, de Corbas, de la Mure et d'Annonay, FAB, Moulin du Bion,…

2ème transfo : Ravifruit, Gélifruit, Alpina, Ekibio…

Gélifruit · RAVIFRUIT · ALPINA · EKIBIO

ARTISANAT

Transformation à la ferme

Outils collectifs de transformation

Isère à Saisonner · PAA Pôle Agroalimentaire de l'Isère

COMMERCE DE DETAIL :

GMS

Marchés de plein vent

Commerces de proximité

Epicerie spécialisé

Magasins de producteurs

E.Leclerc · Intermarché · Les Mousquetaires · Le Mussi Récoltes de nos fermes

RESTAURATION

- Restauration Hors Domicile
- Restauration Commerciale

MANGEZ BIO ISÈRE · ReColTer Restauration Collective et Terroirs en Rhone PLURIEL

Initiatives Citoyennes :

AMAP

Réseaux citoyens

Réseaux ESS

Banque Alimentaire de l'Isère · Croix-Rouge sur roues · CCAS

Circuits courts

AFOM DES FILIERES AGRICOLES

Des filières agricoles de qualité faisant face à des menaces importantes

LES FORCES

- Une **agriculture très diversifiée** et **fournisseuse d'emplois** (arboriculture, maraîchage...)
- Une **pluralité de débouchés bien valorisée** (VD, GMS, centrales d'achat, RHD)
- Des **opérateurs bien implantés** localement
- Des **acteurs de la transformation** à proximité immédiate
- Une **pratique des démarches collectives et partenariales**

LES OPPORTUNITÉS

- La Loi EGALIM
- Le développement de **filières territoriales et d'outils structurants** en lien avec le PAA, le Département, la CDA, les collectivités voisines (EPCI et métropoles)
- La proximité de **bassins de consommation importants** (Lyon, Grenoble)
- Le PAT et la **dynamique territoriale** autour des questions d'alimentation
- Des cultures/pratiques pouvant avoir des **impacts positifs** sur l'eau et la biodiversité

LES FAIBLESSES

- Un **manque de transmission** / renouvellement des générations
- Des **difficultés de recrutement** et de pérennisation des emplois salariés
- De fortes **difficultés d'accès au foncier**
- Un territoire très tourné vers l'axe Nord-Sud, moins vers l'Ouest et l'Est du département (**difficultés logistiques**)
- Une absence de marqueurs agricoles forts

LES MENACES

- Des **conflits de voisinage** en augmentation et de plus en plus pesants
- Des **aléas climatiques** qui impactent de plus en plus la productivité agricole – **manque d'eau** à prévoir
- Une **réglementation en évolution**, qui pèse sur les itinéraires techniques et les lourdeurs administratives
- Une **consommation de foncier agricole** importante (65,5 ha/an)

SOMMAIRE

PARTIE 1 : LES PRODUCTIONS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

01. LES FILIERES AGRICOLES
02. LA DIVERSIFICATION AGRICOLE
03. LES OUTILS DE TRANSFORMATION
04. LE FONCIER AGRICOLE
05. L'INSTALLATION ET LA TRANSMISSION
06. L'EMPLOI ET LA FORMATION
07. LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE

DIVERSIFICATION

Différents types de diversification existent

- La recherche d'une meilleure valorisation s'exprime à la fois par une optimisation des terrains les « moins favorables agronomiquement », via notamment le développement de l'irrigation (permettant une meilleure valorisation des terrains séchant, l'exploitation de surfaces plus petites, la sécurisation des rendements, la création d'une meilleure valeur ajoutée…), mais également par **le développement des circuits courts de valorisation, de l'agriculture bio ou encore d'activités de diversification :** de leur production ou dans le prolongement de celle-ci (activité agrotouristique, pédagogique...).

- Les **CUMA** présentes sur le territoire, peuvent appuyer ces velléités de diversification, par la mise à disposition de matériel de culture propices au déploiement de certaines espèces (légumineuses…). Elles sont au nombre de 12 en 2021.

- En matière de diversification des productions, le diagnostic nous a permis de recenser plusieurs typologies de projet :
  - **Diversification des débouchés :** développement de la vente directe aux consommateurs, écoulement d'une partie des volumes via une association de producteurs…
  - **Diversification des productions :** développement d'un atelier complémentaire, à plus forte valeur ajoutée (maraichage, poules pondeuses, vergers…) voire d'une nouvelle activité (énergies renouvelables, agritourisme, activité pédagogique par exemple).

- Ces deux typologies peuvent être complémentaires sur certains projets. Allant de paire avec ces projets de diversification, des projets de nouveaux bâtiments peuvent être associés. La recherche de main d'oeuvre a aussi été évoquée comme préalable quasi systématiquement nécessaire à la diversification / développement de l'activité. Dans la plupart des cas, ces projets imposent une augmentation (plus ou moins significative) de la surface d'exploitation, mentionnée dans le chapitre ci-dessus.

- En 2010, la tendance à la diversification était plus marquée dans les territoires de montagne (cf carte ci-contre). Mais depuis, et pour faire face aux enjeux des filières agricoles, cette tendance s'est généralisée, et concerne de plus en plus le territoire d'EBER. De nombreuses exploitations ont ainsi cherché à **diversifier leurs activités pour gagner en valeur ajoutée mais aussi pour faciliter la transmission dans certains cas**.

Part des exploitations avec de la diversification
Source : Agreste 2010

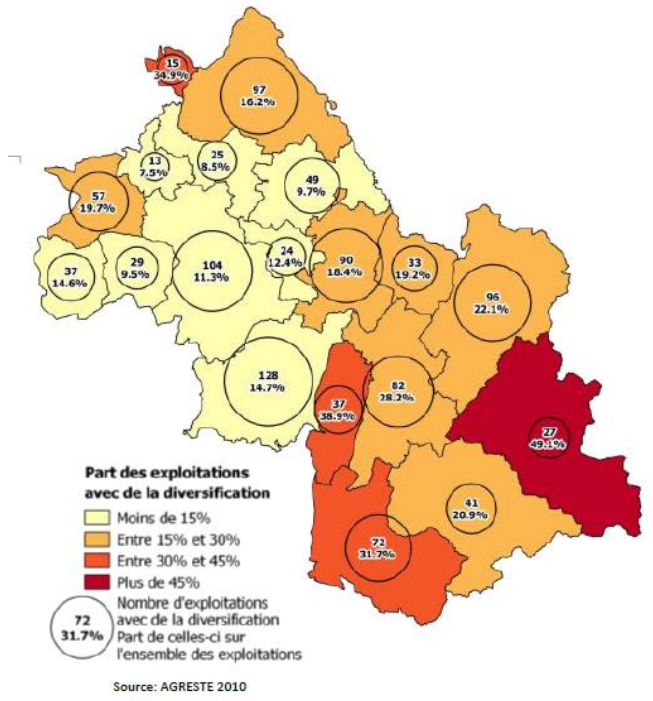

Différences de diversification selon la taille de l'exploitation *Source : Agreste 2010*

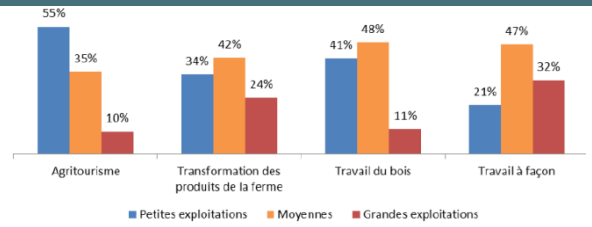

Hébergement insolite à la Petite Ferme des Vitoz (Assieu)

DIVERSIFICATION

Développement de l'AB

- **1 922 ha (+ 8% par rapport à 2018)** étaient déclarés **AB** en 2019 soit **9,8%** de la surface agricole.
- Le nombre d'exploitations engagées en AB a presque quadruplé en 10 ans, passant de 16 en 2010 à **48 en 2019**, soit 14% des exploitations. Ces pratiques plus respectueuses de l'environnement se diffusent largement sur l'ensemble des territoires Isérois. Mais elles ne répondent pas aux contraintes de production dans toutes les filières. Ainsi, les exploitations AB en fruits à noyaux sont beaucoup moins nombreuses qu'en fruits à pépins.
- Convertir des prairies ou pâturages en agriculture biologique est plus simple et moins risqué que de convertir des terres utilisées pour les grandes cultures. Ainsi les prairies, ainsi que les surfaces fourragères, nécessaires à l'élevage sont les types de culture qui ont le plus d'hectares en agriculture biologique, soit environ **56 % de la superficie d'EBER en AB**.

Evolution de la part des surfaces dédiées à l'AB
Source : DDT38

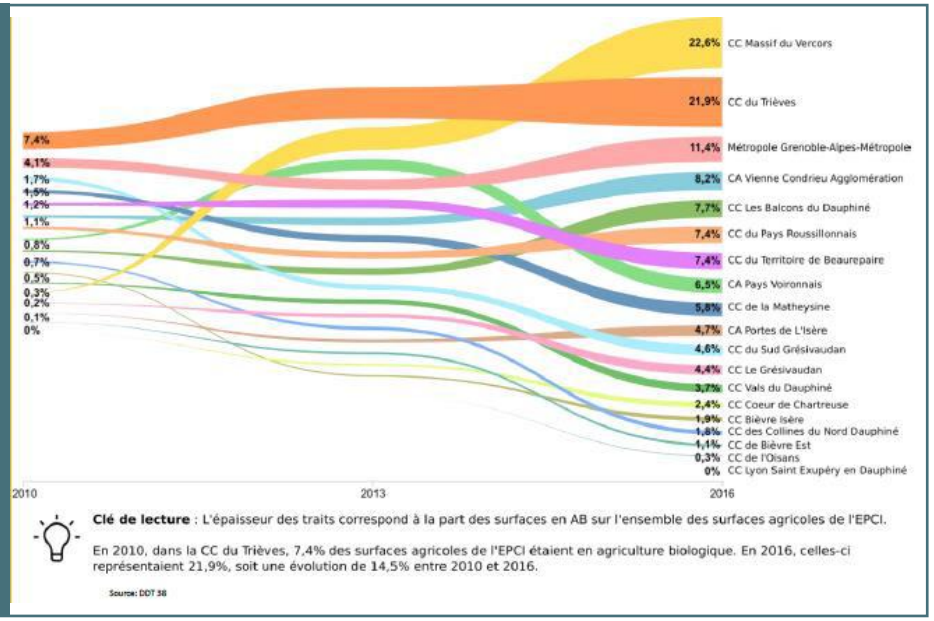

Evolution du nombre d'EA en AB entre 2010 et 2019 sur EBER
Source : Agence Bio, données EPCI 2019 – traitement CERESCO

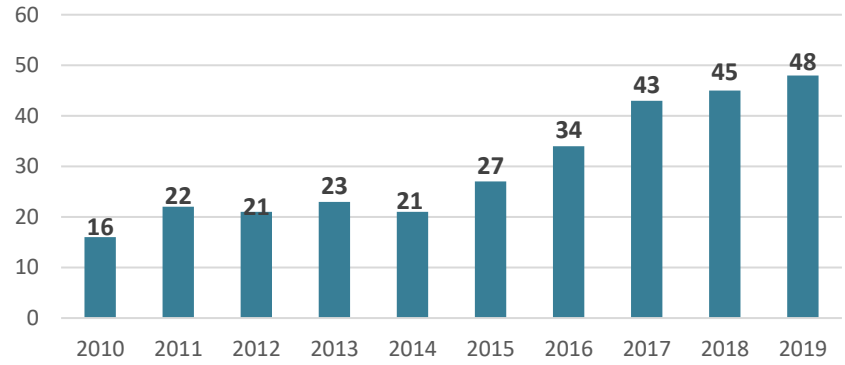

Répartition de l'assolement AB sur EBER en 2019
Source : Agence Bio, données EPCI 2019 – traitement CERESCO

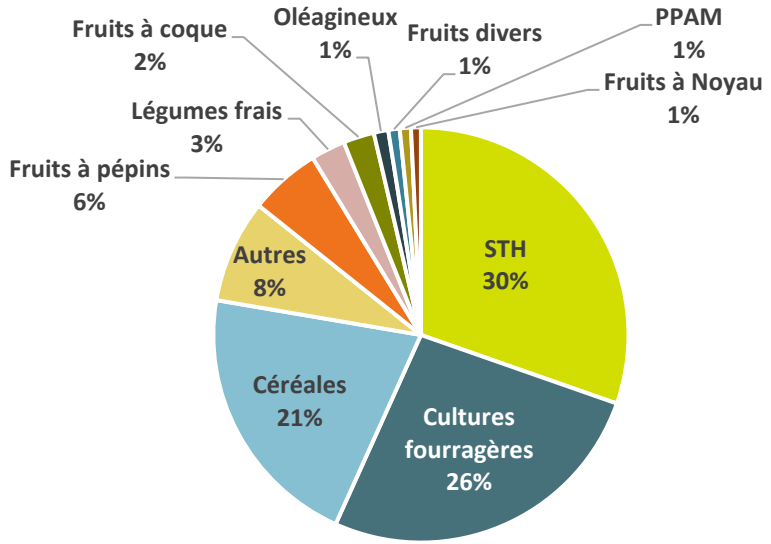

DIVERSIFICATION

Développement de la vente directe

- Face à l'évolution des tendances de consommation, les acteurs des filières agricoles s'adaptent petit à petit. Ainsi ces dernières années, ils se sont tournés vers des formes de diversification qui peuvent être de plusieurs ordres :
  - **Diversification de débouchés :** vente directe à la ferme, approvisionnement de la restauration collective, vente via des magasins spécialisés (épicerie bio, …).
  - **Diversification de gammes de produits :** création de valeur ajoutée grâce à l'obtention de labels (AB, mais aussi HVE, AOC, Terra Vitis, Sud Nature….), la création de marques spécifiques (nouvelle pomme Pink Lady…) ou l'intégration d'une nouvelle culture à plus forte valeur ajoutée dans une rotation (ex : le pois chiche).
- Ces formes de différenciation peuvent évidemment se combiner, mais répondent chacune à des objectifs différents. Dans le premier cas, il s'agit de diversifier les sources de revenus et de limiter les risques liés à la dépendance à un unique débouché. Dans le second, il s'agit d'apporter de la valeur ajoutée à un produit en mettant en avant des pratiques vertueuses ou une innovation.
- Aujourd'hui, **72 exploitations** ont développé de la vente directe (23%) sur le territoire d'EBER (25% en Isère). Plusieurs formats de vente sont plébiscités sur EBER :
  - Marchés de plein vent
  - Vente à la ferme
  - AMAP
  - Points de vente collectifs

Une dynamique forte de développement des circuits-courts avec des formats de vente variés, correspondant à différentes typologies d'exploitation.

Différentes formes de circuits courts

Source : We4LOG ; Chaffotte, Chiffoleau

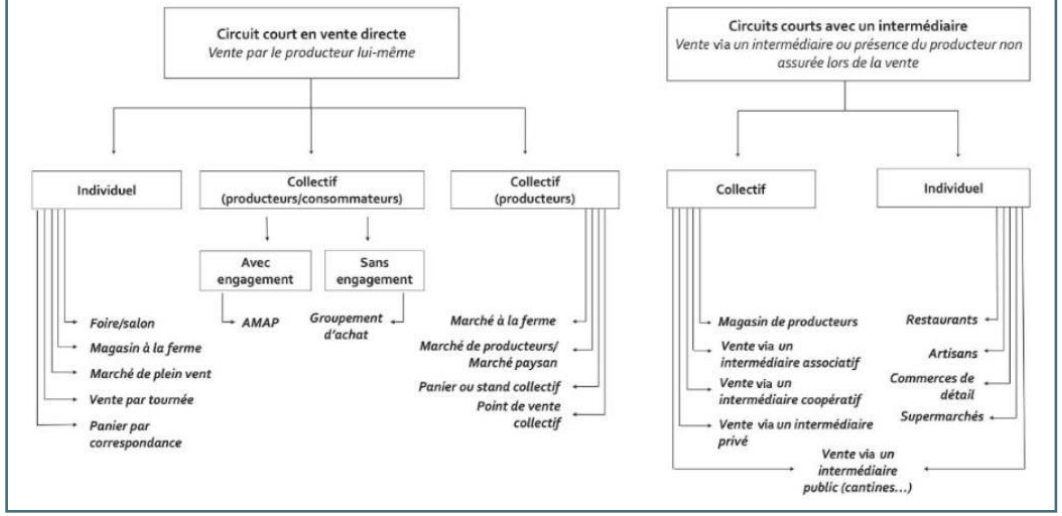

Répartition des lieux de vente de production en circuit court en Isère

Source : Agreste, RGA 2010

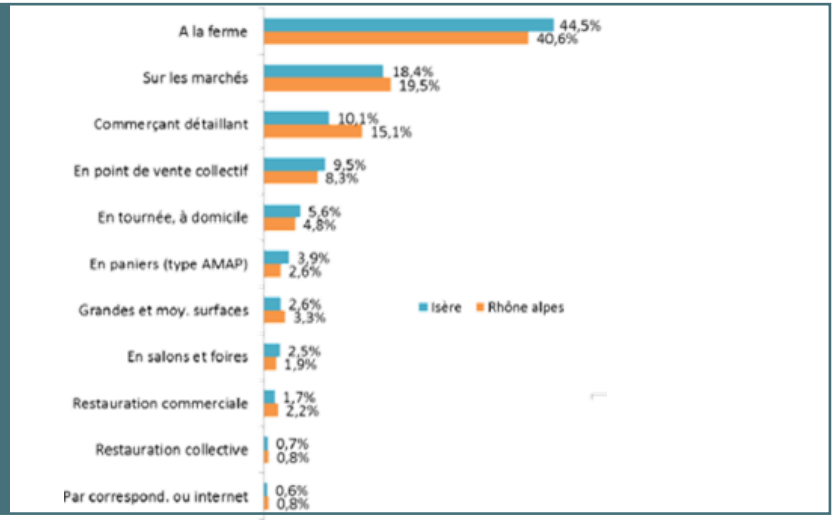

DIVERSIFICATION

Développement des ENR : la méthanisation

Lien à faire avec le PCAET

La démarche Climat-Air-Energie (PCAET-TEPOS) est menée en parallèle de la stratégie agricole et alimentaire. La plupart des actions sont en cours de développement. Concernant les énergies renouvelables, des projets de méthanisation sont déjà présents sur le territoire (4 à ce jour). **Potentiel selon Terristory de 64 455 MWh.** Aujourd'hui c'est le seul axe des ENR agricoles qui est développé sur le territoire. Chaque projet est traité au cas par cas. Le lancement d'une étude de planification et de programmation énergétique est en projet (EPE).

SAS MéthaVarèze (Auberives-sur-Varèze)
Collectif d'agriculteurs (4 exploitations)
10 820 T de matière organique traitée annuellement
Injection du biométhane dans le réseau (100 Nm³/h)

AgroMétha (Eyzin-Pinet)
Unité territoriale (32 exploitations dont 3 sur EBER)
47 000 T de MO traitée/an dt 37 000 T d'origine agricole
Injection du biométhane dans le réseau (350 Nm³/h)
Réflexion sur installation plateforme stockage liquide sur parcelle à Montseveroux

AUBERIVES-SUR-VARÈZE Ils sont six professionnels, agriculteurs et du BTP, à porter le projet

L'unité de méthanisation pourrait être mise en service durant l'été

Conviés par les acteurs de la société MéthaVarèze, plusieurs élus de la circonscription, dont ceux d'Auberives-sur-Varèze étaient nombreux pour découvrir cette société et le futur fonctionnement de l'unité de méthanisation en injection. Les acteurs de ce projet d'envergure souhaitaient présenter le chantier en cours afin que chacun en comprenne mieux les objectifs.

Guidés par Guillaume Genin, Maryse Genin, Julien Dutour, Jean-Baptiste Pellat, et Brice Carcel, les visiteurs ont suivi l'évolution du projet, depuis la création, en

agricole.

Depuis 2017, de nombreuses démarches ont été réalisées pour concrétiser ce projet, la partie administrative étant plus particulièrement gérée par Maryse Genin avec l'aide de Bruno, son époux qui, retraité de l'agriculture, n'a pas hésité à soutenir les plus jeunes en joignant ses connaissances à leur engouement.

L'unité de méthanisation devrait coûter 6,1 millions d'euros

Tous se sont également

PAYS ROUSSILLONNAIS Enjeu d'avenir et producteur d'énergie verte selon les concepteurs du projet

Bientôt un méthaniseur à Bougé-Chambalud

Un méthaniseur devrait voir le jour à Bougé-Chambalud à l'initiative de Florian Arnaud, un exploitant agricole de la commune. Si le projet suscite des interrogations, il est néanmoins très avancé.

Ce projet innovant avait été présenté lors d'une réunion d'information, en salle de la Passerelle, avant le deuxième confinement. Elle avait pour objectif de présenter le projet de méthaniseur de la famille Arnaud de Bougé-Chambalud, et de rassurer aussi la population sur un procédé méconnu, la méthanisation.

À l'heure où il est question de plus en plus des énergies renouvelables afin de réduire la dépendance énergétique du pays, et lutter contre le réchauffement climatique, la méthanisation semble être une opportunité pour une collectivité ou un agriculteur, d'utiliser ses déchets pour

Mathieu Eberhardt, de la société Scara (à gauche) et l'exploitant agricole Florian Arnaud, les concepteurs du projet.

réales, et non de l'élevage ».

En effet, l'unité est soumise à une réglementation stricte : s'installer à 50 mètres des habitations, respecter un plan d'épandage, et insérer l'unité dans le paysage par la création d'espaces verts. L'installation est soumise à un dossier ICPE d'installations classées.

Et qu'en est-il du danger d'explosion ? « Le biogaz est un gaz pauvre, il n'est pas sous pression donc il n'y a pas de risque d'explosion », affirme Mathieu Eberhardt de la société Scara.

Quant au transport routier que va générer cette activité, il correspond à deux camions par jour, à des périodes clés (voir par ailleurs). Enfin, alors que certains s'interrogent en ce qui concerne le permis de construire qui a déjà été validé, sans consultation préalable des habitants qui souhaitent savoir ce qu'ils ont à gagner avec un tel projet, c'est le maire Sébas-

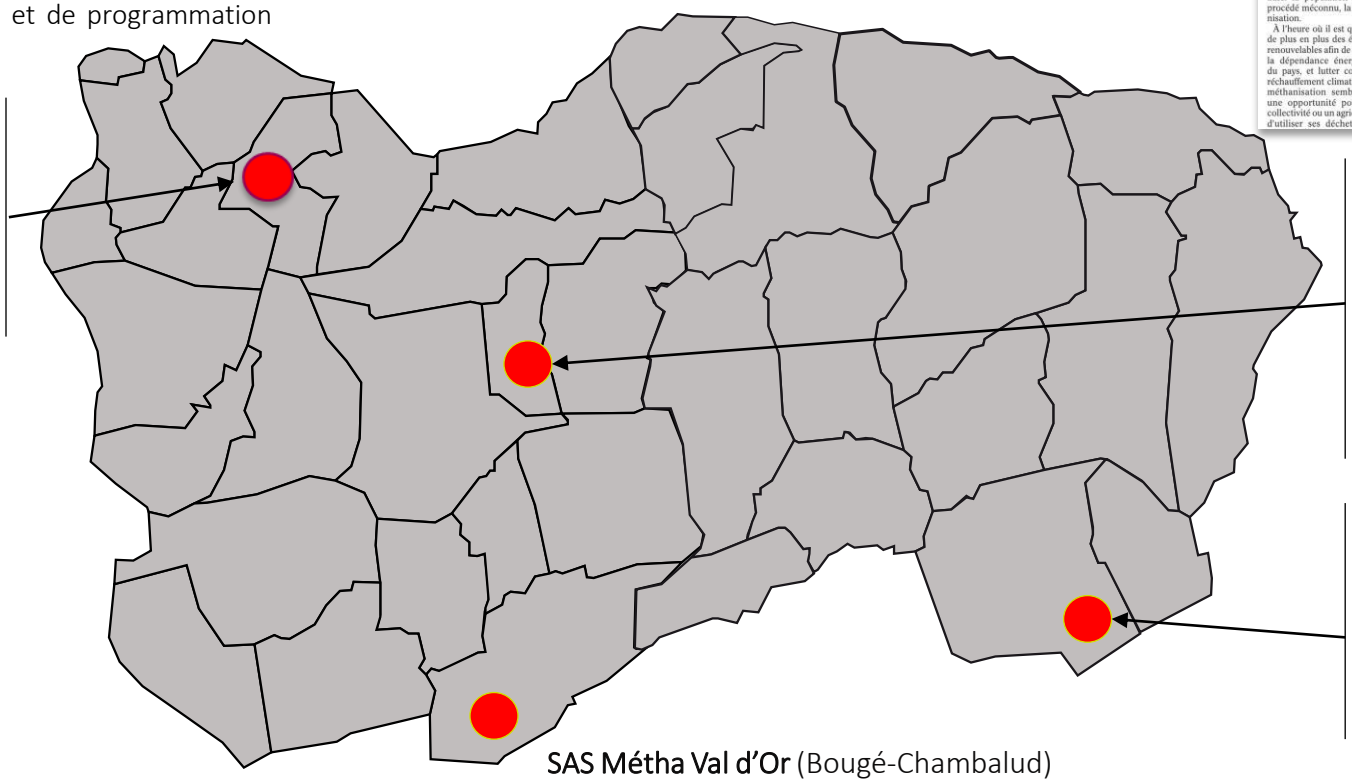

SAS de la Limone (Saint-Romain-de-Surieu)
Méthanisation à la ferme
18,8 tonnes/jour d'intrants
Cogénération :
- production d'électricité revendue (250 kWe),
- production de chaleur (173 MWh/mois)

SAS Agriméthа du Pouloux (Beaurepaire)
Collectif d'agriculteurs (2 exploitations)
10 950 T de matière agricole (85% CIVE et 15% effluents élevage) traitée annuellement
Injection du biométhane dans le réseau (100 Nm³/h)

SAS Métha Val d'Or (Bougé-Chambalud)
2 agriculteurs (1 exploitation sur Epinouze)
8 693 T de matière agricole (CIVE) traitée annuellement
Injection du biométhane dans le réseau (100 Nm³/h)

ceresco.
Alimentation, filières & territoires

DIVERSIFICATION

Lien à faire avec le PCAET

Développement des ENR : photovoltaïsme/agrivoltaïsme

Outre la méthanisation, le photovoltaïsme est un axe des ENR agricoles qui est développé sur le territoire. Plusieurs bâtiments agricoles accueillent des panneaux solaires.

A noter la construction en 2016 d'une serre photovoltaïque sur Jarcieu (puissance électrique installée de 1,8 MW, production estimée à 2 170 MWh/an, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 2 500 habitants). Potentiel solaire selon Terristory sur bâtiment agricole de 11 867 MWh (3% du potentiel solaire total). Chaque projet est traité au cas par cas. Le lancement d'une étude de planification et de programmation énergétique est en projet (EPE).

Sur le département de l'Isère, des opérateurs commencent à prospecter dans le but d'installer des ombrières sur des vergers ou des pâturages. Principale zone fruitière de l'Isère, EBER est particulièrement ciblée.

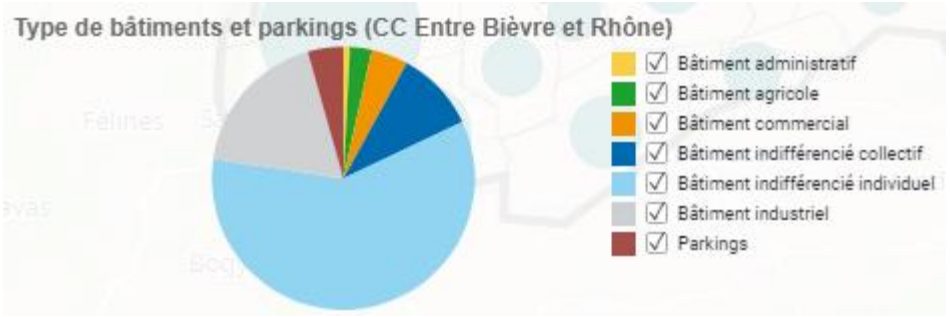

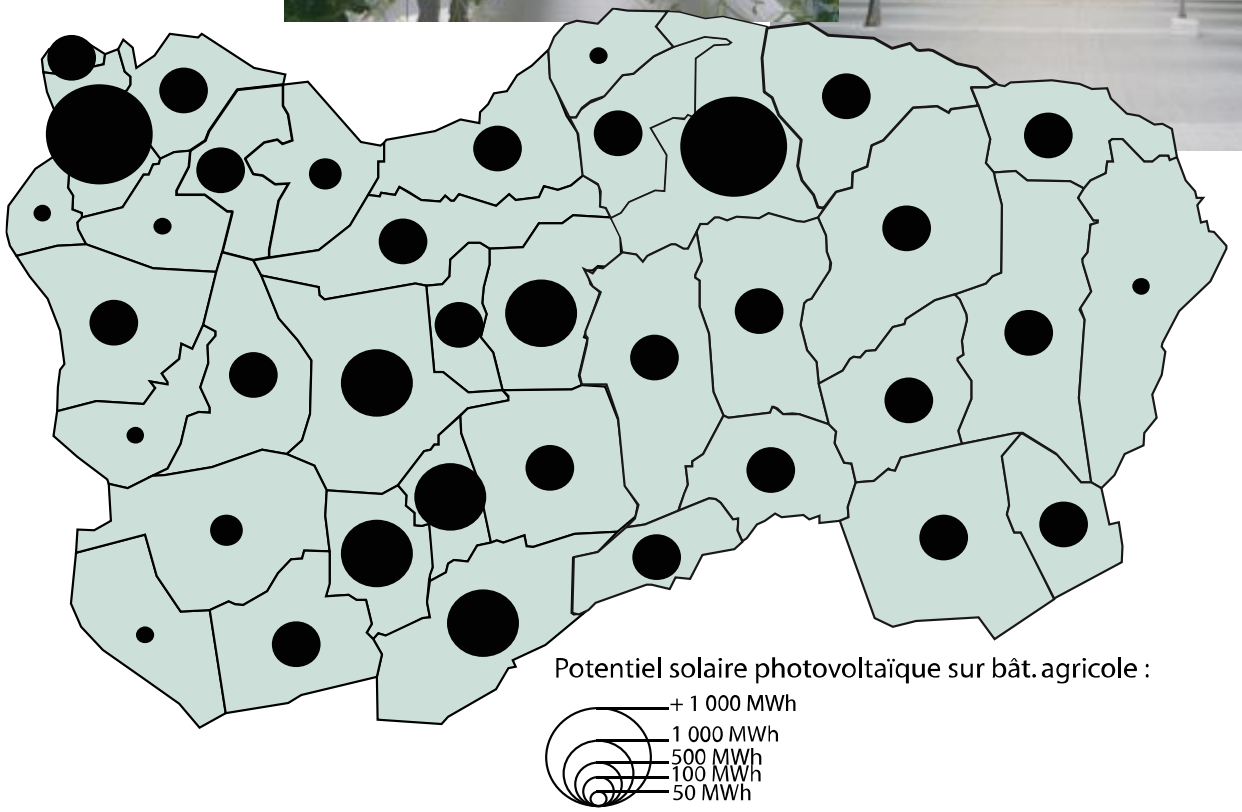

ceresco.
Alimentation, filières & territoires

SOMMAIRE

PARTIE 1 : LES PRODUCTIONS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

01. LES FILIERES AGRICOLES
02. LA DIVERSIFICATION AGRICOLE
03. LES OUTILS DE TRANSFORMATION
04. LE FONCIER AGRICOLE
05. L'INSTALLATION ET LA TRANSMISSION
06. L'EMPLOI ET LA FORMATION
07. LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE

AGROALIMENTAIRE ET TRANSFORMATION

Un panel d'acteurs de l'agro-industrie riche sur le secteur

- L'industrie agroalimentaire iséroise, avec sa diversité et son dynamisme économique, génère des emplois sur le département. Ainsi, 4 028 employés travaillent dans ces entreprises en 2016. La proportion des entreprises de plus de 250 salariés est plus marquée en Isère que dans les autres département rhodaniens, qui en cas de délocalisation, pourrait fragiliser l'emploi des territoires concernés.
- Si on ramène le chiffre d'affaires des entreprises régionales au département de leur siège, l'Isère et trois autres départements (Drôme, Loire et Puy-de-Dôme) concentrent plus de la moitié du chiffre d'affaire régional. Ce sont les industries de la viande, prépondérantes sur le département, qui permettent à l'Isère de se positionner en second concernant la part du chiffre d'affaire régional.
- **Au niveau du SCoT Rives du Rhône, 1 300 emplois salariés dans les industries agro-alimentaires sont recensés**. Les activités de transformation du territoire sont diversifiées (industries laitières, produits carnés, transformation de fruits et légumes, biscuiteries industrielles, transformation et commercialisation de produits biologiques et écologiques) mais quelques communes regroupent les principaux établissements alimentaires et la majorité des emplois, notamment Anneyron, Vienne, Annonay, Pélussin, Maclas, Félines.
- **Sur EBER, l'industrie agroalimentaire compte 3 établissements principaux** : Ravifruit (fruits), Elivia (viande) et Glaces de Lyon (produits laitiers) pour un nombre de salariés de plus de 300.
- A ces activités de transformation s'ajoutent un **tissu d'entreprises installées le long de la vallée du Rhône pour le stockage-conditionnement-expédition de fruits**, évoqué précédemment dans la filière arboricole et qui jouent un rôle logistique important pour la commercialisation de la production locale sur les marchés français et export. Sur EBER, on en dénombre une douzaine comptant plus de 130 salariés permanents.

Principales industries iséroises
Source : CD38

AGROALIMENTAIRE ET TRANSFORMATION

Ecosystème des outils structurants pour le territoire

Des synergies sont à trouver avec les territoires avoisinants et les acteurs économiques

ACTEURS STRUCTURANTS

Le Pole Agro-Alimentaire Isérois

2020 :75% de satisfaction coté producteurs
Manque d'effet commercial identifié → développement d'une offre de prestation

- 2 piliers de travail

Gestion du label IS HERE
(produits agréés, cahier des charges, communication)
120 producteurs pour 1000 produits agréés

47% de notoriété assistée *(reconnaissance du logo)*

Développement des ventes des produits agréés par ce label = proposer des outils opérationnels pour conquérir des marchés

Prestation auprès de la GMS : référencement produit, suivi en rayon, gestion commandes, animation + prise de commandes et facturation (annexe)
Cible : une 30aine de GMS
Obj : 3,5M€ de CA d'ici 2024

Prestation auprès des commerces de proximité (- de 400m²)
Organisation logistique spécifique (peu de volume à chq point de livraison)
Cible : périmètre resserré sur l'agglo de Grenoble

Prestation auprès des particuliers : groupements d'achat et CE d'entreprises sous forme de box de produits locaux
Obj : 6 000 paniers/an

Pas de transfert de propriété des marchandises
Les producteurs restent maitres de la logistique d'acheminement des produits mais **chantier logistique à venir pour favoriser la mutualisation**

ACTEURS STRUCTURANTS

La légumerie AB Epluche

- **2006** • Demande de légumes 4ème gamme par un gestionnaire de cuisine
- **2008** • Portage d'un projet de légumerie par l'Agglomération du Pays Voironnais et la CA Grenoble Alpes Métropole
- **2012** • Rencontre des 2 initiatives
- **2012 à 2015** • Développement de l'activité de légumerie et de la plateforme Isère à saisonner
- **Sept 2015** • La légumerie s'installe dans les locaux de l'abattoir à Grenoble

- L'entreprise AB Epluche a été créée en 2011 avec la volonté d'ouvrir le marché de la restauration collective aux maraîchers du territoire. Le nom de la légumerie provient de la volonté initiale de ne transformer que des produits bio. Mais en raison du manque de volumes sur ce type d'offre, l'entreprise s'est finalement développée grâce aux volumes apportés par la demande en produits conventionnels. Pour atteindre la rentabilité économique, une activité de plateforme (achat-revente de produits bruts) a été développée. C'est pour cette seconde activité que la société Isère à Saisonner a été créée, uniquement pour les produits conventionnels. Les légumes 4ème gamme AB sont tous vendus à Manger Bio Isère.

- La majorité des clients étant des restaurants scolaires, l'activité est à l'arrêt pendant les vacances scolaires. Le prix final des produits vendus dépend de 3 facteurs :
  - Le prix d'approvisionnement : fixé par le producteur, il inclue également le transport (<10 cts d'€ pour que le modèle éco reste viable).
  - Le rendement de la transformation : l'augmentation des volumes traités doit permettre d'améliorer le rendement (et de faire baisser les prix de vente).
  - Les amortissements des investissements.

Organisation de la légumerie AB Epluche

Source : Fiche SYAM « Autour d'AB Epluche : une légumerie de produits locaux », PSDR

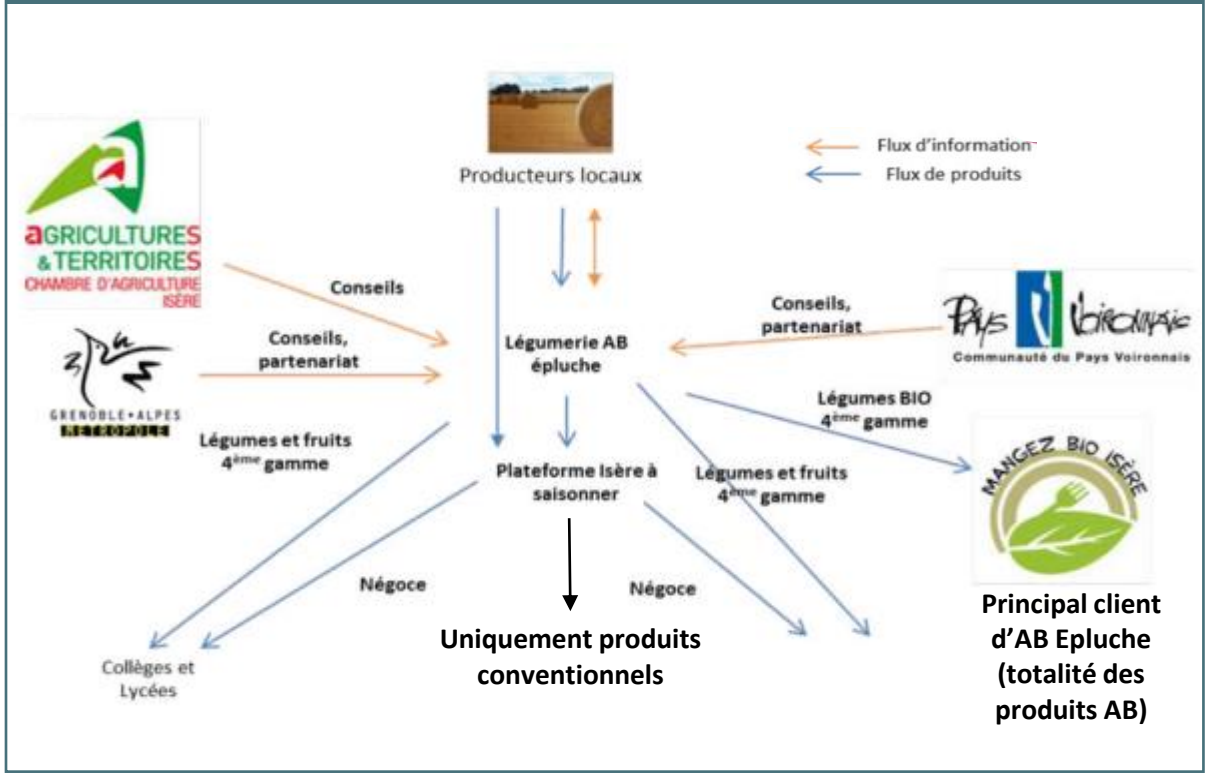

Défis à relever :

- Développement de l'activité : de 3t/semaine à 4t/semaine
- Faire face à la variabilité de l'activité en volume (vacances scolaires + discontinuité de l'offre). L'activité se fait principalement sur les légumes d'hiver

Enjeux pour la légumerie :

- Diversifier ses débouchés pour plus de stabilité
- Des volumes lissés sur l'année pour augmenter la résilience

ceresco. Alimentation, filières & territoires

SOMMAIRE

PARTIE 1 : LES PRODUCTIONS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

01. LES FILIERES AGRICOLES
02. LA DIVERSIFICATION AGRICOLE
03. LES OUTILS DE TRANSFORMATION
04. LE FONCIER AGRICOLE
05. L'INSTALLATION ET LA TRANSMISSION
06. L'EMPLOI ET LA FORMATION
07. LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE

FONCIER

Une consommation foncière inégale selon les secteurs

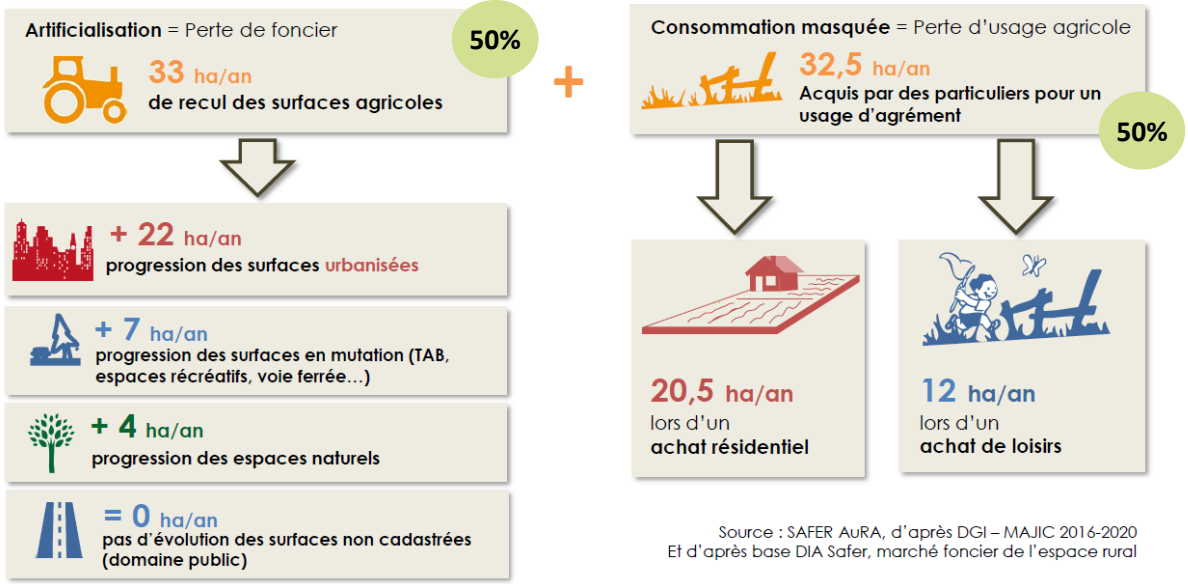

Source : SAFER AuRA, d'après DGI – MAJIC 2016-2020
Et d'après base DIA Safer, marché foncier de l'espace rural

La **consommation masquée** représente 50% des terrains agricoles qui changent de destination chaque année. Il s'agit de l'acquisition d'espaces productifs agricoles par les non agriculteurs qui se rendent propriétaires de terres, soit lors d'un achat résidentiel, soit lors d'achats d'agréments (achat d'un pré, extension d'un jardin, etc.). Ces terrains ne sont pas soustraits de « l'espace nature », car ils ne sont pas urbanisés, mais ils acquièrent un usage de loisirs difficilement réversible. En témoigne le prix moyen consenti pour acheter ces terrains qui est **5 fois supérieur au prix agricole.**

Chiffres clés foncier :

- **22 ha/an consommés pour l'urbanisation** entre 2016 et 2020, soit l'équivalent de 31 terrains de foot par an
- Entre **0 et 3,7 ha/an** de consommation foncière par commune
- **65,5 ha/an** de terres agricoles qui disparaissent entre artificialisation et consommation masquée

- La dynamique d'urbanisation est plus marquée sur l'ouest d'EBER, en lien avec la **proximité de la vallée du Rhône** (grands axes de déplacement pour rejoindre rapidement les agglomérations proches).
- Avec une progression moyenne de **+21,8 ha/an** entre 2016 et 2020 pour les surfaces urbanisées, cette consommation impacte directement les surfaces agricoles, principales concernées. A 73%, cette urbanisation se destine à la construction d'habitats. A titre de comparaison, à l'échelle du département de l'Isère, entre 2009 et 2019, 70% des surfaces nouvellement artificialisées ont une destination « habitat » et 22% ont une destination « Activité ».

Dynamique d'urbanisation à l'échelle communale entre 2016 et 2020. *Source : SAFER AURA – MAJIC DGFIP 2016-2020*

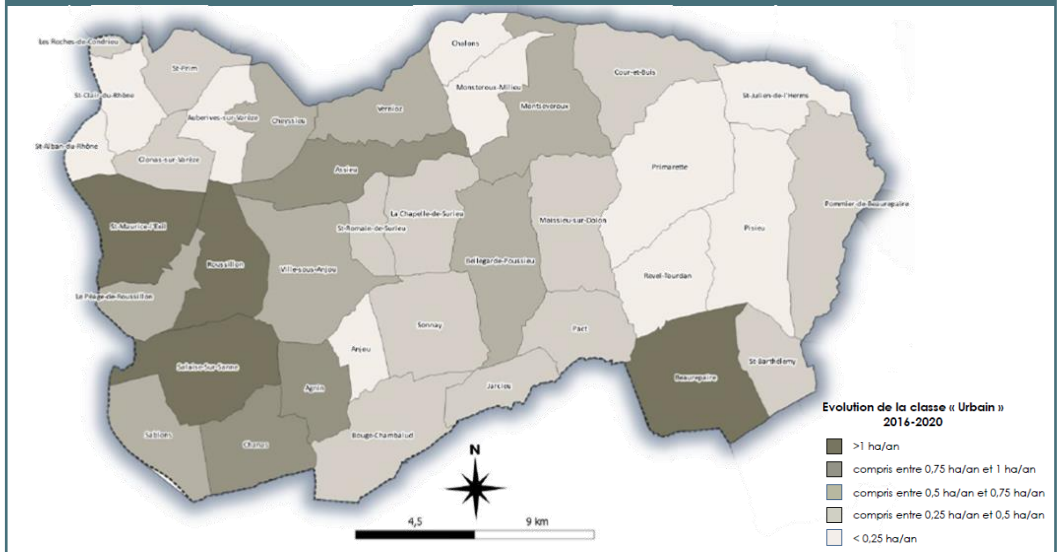

Les chiffres présentés ne concernent que la classe dite «urbain» regroupant les surfaces en natures fiscales de sol (support de bâti) et de jardin (attenant au sol). Les chiffres sont exprimés en valeur absolue à l'échelle communale pour illustrer les volumes urbanisés. On ne tient pas compte ici de la taille du territoire communal, ce qui peut parfois tromper sur l'importance relative de l'urbanisation.

FONCIER

Un marché agricole sous pression

- Le foncier constitue une ressource naturelle, **support de l'économie agricole**, du développement urbain et économique, des continuités écologiques, des réservoirs de biodiversité et de leurs fonctionnements. Cette ressource, très convoitée, fait l'objet de forte concurrence à l'origine de l'augmentation continue de son coût. Ainsi suivant le contexte économique/démographique, géographique/topographique… la pression sur le foncier agricole est plus ou moins forte et contraint les agriculteurs dans leurs projets professionnels.

- La majorité des exploitations agricoles cherche à augmenter ses volumes de production, dans une logique de confortement de son activité ou de compensation des pertes foncières (passées et à venir). Cette évolution concerne aussi bien les productions végétales (arboriculture, grandes cultures, maraîchage) que les activités d'élevage. Si la mise en œuvre de projets d'irrigation peut, en partie, répondre au besoin d'augmentation des volumes de production des exploitations (en sécurisant voire améliorant les rendements), il n'en demeure pas moins que le **développement de ces structures agricoles passera par l'acquisition de surfaces supplémentaires**.

- **3 géomarchés** (unité géographique homogène du point de vue des marchés agricoles) distincts sont observés sur le territoire :
  - Les collines de la Bièvre, où les fourchettes de prix vont plutôt se situer entre 1 500 et 3 500 €/ha pour les prairies ;
  - Le Pays Roussillonnais, où la présence d'arboriculture, une filière à plus forte valeur ajoutée, a tendance à faire monter les prix de vente des terrains avec une valeur haute à 6 000 €/ ha ;
  - La plaine de Bièvre-Liers, plutôt orientée vers les grandes cultures avec des prix entre deux.

Un prix moyen des prés et terres agricoles compris entre 0,15 €/m² et 0,6 €/m² avec des disparités selon les « secteurs » agricoles concernés et la nature des biens vendus.
Des phénomènes spéculatifs forts sur l'Ouest du territoire, en lien avec l'urbanisation croissante et la proximité d'axes de transport stratégiques.

Référentiel des prix des prés et terres selon les différents géomarchés recensés sur EBER.

Source : SAFER AURA, 2019

Géomarché	Prix « prés » *Fourchette de prix*	Prix « terres » *Fourchette de prix*
Collines de la Bièvre *(Polyculture/Elevage)*	0,15 €/m² - 0,35 €/m²	0,25 €/m² - 0,45 €/m²
Pays Roussillonnais *(Grandes cultures/arboriculture)*	0,2 €/m² - 0,35 €/m²	0,35 €/m² - 0,6 €/m²
Plaine de Bièvre-Liers *(Grandes cultures)*	0,2 €/m² - 0,35 €/m²	0,3 €/m² - 0,45 €/m²

Evolution du nombre de transaction et des surfaces sur EBER.

Source : SAFER AURA

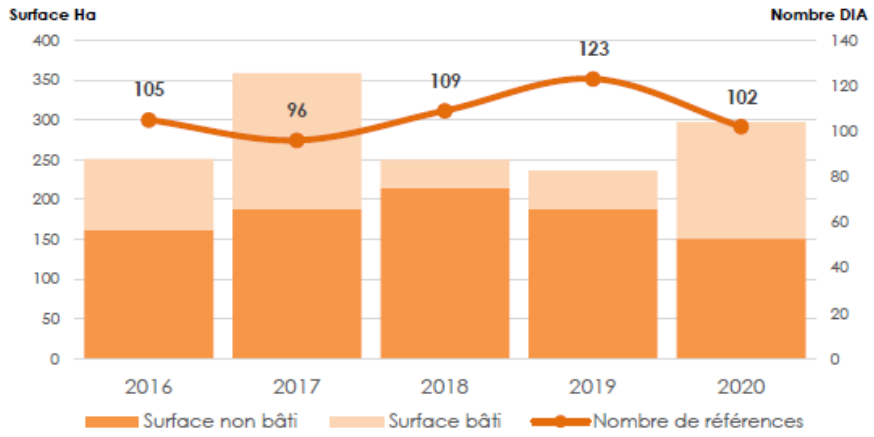

FONCIER

Le foncier agricole échappe aux exploitants

- Compte tenu de cette **tension sur le foncier**, la propriété échappe de plus en plus aux exploitants agricoles. Ceci est d'autant plus vrai que l'exploitant est jeune. Les exploitants disposent de deux modes principaux d'accès au foncier agricole :
  - le faire-valoir direct où l'exploitant est propriétaire des terres qu'il exploite,
  - le fermage/métayage où l'exploitant est lié aux propriétaires des terres exploitées par un contrat d'association ou un bail. Dans ce cas, l'exploitant verse un « loyer » aux propriétaires. Dans certains secteurs, le fermage oral est de plus en plus présent, ce qui empêche les exploitants de se projeter à moyen ou long terme sur l'exploitation de ces parcelles.
- Le graphe ci-contre montre notamment la part des exploitations en faire-valoir direct, en fonction du type de production à l'échelle ex région RA en 2010. **L'accès au mode de faire-valoir direct** est plus majoritairement rencontré chez les exploitants en viticulture, fruits, cultures permanentes (noix) et autres élevages hors-sol ; c'est-à-dire, pour **des productions à forte valeur ajoutée** ou des productions intensives nécessitant peu de foncier (élevage hors-sol). Toutefois, on remarque que l'accès au foncier par fermage est largement majoritaire au sein des exploitations. Cela n'a pas toujours été le cas : entre 1973 et 2010, **le taux de propriété est passé de 63% à 24%.**
- Cette tension peut freiner, dans certains cas, les dynamiques de valorisation du foncier agricole, notamment lorsqu'il s'agit d'investir dans de nouvelles infrastructures d'irrigation/drainage…

Type de propriété du foncier selon l'orientation économique en Isère
Source : Agreste, RA 2010

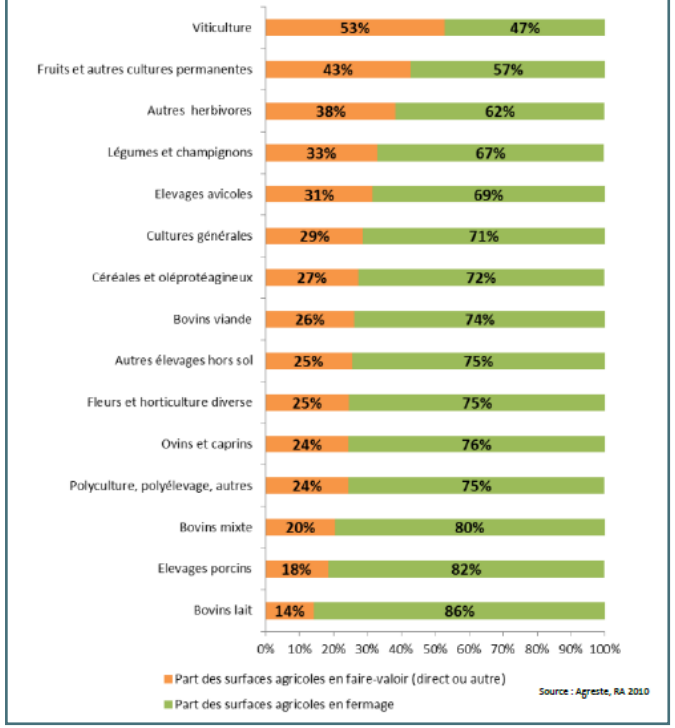

Vue du ciel du territoire EBER (Google Maps)

2 outils départementaux au service de la préservation du foncier agricole :

- GIP **Fond Départemental d'Investissements Agricoles et Agroalimentaires** (FDIAA) : créé en 2012, ce fond est constitué des contributions des maitres d'ouvrages publics et privés liées aux emprises foncières agricoles, notamment dans le cadre de projets d'aménagement. Celles-ci permettent de financer des projets agricoles structurants collectifs.
- L'OFPI (**Observatoire Foncier Partenarial de l'Isère**) est un outil dynamique, prospectif et pédagogique. Créé en 2006, il réunit dans un partenariat coordonné par le Département, différentes structures (EPCI, établissements publics fonciers, Etat et Chambre d'agriculture) et constitue un moyen d'aide à la décision en matière de stratégies foncières. Les travaux de l'OFPI sont menés avec l'appui de l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise et la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes.

FONCIER

Plusieurs typologies d'outils au service d'une stratégie foncière

	Planification	Sanctuarisation	Stratégie foncière
	SCoT > PLUi > PLU	PAEN et ZAP	Divers outils
Echelle	Métropole, ensemble de CC, CA… / Ensemble de communes / Une commune	Périmètres définis à la parcelle et inscrits dans le PLU	

Le **SCOT** permet de travailler à grande échelle et de mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles d'un territoire. Il a également la possibilité de délimiter des espaces agricoles « d'intérêt communautaire » ce qui attribue à ces espaces une protection réglementaire supplémentaire. Enfin, ces outils peuvent également développer une véritable politique agricole en fixant expressément des objectifs à atteindre (promotion des circuits courts…).

Le PLU permet de réguler l'offre foncière grâce à la conjugaison de ces composants (zonage, règlement, emplacements réservés…). En définissant **l'affectation des sols à la parcelle**, il influence en partie la valeur vénale des terrains sur les territoires en développement. Par l'approbation d'un PLU, la commune se donne la possibilité de mettre en œuvre des outils d'actions foncières, par exemple, le périmètre de Droit de Préemption Urbain…

Se doter d'un PLU ou d'un SCOT a montré dans les faits qu'ils ne suffisent pas à faire face à une éventuelle pression foncière. C'est pourquoi, il convient de se doter d'outils complémentaires d'interventions foncières.

PAEN (Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains)
Mis en place à la demande des communes, il s'impose ensuite à toutes les futures révisions du PLU. Sa modification n'est possible que par décret en Conseil d'Etat. Le PAEN ne peut être positionné que sur des zones classées agricoles ou naturelles au PLU. Le Département dispose d'un **droit de préemption spécifique dans les PAEN** (qu'il peut ou non utiliser). Par ailleurs, dans les PAEN, **un plan d'actions** doit être mis en place, qui permet de mettre en valeur les espaces agricoles, naturels et forestiers.

ZAP (Zone Agricole Protégée)
Elles sont annexées au PLU dans le cadre des servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation des sols. Une fois la **ZAP arrêtée par le Préfet**, tout changement d'affectation ou de mode d'occupation du sol qui altère durablement le potentiel agronomique, biologique ou écologique d'une ZAP doit être soumis à l'avis de la Chambre d'Agriculture et de la CDOA. En cas d'avis négatif de l'une d'entre elles, le changement ne peut être effectué que sur avis motivé du Préfet, sauf si le changement d'affectation des sols relève du code de l'urbanisme.

Maitrise du foncier	• Veille active • Acquisition • Portage de foncier par la collectivité
Reconquête du foncier	• Fonctionnalité de l'espace agricole • Incitation à la location • Reconquête des friches
Installation/ transmission	• Veille active, animation et mise en relation • Accompagnement direct

Mise en place d'une ZAP sur la commune de Saint Prim : 82% de la SAU communale (425 ha)

RETOUR D'EXPERIENCE

La ZAP (Zone Agricole Protégée) de Saint-Prim

- Des **outils de sanctuarisation** tels que les ZAP ou PAEN permettent un maintien de la destination des terres agricoles dans le temps et assurent une protection de ces espaces plus forte que les zonages des documents d'urbanisme.
- Offrant des espaces agricoles de plaine encore relativement préservés, la commune de Saint-Prim, implantée sur le territoire du Pays Roussillonnais et en limite Sud du territoire de Vienne Condrieu Agglomération, souhaite néanmoins anticiper le report de pression foncière des communes voisines (Chonas-l'Amballan, Reventin-Vaugris, projet de demi-échangeur autoroutier…).
- Pour cela, la commune, dans une volonté d'agir pour pérenniser à long terme le foncier agricole, en particulier sur des secteurs supports de production à haute valeur ajoutée ainsi que sur des secteurs stratégiques pour l'agriculture, a souhaité entamer une procédure de classement d'un périmètre en Zone Agricole Protégée (ZAP).
- Ce classement devrait par ailleurs permettre de sécuriser une partie du foncier agricole de la plaine de Chonas – Reventin sur laquelle se dessine la mise en place du projet d'extension du réseau collectif d'irrigation, porté par l'ASA du Plateau de Louze et de Glay et qui répond à une demande forte des agriculteurs concernés par les emprises à venir de la zone d'activité du Saluant (Reventin). La commune de Saint Prim a fait le choix d'en instaurer une sur **425 ha, soit 82% de la surface communale**.

Extrait du rapport de la Chambre d'Agriculture de l'Isère pour la création de la ZAP de Saint-Prim

L'arrêté préfectoral de délimitation de la ZAP est annexé au PLU en tant que **servitude d'utilité publique**. Les servitudes d'utilité publique constituent des restrictions à l'exercice du droit de propriété et d'usage du sol. Elles sont visées par l'article L126-1 du code de l'urbanisme. Mises en œuvre par les services de l'État, **elles s'imposent aux collectivités locales lors de l'élaboration des documents d'urbanisme**. Le non-respect des servitudes d'utilité publique constitue une illégalité permettant de remettre en cause la validité de ces documents d'urbanisme.

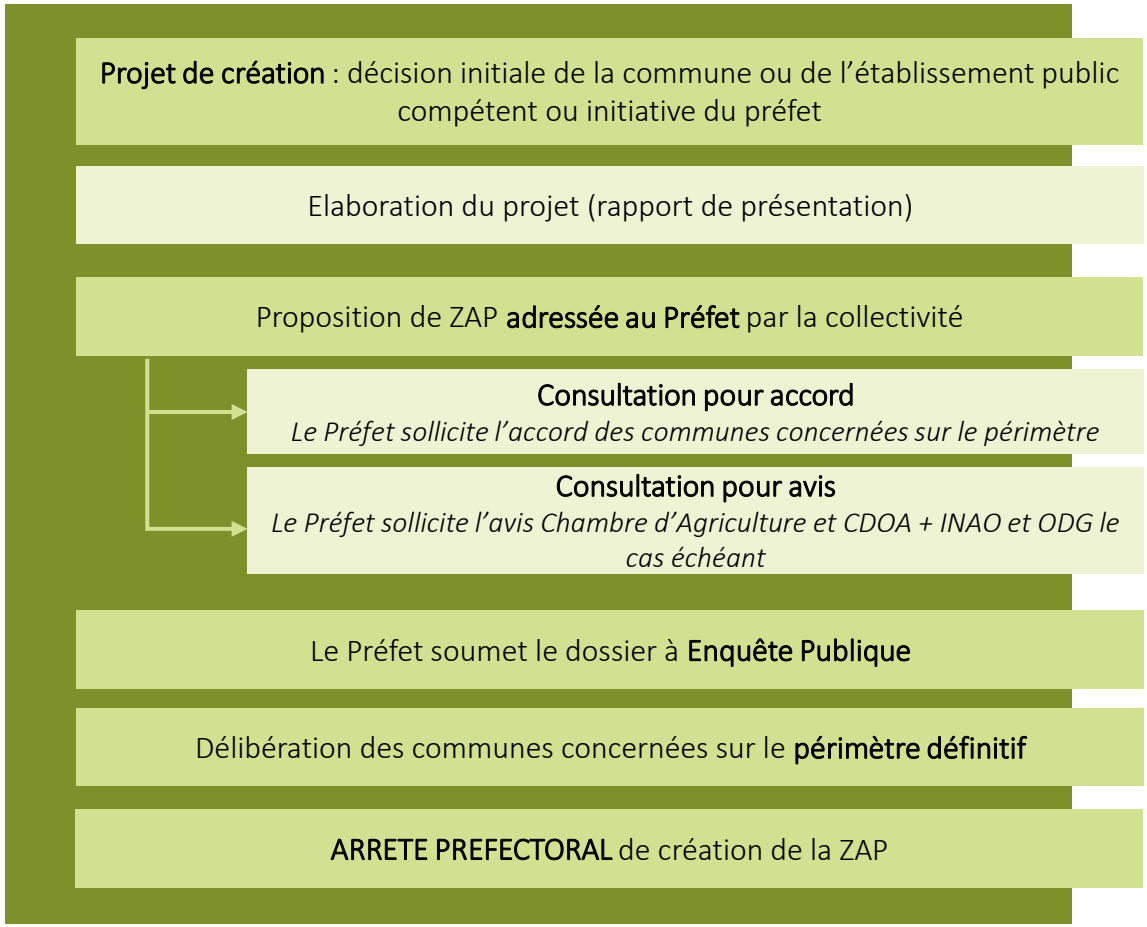

Procédure de mise en place d'une ZAP

FONCIER

Des conflits de voisinage de plus en plus prégnants

- Les pratiques agricoles, même dans un contexte rural relativement bien préservé au sein duquel les sièges d'exploitation restent éloignés de l'urbanisation, sont parfois à l'origine de conflits entre les résidents et les exploitants agricoles. La pression urbaine, la proximité des habitations ou encore la fréquentation des routes et chemins peuvent entraver le fonctionnement des exploitations agricoles.

- Selon les secteurs géographiques, les pratiques concernées peuvent être liées à la conduite des productions végétales mais aussi animales (plutôt sur l'Est d'EBER) :
  - **L'épandage** des amendements et phytosanitaires est, sur certains secteurs notamment à proximité des habitations, rendu difficile. Par ailleurs, les nuisances dues au bruit des engins agricoles imposent des horaires adaptés dans ces mêmes secteurs. Les récentes réglementations sur la mise en place de ZNT ont exacerbé ces conflits, avec une mobilisation massive des associations environnementales.
  - La **circulation des engins agricoles** se veut perturbée par l'étroitesse des chaussées et par le mauvais état de certains chemins communaux. L'accès à certaines parcelles se voit également rendu compliqué du fait de leur enclavement ou d'un cheminement difficile.
  - **L'accès au foncier** pour les exploitations cherchant à se développer ou pour les porteurs de projets qui souhaitent s'installer est en effet rendu difficile. L'acquisition de certaines parcelles agricoles par des particuliers pour un usage d'agrément est un phénomène qui tend effectivement à s'accroître.

Face à ces problématiques de conflits de voisinage, la mise en place d'une charte départementale en juin 2020 vise à favoriser le dialogue entre les habitants, les élus locaux et les agriculteurs. Elle est directement consultable en ligne.

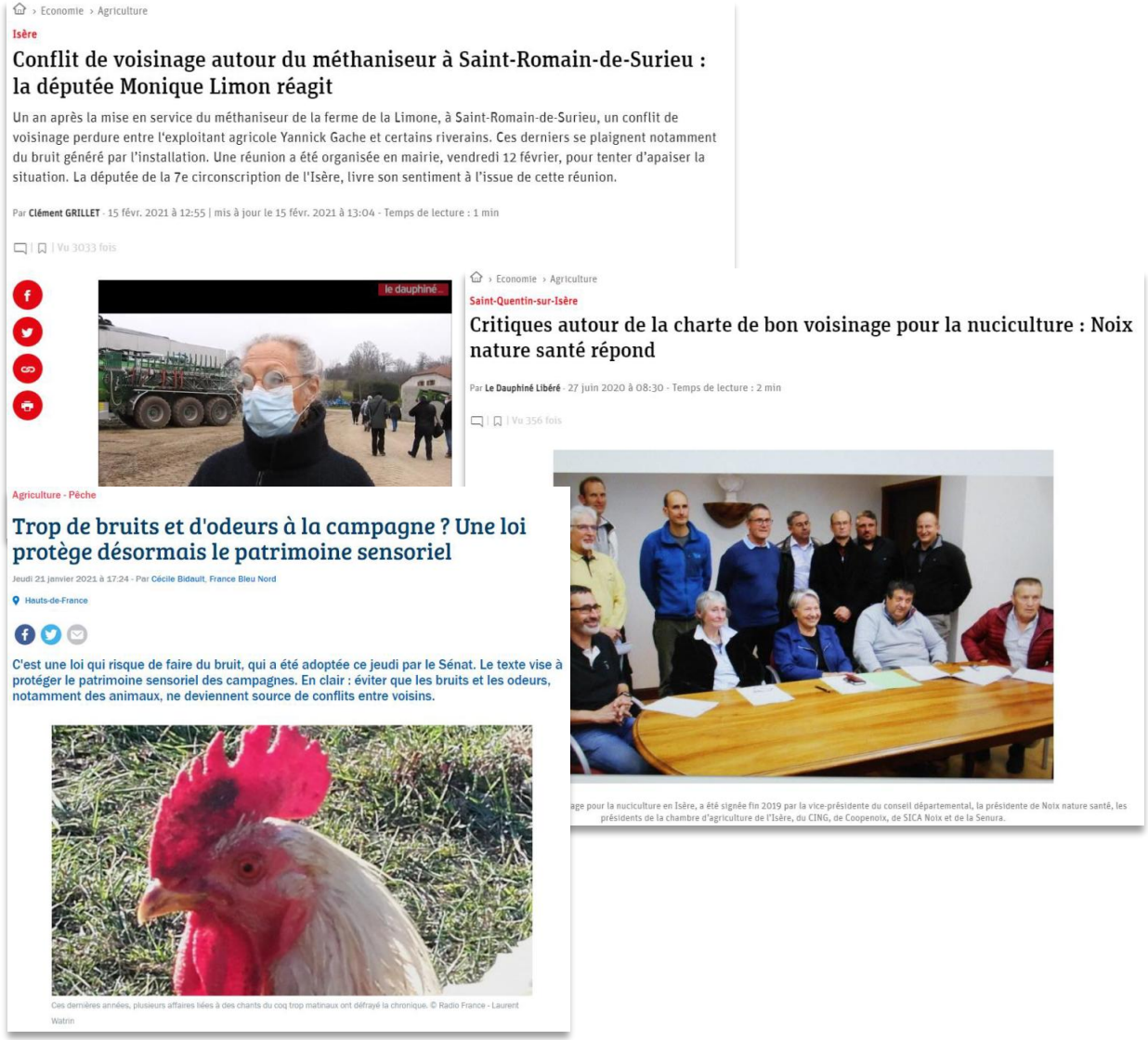

› Economie › Agriculture

Isère

Conflit de voisinage autour du méthaniseur à Saint-Romain-de-Surieu : la députée Monique Limon réagit

Un an après la mise en service du méthaniseur de la ferme de la Limone, à Saint-Romain-de-Surieu, un conflit de voisinage perdure entre l'exploitant agricole Yannick Gache et certains riverains. Ces derniers se plaignent notamment du bruit généré par l'installation. Une réunion a été organisée en mairie, vendredi 12 février, pour tenter d'apaiser la situation. La députée de la 7e circonscription de l'Isère, livre son sentiment à l'issue de cette réunion.

Par Clément GRILLET - 15 févr. 2021 à 12:55 | mis à jour le 15 févr. 2021 à 13:04 - Temps de lecture : 1 min

Vu 3033 fois

le dauphiné

› Economie › Agriculture

Saint-Quentin-sur-Isère

Critiques autour de la charte de bon voisinage pour la nuciculture : Noix nature santé répond

Par Le Dauphiné Libéré - 27 juin 2020 à 08:30 - Temps de lecture : 2 min

Vu 356 fois

Agriculture - Pêche

Trop de bruits et d'odeurs à la campagne ? Une loi protège désormais le patrimoine sensoriel

Jeudi 21 janvier 2021 à 17:24 - Par Cécile Bidault, France Bleu Nord

Hauts-de-France

C'est une loi qui risque de faire du bruit, qui a été adoptée ce jeudi par le Sénat. Le texte vise à protéger le patrimoine sensoriel des campagnes. En clair : éviter que les bruits et les odeurs, notamment des animaux, ne deviennent source de conflits entre voisins.

Ces dernières années, plusieurs affaires nées à des chants du coq trop matinaux ont défrayé la chronique. © Radio France - Laurent Watrin

FONCIER

Des outils existent et seront à étudier dans le cadre de la SAAT pour faciliter l'accès au foncier

GFA (Groupement Foncier Agricole)

- Cet outil permet de soutenir les exploitants en place qui n'ont pas les capacités de se maintenir (ex : achat de foncier …) ou d'aider à l'installation de Jeunes Agriculteurs.
- L'échelle départementale et une animation de la structure qui repose sur du bénévolat empêchent de tirer pleinement profit de cet outil innovant. Des échelles plus restreintes montrent aussi leurs limites : dans la Marne, il existe des GFA cantonaux, qui sont en cours de fusion car leur taille est trop limitante.
- Il pourrait être intéressant de réfléchir aux conditions à mettre en place pour renforcer cet outil (échelle, fonctionnement …)

Convention SAFER – Crédit Agricole

- Finance du foncier à hauteur de 200 000 € pour permettre aux Jeunes Agriculteurs de rembourser leur foncier au-delà de 9 ans, avec des taux d'intérêt raisonnables.

SAFER – Vigifoncier

- Outil permettant de mieux connaître la typologie du foncier du territoire (transactions,…).

SAFER AURA – portage foncier

- Convention entre la SAFER et une collectivité.
- Ciblage des territoires et secteur que la collectivité souhaite maîtriser (par exemple pour EBER, il pourrait s'agir de maitriser 10 ha tous les 3 ans, pour les projets de maraîchage, arboriculture, ovins, caprins)
- Différentes possibilités de portage : pré-financement ou non par les collectivités.

Leviers et enjeux pour le PAT

Ces outils seront à étudier dans le cadre de la SAAT pour compléter la politique actuellement en place et renforcer l'accès au foncier pour les filières stratégiques (maraîchage, fruits, élevage caprins, ovins, viticulture)

FONCIER

La compensation agricole collective : un soutien des filières

LE PRINCIPE

- Un **dispositif de compensation agricole** a été introduit par la Loi d'Avenir pour l'Agriculture et la Forêt (LAAF) de 2014 pour les **projets d'aménagement susceptibles d'avoir un impact important sur l'économie agricole locale** (ceux soumis à évaluation environnementale).
- Le **Décret d'application paru le 31 août 2016 (n°2016-1190)** précise les conditions de réalisation d'une étude préalable pour les projets susceptibles d'avoir un impact négatif important sur l'économie agricole locale (ceux soumis à évaluation environnementale systématique).
- L'étude préalable comprend notamment **une évaluation économique globale des impacts négatifs (et positifs) sur les filières agricoles**. Cette dernière doit permettre de mettre en œuvre des **mesures vouées à éviter, réduire ou, le cas échéant, compenser collectivement** les effets négatifs via le soutien des initiatives et projets collectifs d'agriculteurs et/ou d'opérateurs des filières locales.

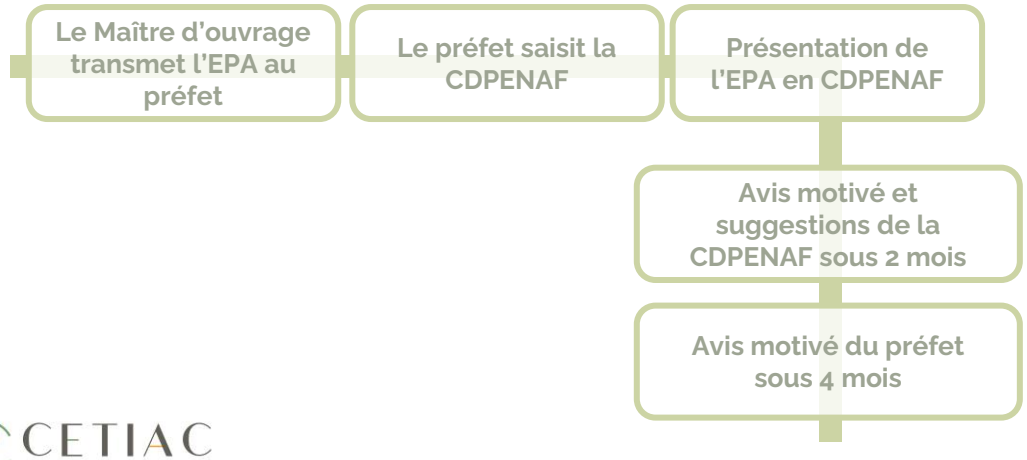

01 UNE DESCRIPTION DU PROJET ET LA DÉLIMITATION DU TERRITOIRE CONCERNÉ

Le périmètre étudié doit représenter l'ensemble des paramètres et dynamiques de l'économie agricole concernée.

02 UNE ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE DU TERRITOIRE

- La production agricole primaire,
- La première transformation,
- La commercialisation par les exploitants agricoles.

03 L'ÉTUDE DES EFFETS POSITIFS ET NÉGATIFS DU PROJET SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE DU TERRITOIRE

- Impact sur l'emploi,
- Évaluation financière globale des impacts,
- Les effets cumulés avec d'autres projets connus.

04 LES MESURES ENVISAGÉES ET RETENUES POUR ÉVITER ET RÉDUIRE LES EFFETS NÉGATIFS NOTABLES DU PROJET

- L'étude établit que ces mesures ont été correctement étudiées. Elle indique, le cas échéant, les raisons pour lesquelles elles n'ont pas été retenues ou sont jugées insuffisantes.
- L'étude tient compte des bénéfices, pour l'économie agricole du territoire concerné, qui pourront résulter des procédures d'aménagement foncier.

05 LES MESURES DE COMPENSATION COLLECTIVE ENVISAGÉES POUR CONSOLIDER L'ÉCONOMIE AGRICOLE

Leur coût et les modalités de leur mise en œuvre.

CETIAC

FONCIER

La compensation agricole collective : les premières applications sur le territoire

LES PREMIERS PROJETS SOUMIS A LA SEQUENCE ERC AGRICOLE SUR LE TERRITOIRE

- Le projet d'aménagement de la ZAC de Champlard (Beaurepaire)

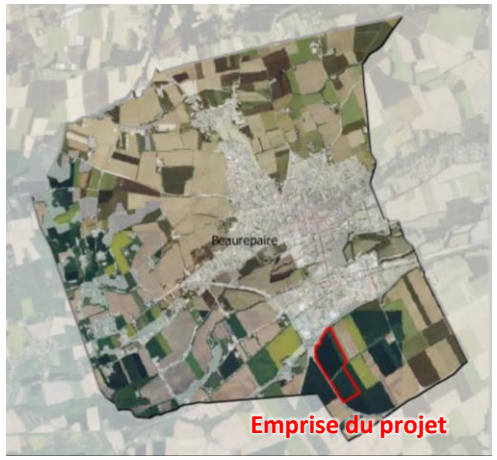

Le projet d'aménagement retenu porte sur une emprise totale au sol de 24,5 hectares et se verra traité en 2 phases articulées autour de la voie de desserte agricole :
- une première phase de 15,8 ha
- une seconde phase de 8,7 ha

L'emprise du projet impacte un secteur entièrement agricole de 3 îlots culturaux pour une surface de 23,18 ha.

PISTES DE MESURES ERC AGRICOLES

REDUCTIONS
- Réduction du foncier mobilisable initialement de 115 ha sur la zone
- Densification de la zone
- Compensation individuelle foncière pour les exploitations
- Phasage de la zone

COMPENSATIONS
- Diversification des productions en lien avec la stratégie alimentaire
- Circuits courts
- Outils de transformation
- Soutien de l'élevage
- Certification AB/HVE
- Transmission installation

A VENIR
- Approfondissement des projets de compensa-tion sur le territoire
- Conventionnement et mise en œuvre
- Lien avec la stratégie alimentaire
- Outils financiers (GIP)

Source : chambre d'agriculture de l'Isère

- Le projet d'extension de la ZAC Rhône-Varèze (St Maurice l'Exil et Clonas sur Varèze)

Le projet d'aménagement retenu porte sur une emprise totale au sol de 39,5 hectares et se verra traité en 3 phases.
L'emprise du projet impacte 3 exploitations pour 30,88 ha de grandes cultures irriguées et 3 ha de friches. Anciennement sur la zone, des productions de vergers étaient valorisées avant le départ en retraite des exploitants et un passage en grandes cultures.

PISTES DE MESURES ERC AGRICOLES

REDUCTIONS
- Réduction du foncier mobilisable
- Densification de la zone
- Corridor agroécologique
- Pôle innovation agricole
- Phasage de la zone sur au moins 10 ans
- Maintien des circulations

COMPENSATIONS
- Diversification des productions en lien avec la stratégie alimentaire
- Création de ZAP
- Outils de transformation
- Certification AB/HVE
- Transmission installation
- Renouvellement des vergers

A VENIR
- Approfondissement des projets de compensation sur le territoire
- Conventionnement et mise en œuvre
- Lien avec la stratégie alimentaire
- Outils financiers (GIP)

Source : CETIAC

CETIAC

FONCIER

Enjeux dans le cadre de la SAAT

› Des difficultés d'accès au foncier

La création ou la transmission des exploitations est souvent un parcours exigeant. Aussi, les jeunes agriculteurs peuvent bénéficier d'aides à l'installation. L'accès au foncier contraint fortement les projets agricoles professionnels dans les choix de production et les lieux d'implantation. Suivant l'orientation technique de l'exploitation, 8 ha sont nécessaires en moyenne pour s'installer en maraîchage-horticulture et/ou 90 ha en bovins mixte.

› Une augmentation continue des prix des terres

Le prix des terres et prés, en augmentation continue depuis de nombreuses années, est un indicateur certain pour montrer la pression croissante et continue sur les espaces agricoles. Le prix moyen départemental 2016 des terres et prés libres hors vignes s'établit à 4 100 €/ha en Isère mais peut être beaucoup plus important sur certains secteurs (arboriculture, péri-urbain…). La rétention foncière est également forte, notamment dans les secteurs périurbains.

› Une sécurisation d'accès au foncier

S'il semble aujourd'hui difficile, au vu du contexte de forte pression foncière dans certains secteurs, de trouver de nouvelles surfaces d'exploitation, la sécurisation de la vocation agricole des terres exploitées reste néanmoins un préalable nécessaire. Les projets de création de PAEN (Périmètres de Protection des Espaces Agricoles ou Naturels) ou ZAP (Zone Agricole Protégée), comme sur la commune de Saint-Prim, s'inscrivent dans cet objectif de préservation de la vocation agricole des terres, et peuvent constituer une première réponse à la problématique de développement de l'activité agricole.

› Des conflits de voisinage en augmentation

L'urbanisation grandissante, et l'arrivée de nouveaux habitants dans les territoires ruraux, ont également eu des effets collatéraux importants sur la cohabitation avec le monde agricole. Un besoin d'interconnaissance se fait sentir pour rétablir des relations apaisées.

Une tendance pour l'avenir ?
L'intégration des filières, avec l'implication des acteurs de l'aval (expéditeurs / grossistes pour la filière fruits, coopératives…) dans les outils productifs

SOMMAIRE

PARTIE 1 : LES PRODUCTIONS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

01. LES FILIERES AGRICOLES
02. LA DIVERSIFICATION AGRICOLE
03. LES OUTILS DE TRANSFORMATION
04. LE FONCIER AGRICOLE
05. L'INSTALLATION ET LA TRANSMISSION
06. L'EMPLOI ET LA FORMATION
07. LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE

INSTALLATION ET TRANSMISSION

Un enjeu de renouvellement prégnant

- EBER compte 19% d'exploitants de plus de 60 ans, et des pronostics identiques quelque soit les filières. Les enjeux de renouvellement sont prégnants et nécessitent de questionner le fonctionnement actuel des exploitations. Plusieurs tendances sont observées sur le secteur lors des départs à la retraite :
  - Éclatement du foncier entre les différentes exploitations voisines.
  - La reprise par des « gestionnaires » via des entreprises de la filière (expéditeurs notamment sur la filière arboricole). Création d'un nouveau modèle d'exploitation → « entreprise de prestation agricole ».
  - Des reprises dans le cadre familial.
  - Une reprise d'une partie de l'exploitation par un porteur de projet Hors Cadre Familial (HCF).
- L'Isère compte 6 groupements d'employeurs « à vocation de remplacement » regroupés dans une fédération départementale : Service de Remplacement Fédération Isère (SFRD38). Cinq sont des services de remplacement locaux (Bièvre-Liers, Nord-Isère, Sud-Isère, Roussillon, Vercors), le dernier est un service de remplacement départemental avec, entre autres, une spécialisation transformation fermière (Agri Emploi).
- Ces services de remplacement ont pour objectif d'améliorer les conditions de travail et de vie des agriculteurs en mettant à leur disposition des salariés qualifiés. Ils sont soutenus financièrement en partie par EBER.

service de remplacement
S'engager - consolider - cultiver
Isère

Cotisants non salariés par tranche d'âge

Source : MSA – traitement CERESCO

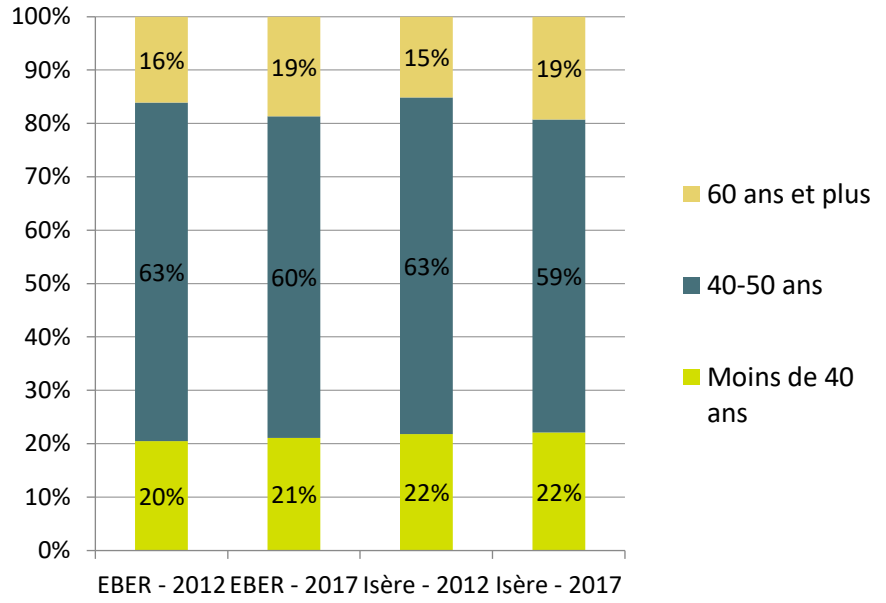

Chiffres clés installation/transmission :

- 51 ans : âge moyen des chefs d'exploitations et coexploitants
- 19% des exploitants ont plus de 60 ans
- 170 nouvelles installations en moyenne en Isère depuis 2009
- 45% des nouveaux installés s'orientent vers l'agriculture biologique

ceresco. Alimentation, filières & territoires

INSTALLATION TRANSMISSION

Un taux de renouvellement toujours bas

- Avec une baisse de près de 9% du nombre de chefs d'exploitations en 10 ans au niveau départemental, la cessation d'activités (= départ à la retraite) reste le principal motif d'arrêt. Mais les départs du régime MSA pour motifs inconnus représentent tout de même ¼ des cessations.
- En 2019, le taux de renouvellement était de 54% en Isère, ce qui veut dire qu'un départ sur 2 n'est pas remplacé actuellement sur le département.
- L'évolution du nombre de nouveaux installés rencontre de fortes variations interannuelles. Entre 2016 et 2018, **9 bénéficiaires** de la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA, voir page suivante) s'installaient sur EBER, pour un montant d'aide moyen de 30k€ par personne *(source : ASP)*.
- L'Isère est le ***premier département de la région pour l'enseignement agricole***. En 2017, ses établissements d'enseignement agricole accueillent 4 000 élèves et 330 apprentis.
- L'offre de formation couvre ***l'ensemble des niveaux***, allant du cycle orientation collège (niveau VI) à la thèse de doctorat en centre de recherches (Irstea Grenoble). L'enseignement de niveau inférieur au bac (niveaux V et infra) est surreprésenté avec 34% des élèves pour 26% dans la région. A l'inverse, ***le niveau des diplômes préparés en alternance est plus élevé*** : en l'occurrence, ils sont de niveau II ou III pour près de la moitié des apprentis.
- La place de l'enseignement privé est majoritaire avec 16 établissements accueillant 2 800 élèves.

Motif de départ du régime

Source : MSA

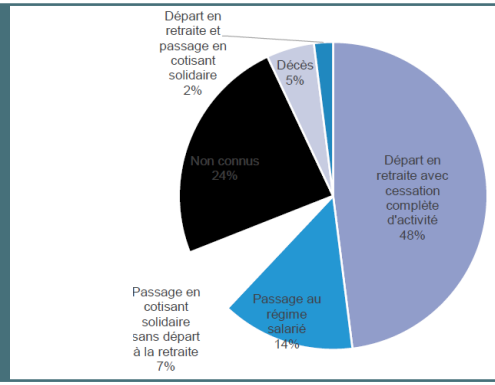

Evolution du nombre de nouveaux installés

Source : MSA

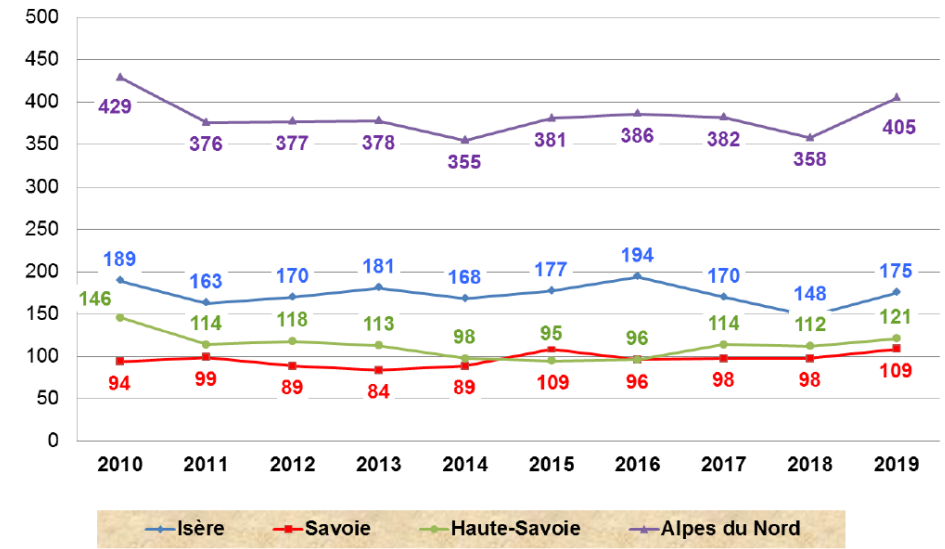

INSTALLATION TRANSMISSION

Des profils d'installation tournés vers l'élevage

- Entre 2009 et 2016, il y a eu 1 400 nouveaux installés sur 5 100 chefs d'exploitations en Isère. Cela correspond à une moyenne annuelle de 170 installations, dont 115 ont moins de 40 ans.
- Près de la moitié de ces nouveaux installés obtienne la dotation jeune agriculteurs (DJA). Les femmes représentent 36% des installés. Depuis 2012 le nombre d'installés fluctue autour de 174 et culmine à 194 en 2016, soit un renouvellement d'environ 4% des exploitations et entreprises du territoire isérois. Ce taux de renouvellement est le plus important chez les paysagistes, les éleveurs ovins, caprins ainsi que chez les producteurs de cultures spécialisées.

ZOOM sur la DJA (enquête de la CDA38 en 2016)

- Les agriculteurs ayant bénéficié de la DJA obtiennent de manière générale de meilleurs résultats économiques.
- Les exploitations sont plus productives et dégagent un chiffre d'affaires plus important (50% des exploitants ont une production supérieure à 100 000 €).
- Cependant ces exploitations ont également des charges bien plus élevées ainsi que des investissements plus conséquents. Les annuités sont supérieures à 15 000 € dans 44% des cas et le résultat de l'exercice inférieur à 15 000 € pour 72% des exploitations. 23% des fermes DJA n'ont pas dégagé de bénéfices en 2015.
- Finalement, seulement 28% des agriculteurs prélèvent dans leurs résultats d'exploitation un revenu supérieur ou égal au SMIC.
- Le montant moyen de la DJA en Isère était de 36 000 € en 2017 (20 000 € en moyenne en France). Ce montant a été revalorisé d'environ 20% depuis 2014. Il est modulé pour donner un coup de pouce supplémentaire aux installations hors cadre familial, aux projets répondant aux principes de l'agri-écologie et aux projets générateurs de valeur ajoutée et d'emploi. Après la suppression des prêts bonifiés, le montant de la DJA sera encore davantage revalorisé avec l'introduction d'une nouvelle modulation, en fonction de l'effort de reprise et de modernisation de l'exploitation

Profil des nouveaux installés bénéficiant de la dotation jeune agriculteur (DJA) en 2017 en Isère.

Source : Chambre d'Agriculture de l'Isère, 2017

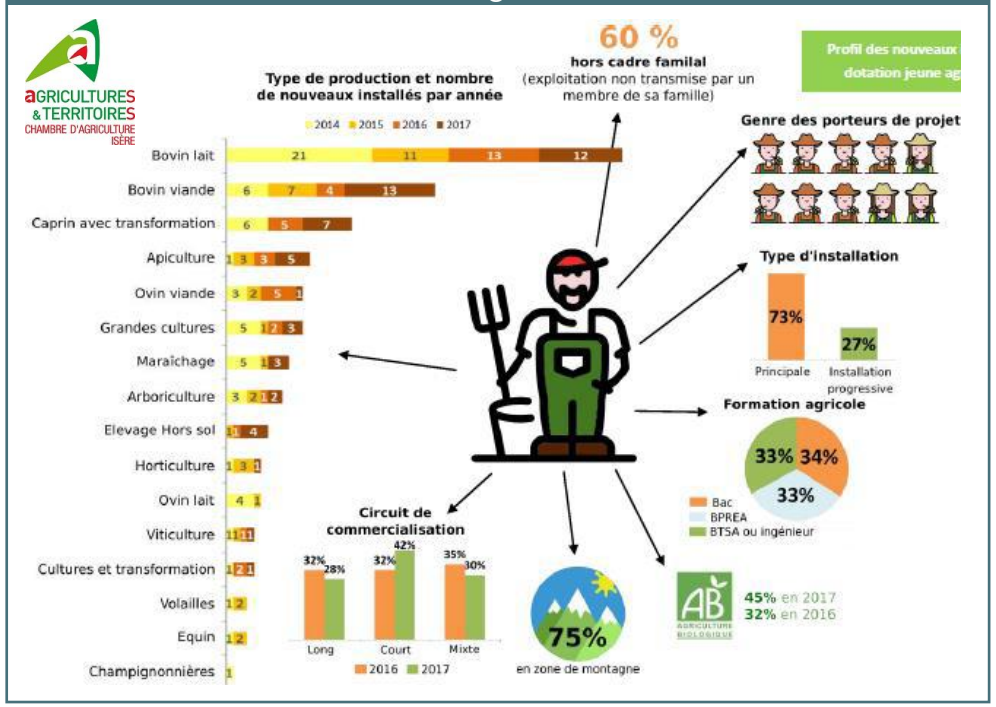

Chiffres clés installation/ transmission *(Isère)* **:**

- 51 ans : âge moyen des chefs d'exploitation
- 18% des exploitants ont plus de 60 ans
- 170 nouvelles installations par an depuis 2009
- 45% des nouveaux installés s'orientent vers l'AB

SOMMAIRE

PARTIE 1 : LES PRODUCTIONS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

01. LES FILIERES AGRICOLES
02. LA DIVERSIFICATION AGRICOLE
03. LES OUTILS DE TRANSFORMATION
04. LE FONCIER AGRICOLE
05. L'INSTALLATION ET LA TRANSMISSION
06. L'EMPLOI ET LA FORMATION
07. LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE

EMPLOI ET FORMATION

Eléments de connaissance

- L'emploi permanent agricole regroupe plusieurs catégories de statut :
  - Les chefs d'exploitation.
  - Les actifs familiaux : conjoints de chefs d'exploitation ou d'entreprise participant aux travaux agricoles.
  - Les cotisants solidaires : qui exploitent moins de la SMA (Surface Minimale d'Assujettissement).
  - Les salariés permanents, embauchés en CDI.
  - Les salariés temporaires et saisonniers.

ZOOM sur les besoins en main d'œuvre selon les filières

- Les besoins en main d'œuvre sont beaucoup plus importants pour les **filières dites à « haute valeur ajoutée »,** notamment la production légumière. Les coefficients ci-contre sont à moduler en fonction du système de production. Par exemple, la production en maraîchage spécialisé, très diversifié peut atteindre 1 à 2 UTA / ha en fonction du type de commercialisation et des pratiques.

- En maraîchage et en arboriculture, les besoins en main d'œuvre sont concentrés sur les postes ci-dessous, ce qui peut nécessiter selon ces derniers, un certain niveau de technicité qui n'aident pas le recrutement :
  - Ouvriers de production permanente ou saisonnière,
  - Chef d'équipe,
  - Second d'exploitation,
  - Chef de culture,
  - Chauffeur de tracteur,
  - Ouvrier au Conditionnement,
  - Cariste.

Coefficients d'emploi agriculture actuelle – moyenne France métropolitaine.

Source : Le Basic, outil Parcel - Base de données : RGA

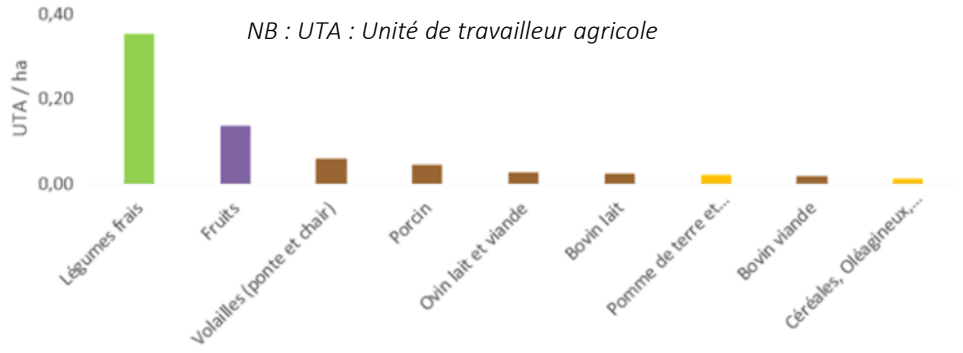

Estimation fine des besoins en main d'œuvre pour les systèmes maraichers en comparaison des systèmes céréaliers.

Source : Ceresco

TYPOLOGIE D'EXPLOITATIONS	UTH/Ha	Nb UTH pour 500 ha
Exploitation maraichère spécialisée	0,4	200
Exploitation céréalière	0,02	10

ceresco.
Alimentation, filières & territoires

EMPLOI ET FORMATION

Des besoins répartis également entre amont et aval

- **Sur EBER,** 725 emplois (données INSEE) étaient recensés pour le secteur d'activité agricole en 2019.
- **L'aval de la filière** : Sur EBER, **220 ETP** sont comptabilisés dans les industries agro-alimentaires, dont la majorité concerne la confiserie, transformation à base de café, cacao, plats préparés (dont sièges sociaux) – *source : INSEE, 2015*.
  - Par ailleurs, l'aval des filières alimentaires (première et seconde transformation) induit en moyenne en France **6,4 ETP pour 100 ha.** Ces emplois sont répartis sur l'ensemble du territoire français, voire à l'étranger. Ainsi la relocalisation de l'alimentation du territoire induirait la création de près de **1 200 ETP** sur le territoire.
- **L'amont** et les emplois dans les organisations de producteurs et structures d'accompagnement. La MSA recensait en 2017, **370 emplois non salariés** dans les exploitations agricoles du territoire (exploitants et actifs familiaux), ainsi que 56 salariés en CDI, 135 salariés en CDD et 554 saisonniers.

Ainsi l'emploi agricole direct sur EBER se concentre aujourd'hui sur la main d'œuvre salariés, qui représente près des 2/3 des emplois agricoles.

Les emplois induits par l'agriculture sont également importants vu la concentration d'entreprises de l'agro-alimentaire présentes sur le territoire. A titre d'illustration, ces derniers pourrait atteindre 1 200 ETP si l'ensemble des activités de première et seconde transformation étaient relocalisées.

Répartition main d'œuvre agricole sur EBER en 2017

Source : Données MSA – traitement CERESCO

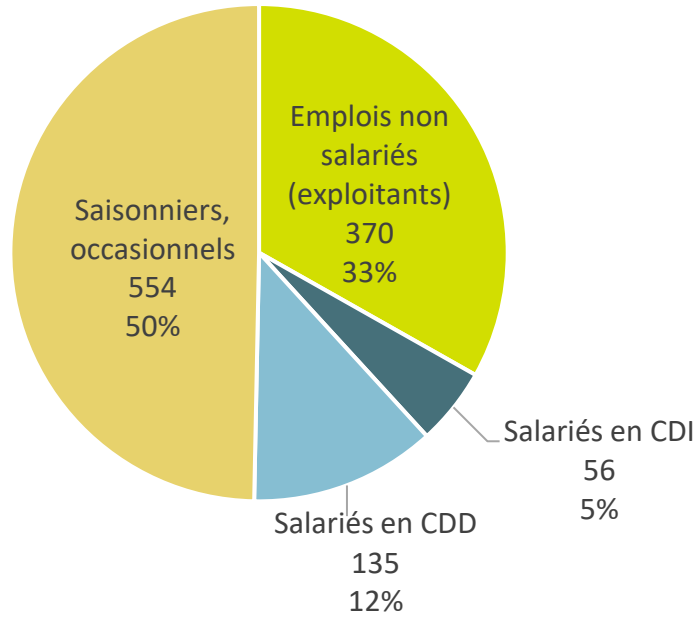

ACTEURS STRUCTURANTS

Plusieurs centres de formation agricoles se situent à proximité d'EBER

A proximité d'EBER, plusieurs types d'établissements de formation proposent des cursus orientés vers l'agriculture :

- CFPPA La Côte Saint André : lycée agricole le plus proche du territoire, il forme chaque année 470 adultes via des brevets professionnalisant et 270 lycéens.
- Les lycées agricole de Vienne - Seyssuel et d'Annonay.
- Ainsi que plusieurs MFR (Maison Familiale Rurale) :
  - La MFR d'Anneyron : orientée vers les filières horticole, maraichage, floriculture, pépinière et arboriculture, ce centre de formation accueille 250 jeunes en alternance de la 4ème à la licence.
  - La MFR de Saint Barthélémy de Beaurepaire : elle propose un bac pro SAPAT (Services aux Personnes et aux Territoires).
  - La MFR de Chaumont : formation en fleuristerie, CAP fleuriste, aménagements paysagers et espaces verts, ainsi que le certiphyto.
- Le **Point Accueil Installation** : porté par la Chambre d'Agriculture, le PAI de l'Isère accueille chaque année les porteurs de projet du territoire. Il développe plusieurs services :
  - L'information sur le parcours d'installation, la réglementation, les statuts, les aides et les conditions d'éligibilité, les différents dispositifs de formation, sur le Répertoire Départ Installation (RDI), en fonction des besoins du candidat et de l'état d'avancement de son idée/projet.
  - L'orientation des porteurs de projet vers les organisations professionnelles, les centres de formation, les services administratifs, etc.
  - L'organisation de campagnes de communication sur l'installation en agriculture.

établissement	commune	nombre d'élèves ou étudiants
LEAP du Guiers-Val d'Ainan au Pont de Beauvoisin	38315	259
LEAP Paul Claudel à Villemoirieu	38554	376
LEAP Saint Exupéry de Saint Siméon de Bressieux	38457	128
LEGTA Grenoble Saint Ismier	38397	263
LEGTA La Côte Saint André	38130	269
LEGTA Vienne Seyssuel	38544	248
LETP 'Bellevue' de Saint Marcellin	38416	189
LPA La Tour du Pin	38509	209
LPA Voiron	38563	166
LPPRA de La Mure	38269	101
MFR de Saint Barthélémy de Beaurepaire	38363	60
MFREO 'La Dalmassière' à Coublevie	38133	228
MFREO 'La Grive' à Bourgoin Jallieu	38053	178
MFREO Chaumont à Eyzin-Pinet	38160	201
MFREO de Chatte - Saint Marcellin	38095	147
MFREO de Moirans	38239	38
MFREO de Saint André le Gaz	38357	182
MFREO de Vif	38545	136
MFREO de Vignieu	38546	155
MFREO Mozas à Bourgoin Jallieu	38053	177
Site de Chabons du LEAP le Vallon	38065	60
Site de St Jean Bournay LEAP le Vallon	38399	183

Source: DeciEA Eleve (MAA/DGER)

Formation professionnelle continue dans l'enseignement agricole - année scolaire 2018

établissement	commune	adultes formés	nombre d'heures dispensées
CFPPA Grenoble Saint Ismier	38397	622	54 051
CFPPA La Côte Saint André	38130	470	42 675
LEAP du Guiers-Val d'Ainan au Pont de Beauvoisin	38315	41	1 522
LEAP le Vallon à St Jean de Bournay	38399	381	18 356
LEAP Paul Claudel à Villemoirieu	38554	87	10 811
LEGTA Vienne Seyssuel	38544	101	18 688
MFREO Chaumont à Eyzin-Pinet	38160	76	17 526
MFREO de Moirans	38239	162	10 862
MFREO de Vif	38545	15	4 665
MFREO Mozas à Bourgoin Jallieu	38053	128	5 660

source: enquête DGER Recensement des actions de formation professionnelle continue dans l'enseignement agricole

L'enseignement agricole forme des apprentis - année scolaire 2018-19

établissement	commune	apprentis formés
Antenne de Saint Ismier du CFA de Rhône Alpes	38397	146
Antenne de Voiron du CFA de Rhône Alpes	38563	78
CFPPA La Côte Saint André	38130	111
LEAP du Guiers-Val d'Ainan au Pont de Beauvoisin	38315	9
LEGTA Vienne Seyssuel	38544	54

source: SIFA MEN

PAI S'installer en agriculture
POINT ACCUEIL INSTALLATION

SOMMAIRE

PARTIE 1 : LES PRODUCTIONS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

01. LES FILIERES AGRICOLES
02. LA DIVERSIFICATION AGRICOLE
03. LES OUTILS DE TRANSFORMATION
04. LE FONCIER AGRICOLE
05. L'INSTALLATION ET LA TRANSMISSION
06. L'EMPLOI ET LA FORMATION
07. LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE

TRANSITION AGROECOLOGIQUE

Des pressions sur les ressources qui viennent remettre en question les modèles agricoles

- La révolution agricole de l'après-guerre a conduit à une intensification importante de l'agriculture française, grâce au développement de la mécanisation et à un recours massif aux intrants. Cette intensification s'est accompagnée d'une spécialisation progressive des exploitations agricoles : les agriculteurs ont orienté leur choix vers les espèces les plus rentables, utilisant des produits phytosanitaires pour atténuer les effets délétères des **rotations courtes ou des monocultures**. La structuration concomitante des filières agroindustrielles a par ailleurs favorisé une **forte spécialisation géographique** des systèmes agricoles, pour mieux contrôler les qualités, les volumes et la logistique des approvisionnements.

- Ces évolutions ont eu pour effet d'accentuer la **pression des systèmes agricoles sur l'environnement et notamment la ressource en eau** (superficielle et souterraine). Celle-ci est sujette à des pollutions diffuses provenant de l'activité agricole. La présence de nitrates, de résidus de pesticides au-delà des normes de la Directive Cadre sur l'Eau, malgré les changements de pratiques initiés par les agriculteurs, atteste du **besoin urgent de repenser les productions agricoles**.

- Dans les exploitations céréalières comme les exploitations d'élevage, où les cultures végétales sont valorisées par l'alimentation des animaux, plusieurs solutions peuvent être envisagées :

  - **Changement des pratiques :** application d'itinéraires à bas niveau d'impact sur les cultures déjà présentes - *AB, variétés de blé rustiques, colza associé…*
  - **Allongement des rotations :** introduction de cultures intermédiaires ou annuelles à bas niveau d'impact dans les rotations - *Légumineuses, méteil, chanvre…*
  - **Remplacement par des cultures pérennes** : cultures pérennes à bas niveau d'impact en remplacement des rotations déjà en place - *Miscanthus, TTCR, herbe, truffière, silphie…*

Exemples de solutions « végétales » (hors AB)

Source : CERESCO, 2018

	Valorisation en alimentation animale	Valorisation en alimentation humaine	Valorisation non alimentaire
Changement des pratiques Application d'itinéraires à bas niveau d'intrants sur les cultures déjà présentes	Colza associé Blé associé Blé rustique		
Cultures BI intermédiaires Introduction de cultures intermédiaires à bas niveau d'intrants dans les rotations	Méteil en dérobé		CIVE
Cultures BI principales Elongation des rotations via l'introduction de cultures intermédiaires à bas niveau d'intrants	Méteil ensilage Pois et féverole Soja Lentille Méteil grain Sorgho blanc Luzerne Lin oléagineux Chanvre		Luzerne porte-graine
Cultures BI pérennes Remplacement des rotations par l'implantation pérenne de cultures à bas niveau d'intrants	Herbe		Miscanthus TTCR / TCR

Figure 2 : Parcelle expérimentale en agroforesterie (orge et noyers hybrides) sur le domaine de Restinclières (34) (INRA, Bertrand Nicolas)

ceresco. Alimentation, filières & territoires

TRANSITION AGROECOLOGIQUE

Le SAGE Bièvre Liers Valloire

Lien à faire avec le SAGE Bièvre Liers Valloire

Le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** vise la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente ou d'un système aquifère. Il a été approuvé par arrêté préfectoral en janvier 2020. Le bassin de Bièvre Liers Valloire se caractérise par la présence d'une nappe souterraine essentielle au développement du territoire, assurant l'alimentation en eau potable d'une grande partie de sa population et la présence d'activités économiques.

L'absence de protection naturelle rend cette nappe fortement vulnérable vis-à-vis des pressions liées aux activités anthropiques qui menacent sa qualité déjà dégradée. L'équilibre quantitatif de la nappe, très dépendant de la pluviométrie, se trouve également fragilisé.

Concernant les activités agricoles, pour a**ssurer l'équilibre quantitatif et qualitatif des eaux souterraines et superficielles**, considéré comme fragile, le SAGE, entre autres :

- fixe les volumes maximums qui peuvent être prélevés pour l'alimentation en eau potable, l'irrigation, l'industrie et les piscicultures, tout en respectant les besoins des milieux aquatiques,
- recommande la réalisation d'économies d'eau dans tous les secteurs (amélioration des rendements des réseaux d'eau potable, réalisation d'actions d'économies d'eau dans les secteurs agricole et industriel, amélioration des process des piscicultures…),
- accompagne les acteurs agricoles dans la mise en place de pratiques plus respectueuses de la qualité des eaux,
- identifie 13 zones à sauvegarder pour l'alimentation en eau potable actuelle et future sur la nappe de Bièvre Liers Valloire, sur lesquelles il préconise de privilégier les zones naturelles, forestières et agricoles et interdit les nouvelles activités présentant des risques de pollutions pour la nappe.

Le périmètre du SAGE Bièvre Liers Valloire et le territoire d'EBER

Source : CLE Bièvre Liers Valloire, 2020

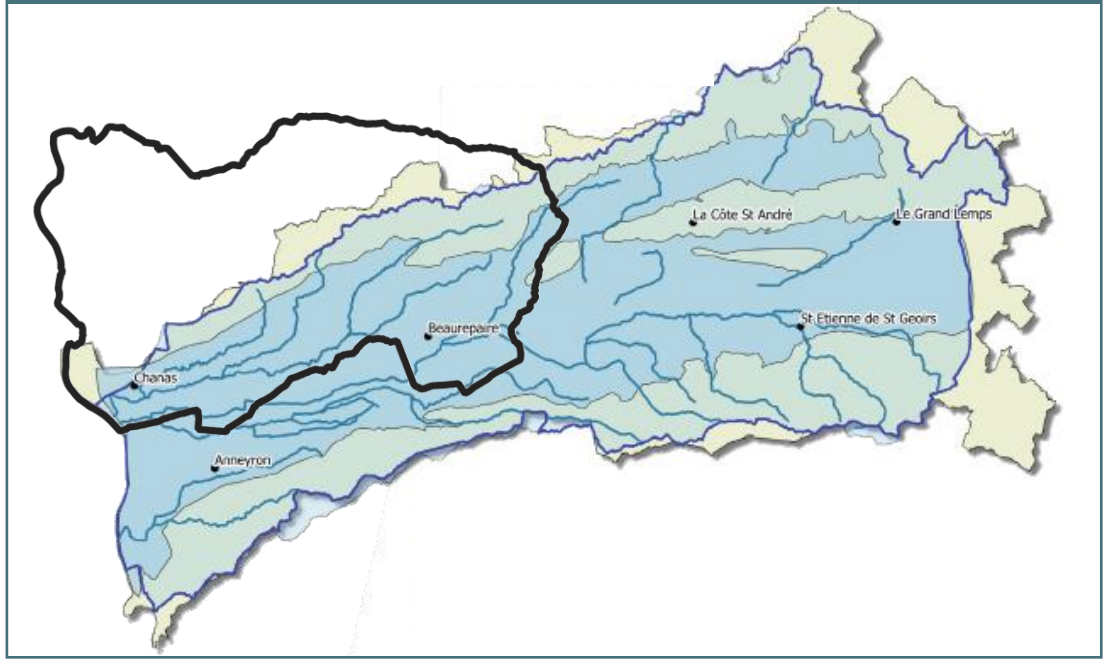

Deux outils complémentaires du SAGE pour passer à l'action :

Plan de Gestion de la Ressource en Eau P.G.R.E Bièvre Liers Valloise

Un programme d'actions sur 5 ans permettant de réaliser des économies d'eau dans l'objectif d'assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau.

CONTRAT DE BASSIN

Un programme d'actions multithématiques sur 3 ans visant à faciliter la mise en œuvre du SAGE.

TRANSITION AGROECOLOGIQUE

Evolution de la qualité de l'eau et problématiques nitrate

- La **directive « nitrates »** vise dans toute l'Union Européenne à réduire la pollution des eaux provoquée par les nitrates à partir de sources agricoles et de prévenir toute nouvelle pollution de ce type.
- En application de cette directive, des zones vulnérables aux pollutions par les nitrates d'origine agricole sont régulièrement révisées, et des programmes d'actions sont définis et d'application obligatoire sur ces zones vulnérables.
- Mis en œuvre au 1er septembre 2018, le **6ème programme** comporte les actions nécessaires à une bonne maîtrise des fertilisants azotés et à une gestion adaptée des terres agricoles, ainsi que la constitution de capacités de stockage d'effluents d'élevage afin de limiter les fuites de nitrates vers les eaux souterraines et les eaux douces superficielles. Des contrôles nitrates en exploitation agricole sont effectués par la DDT pour s'assurer du respect de la réglementation nitrates au titre de la conditionnalité des aides PAC.
- Sur Entre Bièvre et Rhône, plus de **4 500 ha sont couverts par des AAC de captages prioritaires** :
  - EBER est gestionnaire d'1 captage : captage du Golley : 1 500 ha env.
  - EBER est co-gestionnaire d'un captage non situé sur son territoire : captage du Ronjay à Faraman (AAC hors EBER)
  - 3 captages gérés par d'autres structures sont présents sur EBER:
    - Captages des Iles (Manthe) et Montanay (Lapeyrouse Mornay) : 1 700 ha dont 1 100 ha env. sur EBER.
    - Captage des Teppes Bon repos (Saint Rambert d'Albon) : 1 700 ha dont 1 600 ha sur EBER (dont 700 ha inclus dans l'AAC du Golley).
  - 2 captages inscrits au futur SDAGE (2022) :
    - Captage des sources de Louzes (Saint Maurice l'Exil) : AAC de 750 ha env.
    - Captage des Imberts (Saint Barthelemy) : AAC non définie.
- En cours : réflexion sur le lancement d'une **étude filière de cultures BNI et AB** pour la protection de la ressource en eau potable portée par le syndicat intercommunal d'eau potable Valloire Galaure.

Zone vulnérable sur le dpt de l'Isère

Source : arrêté du 27 juillet 2017, CD38

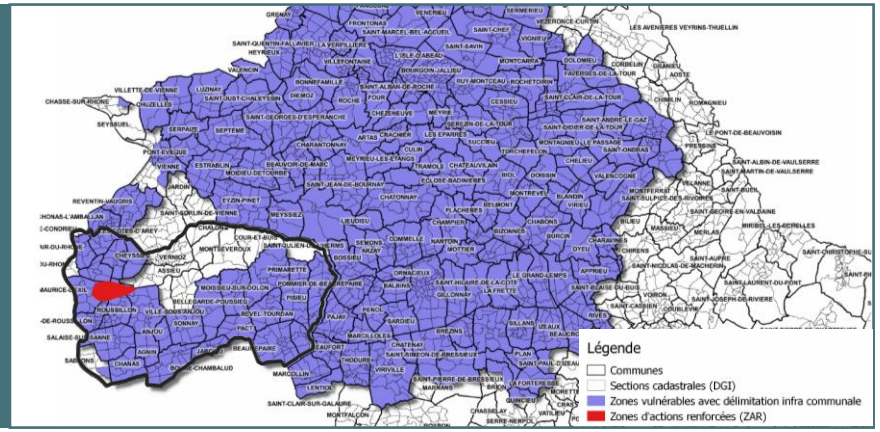

Les périmètres de protection de la ressource en eau potable sur le SCoT Rives du Rhône

Source : Diagnostic SCoT Rives du Rhône, 2018

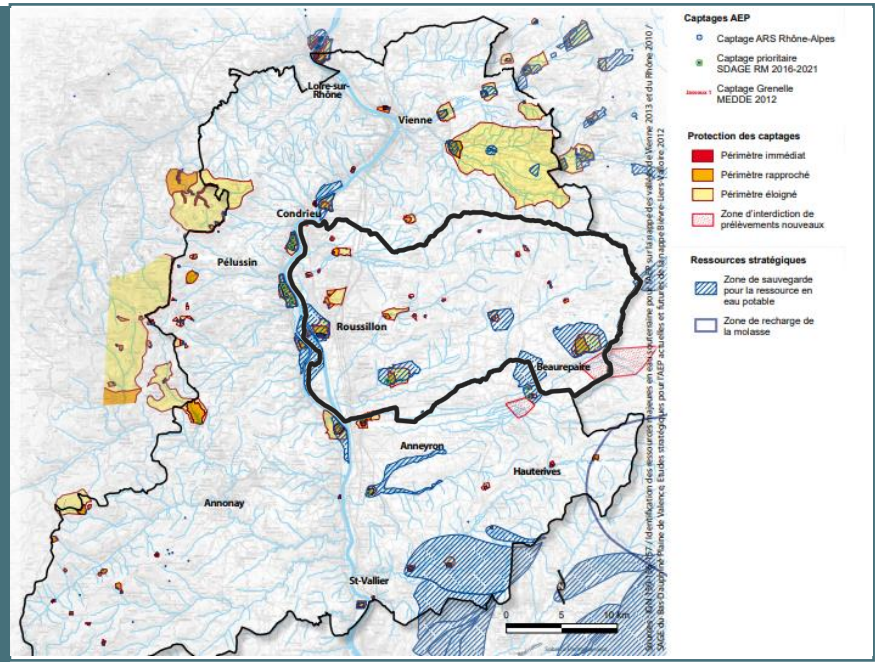

ceresco.
Alimentation, filières & territoires

TRANSITION AGROECOLOGIQUE

*Mise en œuvre de **Paiements pour Services Environnementaux***

Syndicat isérois des rivières Rhône aval

- Les **Paiements pour Services Environnementaux** visent à rémunérer les services environnementaux rendus par les agriculteurs en valorisant les pratiques bénéfiques pour la biodiversité et/ou la qualité de l'eau. Dispositif porté par le SIRRA (Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval) depuis 2020, les paiements envers les agriculteurs sont financés par l'Agence de l'eau RMC alors que la construction et l'animation du dispositif sont en partie financées par les collectivités et certains partenaires. Il s'agit d'un contrat de 5 ans mis en place entre un agriculteur (à l'échelle de toute l'exploitation) et le SIRRA pour des pratiques qui améliorent l'état de l'environnement. 150 agriculteurs ont été mobilisés (ciblés car situés sur des zones à enjeux prioritaires). Parmi ces derniers, 110 se sont inscrits dans le dispositif pour des montants prévisionnels de contractualisation de 4,5 M€.

- Sur le territoire d'EBER : 27 exploitants ayant leurs sièges d'exploitation sur EBER sont inscrits dans le PSE

- Dispositifs prévus : accompagnements sur investissements (désherbage mécanique), conseils techniques, formations.

- Les collectivités sont invitées à assurer le suivi annuel des exploitants engagés sur les zones à enjeux Eau et biodiversité de leur territoire → environ 15 000 € pour 5 ans sur EBER.

De nouveaux captages prioritaires vont être délimités en 2022. Cela motive l'intercommunalité à vouloir travailler sur l'ensemble de ses ressources en eau potable. Un fort enjeu pèse cependant sur la zone du captage des Iles, située au Péage-de-Roussillon, qui représente 50% de l'approvisionnement en eau potable.

Les zones à enjeux "préservation de l'eau" et "protection de la biodiversité" du projet PSE porté par le SIRRA

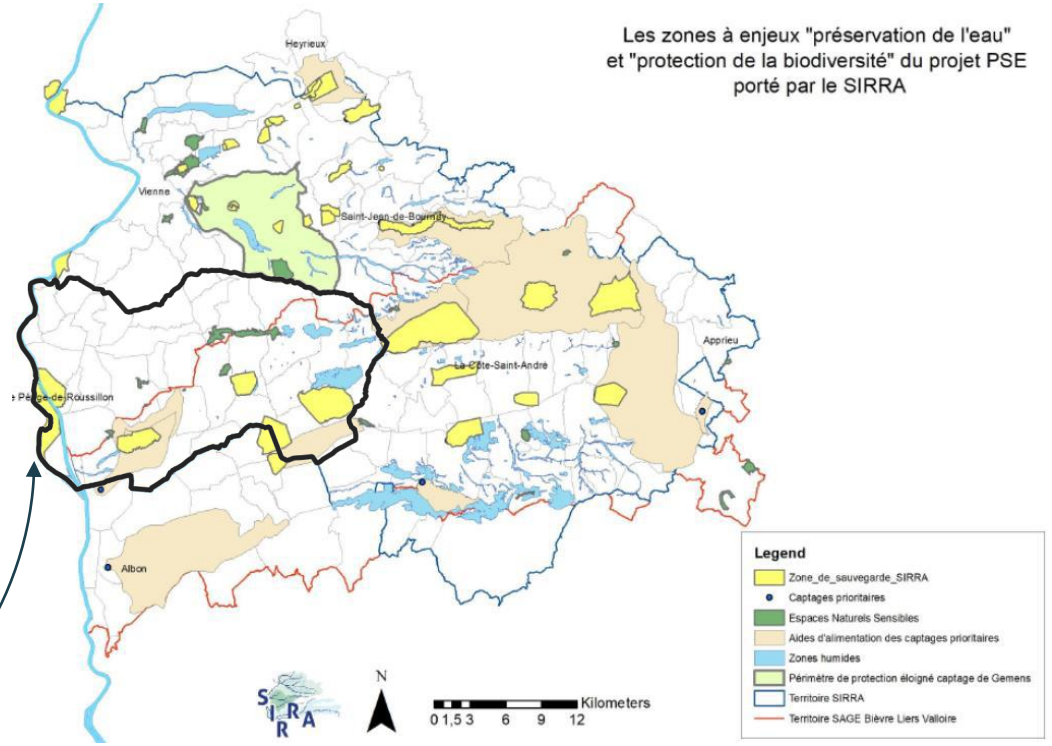

TRANSITION AGROECOLOGIQUE

Prise en compte de la biodiversité

- Sur EBER, il existe plusieurs approches collectives (associant collectivités, institutions, associations, agriculteurs, …) permettant de mobiliser différentes aides publiques afin d'accompagner les agriculteurs vers des pratiques alliant production agricole et protection de l'environnement ou permettant de maintenir ou restaurer les continuités écologiques.

- **Le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)**

1 PAEC sur EBER : le **PAEC Bièvre Liers Valloire** porté par la Chambre d'Agriculture de l'Isère (2016 - 2020) autour de 2 enjeux : « eau » et « biodiversité ».
22 communes de EBER faisaient partie du périmètre du PAEC

- **Le Contrat vert et bleu (CVB) mis en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes**

2 CVB sur EBER : - le **CVB Bièvre-Liers-Valloire** porté par le SIRRA (2016-2020).
15 communes de EBER faisaient partie du périmètre de ce CVB
- le **CVB grand Pilat** porté par le PNR du Pilat (2019/2025).
22 communes de EBER faisaient partie du périmètre de ce CVB

- Dans le cadre de ces dispositifs, divers agriculteurs (sur Agnin, Anjou, Vernioz, St-Prim…) ont pu par exemple bénéficier de financements pour réaliser des **plantations de haies bocagères** composées de diverses essences dans le but de préserver la biodiversité et de favoriser le retour de certains oiseaux et insectes pollinisateurs.

CONTRAT VERT ET BLEU
Bièvre - Valloire

VERNIOZ

Des haies reparaissent dans la plaine de Vernioz

Vingt-cinq élèves de lycée et de collège ont participé à la plantation de plus d'un millier d'arbustes. Le but est de faire renaître des haies afin de contrôler le ruissellement des eaux, tout en favorisant la biodiversité.

Des élèves d'une classe de seconde Bac pro gestion des milieux naturels et de la faune, et quelques élèves de 3e, venus de la Maison familiale rurale s'étaient rassemblés pour planter les arbres.

Les élèves ont d'abord préparé les racines.

LES CHIFFRES

Dauphiné Libéré – 16.01.202

TRANSITION AGROECOLOGIQUE

Lien entre activité agricole et pollution atmosphérique

Lien à faire avec le PCAET

La démarche Climat-Air-Energie (PCAET-TEPOS) est menée en parallèle de la stratégie agricole et alimentaire. La plupart des actions sont en cours de développement mais plusieurs ponts PCAET-SAAT peuvent d'ores et déjà être retenus :

- Niveau GES et énergie : le secteur agricole n'est pas le plus consommateur du territoire (dans l'ordre : industrie, transport, logement) donc il n'est pas considéré comme prioritaire. Néanmoins, sur l'émission de NH3, il ressort que l'agriculture est le principal secteur émetteur. C'est par ailleurs le seul polluant dont l'émission est en augmentation de 4,4% depuis 2005 (cf graphiques ci-dessous).

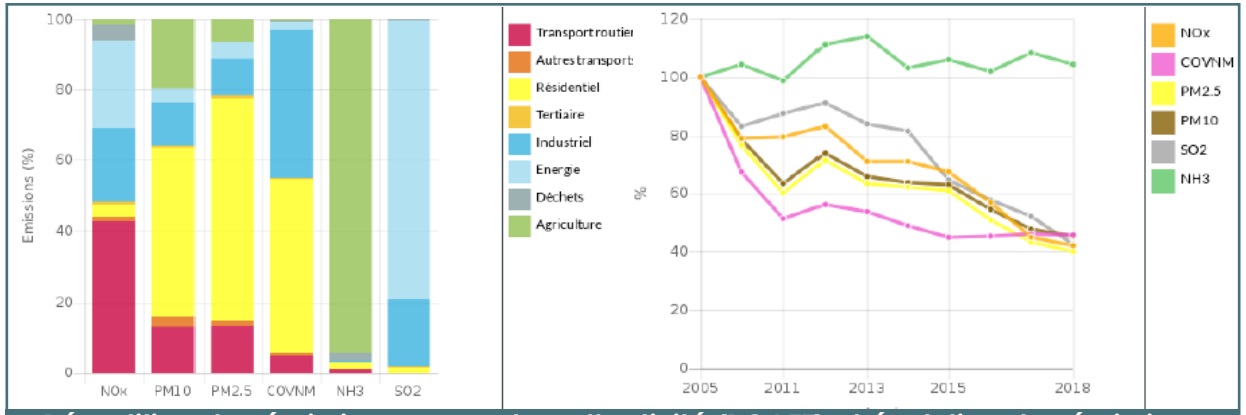

Répartition des émissions par secteur d'activité (PCAET) et évolution des émissions totales normalisées par polluant sur EBER

Source : inventaire ESPACE V2020 - Atmo Auvergne Rhône Alpes

- Un point d'attention réside ainsi vis-à-vis de la qualité de l'air. EBER fait partie du nouveau périmètre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération lyonnaise. Des actions sur l'agriculture sont prévues (3) : « Développer l'approche qualité de l'air dans les formations destinées aux agriculteurs », « Encourager l'adoption de techniques, e matériels et de bonnes pratiques permettant de réduire les émissions des activités agricoles », « Limiter les brûlages et favoriser les pratiques alternatives » (cf fiches ci-contre)

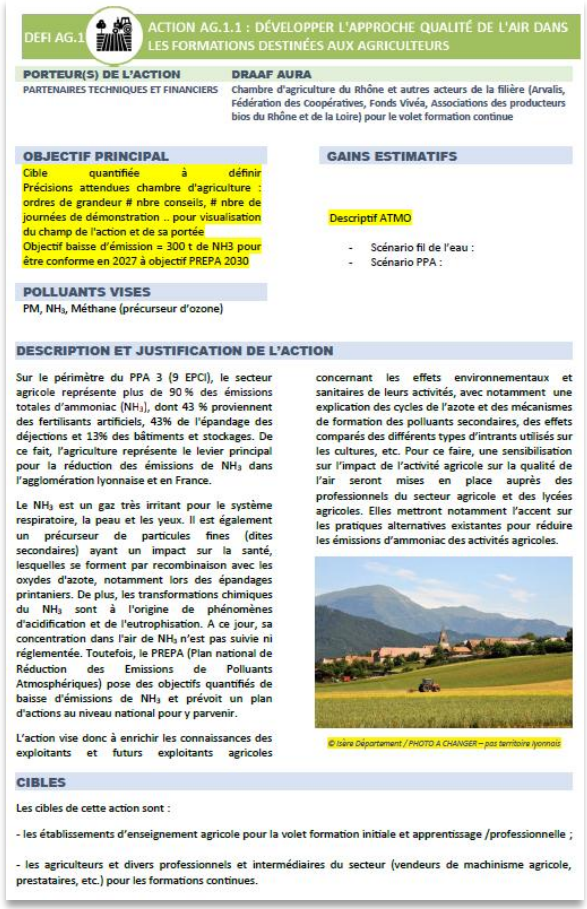

DEFI AG.1 — ACTION AG.1.1 : DÉVELOPPER L'APPROCHE QUALITÉ DE L'AIR DANS LES FORMATIONS DESTINÉES AUX AGRICULTEURS

PORTEUR(S) DE L'ACTION — DRAAF AURA

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS — Chambre d'agriculture du Rhône et autres acteurs de la filière (Arvalis, Fédération des Coopératives, Fonds Vivéa, Associations des producteurs bios du Rhône et de la Loire) pour le volet formation continue

OBJECTIF PRINCIPAL

Cible quantifiée à définir
Précisions attendues chambre d'agriculture : ordres de grandeur # nbre conseils, # nbre de journées de démonstration .. pour visualisation du champ de l'action et de sa portée
Objectif baisse d'émission = 300 t de NH3 pour être conforme en 2027 à objectif PREPA 2030

GAINS ESTIMATIFS

Descriptif ATMO

- Scénario fil de l'eau :
- Scénario PPA :

POLLUANTS VISES

PM, NH_3, Méthane (précurseur d'ozone)

DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DE L'ACTION

Sur le périmètre du PPA 3 (9 EPCI), le secteur agricole représente plus de 90 % des émissions totales d'ammoniac (NH_3), dont 43 % proviennent des fertilisants artificiels, 43% de l'épandage des déjections et 13% des bâtiments et stockages. De ce fait, l'agriculture représente le levier principal pour la réduction des émissions de NH_3 dans l'agglomération lyonnaise et en France.

Le NH_3 est un gaz très irritant pour le système respiratoire, la peau et les yeux. Il est également un précurseur de particules fines (dites secondaires) ayant un impact sur la santé, lesquelles se forment par recombinaison avec les oxydes d'azote, notamment lors des épandages printaniers. De plus, les transformations chimiques du NH_3 sont à l'origine de phénomènes d'acidification et de l'eutrophisation. A ce jour, sa concentration dans l'air de NH_3 n'est pas suivie ni réglementée. Toutefois, le PREPA (Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques) pose des objectifs quantifiés de baisse d'émissions de NH_3 et prévoit un plan d'actions au niveau national pour y parvenir.

L'action vise donc à enrichir les connaissances des exploitants et futurs exploitants agricoles concernant les effets environnementaux et sanitaires de leurs activités, avec notamment une explication des cycles de l'azote et des mécanismes de formation des polluants secondaires, des effets comparés des différents types d'intrants utilisés sur les cultures, etc. Pour ce faire, une sensibilisation sur l'impact de l'activité agricole sur la qualité de l'air seront mises en place auprès des professionnels du secteur agricole et des lycées agricoles. Elles mettront notamment l'accent sur les pratiques alternatives existantes pour réduire les émissions d'ammoniac des activités agricoles.

© Isère Département / PHOTO A CHANGER – pas territoire lyonnais

CIBLES

Les cibles de cette action sont :

- les établissements d'enseignement agricole pour la volet formation initiale et apprentissage /professionnelle ;

- les agriculteurs et divers professionnels et intermédiaires du secteur (vendeurs de machinisme agricole, prestataires, etc.) pour les formations continues.

DEFI AG.2 — ACTION AG.2.1 : LIMITER LES BRÛLAGES AGRICOLES ET FAVORISER LES PRATIQUES ALTERNATIVES

PORTEUR(S) DE L'ACTION — DDT du Rhône

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS — DDT et préfecture de l'Ain et de l'Isère pour les AP concernant leurs territoires respectifs,
EPCI, conseils départementaux pour le déploiement des alternatives,
CUMA, Chambre d'agriculture, pour la communication et la promotion des bonnes pratiques

OBJECTIF PRINCIPAL

Voir comment quantifier l'objectif
Baisse de XX % de la pratique de brûlage ?

GAINS ESTIMATIFS

Descriptif ATMO

- Scénario fil de l'eau :
- Scénario PPA :

POLLUANTS VISES

PM_{10} et $PM_{2,5}$
ainsi que NO_x, HAP, CO, COV, Benzène, Dioxines/Furanes

DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DE L'ACTION

Le brûlage à l'air libre des déchets verts agricoles est fortement émetteur de polluants atmosphériques (poussières, HAP, dioxines, monoxyde de carbone et de furanes etc.), car les végétaux sont souvent insuffisamment secs et brûlés dans de mauvaises conditions. D'après Atmo AuRA, la combustion à l'air libre de 50 kg de déchets verts émet en effet davantage de pollution dans l'air qu'une voiture récente qui parcourrait 6000 km.

Concernant les activités agricoles et forestières, les brûlages sont encadrés par des arrêtés préfectoraux pris dans chacun des départements couverts par le PPA. Ces derniers interdisent la pratique de brûlage dans le périmètre du PPA, ainsi que lors d'épisodes de pollution ; les conditions d'octroi des dérogations sont également encadrées. Il est toutefois observé que ces interdictions en vigueur ne sont pas toujours respectées et que certaines communes ont accordé par le passé des arrêtés d'autorisation de brûlage alors qu'elles n'en avaient pas le pouvoir (cette compétence relève strictement du préfet).

Il s'agit avant tout de promouvoir des méthodes alternatives, telles que le broyage ou/et le compostage qui permettent de valoriser la matière organique et d'enrichir les sols. Afin de favoriser l'adoption de ces pratiques, une offre de service pourra si besoin être développée au niveau des collectivités territoriales.
En parallèle, les arrêtés préfectoraux encadrant les brûlages agricoles devront être mis à jour pour inclure dans leur périmètre d'application le nouveau périmètre du PPA de Lyon (notamment la Communauté d'agglomération de Vienne et Condrieu, et le secteur de Roussillon). Leur contenu pourrait également évoluer afin d'aller vers une interdiction quasi générale des brûlages, sauf impératif sanitaire.

© ATMO Auvergne-Rhône-Alpes

CIBLES

Les cibles pour cette action sont :
- les exploitants agricoles ;
- les collectivités territoriales (pour la mise en place volontaire de services de broyages partagés notamment)

Fiches action concernant l'activité agricole dans le PPA3 de l'agglomération lyonnaise

Source : PPA Agglomération Lyonnaise

TRANSITION AGROECOLOGIQUE

Eléments sur climat actuel et à venir

- Le territoire bénéficie d'un **climat tempéré** :
  - températures moyennes annuelles parmi les plus élevées du département : 10° à 12°C.
  - Précipitations parmi les moins abondantes du département : entre 600 et 900 mm.
- Climat futur : un territoire qui connaîtra les remontées de l'**influence méditerranéenne**
  - +1 et 1,5°C à l'horizon 2050 : 11° à 13° (climat actuel de Carpentras).
  - +2 et 2,5°C à l'horizon 2080 : 12° à 14° (climat actuel de Draguignan).
- Sur EBER depuis 3-4 ans, des canons paragrêle (une douzaine) ont été installés sur le secteur du Pays Roussillonnais :
  - 1 à Cheyssieu,
  - 4 à Salaise,
  - 3 à Agnin-Anjou,
  - 4 à Saint-Maurice-l'Exil

Chaque canon couvre une superficie de 80 hectares. Le déclenchement de ces canons est en lien avec la station météo installée sur le château d'eau de Salaise-sur-Sanne.

- Des **épisodes de gel** dévastateurs apparaissent ces derniers années sur le territoire.

Les exploitants de EBER ont connu en 2021, et pour la troisième année consécutive, un épisode de gel en avril.
Cet épisode de gel a été particulièrement dévastateur avec des températures descendues entre -4°C et -8°C. Par endroits, le gel a détruit la totalité des récoltes à venir sur la filière arboricole (abricots, pêches, cerises…) malgré des installations (bougies, poêles à bois, tours anti-gel…).

- Ces épisodes sont problématiques à plusieurs niveaux :
  - Perte de production et donc de revenu,
  - Période de chômage pour les salariés permanents,
  - Absence de travail pour les saisonniers.

La récurrence de ces phénomènes peut amener certains arboriculteurs à se poser la question sur la poursuite d'une production de fruits à l'avenir et l'arrachage de vergers.

Un rapport interministériel préconise de « mettre en place des systèmes agricoles alternatifs plus robustes et moins exigeants en ressource en eau, […] diversifier les systèmes de culture, permettant de combiner ''esquive'', ''évitement'' et ''tolérance'' » . *Evaluation du coût des impacts du changement climatique et de l'adaptation en France » - Rapport phase 2, groupe interministériel, p.16 (2009)*

TRANSITION AGROECOLOGIQUE

Impacts du changement climatique

- Depuis le printemps 2017, les mois secs se succèdent dans le quart Sud-Est de la France avec des **déficits pluviométriques importants** combinés à des **températures supérieures aux normales de saison**. Les conséquences sur l'agriculture de cette sécheresse d'automne se font sentir selon le journal Terre Dauphinoise : « les taux d'humidité des sols atteignent des niveaux jamais vu depuis 50 ans. Sur tout le quart Sud-Est, les surfaces enherbées n'ont quasiment pas eu de repousses depuis août. […] Sur les cultures pérennes, les conséquences de cette sécheresse pourraient se voir dès l'année prochaine. Les vignes et les arbres fruitiers sont séchés par le manque d'eau, les feuilles ont très vite grillé affaiblissant les pieds. […] Du côté des grandes cultures, dans certaines zones, la terre était tellement sèche que les semis de céréales ont été contrariés ».

- Des incertitudes persistent quant aux effets du changement climatique sur la désynchronisation (les cycles de beaucoup d'espèces sont synchronisés avec une saisonnalité marquée) et sur la capacité des variétés/essences à s'adapter. **Pour pallier aux difficultés** engendrées par ce réchauffement et assurer la sécurisation des productions, le monde agricole s'appuie sur :

- la **génétique** en choisissant des variétés ou des essences plus adaptées, plus résistantes,
- des **innovations technologiques** (radar de détection du risque grêle, techniques d'arrosage, refroidissement des bâtiments d'élevage…),
- le développement, sur les ressources en eau qui peuvent le supporter, de **réseaux d'hydraulique agricole**. Sur les milieux en déficit quantitatif, des actions de **modernisation ou de substitution** des réseaux.

Cumul des précipitations depuis janvier 2017
Source : Terre Dauphinoise d'après Météo France

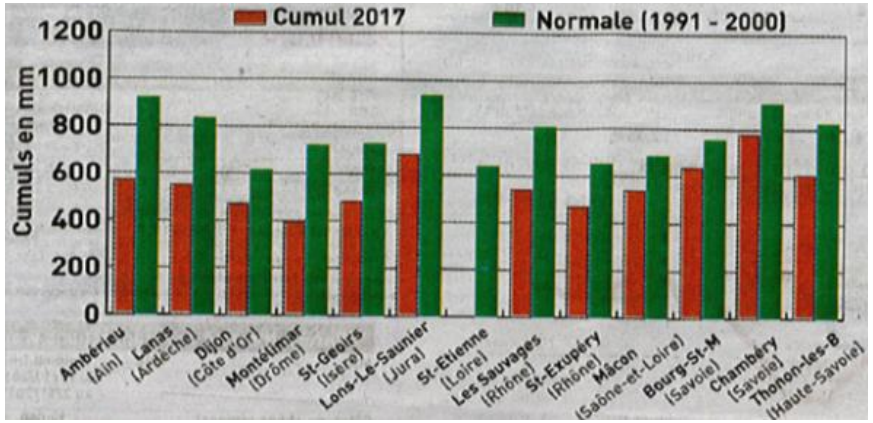

Besoins annuels en eau et en irrigation des cultures pérennes (en mm) - *source : Memento irrigation 2019, BRL - CERESCO*

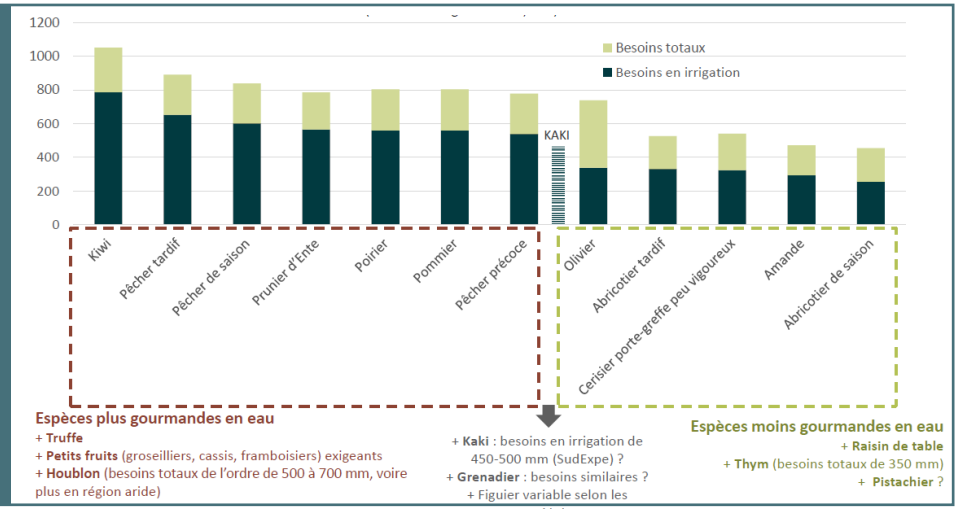

TRANSITION AGROECOLOGIQUE

Des besoins en irrigation encore indispensables

- Les études (CEREMA - Les enjeux du changement climatique en Isère; IRSTEA-ADAMONT) font ressortir pour le département de forts enjeux présents et à venir sur la ressource en eau qui alimente à la fois les activités (agriculture, tourisme, énergie), les milieux (biodiversité) et les populations (eau potable, de baignade).

- L'accès à la ressource en eau est une **nécessité pour le monde agricole**. En effet, pour les agriculteurs du territoire, l'irrigation des parcelles permet d'assurer les rendements et la disponibilité de leurs produits, ainsi que de répondre aux exigences de qualité des distributeurs (coopératives, GMS…) et industries agroalimentaires. Celle-ci est en particulier indispensable pour **les filières arboricole et maraichère.** Le contexte actuel, marqué par le dérèglement climatique et la pression anthropique exercée sur cette ressource, impose aux professionnels du secteur de revoir leurs pratiques. Le suivi des ressources et l'engagement des acteurs du domaine de l'eau ont permis d'identifier des secteurs sensibles du point de vue de la disponibilité de la ressource en eau. Le SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau du bassin Rhône Méditerranée Corse) identifie ces zones et préconise par bassin versant, des orientations de gestion de l'eau.

- Le territoire EBER se situe à la fois **en zones de prélèvement** avec de nombreux réseaux collectifs (et individuels) recensés en 2017, plutôt tournés vers la ressource souterraine à l'Est et vers le Rhône et ses affluents à l'Ouest mais **également en zones sensibles.** De ce fait, les périodes de sécheresse prolongée ont un impact évident sur la disponibilité en eau pour l'irrigation. Cette sensibilité de la ressource en eau a conduit les irrigants à s'organiser pour pérenniser et partager cette ressource essentielle à leur production. L'appel à cette organisation est autant individuel (économie d'eau, adaptation des cultures, modernisation des équipements…) que collectif (amélioration des connaissances, répartition des volumes entre irrigants, gestion collective en situation de crise). L'irrigation est organisée **essentiellement de manière collective** sur EBER avec **11** ASA (Association Syndicat Autorisée) présentes et **4 061 ha irrigués en 2021**. Voir zoom sur le projet de l'ASA du plateau de Louze.

Carte des prélèvements agricoles, 2017 *- source : CDA38*

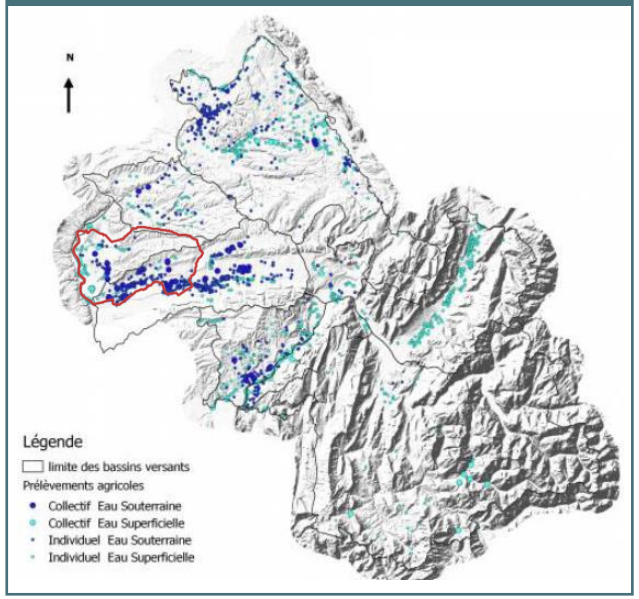

Carte de sensibilité des milieux (disponibilité en eau) *- source : CDA38*

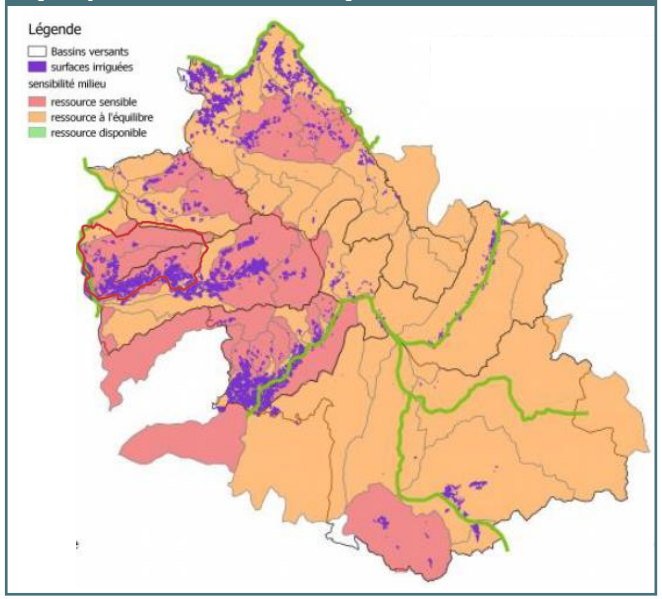

Prélèvements des 11 ASA situées sur EBER - *source : CDA38*

Dénomination / Nom	Surfaces autorisées en 2021
ASA d'Irrigation du Rosay	210,00 ha
ASA de Péage-de-Roussillon	116,00 ha
ASA de Revel-Tourdan	242,00 ha
ASA de Sablons	468,00 ha
ASA de Salaise-sur-Sanne	520,00 ha
ASA de Ville-sous-Anjou	100,00 ha
ASA des Grollières	193,00 ha
ASA des Plateaux de Marcollin	551,00 ha
ASA du Lambroz	828,00 ha
ASA du Plateau d'Herpieux	98,00 ha
ASA du Plateau de Louze et de Glay	735,00 ha
Total	**4061,00 ha**

ACTEUR STRUCTURANT

Les OUGC

- Afin de permettre les prélèvements agricoles dans le respect des milieux aquatiques, la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de 2006 introduit la notion **d'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC)**. La répartition des volumes d'eau pour l'irrigation sur un territoire déterminé sera confiée à cet organisme. Sur l'Isère, le préfet a désigné la Chambre d'Agriculture comme Organisme Unique de Gestion Collective. A partir de 2018, chaque irrigant s'est ainsi vu attribué un volume d'eau pour son usage en fonction de la disponibilité en eau.

- Les missions de l'OUGC sont les suivantes :
  - Déposer une demande d'Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP d'une durée de 10 ans) qui fixera le volume annuel global affecté à l'usage agricole sur les différentes ressources du périmètre.
  - Proposer annuellement la répartition du volume entre les irrigants sur chacune des masses d'eau concernées par le périmètre.
  - Prévoir l'adaptation de cette répartition en cas de crise (prévision des restrictions).
  - Élaborer un bilan de campagne.

Le programme de recherche « Climator » préconise les adaptations suivantes : « L'avancement des calendriers d'irrigation lié au réchauffement, renforcé par des choix variétaux plus précoces, apparaît comme une adaptation efficace à la moindre disponibilité en eau. La baisse probable des précipitations hivernales, généralisée dans le futur lointain, entraînera des difficultés de recharge des aquifères. Les projets d'accroissement des capacités de stockage d'eau pour l'irrigation devront en tenir compte ».

- Face aux mesures de restrictions, comme c'est le cas avec les états d'alerte sécheresse du département de l'Isère ces dernières années, qui impose une baisse de 15 ou 30% des prélèvements agricoles autorisés pour l'irrigation, **la rationalisation du recours à l'irrigation devra être poursuivie. En septembre 2020,** le département est passé entièrement en alerte renforcé, ce qui oblige une réduction des prélèvements de 30%.

Livre vert du projet CLIMATOR, N. Brisson et F. Levrault, p.11 (2010)

Environnement

Sécheresse : quand l'alerte renforcée devient la règle en Isère

Jeudi 17 septembre 2020 à 16:23 - Par Laurent Gallien, France Bleu Isère

Isère

Depuis le printemps il n'est pas tombé beaucoup d'eau en Isère, ça n'aura échappé à personne. La situation des nappes phréatiques est telle que la préfecture vient d'élargir les mesures de restriction.

Type de cultures irriguées - *source : Chambre d'Agriculture de l'Isère*

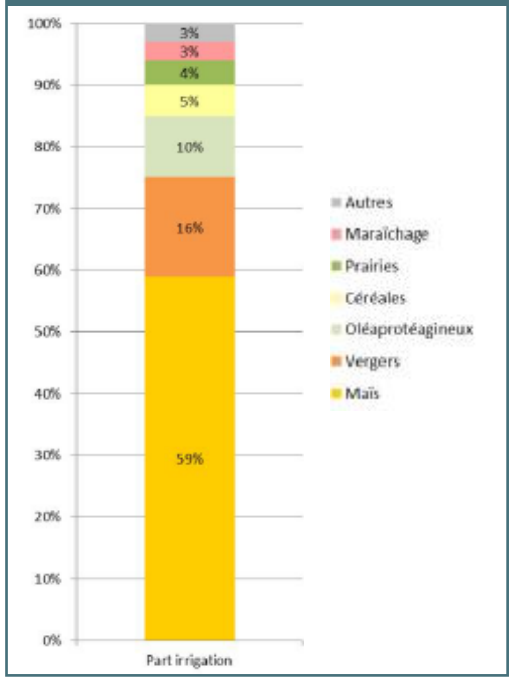

ACTEUR STRUCTURANT

Projet d'irrigation porté par l'ASA du Plateau de Louze

- Un important réseau collectif d'irrigation géré par l'ASA (Association syndicale Autorisée) du Plateau de Louze, auquel s'ajoute le parcellaire irrigué par des équipements individuels (système privé) permet à 12 des 16 exploitants rencontrés d'irriguer 96 ha de cultures, soit plus du cinquième des terres labourables communales.

- Ce réseau concerne dans sa totalité près d'une trentaine d'exploitants sur les communes de Assieu, Auberives-sur-Varèze, Cheyssieu, Clonas-sur-Varèze, Roussillon, Saint-Prim, Saint-Clair-du-Rhône, Saint-Maurice-l'Exil et Ville-sous-Anjou et arrose aujourd'hui près de 730 hectares. Il fait aujourd'hui l'objet d'un projet d'extension (étude de faisabilité) pour permettre de répondre aux enjeux suivants :
  - ✔ Meilleure valorisation des terrains séchants.
  - ✔ Possibilité de diversification, d'introduction de nouvelles cultures (maraîchage, semences,…).
  - ✔ Allongement des rotations.
  - ✔ Sécurisation des rendements.
  - ✔ Sécurisation de l'approvisionnement en aliment pour les éleveurs.
  - ✔ Meilleure valeur ajoutée.
  - ✔ Possibilité d'exploiter sur des surfaces plus petites (et faire face à la diminution du foncier agricole).
  - ✔ Faciliter la transmission des exploitations (préservation de l'agriculture locale).

- Le projet d'extension du réseau collectif d'irrigation impliquerait, à ce jour, **25 exploitations pour un total de 3 274 hectares de SAU et 900 hectares irrigables.** Cette extension concernerait 7 communes sur la plaine de Chonas / Reventin à savoir : Auberives-sur-Varèze, Cheyssieu, Chonas-l'Amballan, Les-Côtes-d'Arey, Reventin-Vaugris, Saint-Prim et Vernioz.

Données extraites du rapport de la Chambre d'Agriculture de l'Isère en 2019

Le projet, en quelques données clés :
→ 900 ha et 25 EA impliqués, 15% de surfaces déjà irriguées
→ Projets de diversification et de sécurisation des récoltes / production fourrage
→ Donner de la valeur aux EA pour les cédants (35%)

Projets des exploitations à cours et moyen terme
Source : Chambre d'Agriculture, 2020

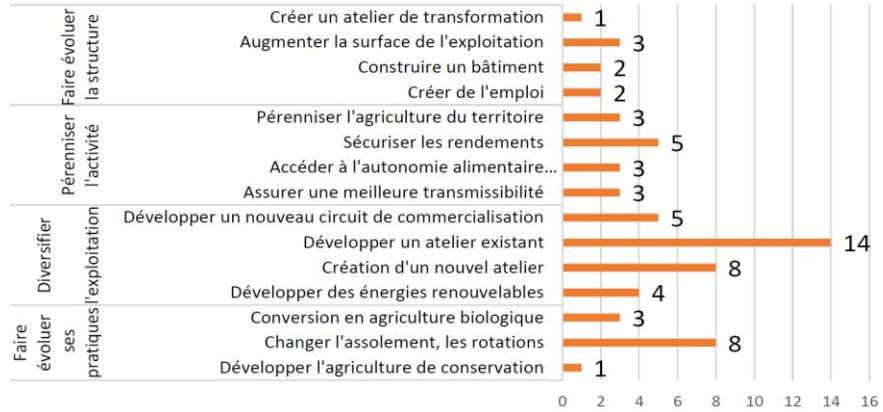

PLAN DU RAPPORT

PARTIE 1 : Les productions agricoles et alimentaires

PARTIE 2 : Bassin de vie

PARTIE 3 : Circuits de distribution

PARTIE 4 : La capacité nourricière du territoire

PARTIE 5 : Besoins pour la reterritorialisation du système alimentaire

PARTIE 2

BASSIN DE VIE

SOMMAIRE

PARTIE 2 : BASSIN DE VIE

1. **LA POPULATION : TYPOLOGIE ET BASSIN DE VIE**
2. LA NUTRITION ET LES ENJEUX DE SANTE
3. ECOSYSTEME SOCIAL ET PRECARITE ALIMENTAIRE

BASSIN DE POPULATION

Une population vieillissante

- L'intercommunalité Entre Bièvre et Rhône représente un potentiel de 26 875 ménages en 2018 et environ 68 000 habitants.
- Ce territoire bénéficie d'une progression démographique et de ses ménages qui demeure très voisine de la moyenne nationale.
- Les retraités et inactifs constituent toujours la catégorie la plus forte. Elle n'apparaît pas comme émergeante dans ce territoire ce que la situation des ménages par tranche d'âge vient souligner :
  - Tout d'abord une proportion importante de ménages actifs dans la trance des 40-54 ans : c'est la plus importante en part avec une position intermédiaire entre la part nationale et nord iséroise. Les principales émergences (devant le Nord Isère et le niveau national).
  - Deux tranches d'âge concernées qui sont dans la catégorie que l'on pourrait retrouver en « retraités ».
  - Les 65-79 ans et de façon encore plus nette les 80 ans et plus.
- Le phénomène de la séniorité est marquée depuis plusieurs années en France, il est bien réel sur ce territoire. Les plus de 55 ans représentent 47,8% des ménages, pas loin de la moitié de la population avec une augmentation projetée de la population des 60 ans et plus dans les années à venir (+25% entre 2007 et 2027) !

Entre Bièvre et Rhône conjugue plus de 37% des ménages de la génération X 42/60 ans et plus de 30% des ménages de la génération «baby boomers» et «vétérans» 61/94 ans.

Ménages par tranche d'âge

Source : CCI Nord Isère

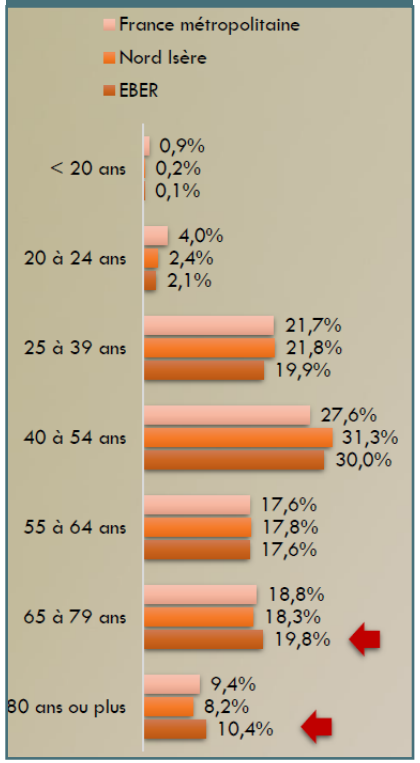

Projection des 60 ans et plus sur EBER entre 2007 et 2027

Source : INSEE RGP 2017 – projection Ithea

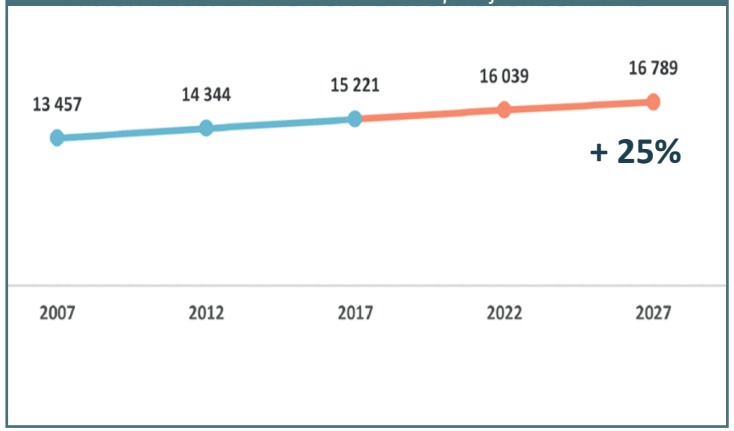

Selon l'observatoire de l'habitat : « Depuis 2008, le nombre de personnes âgées sur le territoire du Pays Roussillonnais a augmenté de manière significative avec 1 250 personnes de plus de 60 ans supplémentaires en 5 ans ». *Observatoire de l'habitat 2016 Communauté de communes du Pays Roussillonnais, SOLIHA Isère Savoie, p.9 (décembre 2016).*

BASSIN DE POPULATION

Un positionnement stratégique, entre 3 agglomérations d'importance

- Avec près de **68 000 habitants** en 2017, EBER se situe dans la moyenne des EPCI isérois.
- Son positionnement stratégique lui confère en revanche d'autres avantages :
  - Sur l'axe nord-sud marqué par l'A7.
  - Au sud immédiat de la Métropole lyonnaise avec ses 1,386 millions d'habitants.
  - Au nord de Valence-Romans Agglo (221 700 habitants).
  - A l'ouest de Grenoble Alpes Métropole (444 500 habitants).
- De la même manière que les autres territoires nord-isérois, la **croissance démographique positive** du territoire (+2,6% entre 2012 et 2017) bénéficie de l'aire d'influence lyonnaise.
- Une croissance de l'emploi salarié de 6% sur EBER. Mais, c'est finalement le **renforcement du poids économique de la Métropole de Lyon** qui a joué sur l'organisation économique du territoire : elle abrite 26% de l'emploi régional et a concentré 39% des créations nettes d'emplois (+ 55 000) entre 2015 et 2019. Cette situation profite au Nord Isère dont une partie des actifs résidents va travailler dans la région lyonnaise.
- A l'échelle d'EBER, le **tissu économique local** montre une surreprésentation des secteurs de la construction et de l'industrie (respectivement 11,8% et 23% des emplois contre 6,7% et 16% en Isère). Ainsi que le **secteur agricole**, qui compte **3,3% des emplois** contre 1,3% à l'échelle départementale. En parallèle, le territoire abrite relativement peu de services «publics» (administration, enseignement, santé et social) et de commerces et services privés. L'emploi salarié privé a augmenté de 6% entre 2015 et 2019, ce qui représente environ 930 emplois supplémentaires et montre une dynamique économique intéressante.

Nombre d'habitants par EPCI en Isère en 2017.

Source : INSEERP 2017 – réalisation : CD38, 2021

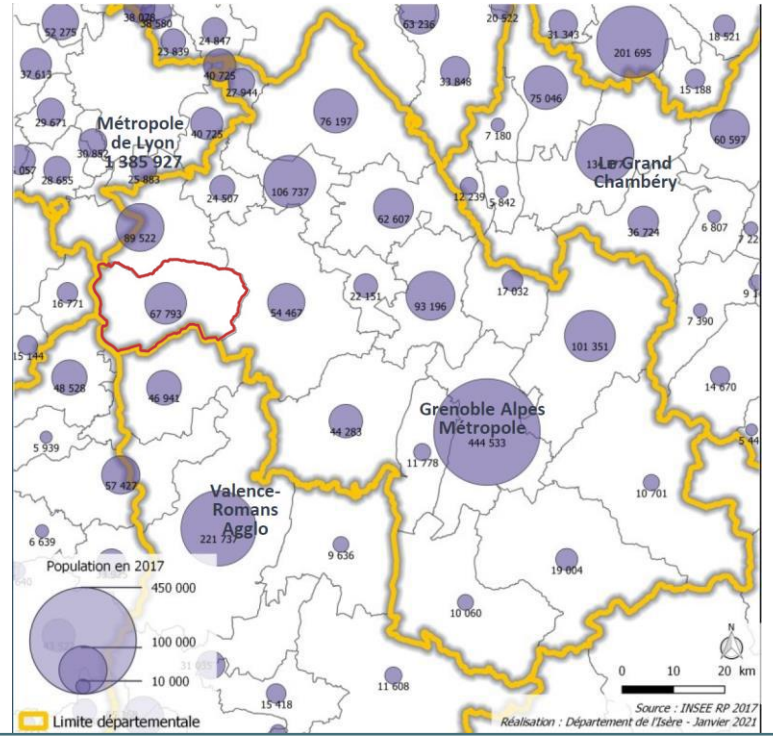

Répartition de l'emploi

Source : INSEE, Recensement de population 2017

POPULATION ET EMPLOIS

Répartition des emplois

- Plusieurs indicateurs permettent d'appréhender le niveau de fragilité de la population : CSP, diplôme, précarité de l'emploi... Pour la CC Entre Bièvre et Rhône, les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent par exemple 5% de la population de 15 ans et plus. Pour les ouvriers, les employés et les retraités, les proportions enregistrées sont quant à elles respectivement de 17%, 16% et 28%, en lien avec des niveaux de formation plutôt bas. Des proportions beaucoup plus marquées qu'à l'échelle départementale, comme le montre le graphique ci-dessous.

Population de 15 ans ou plus par catégorie socio-professionnelle.

Source : INSEE RGP 2017 – réalisation : CC EBER

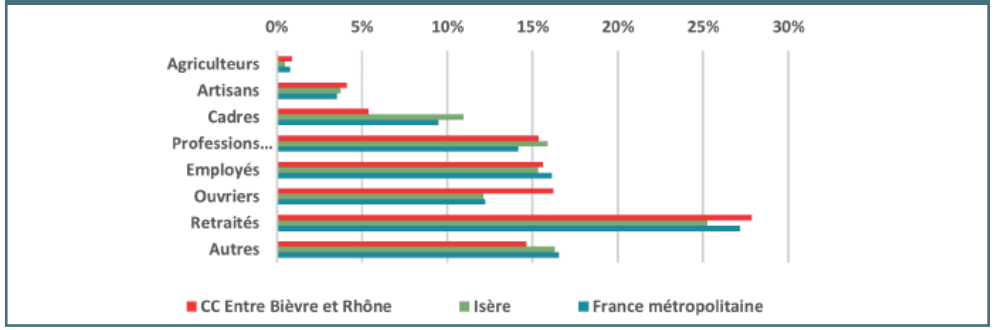

- La part d'emplois non salariés au sein d'EBER est de 14,5%, contre une moyenne à 12,8% en Isère, avec des écarts considérables entre EPCI. Une disparité qui s'explique par plusieurs phénomènes :
  - La part des non salariés est corrélée à l'importance du secteur agricole et/ou artisanal (notamment du BTP).
  - Il y a également une forte intensité de l'activité non salariée dans le secteur touristique (moniteurs de skis, restauration), ce qui concerne les territoires de montagne.
  - A l'inverse, la part des non salariés est plus faible dans les territoires urbains.

Nombre d'emploi total par EPCI en Isère en 2017.

Source : INSEERP 2017 – réalisation : CD38, 2021

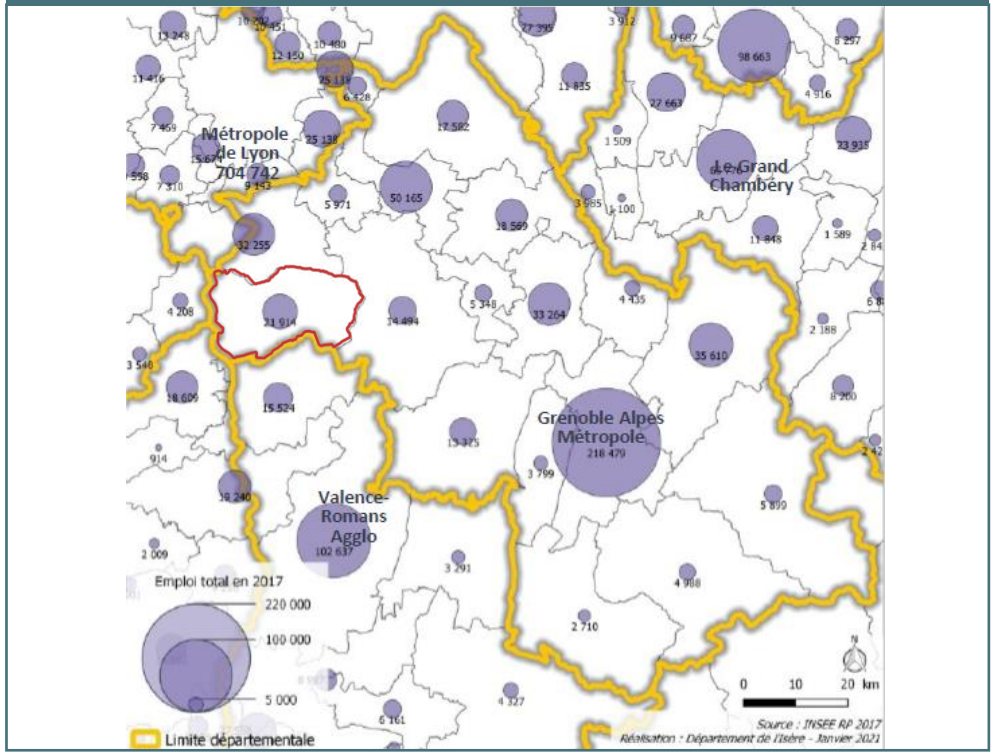

POPULATION ET MOBILITE

Des trajets domicile-travail concentrés sur un axe Nord-Sud

Les déplacements domicile-travail peuvent impacter un territoire dans sa faculté à être plus ou moins dépendant d'un autre par le bais de l'attractivité de l'emploi et des activités professionnelles. Ce phénomène arrive à rythmer la commune sur des logiques de navettes professionnelles qui ont pu transformer des villes en « cités dortoirs » où l'activité commerciale de proximité et la vie sociale se délitent.

A l'échelle du SCoT Rives du Rhône :

Les déplacements domicile-travail ne représentent en moyenne que 15% à 20% des déplacements quotidiens (moyennes observées : EDGT 2015) ; cependant, ils structurent fortement la mobilité quotidienne et l'ensemble du programme d'activités des ménages, en raison des contraintes horaires et des distances à parcourir notamment. Une part importante d'actifs travaille encore au sein des Rives du Rhône en 2014.

A l'échelle d'EBER :

Les migrations « domicile-travail » sont déficitaires comme l'a démontrée la publication de l'AEPI. Le territoire intercommunal (selon les données 2017 des flux de déplacement recensés par l'INSEE) fait ressortir des flux de déplacement principalement orientés vers Vienne Condrieu Agglomération et la métropole de Lyon. Pour ces 2 agglomérations, nous avons 3 à 10 fois plus de flux sortants que entrants.

Des **problèmes de mobilité forts** pour les travailleurs du territoire : « il est plus difficile d'avoir le permis que le bac »

Données issues des diagnostics du SCoT des Rives du Rhône et des 2 PCAET des ex communautés de communes du Territoire de Beaurepaire et du Pays Roussillonnais

Les déplacements domicile-travail des habitants des Rives du Rhône en 2014

Source : Fichier détail INSEE 2014

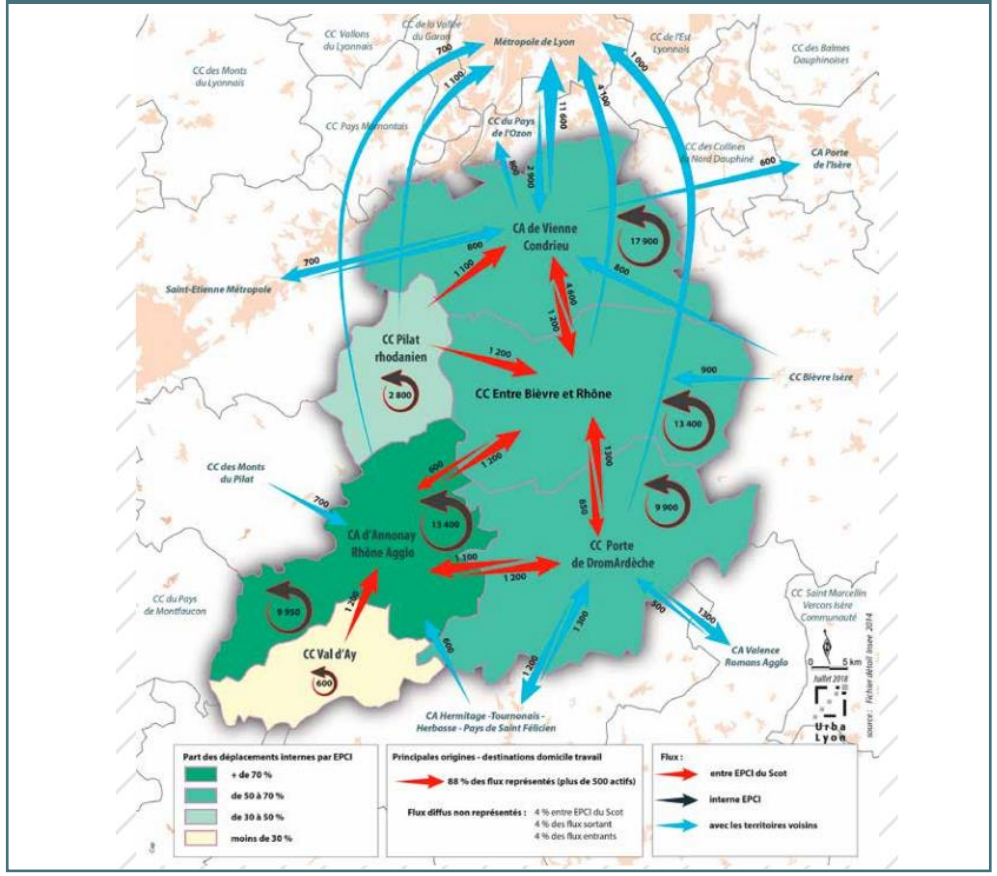

Des déplacements domicile-travail avec l'extérieur du territoire qui se concentrent sur un axe Nord-Sud et essentiellement avec la Métropole de Lyon, premier pôle extérieur attracteur du territoire. Néanmoins des difficultés de mobilité sont à noter pour une partie des travailleurs.

SOMMAIRE

PARTIE 2 : BASSIN DE VIE

1. LA POPULATION : TYPOLOGIE ET BASSIN DE VIE
2. **LA NUTRITION ET LES ENJEUX DE SANTE**
3. ECOSYSTEME SOCIAL ET PRECARITE ALIMENTAIRE

LA NUTRITION ET LES ENJEUX DE SANTE

Enjeux de surpoids et d'obésité

Lien à faire avec le Contrat Local de Santé

- **L'alimentation est un déterminant majeur de santé.** Elle peut jouer comme un facteur de protection ou un facteur de risque, selon les aliments consommés.
- Aujourd'hui en France, **54% des hommes et 44% des femmes** sont en surpoids ou obèses. Le taux d'obésité est passé de 5% en 1980 à **17% en 2014-16**. Si on prend en compte la population en excès pondéral, ce taux passe de 32% en 1988 à **47% en 2012**, soit près de la moitié de la population.
- **Le diabète** ressort comme un point d'attention du diagnostic santé réalisé par l'ORS* avec des hospitalisations et de consommation des traitements antidiabétiques supérieurs sur le territoire d'EBER, et en particulier chez les femmes et dans les deux quartiers prioritaires de la Ville.
- Bien que l'étiologie du surpoids et de l'obésité résulte d'un déséquilibre de la balance énergétique entre les apports et les dépenses, de nombreux facteurs ont été identifiés comme étant associés au surpoids et à l'obésité : **facteurs génétiques et biologiques, psychologiques, socioculturels et environnementaux, dont l'alimentation et la sédentarité**. Les territoires concernés par les taux de surpoids et obésité infantiles les plus importants sont ceux ayant des indicateurs de précarité parmi les plus défavorables (ex : taux de chômage, d'allocataires RSA, niveaux de revenus, part d'ouvriers dans la population active, niveaux de diplômes, ...) .

**Sources : Santé Publique France 2017, Diagnostic de santé EBER - Observatoire Régional de la Santé AURA – mai 2021*

Évolution du taux d'obésité en France, 1980 / 2015.

Source : Solagro, Le revers de notre assiette, 2019

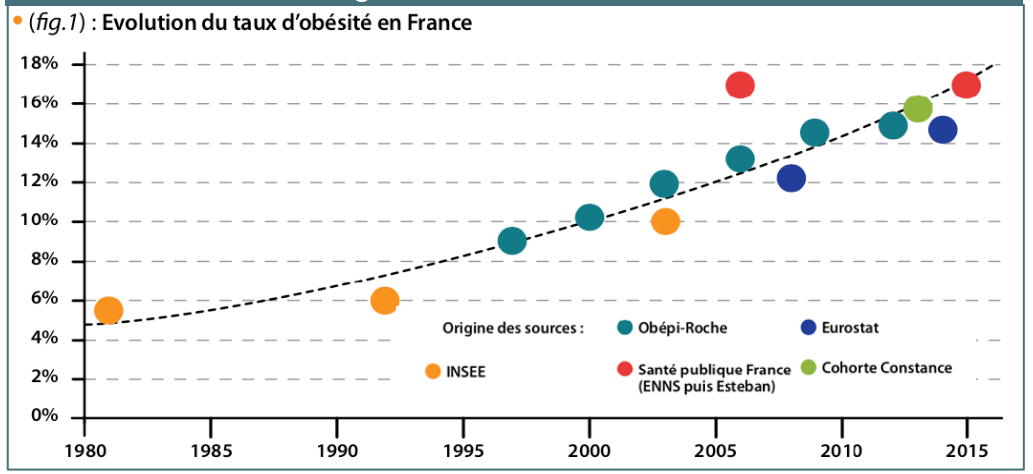

Taux de patients sous traitements médicamenteux réguliers chez les femmes pour 100 000, 2019

Sources : Cnam (SNIIRAM DCIR - 2018), Insee (Recensement - 2016)

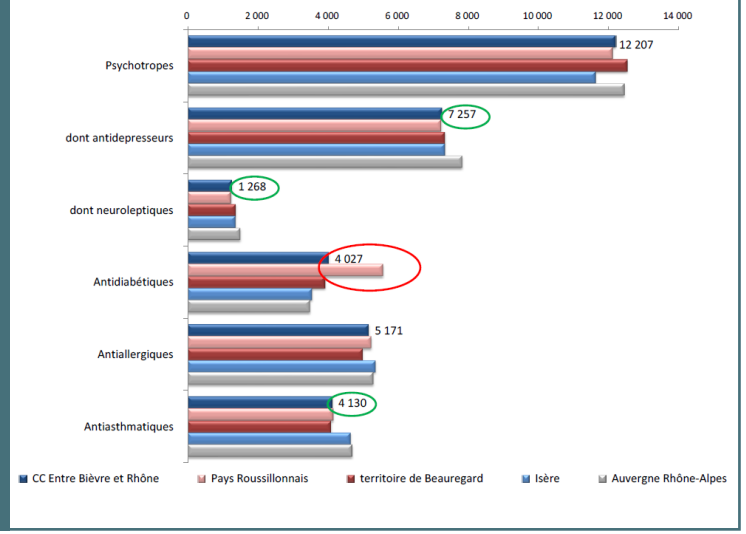

LA NUTRITION ET LES ENJEUX DE SANTE

Les enjeux d'accessibilité à une offre de qualité

Lien à faire avec le Contrat Local de Santé

- **De nombreux aliments recommandés pour la santé sont sous-consommés par les populations défavorisées.** Les populations à « fort » statut économique et social consommeront plus de fruits et légumes, de pains et grains complets, de poissons. A l'inverse, les populations à « faible » statut économique et social consommeront plus de pommes de terre, de féculents raffinés, de viandes grasses et en sauces et de boissons sucrées notamment chez les enfants.
- En effet, les calories les moins chères sont dans les produits secs, riches en densité énergétique mais pauvres en nutriments essentiels. Les produits bruts tels que les fruits et légumes, les poissons ou encore les légumineuses (recommandés par le Programme National Nutrition Santé) nécessitent d'être stockés, cuisinés, et consommés rapidement, ce qui ne correspond pas aux choix et habitudes alimentaires de tous. De plus, ils représentent un coût pour les ménages parfois plus élevés que les produits transformés 'prêt à l'emploi'.

Plusieurs leviers sont activables par les collectivités pour intervenir sur cet enjeu de santé :

- La sensibilisation par l'éducation dans les écoles, centres sociaux,…
- La mise en place **d'un Contrat Local de Santé (CLS)** peut également permettre d'intégrer des actions spécifiques sur l'alimentation –> en cours sur EBER

Source : UTEP : conseils nutritionnels et patients en difficultés financières

Coût théorique d'une alimentation « équilibrée »

En respectant les apports nutritionnels conseillés 1950 kcal/jour 76g P (15%)/80g L (37%)/230g G (48%)

4,50 à 5€/ pers/ jour (Prix 2016)

130 à 150 €/mois

Source : La santé de l'homme Août 2009 - Nicole Darmon

Ce que cela implique

- De modifier ses habitudes alimentaires durablement
- De « renoncer » à certains aliments « plaisir »
- De ne pas toujours avoir de la variété
- De développer des compétences :
  - De cuisinier +++ (temps et matériel)
  - D'enquêteur -> savoir « décrypter » les étiquettes (prix au kg, comparer la valeur nutritionnelle)
- De pouvoir stocker

SOMMAIRE

PARTIE 2 : BASSIN DE VIE

1. LA POPULATION : TYPOLOGIE ET BASSIN DE VIE
2. LA NUTRITION ET LES ENJEUX DE SANTE
3. **ECOSYSTEME SOCIAL ET PRECARITE ALIMENTAIRE**

ECOSYSTEME SOCIAL – PRECARITE ALIMENTAIRE

Un enjeu d'accessibilité économique, pratique et sociale à une alimentation de qualité

Lien à faire avec le Contrat Local de Santé

- On peut définir la **précarité alimentaire** comme « une situation dans laquelle une personne ne dispose pas d'un accès garanti à une alimentation suffisante et de qualité, durable, dans le respect de ses préférences alimentaires et de ses besoins nutritionnels, pouvant entraîner ou découler de l'exclusion et de la disqualification sociale ou d'un environnement appauvri. » (*Source : le labo de l'ESS*).

- Parce que sa définition varie souvent, la précarité alimentaire reste une situation qu'il est difficile de traduire en chiffres. À titre d'exemple, **32%** des français interrogés dans le cadre du Baromètre de la pauvreté 2020 réalisé par IPSOS pour le Secours Populaire Français déclarent **rencontrer des difficultés pour se procurer une alimentation saine permettant de faire 3 repas par jour**. Pour les revenus les plus modestes (<1200€/mois), ce chiffre est passé à **67%.** Ces privations alimentaires sont plus importantes pour la consommation de fruits et légumes frais (**35%** des sondés et **61%** des plus modestes ont déclaré se limiter tous les jours sur les fruits et légumes frais).

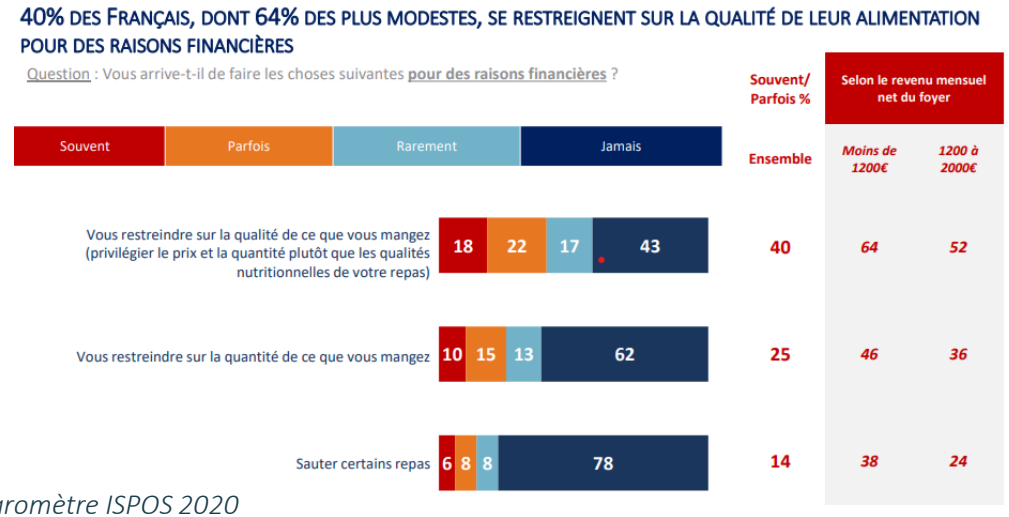

Baromètre ISPOS 2020

- La **notion d'accès à l'alimentation** peut être appréhendée à travers **quatre dimensions** :
  - **Accessibilité économique** : Elle résulte à la fois du prix proposé et du pouvoir d'achat des personnes (revenus, aides, etc.). Elle constitue le premier facteur des inégalités d'accès à une alimentation de qualité.
  - **Accessibilité pratique :** Elle concerne à la fois la condition physique des personnes (âge, handicap par exemple), leur milieu de vie et leur mobilité, leur accès au matériel adéquat (accès à une cuisine, aux outils) et leur temps disponible.
  - **Accessibilité sociale et culturelle :** Elle renvoie à l'alimentation comme pratique sociale et culturelle liée à l'identité de l'individu et à son rapport aux autres. Elle désigne donc la capacité d'avoir accès à une alimentation en accord avec ses valeurs, traditions et pratiques.
  - **Accessibilité citoyenne :** Elle renvoie à la nécessité d'avoir accès à une bonne connaissance du système alimentaire, à la capacité de s'organiser collectivement et participer à toute initiative citoyenne liée à l'alimentation (engagement associatif et/ou politique, consommation responsable, transferts de savoirs liés à l'alimentation, etc.).

Sur le territoire EBER, les accessibilités économique, pratique, sociale et culturelle sont des enjeux fort pour certains habitants. Dans ce contexte, plusieurs initiatives ont été mises en place par des communes du territoire (cf. pages suivantes). La SAAT pourrait permettre de coordonner et de faire monter en puissance ces actions.

Sources : https://www.secourspopulaire.fr/barometre-ipsos-spf-2020-la-precarite-depuis-la-covid-19 ; « Agir contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès de tou·te·s à une alimentation de qualité , Le labo de l'ESS 2020 »

ceresco. Alimentation, filières & territoires

ECOSYSTEME SOCIAL – PRECARITE ALIMENTAIRE

Indicateurs de précarité sur le territoire

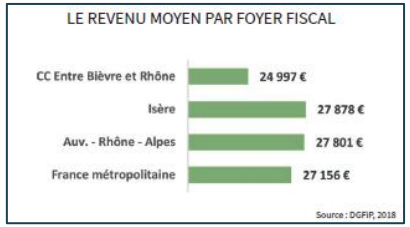

Revenus fiscaux médians

- En 2018, le revenu moyen déclaré était **de 24 997 € par foyer fiscal** pour la CC Entre Bièvre et Rhône, contre 27 801 € pour l'Auvergne-Rhône-Alpes ou 27 156 € pour la France métropolitaine, soit largement inférieur aux autres échelles de comparaison.
- Ce sont généralement les communes rurales du territoire qui ont les populations ayant un **revenu fiscal médian le plus fort** du territoire. Cette situation s'explique par le fait que ce sont les communes les plus attractives pour les ménages issus des agglomérations voisines (Lyon, Vienne) dont les moyens financiers sont supérieurs aux populations locales et qui recherchent un cadre de vie préservé.
- Les communes du territoire ayant un **revenu fiscal médian le plus faible** se trouvent être celles qui proposent un nombre important de logements sociaux, d'où une part de ménages imposés plus faible.

Indice de désavantage social

- Dans le cadre de l'état des lieux préalable à l'élaboration du Plan Régional Santé Environnement Auvergne-Rhône-Alpes, un **indice de désavantage social** a été mis en place afin d'**appréhender les inégalités sociales**. Pour l'année 2012, il se base sur les quatre indicateurs suivants :
  - le revenu médian par unité de consommation (pour les communes comportant plus de 50 foyers fiscaux),
  - le pourcentage de bacheliers dans la population de plus de 15 ans,
  - le pourcentage d'ouvriers dans la population active,
  - et le taux de chômage.
- Ainsi construit, un indice faible traduit une situation désavantageuse, a contrario, plus l'indice est élevé plus la situation moyenne de la population sur la commune est favorable. Les cartes ci-contre mettent ainsi en exergue **les communes les plus défavorisées des Territoires de Beaurepaire et de l'ex Pays du Roussillonnais.**

Revenus fiscaux médians par unité de consommation
Source : INSEE, 2017

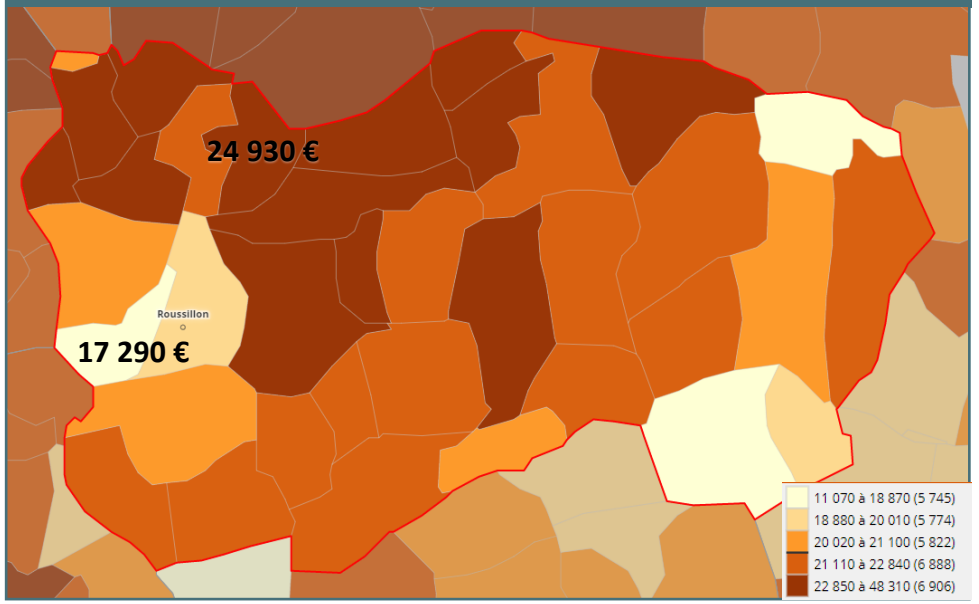

Indice de défavorisation sociale en EBER
Source : état des lieux Santé Environnement, Auvergne-Rhône Alpes, 2016

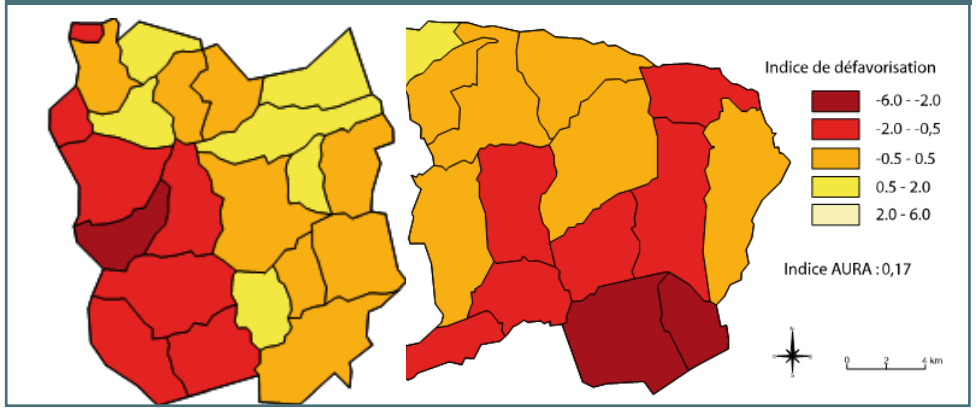

ceresco.
Alimentation, filières & territoires

ECOSYSTEME SOCIAL – PRECARITE ALIMENTAIRE

Indicateurs de précarité sur le territoire

Part des familles monoparentales

En 2017, les familles monoparentales représentent **7,9% des ménages** pour la CC Entre Bièvre et Rhône, contre 9,8% pour la France métropolitaine.

Quartiers Prioritaires

Il s'agit d'un dispositif de la politique de la ville française. Entré en vigueur le 1er janvier 2015, il a pour but de donner un second souffle aux territoires les plus fragiles et socialement défavorisés. La France métropolitaine compte 1 300 quartiers prioritaires dont **2 dans la commune de Péage de Roussillon** (''Vieux Péage – Les Ayencins'' et ''Route de Sablons'').

Indicateurs de précarité sur EBER
Source : INSEE RGP, 2017

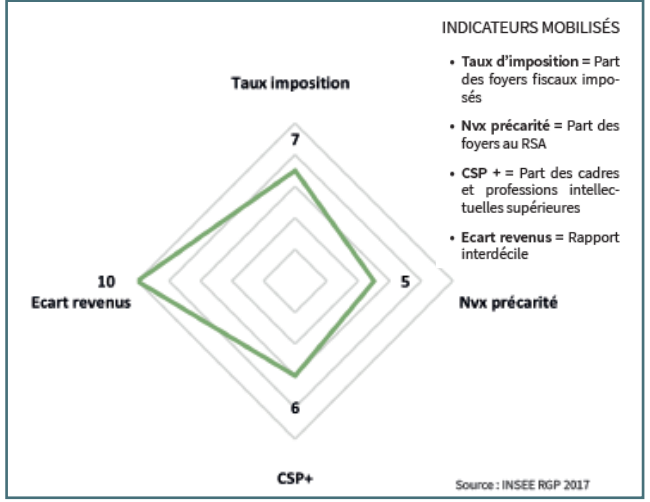

Répartition des ménages par type
Source : INSEE RGP, 2017

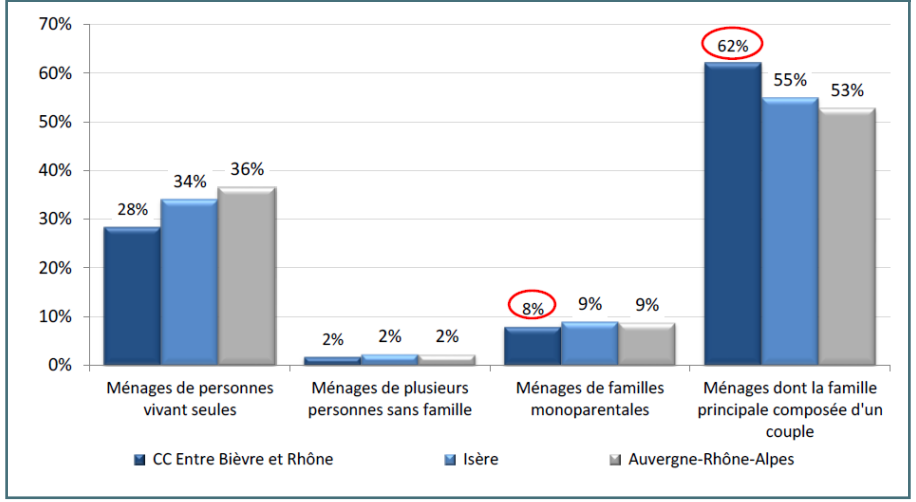

Taux de chômage

- EBER compte 5 470 demandeurs d'emploi soit **39% de la population active**, contre 36% en Isère. Entre 2016 et 2020, toutes les catégories ont connu une progression plus forte qu'en Isère. Celles qui ont connu les plus fortes hausses sont :
  - les chômeurs de longue durée : +19,5% contre +13% en Isère (+380 personnes).
  - les séniors : +17,6% équivalent à la valeur départementale (+215).
  - les personnes sans aucune activité : +16,4% contre +11,9% en Isère (+468).

Des ménages très précaires sont présents sur le territoire, avec un seul revenu pour le foyer. Dans ce cas, le travail saisonnier peut aider pour complémenter le revenu du foyer mais se pose la question d'accueil de ces travailleurs et les formations mises à disposition.

Evolution des demandeurs d'emploi juin 2016-2020 (base 100 en juin 2016)
Source : INSEE RGP 2017 – projection Ithea

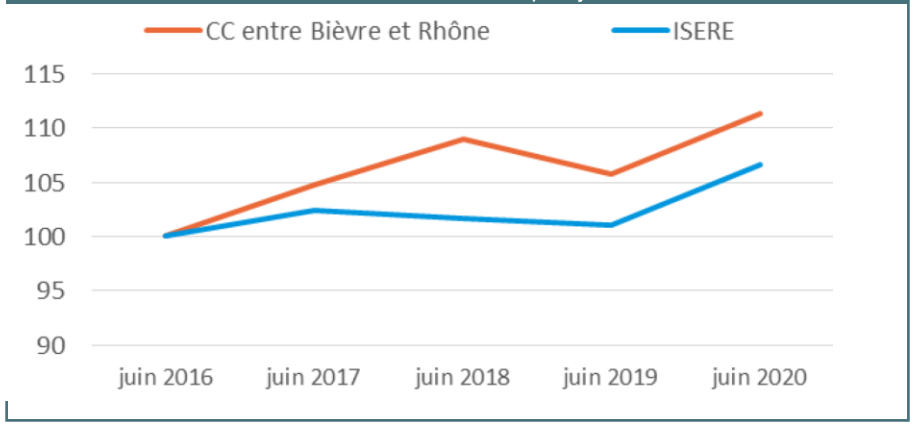

ECOSYSTEME SOCIAL – PRECARITE ALIMENTAIRE

L'intercommunalité d'EBER déjà engagée pour lever certains freins à l'accès à l'alimentation

Accessibilité pratique

Accessibilité économique

- Action **paniers** de produits frais gratuits lancée par la CAF et la MSA en 2020 (distribution via deux centres sociaux). En 2021 :
  - arrêt de la démarche au centre social Ile du battoir,
  - poursuite de la démarche au centre social du Roussillonnais via la création d'une AMAP solidaire (avec organisation d'ateliers de cuisine),
  - réflexion création d'une AMAP solidaire secteur Varèze via le centre social OVIV.
- 1 **épicerie sociale et solidaire** sur Beaurepaire + jardin + ateliers (Au potager solidaire) : 810 familles adhérentes actives fin 2019 dont 672 solidaires et 138 bénéficiaires, 4 salariés, 52 producteurs.
- 1 **restaurant d'insertion** sur Beaurepaire.

Des partenaires à associer

ministère éducation nationale

IREPS Auvergne Rhône-Alpes

centre social du roussillonnais

Centre social et culturel de l'île du battoir

Sauvegarde Isère

LE-PÉAGE-DE-ROUSSILLON Cœur d'agglomération

Banque Alimentaire de l'Isère

msa santé famille retraite services

ALLOCATIONS FAMILIALES Caf de l'Isère

ALPES ISÈRE HABITAT OPH

+ structures petite enfance + CCAS

- Un atelier cuisine en itinérance en lien avec la Banque Alimentaire est en projet.
- Ateliers cuisine diététique animés par une diététicienne (portés par la ville de Roussillon) en 2018 et 2019.
- Sur 3 infra-territoires, travail autour de l'alimentation et de la santé des 0-6 ans.
- Education à l'alimentation pour tous.
- Mise en place de jardins familiaux (10 parcelles individuelles) – résidence Route de Sablons à Péage de Roussillon.

Accessibilité sociale/culturelle

Lors des rencontres avec les services techniques d'EBER, il a été mis en évidence la difficulté à faire perdurer les actions sur le plan social, du fait d'un effet d'opportunisme en fonction des financements disponibles.

Enfin un manque de structure d'insertion/d'inclusion est évoqué pour développer des jardins partagés.

ACTEURS STRUCTURANTS

Plusieurs acteurs interviennent sur le champ de l'aide alimentaire

- Concernant l'enjeu de plus en plus prégnant de la précarité alimentaire, trois associations caritatives œuvrent sur le territoire Entre Bièvre et Rhône : le Secours Populaire et le Secours Catholique avec, chacun, une antenne à Beaurepaire et à Roussillon et les Restos du Cœur, avec une antenne à Saint-Maurice-l'Exil et une autre à Pénol qui étend son action jusque sur la partie est de notre territoire. Elles font toutes le même constat : la crise sanitaire entraine une augmentation de la précarité et des demandes d'aides. Mais le risque court au-delà de la situation de crise et pour certains, les conséquences de la crise se ressentiront sans doute davantage dans quelques temps. Des conséquences qui sont aujourd'hui très difficiles à prévoir…

Les chiffres de l'aide alimentaire locale :

- Secours Populaire de Beaurepaire : 362 familles aidées représentant 729 personnes (311 mineurs) pour 8 273 repas distribués.
- Secours Populaire de Roussillon : 533 familles aidées représentant 1 461 personnes pour 12 490 repas distribués.
- Restos du cœur Penol : 142 familles aidées et 21 000 repas distribués.
- Restos du cœur St-Maurice l'Exil : 343 familles aidées représentant 862 personnes dont 42 bébés. Ce qui représente 41 319 repas distribués + 768 colis de dépannage gratuit (urgence alimentaire) + hygiène

« Nous recevons davantage de jeunes, des personnes intérimaires qui ont perdu leur emploi pendant la crise et n'arrivent pas à en trouver un autre, des personnes retraitées qui ne parviennent plus à subvenir à leurs besoins » énumère Françoise Robert, responsable de l'antenne de Roussillon du Secours Populaire.
« Il y a des situations de personnes qui se sont séparées de leur conjoint(e) pendant le confinement et qui se retrouvent sans ressource, avec ou sans enfant » ajoute Claude Varennes, responsable de l'antenne du Secours Populaire de Beaurepaire.

Sur le territoire d'EBER :

- Environ 83 000 repas distribués
- 1 400 familles aidées

Beaurepaire

Le Secours populaire rouvre ses boutiques

Par Le Dauphiné Libéré - 29 nov. 2020 à 08:30 - Temps de lecture : 1 min

Vu 373 fois

L'équipe prête à accueillir dans ses différents espaces. Photo Le DL

ACTEUR D'INTERET

Benchmark : Archipel Nourricier à Blois (41)

Jardin de Cocagne « classique » avec l'association Bio Solidaire : **jardin d'insertion** sur **10 ha** (dont 7 ha de terre, 9 000 m² sous abris), 35 salariés, 600 paniers/semaine + vente directe sur site + marchés.

2004 **« Paniers Bio du Val de Loire »** : plateforme régionale de regroupement de la production et d'approvisionnement en paniers de la région Ile-de-France.
60 producteurs, 70 000 paniers/an, 3M€ de CA, 1 camion (38 t) avec chauffeur.

2009 **Couveuse maraîchère et horticole** (espace-test agricole) avec le lycée horticole et Val Bio Centre.

2019 Acquisition de **10 ha** complémentaire, pour permettre **l'installation de maraîchers** issus de l'espace test agricole du lycée horticole voisin : se propose de créer des zones agricoles aménagées.

2020 « **Tiers lieu agricole** » : éducation à l'alimentation, au bien-être alimentaire : café, centre de ressource, ateliers avec un équipement de type cuisine domestique, espace type "table de cocagne" pour le midi, 3 salles de formation /réunion, co-working rural.

Création avec la **ville de Blois** des « **Archipels nourriciers** » : la ville met à disposition en « Quartier Politique de la Ville » une parcelle de 5-600 m² pour y installer un micro-jardin, en lien avec un foyer des jeunes travailleurs. L'idée est ensuite de reproduire cette expérience pilote sur toutes les petites parcelles qui peuvent s'y prêter (pelouses, bas d'immeubles, friches…), en associant les habitants.

En projet : création d'une **coopérative d'activités et d'emplois**. Le dispositif viserait à faciliter le retour à l'emploi de chômeurs en longue durée, pour un coût raisonnable (coût de l'indemnisation chômage + 6 000 € de chiffre d'affaire annuel à produire pour obtenir un SMIC / 24K€/an).

ACTEUR D'INTERET

Benchmark : réseau VRAC

Un réseau d'achat en commun dans les quartiers prioritaires de Lyon

Objectif : développer des groupements d'achat dans chaque quartier populaire sur une logique d'essaimage d'un modèle basé sur la mobilisation des différentes parties prenantes du quartier (habitants, associations, professionnels/techniciens, élus, …).

Fonctionnement

La commande a lieu 1/mois. Durant une semaine, les adhérents passent leurs commandes auprès de l'association.
La distribution des produits a lieu deux semaines après la prise de commande et se déroule le plus souvent sur une journée complète. Le matin, l'équipe de VRAC et les bénévoles, des adhérents motivés, installent une épicerie éphémère dans le lieu de distribution et procède à la coupe du fromage livré en meule entière. L'après-midi, l'équipe de VRAC et les bénévoles accueillent les adhérents qui viennent récupérer leur commande. Munis de leurs contenants, ils font leurs courses et participent directement au passage du vrac au détail.

Création en 2014 à Lyon

Moyens affectés :
- 4 équivalents temps plein en CDI
- 1 hangar de stockage à Vaulx-en-Velin
- lieux de distribution mis à disposition par un bailleur ou un centre social
- 1 000 adhérents,
- 12 groupements dans la métropole de Lyon
- 50 bénévoles actifs
- budget : 200 000 €

Territoire : l'association intervient sur 13 quartiers de l'agglomération lyonnaise

Articulation avec démarche territoriale de santé : Partenariat avec les ASV de Lyon et Vaulx-en-Velin, qui ont facilité la mise en réseau des acteurs (connaissance des partenaires locaux comme les associations de quartiers et les bailleurs sociaux).

PLAN DU RAPPORT

PARTIE 1 : Les productions agricoles et alimentaires

PARTIE 2 : Bassin de vie

PARTIE 3 : Circuits de distribution

PARTIE 4 : La capacité nourricière du territoire

PARTIE 5 : Besoins pour la reterritorialisation du système alimentaire

PARTIE 3

CIRCUITS DE DISTRIBUTION

SOMMAIRE

PARTIE 3 : CIRCUITS DE DISTRIBUTION

01. CONSOMMATION ALIMENTAIRE ET DEPENSES DES MENAGES

02. DISTRIBUTION ALIMENTAIRE

03. LA LOGISTIQUE ALIMENTAIRE

04. LA RESTAURATION HORS DOMICILE

05. TERROIR, TOURISME ET GASTRONOMIE

CONSOMMATION ALIMENTAIRE

- Le budget alimentaire des français est estimé à **385 €** par mois, dont 182 € de produits frais (viande, poisson, formage, fruits et légumes). Toutefois, cette moyenne abrite de fortes variations selon l'âge, la catégorie socioprofessionnelle ou les revenus… On observe aussi une baisse de la part du budget des ménages consacrée à l'alimentation et de profondes mutations en lien notamment avec la crise sanitaire actuelle.
- **A l'échelle d'EBER, cela représente 164,6 millions d'€ de budget potentiel dépensés sur place (89,9%)** avec seulement 10,1% « d'évasion ».
- Au total :
  - 3 600 € par personne sont consacrés à l'alimentation à domicile,
  - 1 250 € par an de dépenses alimentaires hors domicile,
  - 20% du budget total est consacré à l'alimentation (contre 40% en 1960).

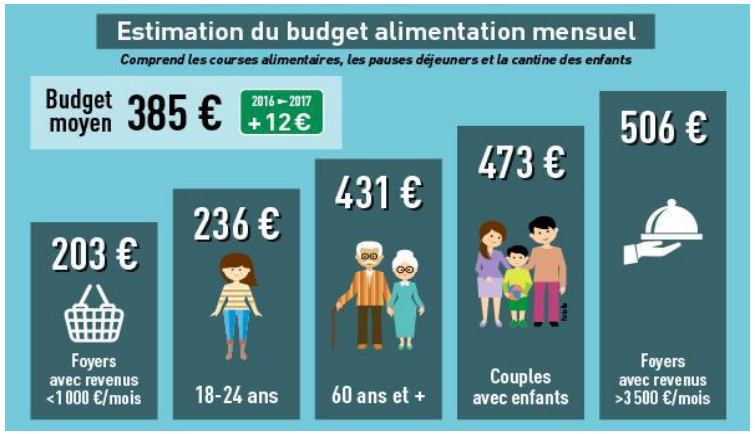

Une enquête de la CCI Nord Isère a été réalisée sur la consommation des ménages. Sur le périmètre d'EBER, cette enquête concerne 4 920 actes d'achat.

- Sur 2018 et 2019, 54% des Français ont vu leur pouvoir d'achat se dégrader dans l'année selon le baromètre CSA Cofidis. En 2020, cette proportion est passée à 44% (la crise sanitaire a pu impacter dans la préservation de ce pouvoir d'achat).
- Mais globalement, ils considèrent que leur pouvoir d'achat est « faible » pour 29% d'entre eux en 2020 contre 28% en 2018.
- Les faits sur le secteur d'étude d'Entre Bièvre et Rhône montrent que ce pouvoir d'achat, représenté par le revenu disponible des ménages, autrement dit le « prêt à consommer ou à épargner », est un peu au dessus de la médiane nationale mais en dessous des médianes régionales et départementales.

La crise sanitaire COVID 19 a fait basculer 1 million de Français sous le seuil de pauvreté (15% des ménages en 2018).
Le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire bondit d'environ 30%.
lemonde.fr du 06/10/20

CONSOMMATION ALIMENTAIRE

Dépenses par catégorie de produits

- Les produits carnés représentent le principal poste de dépenses de produits alimentaires des ménages. Les viandes, volailles et charcuteries représentent en moyenne de 2015 à 2017 un quart des dépenses alimentaires des ménages, tous circuits confondus.
- Ils sont suivis par l'ensemble lait, yaourts, fromages, crème et œufs (16%).
- Arrivent ensuite les pains et céréales, hors produits de la boulangerie (10%), les boissons alcoolisées (9%) et les légumes (9%), puis les poissons et fruits de mer (8%).
- Les autres catégories de produits représentent chacune moins de 7% des dépenses alimentaires des ménages pour leur consommation au domicile principal.

Dépenses de produits alimentaires des ménages tous circuits confondus (moyenne 2015- 2017)

Source : données Kantar Worldpanel – estimation FranceAgriMer

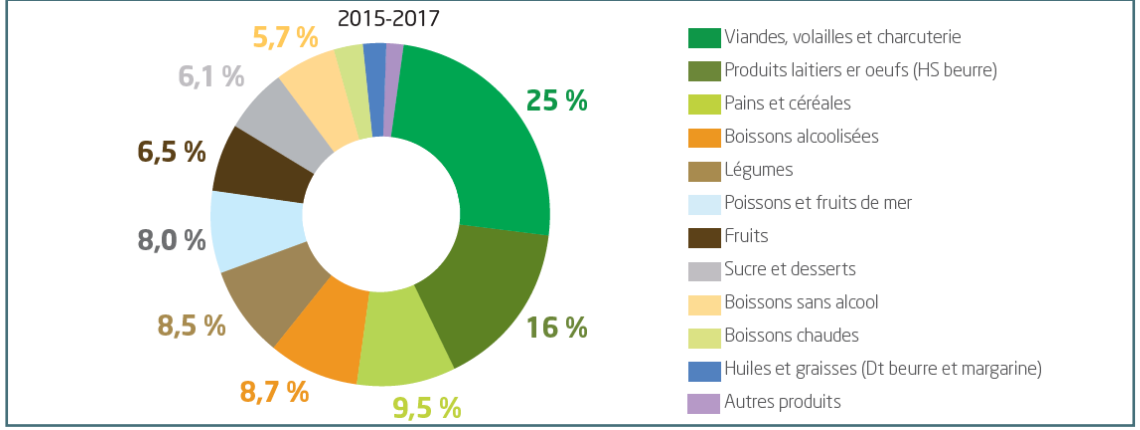

ZOOM SUR DEUX CATÉGORIES DE PRODUITS

Fruits et légumes frais : hausse des dépenses, baisse des volumes

- Parts de marché : GMS = 63% ; marchés et commerces spé. = 12% (les 2) ; format. «proxi» : 6%.
- Fortement consommés par les sexagénaires et les septuagénaires (45% des volumes).
- Sous consommés par les jeunes, les quadra, les familles avec enfants…
- Baisse du poids de l'origine France… notamment pour les fruits.

Viandes : des transformations profondes

- Parts de marché : GMS = 83% ; commerces-artisans : 12% à 17%.
- 57% de la consommation de viande bovine sont des produits transformés (ex : haché), élaborés.
- Glissement des viandes rouges vers les viandes blanches.
- Tendance au «flexitarisme» («moins mais mieux»).
- Forte part de produits importés en RHD.

CONSOMMATION ALIMENTAIRE

La transition alimentaire : une niche porteuse

- **« Transition alimentaire »***= 8% de part de marché dont 5% sur le seul bio.
- **16 tendances alimentaires identifiées** qui peuvent être regroupées en 6 grands types :

Certaines tendances paraissent structurelles :

- la recherche de naturalité, de santé et de bien être en lien avec les préoccupations sociétales induites et le vieillissement de la population ;
- l'individualisation des comportements en lien avec les mutations de la structure sociale et l'urbanisation de la société ;
- La digitalisation bouleverse les modèles économiques et apporte de nouvelles opportunités (E-commerce, livraisons) ;
- Les générations Y ou Z ont de nouveaux comportements alimentaires (ex : « sans ») et de nouveaux régimes alimentaires (flexitarien, végétarien, végan, …) et une sensibilité accrue à l'environnement ;
- **Au final, la « proximité » n'est que l'une des 16 tendances alimentaires.**

FOCUS SUR LA CONSOMMATION DE PRODUITS BIO&LOCAUX

- En 2019, **12% des français** déclaraient consommer des produits bio (frais et non frais) tous les jours (sans forcément constituer la totalité de leur régime alimentaire). Les **formats hyper et supermarchés** représentent 3/4 des ventes de produits bio.

Une enquête a été réalisée en 2018 auprès de 4 920 actes d'achat sur EBER par la CCI Nord-Isère. ***Un zoom sur la consommation de produits AB et locaux a été réalisé et les résultats sont présentés ci-dessous.***

- **Le tiers des répondants** ont déclaré ne **jamais consommer de produits bio**, ¼ au moins une fois par mois et 1/3 au moins une fois par semaine, **une tendance plus marquée qu'au niveau départemental.** Le secteur des communes environnantes à Beaurepaire est celui où ces pratiques sont les plus marquées.

- La fréquentation pour les **achats en produits locaux** est très nettement marquée sur EBER avec 54% des ménages qui vont acheter ces produits au moins 1 fois par semaine sur Entre Bièvre et Rhône contre 43% en Nord Isère. Le secteur le plus significatif est celui des communes environnantes à Roussillon et Salaise-sur-Sanne.

Pratique des achats bio
Source : Enquête CCI Nord Isère

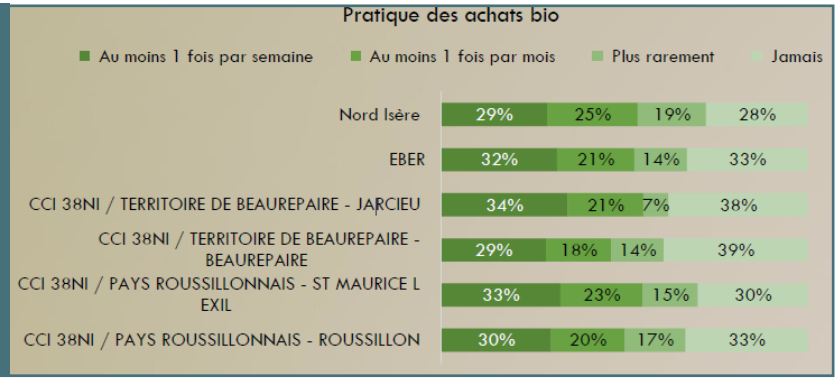

**Périmètre: bio et équitable alimentaires, réduit en sel, sans sucres ajoutés, sans additifs, Label Rouge, rémunération producteur, végétal, laits alternatifs, eaux végétales, superfruits, légumes secs, céréales d'accompagnement, bières sans alcool, œufs de plein-air, marque C'est qui le patron ?!*

CONSOMMATION ALIMENTAIRE

Evolution de la consommation alimentaire sur EBER entre 2013 et 2018

- En 2018 : 164,6M€ étaient dépensés sur place pour les produits alimentaires (89,9% de la consommation), et le reste à l'extérieur.
- Alors qu'en 2013 ce montant s'approchait de 138,3 M€, soit une hausse de 18% de la dépense alimentaire en 5 ans alors qu'en parallèle, la démographie ne grimpait que de 3,5%*.
- En revanche, **l'évasion** (achats des résidents effectués à l'extérieur d'EBER, ne prenant pas en compte les ventes à distance) **a diminué**, passant de 19,4% des dépenses à 10,1%. Cela signifierait que les habitants du territoire ont trouvé de quoi répondre à leurs besoins sur le territoire et n'ont pas vu d'intérêt à faire leurs courses alimentaires à l'extérieur de ce dernier.
- Un **report de la fréquentation** sur les formes de vente a été observé sur les hypermarchés (+3%), les grandes surfaces spécialisées (+3%) et le drive (+3,2%) et dans une moindre mesure sur les commerces non sédentaires (marchés de plein vent), tandis que les commerces de proximité et le hard discount perdaient de leur attractivité (avec respectivement -2,5% et -5,9%).

Extrait de l'enquête réalisée par la CCI
** Données INSEE*

Evolution du comportement alimentaire des résidents d'EBER entre 2013 et 2018
Source : enquête CCI Nord Isère

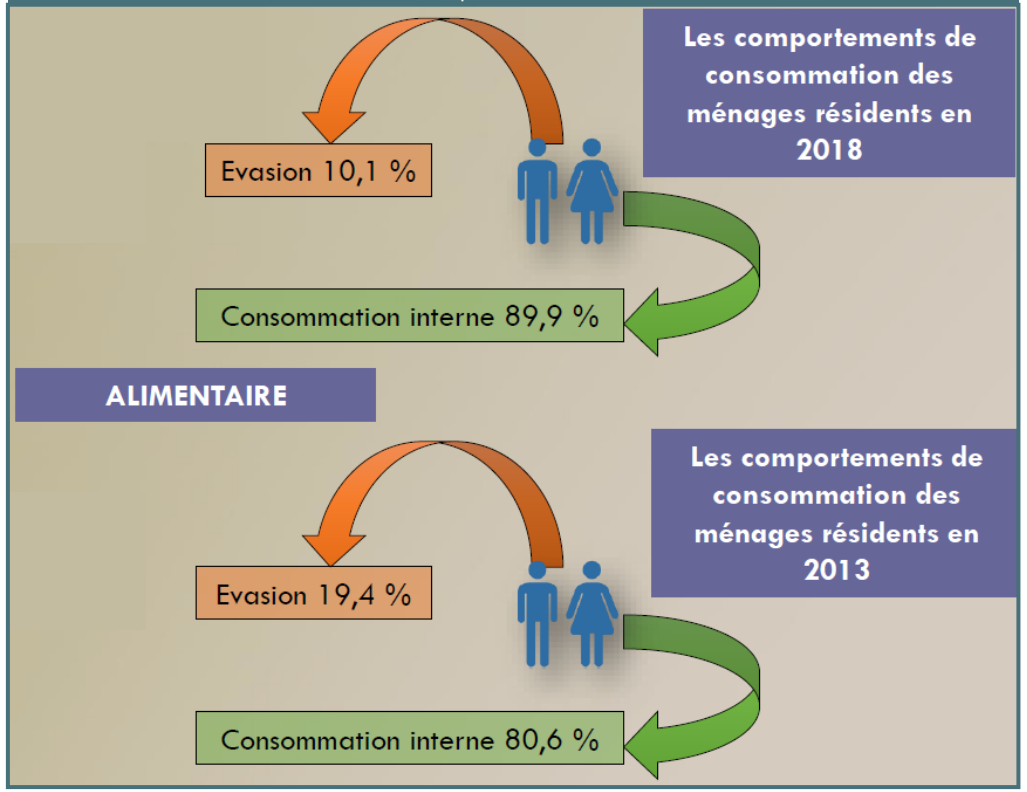

ceresco.
Alimentation, filières & territoires

SOMMAIRE

PARTIE 3 : CIRCUITS DE DISTRIBUTION

01. CONSOMMATION ALIMENTAIRE ET DEPENSES DES MENAGES

02. DISTRIBUTION ALIMENTAIRE

03. LA LOGISTIQUE ALIMENTAIRE

04. LA RESTAURATION HORS DOMICILE

05. TERROIR, TOURISME ET GASTRONOMIE

DISTRIBUTION ALIMENTAIRE

Organisation de la distribution

- Les circuits de commercialisation des produits alimentaires sont divers et peuvent être directs ou intermédiés. Dans ce dernier cas, les maillons intermédiaires de mise en marché des productions agricoles se composent de coopératives, négociants ou de grossistes alimentaires.
- /!\ L'importance de ces différents circuits est relativement peu renseignée par des études ou des statistiques. Les chiffres présentés sont donc à interpréter avec prudence.
- Les achats alimentaires des ménages en vue d'une **consommation à domicile** représentent entre **85 à 87% des achats**, le reste étant alloué à la Restauration Hors Domicile (RHD) (restaurants, cantines…).
- Sur EBER, comme partout en France, la **grande distribution** est **le circuit de vente dominant : 81,9%** des dépenses (regroupés avec le hard discount). Ce qui est significatif sur ce secteur (tous produits confondus) c'est l'émergence plus marquée des hypermarchés avec **47,7% des dépenses (+ 7% depuis 2013)**. C'est une caractéristique qui marque la forte emprise de zones commerciales. Notons également une part important d'achat en drive (5% contre 1,7% en 2013).
- Dans un contexte concurrentiel intense, le **commerce de proximité** est un peu en dessous de la moyenne nationale (**11,3%** vs 15% en moyenne en France). Le poids de la vente directe sur le territoire a également été approché, avec la part de commerces non sédentaires (marchés de plein vent), qui représente 4,2%, correspondant à la moyenne nationale (autour de **4 à 5%**).

Les circuits de distribution et leurs parts de marché estimées
Source : CERESCO d'après AID Observatoire CCI Moselle 2015 et données nationales

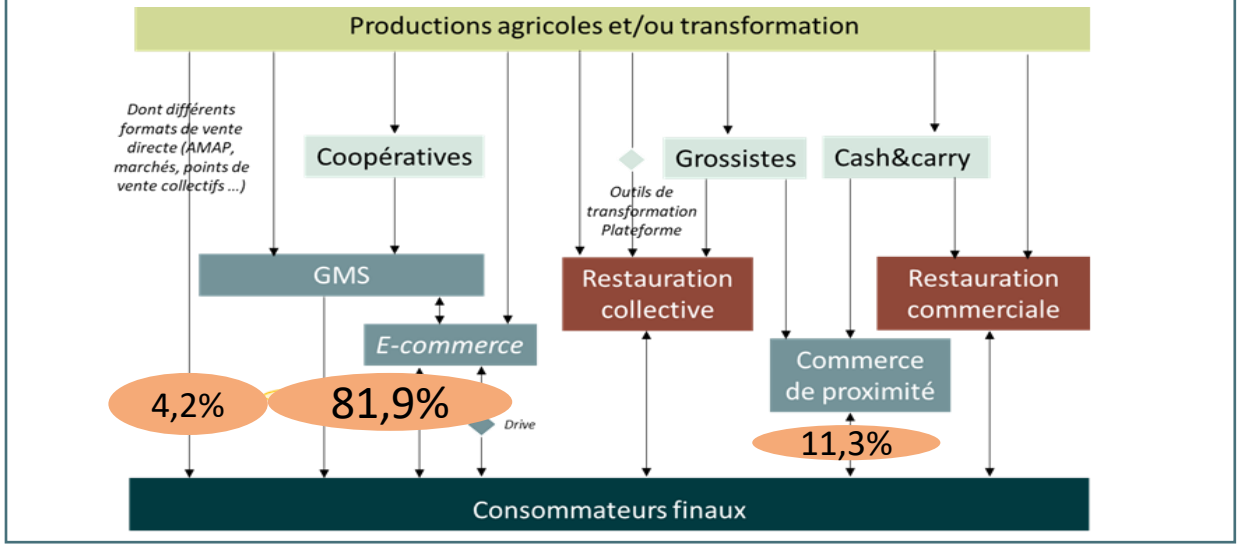

% de consommation alimentaire par forme de vente sur EBER
Source : CCI Nord-Isère

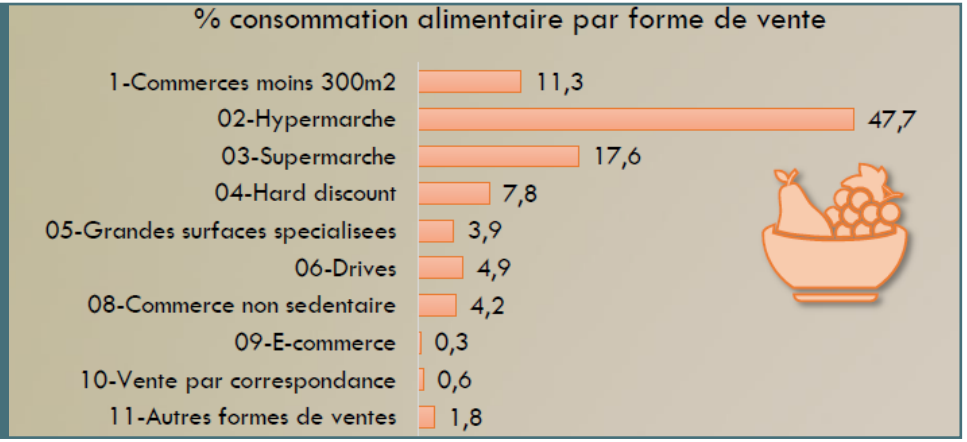

DISTRIBUTION ALIMENTAIRE

Les polarités de consommation à l'échelle d'EBER

- Sur le **territoire des Rives du Rhône**, la majorité de la population a accès à une offre alimentaire de base sur la commune. Cette offre est relativement bien répartie sur le territoire, avec des agglomérations et des polarités intermédiaires et locales bien équipées, et des villages plus ou moins bien dotés. On observe toutefois un certain nombre de villages où l'offre n'est pas suffisante ce qui implique des déplacements plus ou moins importants pour les habitants.
- Ce constat est renforcé par la difficulté pour les habitants de certaines communes d'avoir accès aux commerces. Ainsi, les communes dépourvues de commerce alimentaire de base (sur les franges du territoire), sont aussi celles qui sont les plus éloignées des grandes surfaces alimentaires. Les commerces de proximité sont peu représentés et mettent en évidence une « dévitalisation » des centres-villes.
- Sur le territoire EBER, les supermarchés dominent la distribution alimentaire. On notera la présence de plusieurs Hard Discounters.
- La géographie de la GMS (Grandes et Moyennes Surfaces) est marquée par une forte concentration dans les lieux de plus forte densité de population et à proximité des pôles urbains avec 2 secteurs majeurs d'attractivité :
  - Le Péage/ Roussillon/ Salaise : 65,6% de CA
  - Beaurepaire/ St Barthélémy/ Revel : 12,1% de CA

107 191 m² SV
152 commerces GMS

30% de surfaces alimentaires

-3 354 m² SV
Entre 2017 et 2018

L'accessibilité physique (mobilité) à l'offre alimentaire est un enjeu à prendre en compte.

Offre commerciale en GMS par habitants en 2018 (en m² SV/ 1 000 hab)
Source : CCI Nord Isère,

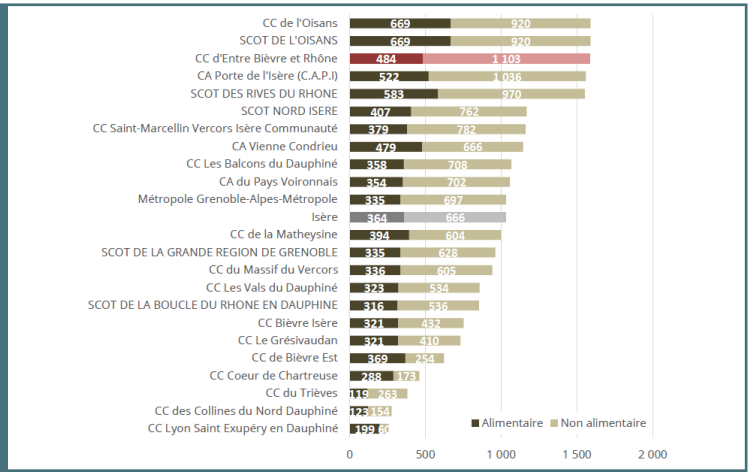

Hiérarchie dans les secteurs et pôles commerciaux
Source : CCI Nord Isère, enquête sur la consommation

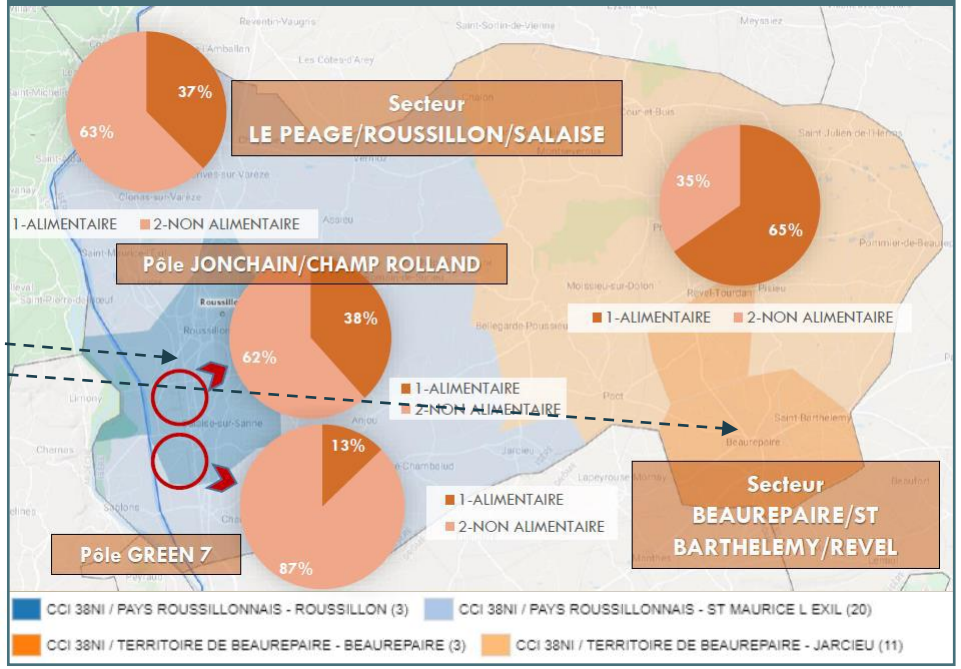

DISTRIBUTION ALIMENTAIRE

Rétrospective pour l'avenir d'après l'enquête de la CCI Nord Isère

- Des leviers fondamentaux pour appréhender l'évolution en cours depuis 20 ans :

Le piller SERVICE où comment la distribution sera une société de service, ajoutant des produits à ses prestations.

Internet / magasins de centre-ville : combinaison gagnante. Le e-commerce a peu de chance d'être un jour le rival des points de vente alimentaires du territoire

La recherche de marques « authentiques » au détriment des marques de « faire-valoir ».

Silver economy : la distribution n'est pas adaptée à la séniorité.

Le gout de la différence : le grand généraliste en quelque domaine que ce soit va rencontrer des difficultés

CIRCUITS DE PROXIMITE

Définitions et évolution

- A la demande du Ministre de l'agriculture et de la pêche, un groupe de travail a été constitué en janvier 2009 sur la notion de circuits courts de commercialisation des produits agricoles. Cette initiative fait suite aux travaux des Assises de l'Agriculture au sein desquelles le groupe « Alimentation » a proposé, parmi les cinq pistes d'actions recensées, de renforcer le lien entre producteurs et consommateurs en soutenant des actions locales permettant de recréer ce lien. De plus, ce sujet a été abordé lors des discussions du Grenelle de l'environnement, dans le cadre du groupe « production et consommation durable ».
- **Il faut attendre 2013 pour disposer à nouveau d'une définition de circuits courts.** En effet, le Parlement européen dispose alors d'une nouvelle prérogative en participant davantage à l'écriture des orientations de la PAC et des aides agricoles. Certaines d'entre elles se traduisent dans divers documents tels que « les lignes directrices agricoles », les « règlements ».
- Le règlement de développement rural (RDR FEADER 2014-2020) encadrant les aides publiques à l'agriculture (re)définit la notion de circuits courts.

A l'analyse de ces 2 définitions, on observe une évolution dans la conception même des « circuits courts ». De la notion de « vente avec 1 intermédiaire maximum » on évolue à une définition davantage orientée vers des « filières locales ». La notion induite de proximité est ici double : « proximité géographique » (sans donner de chiffres) et « proximité organisationnelle » entre acteurs d'une chaine (et donc pas nécessairement proches géographiquement mais partageant des accords économiques et sociaux).

Définition 2008 de « circuits courts » :

Un circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire.

« Les circuits courts » :

- recréent du lien entre les consommateurs et les agriculteurs,
- contribuent au développement d'une agriculture durable et d'une consommation responsable,
- répondent à une demande croissante du consommateur à la recherche de produits authentiques, de saisonnalité, de proximité et de lien social,
- recèlent un potentiel de développement important permettant de mieux valoriser les productions, de créer des emplois et de mettre en place une nouvelle « gouvernance alimentaire » à l'échelle des territoires .

Source : Ministère de l'agriculture et de la pêche, 2008

Définition 2013 de « circuits courts » :

« Circuit d'approvisionnement court » : un circuit d'approvisionnement impliquant un nombre limité d'opérateurs économiques, engagés dans la coopération, le développement économique local et des relations géographiques et sociales étroites entre les producteurs, les transformateurs et les consommateurs.

Source : Règlement européen de développement rural FEADER 2014-2020

CIRCUITS DE PROXIMITE

Une diversité de circuits de distribution d'offre locale

- Sur le territoire d'EBER, même si plusieurs modes de commercialisation existent pour la valorisation des produits locaux, le principal circuit reste la **vente directe à la ferme** (boutiques ou système de commande en caissettes pour la viande). Les gammes de produits sont par conséquence étroites (légumes, viande…) et l'offre disséminée sur tout le territoire, ce qui peut complexifier les achats (multiplication des lieux d'achat).

- Il existe **2 magasins de producteurs** (Le Mussi au Péage-de-Roussillon et la Ferme Courtoise à Cour-et-Buis). Ils rassemblent ainsi plus d'une dizaine de producteurs du territoire et des environs proches. Certains agriculteurs proposent également des systèmes **de dépôt-vente** dans leurs boutiques afin d'élargir leur offre avec des produits de leurs voisins ou sous forme de « marchés à la ferme » : marchés des fermes de l'association « Produits de la ferme du Viennois au Chambaran », marché Bio à la ferme de l'association des Paysans des 4 vents et marché à la ferme au potager de la Varèze

- Les modes de distribution de type **« paniers »** (AMAP, jardin de Cocagne) sont assez peu présents, comparé à d'autres territoires, et localisés plutôt sur l'ouest du territoire :
  - AMAP Salaise (7 producteurs, 37 adhérents),
  - AMAP Assieu (2 producteurs, 15-20 adhérents),
  - AMAP solidaire Centre social Pays Roussillonnais (env. 20 familles et env. 15 paniers).
- La vente de produits locaux sur les **marchés de plein vent** est peu développée ; les producteurs ont tendance à valoriser leur production sur des marchés situés hors du territoire (bassin viennois, lyonnais,…) plus rémunérateurs.. Toutefois, les horaires des marchés peuvent être limitants pour les habitants qui travaillent à l'extérieur. La place des produits locaux est relativement limitée. Plusieurs raisons peuvent être évoquées : le manque d'offre, la part importante de vente directe chez le producteur, et l'attrait des marchés « urbains», plus rémunérateurs pour les maraîchers du territoire.
- **1 épicerie sociale et solidaire** sur Beaurepaire.
- **1 dispositif « chèque-cadeau EBER »** ouvert aux producteurs en vente directe du territoire.

- Des liens importants sont aussi construits avec les **territoires voisins** (Métropole de Lyon, communes avoisinantes de l'Isère) sur des débouchés type AMAP, points de vente collectifs et marchés essentiellement, ce qui conforte l'idée de travailler à une échelle plus large pour les débouchés locaux.

Pratique des achats de produits locaux sur EBER
Source : CCI Nord-Isère – 2018

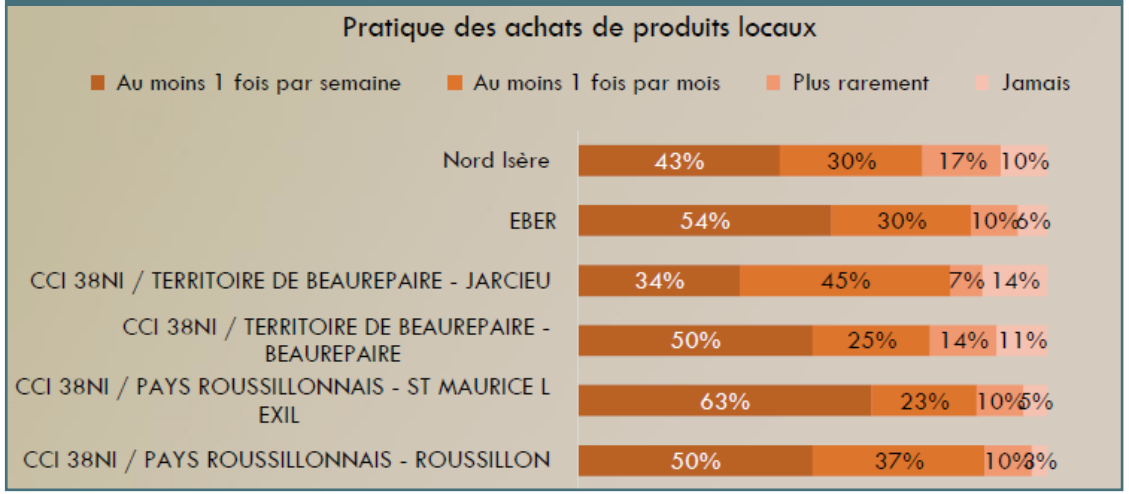

©Le Mussi

©OT EBER

CIRCUITS DE PROXIMITE

Cartographie des points de vente de proximité sur EBER

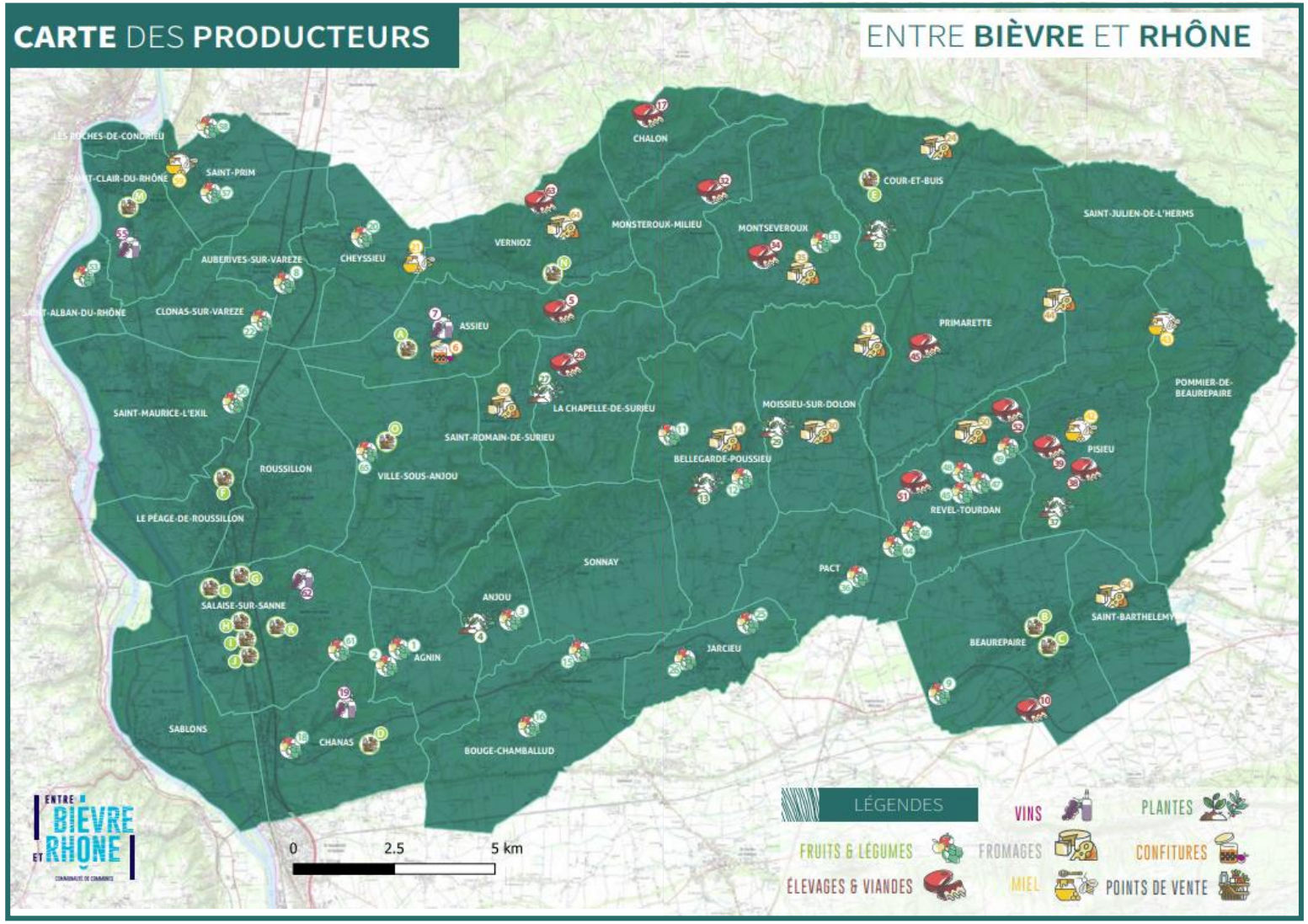

Les circuits courts sur le territoire

- **72 producteurs** qui pratiquent de la vente directe (23% des EA).
- **2 magasins de producteurs** (le Mussi et la Ferme Courtoise) et 5 magasins de produits locaux.
- **1 épicerie solidaire** (Au Potager Solidaire à Beaurepaire).
- **3 systèmes de paniers** : AMAP (à Salaise et Assieu) et paniers solidaires du centre social du Roussillonnais .
- **14 marchés de plein-vent hebdomadaires**, avec une part importante de revendeurs.
- Existence de **marchés à la ferme** (3) : Viennois au Chambaran, Ferme de la Combe Bernard et Potager de la Varèze.
- Qq initiatives individuelles de **vente aux GMS** (maraichers, arboriculteurs, OP).
- Qq initiatives individuelles de **vente aux particuliers** (distributeur automatique, cueillette à la ferme, internet...).

La carte ci-contre est issue du Guide des producteurs 2021 (en cours de mise à jour pour 2022)

CIRCUITS DE PROXIMITE

ZOOM sur la marque IS HERE

- En juin 2018, les partenaires du Pôle Agroalimentaire de l'Isère ont officiellement lancé la marque IS HERE pour promouvoir les produits isérois et les circuits alimentaires de proximité. Cette marque concerne des produits agricoles et agroalimentaires :
  - Issus d'une ferme iséroise ou élaborés à partir de produits agricoles du territoire.
  - Qui garantit une juste rémunération au producteur.
  - Qui respecte les bonnes pratiques d'élevage et le bien-être animal ainsi que la maîtrise des produits et traitements des cultures.
- L'agrément est donné par un Comité constitué d'agriculteurs, artisans, commerçants, restaurateurs et d'associations de consommateurs. Des audits de contrôle indépendants sont également prévus.
- Les magasins, les artisans ou les industriels qui soutiennent ou demandent cette marque s'engagent à payer leurs achats de produits agricoles en prenant en compte les coûts de production. Cette démarche permet donc d'aider les agriculteurs isérois à vivre de leur travail et facilite ainsi le maintien d'exploitations agricoles en Isère. Pour les consommateurs, la marque IS HERE , associée aux labels officiels (AOP, IGP, AB, label rouge…), contribue à l'identification de produits de proximité et de qualité en Isère.
- Début 2021, près de 1 000 produits étaient agréés auprès de 129 producteurs et artisans isérois. Sur EBER, c'était 16 producteurs et artisans pour pratiquement 240 produits agréés. Des comités d'agrément ont lieu plusieurs fois par an.

SOMMAIRE

PARTIE 3 : CIRCUITS DE DISTRIBUTION

01. CONSOMMATION ALIMENTAIRE ET DEPENSES DES MENAGES
02. DISTRIBUTION ALIMENTAIRE
03. LA LOGISTIQUE ALIMENTAIRE
04. LA RESTAURATION HORS DOMICILE
05. TERROIR, TOURISME ET GASTRONOMIE

LA LOGISTIQUE ALIMENTAIRE

La logistique des circuits courts : un levier à actionner pour favoriser leur développement

- Le territoire d'EBER est déficitaire en ressources agricoles et alimentaires pour nourrir son bassin de population (autosuffisance alimentaire théorique de 80%). En plus de renforcer ou de créer des filières locales, des synergies seront donc à trouver avec les territoires de production situés à proximité.
- La logistique apparaît donc comme un levier stratégique à étudier dans le cadre de la SAAT, car cela permettra de favoriser l'accès aux produits agricoles, dans tous les circuits de distribution.
- Quelques définitions préalables :

La logistique : elle comprend l'ensemble des activités qui permettent de « mettre à disposition le bon produit, au bon endroit, au bon moment et au meilleur coût ». Cela requiert des techniques de pilotage des flux, physiques et financiers, par les flux d'informations. Ces tâches peuvent être réalisées en compte propre ou externalisées, dans des proportions variables, selon le choix stratégique du ou des acteurs.

Les circuits courts :

- Derrière ce terme se retrouve une très grande diversité de circuits de distribution.
- On peut distinguer les circuits courts en vente directe (le producteur commercialise ses produit au consommateur final) et les circuits courts avec un intermédiaire.

Les circuits courts de distribution
Source : We4LOG ; Chaffotte, Chiffoleau

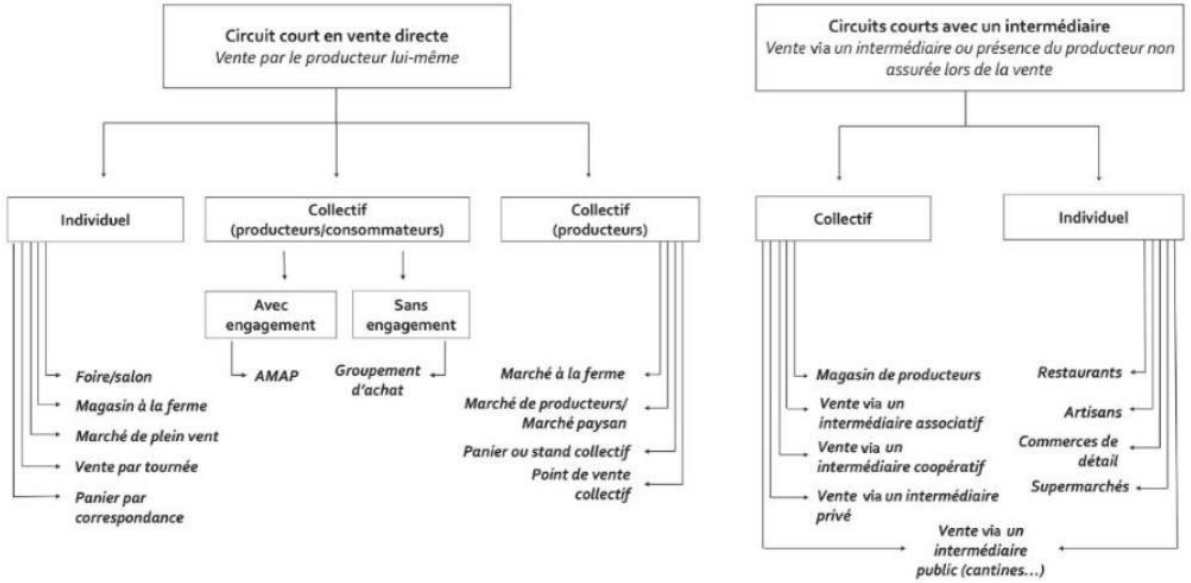

LA LOGISTIQUE ALIMENTAIRE

Zone de chalandise d'EBER (extrait enquête CCI Nord Isère)

- La provenance de la clientèle d'une ville ou d'un territoire permet de situer et mesurer le rayonnement commercial de cette ville ou de son territoire de la même façon que pour un distributeur ou un commerce.
- Ce rayonnement se concrétise précisément :
  - sur une carte : la zone de chalandise alimentaire, qui compte **141 000 habitants pour EBER**,
  - par des informations de nature démographique sur la composition et la volumétrie de cette zone,
  - par la mesure du chiffre d'affaires réalisé par les consommateurs venant sur Entre Bièvre et Rhône depuis différents secteurs géographiques d'étude (communes agrégées pour l'enquête).
- Ces informations sont capitales pour apprécier la potentialité d'un pôle commercial ou d'un territoire.
- Sur ce territoire, nous avons distingué 3 sous zones qui s'appuient sur des taux d'emprise et des contributions à l'activité qui apparaissent comme spécifiques :
  - La sous zone 1 comprend la totalité du territoire Entre Bièvre et Rhône, ce territoire assure près de 70% de l'activité commerciale.
  - La sous zone 2 a une contribution à l'activité et une emprise sur la consommation qui est plus faible. Ce sont les secteurs des départements voisins qui sont attirés par notre territoire.
  - La sous zone 3 est encore plus éloignée sur les secteurs de l'Ardèche, l'Isère (vers Vienne, Viriville) ou la Drôme.

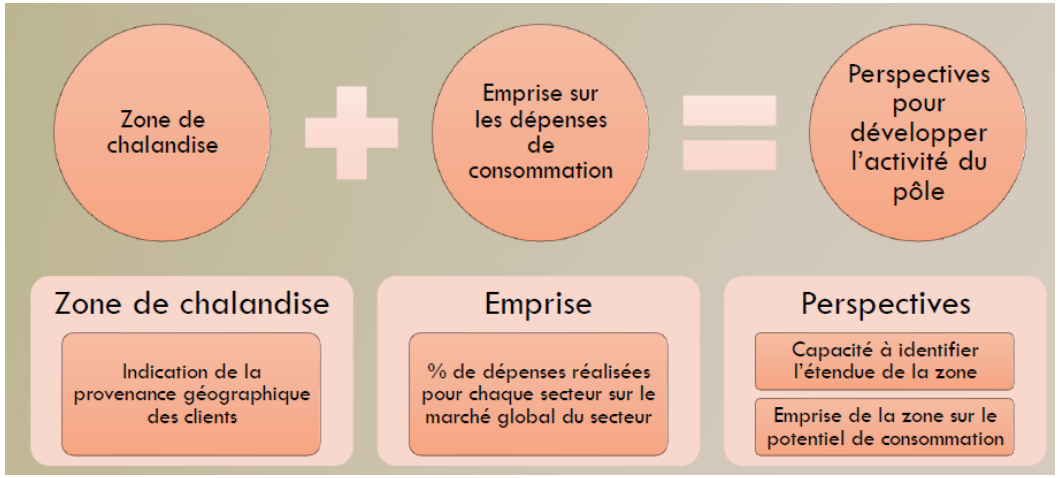

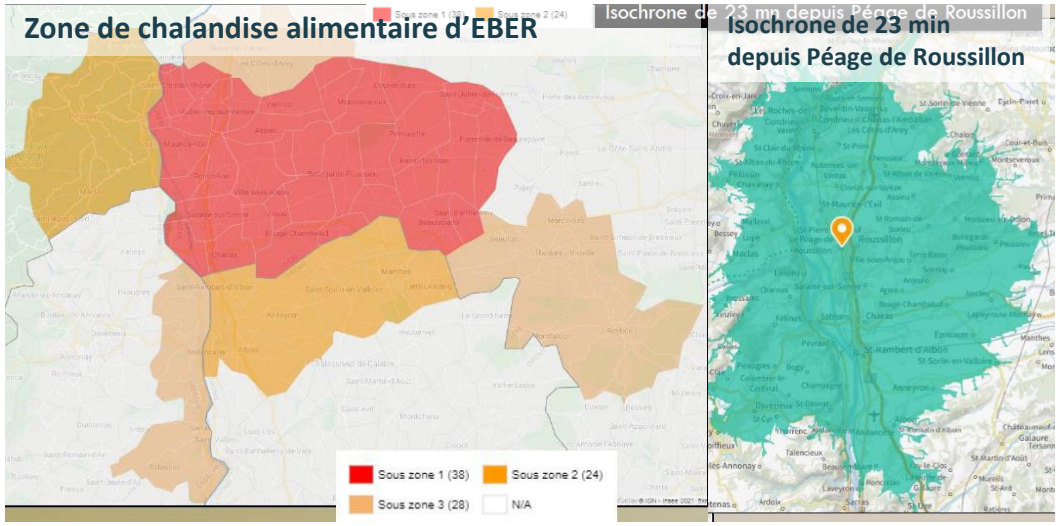

LA LOGISTIQUE ALIMENTAIRE

La logistique des circuits courts : un levier à actionner pour favoriser leur développement

- La logistique des circuits courts se caractérise actuellement par :
  - Une pluralité de modèles de circuits courts et de logistiques associées ;
  - Une atomisation des flux, en amont (multiples producteurs) comme en aval (multiples points de livraison) ;
  - Un transport routier peu optimisé (généralement en compte propre).

- Les 3 principaux freins que rencontrent les producteurs :

Dans le cadre du Pôle Agroalimentaire de l'Isère, le conseil départemental a mis en ligne une plateforme permettant de connecter en temps réel acheteurs professionnels et vendeurs de produits de proximité au printemps 2020. L'objectif est de favoriser la présence de produits alimentaires (bruts ou transformés) isérois dans les grandes et moyennes surfaces du département. Il serait intéressant de constater les retombées de ce réseau un an après son lancement.

Le temps

› La logistique comprend de nombreuses tâches chronophages : Un producteur passe en moyenne **8h/semaine** à livrer ses produits sur **16 points de ventes différents**, soit entre **1 et 3 demi-journées** sur les routes plutôt que sur son exploitation [1].

Le coût

› Les coûts logistiques et de transport atteignent en moyenne **23% du Chiffre d'affaires**, mais peuvent parfois en représenter plus de **50%.**

› Ils sont souvent sous-estimés ou peu pris en compte : **50% des agriculteurs ne calculent pas leurs coûts logistiques** [1].

› Ils sont peu intégrés au prix de vente[2].

L'impact environnemental

› Les circuits courts sont en moyenne **10 fois plus polluants** que les circuits longs[3].

Sources : 1 – Projet OLICO-Seine 2016-18) ; 2 – Projet ALLOCIRCO 2015) ; 3 - ADEME 2017

LA LOGISTIQUE ALIMENTAIRE

Les caractéristiques d'une logistique optimisée pour un territoire

Caractéristiques	*Conditions*
Mise à disposition du plus grand nombre	**Desserte** capillaire et **prix** accessibles + accès facilité à la **restauration collective.**
Du bon produit local *(choix, qualité et sûreté)*	**Production locale variée** – labellisation. Traçabilité (origine, mode de production, source si massification).
Au bon endroit	Des circuits de distribution variés, adaptés à tous les besoins, en **privilégiant les formes les plus massifiées.**
Au bon moment *(chaîne résiliente aux aléas, fraîcheur des produits)*	Identification des **risques de rupture** et solutions de repli. **Organisations logistiques optimisées** pour les produits frais locaux.
Au meilleur coût	**Encouragement à la mutualisation des moyens, à la massification des flux amont et aval.**
En minimisant l'impact environnemental	**Soutien aux initiatives** développant les **schémas logistiques les plus efficaces** (point unique, tournée optimisée, véhicules peu polluants). Lutte contre le gaspillage.

Sources : We4LOG

Les conditions d'une logistique optimisée seront à détailler avec les acteurs économiques du territoire

LA LOGISTIQUE ALIMENTAIRE

Des actions à adapter en fonction des acteurs concernés

Filières de commercialisation et acteurs concernés :

- RHD collective (grossistes, cuisine centrale, les 2 plateformes : Manger Bio Isère, ReColTer).
- Vente directe (points de vente collectifs, drive fermier, producteurs fermiers, marchés, AMAP…).
- Artisans (boucheries, restauration, …) et magasins de détail (épiceries AB, …).
- GMS (Intermarché, Leclerc, Super U …).

Le « dernier kilomètre », sera également à inclure dans l'axe logistique de la SAAT. En effet, la livraison du « dernier kilomètre » est la plus coûteuse (20% du coût total de la chaîne) ce qui implique de réfléchir à de nouveaux modèles.

Quels sujets possibles à traiter dans la SAAT ?

RHD

- Un marché à organiser pour faciliter les approvisionnements locaux : contraintes SRC, budget repas, maillage des cuisines centrales.

Vente directe

- Aide au lancement.
- Protection du foncier agricole & installation dans les zones sous pression en milieu périurbain.

Artisans et magasins de détail

Urbanisme commercial :

- Protection des centres bourgs vis-à-vis des zones commerciales périphériques
- Lien avec DAAC / fonds FISAC : maintien des commerces de centre bourg, préemption, aménagements, loyers modérés, liens aux produits locaux (plateforme).

GMS

- Nouvelles formes de distribution : fin du modèle hyper en périphérie, émergence du e-commerce et reconquête des centres villes…
- En recherche de volumes sur des filières données (F&L).

LA LOGISTIQUE ALIMENTAIRE

Des logiques budgétaires qui influent sur les achats et la logistique

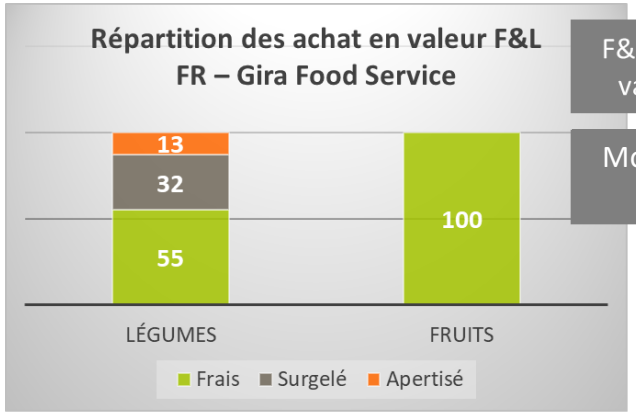

F&L = 80% des volumes en valeur via des grossistes

F&L = 6% des volumes en direct de producteurs

Moyenne autres produits alimentaires = 60%

Moyenne autres produits alimentaires = 18%

Coûts logistiques, bassin d'appro / saison, équipement froid

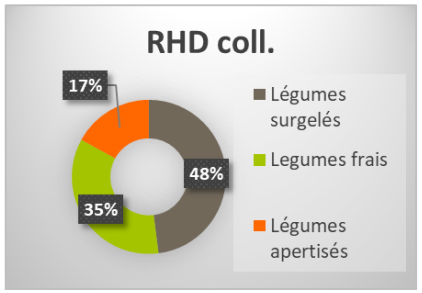

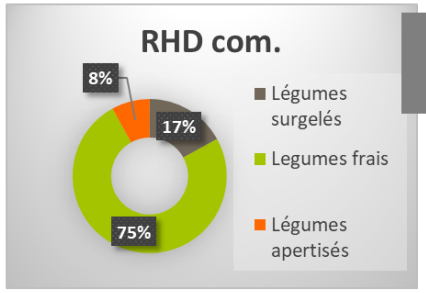

La RHD collective moins encline au produit frais

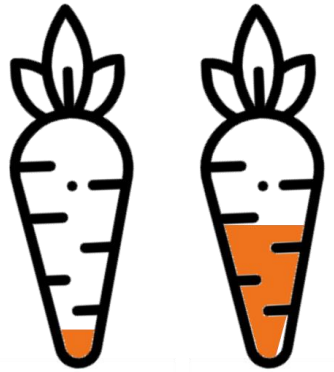

Coûts logistiques entre 10 et 25% du CA en Vente Directe, mais peuvent atteindre 50%

Des solutions pour optimiser les coûts logistiques en circuits courts

estivin groupe

promus

Le Chemin Des Mûres

ReColTer
Restauration Collective et Terroirs en Rhône PLURIEL

MANGEZ BIO ISÈRE

ACTEURS STRUCTURANTS

Manger Bio Isère : plateforme de produits bio

Manger bBo Isère : un développement progressif sur 14 ans (4M€ de CA actuellement)

- 2005 : Manger Bio Isère – association loi 1901 avec un démarrage en plateforme virtuelle (livraison via les producteurs) avec un développement initial de « gré à gré ».
- Mise en place d'un groupement d'achat (2 en tout) → passage d'une plateforme virtuelle à physique : 240 m² au MIN de Grenoble puis évolution à 500 m² (Coût de 35% suppl. de charge logistique (contre 10% estimé)).
- Externalisation à une petite entreprise locale (relation de confiance, culture commune).
- Evolution de la forme juridique : association initiale à un statut de SCIC avec des collèges pour l'administration (ex : collège des salariés, collège des producteurs, collège des partenaires collectivités/transporteurs/logiciels, collège des promoteurs de la bio).
- Autonomie depuis 2011 .

En 2018 : 4M€ de CA – 12 ETP dont 1 directeur, 1 service commercial, 1 service logistique, 1 service adm., 1 service qualité.
Marchés : 40% en appels d'offres, 30% avec le Département/Ville de Grenoble et crèches éparses de communes ; 60% de gré à gré (SRC local de 10 à 15K couvert par jours, ou Elior/Sodexo pour les entreprises).
→ Evolution de la restauration collective scolaire, à la restauration collective des entreprises.

Ratio Logistique
Coût logistique : si commande mini de 350 € = pas de surcoût de transport.
Charges logistiques : 6 et 9% de transport (8,5% de coût en moyenne).
En Isère, forte densité de la demande mais ce n'est pas le cas partout selon les territoires de projets.

0,18 à 0,28€/kg de charge logistique selon modèle et géographie + produits

ACTEURS STRUCTURANTS

La plate-forme ReColTer : un outil territorial à destination de la RHD

- Société composée de producteurs commercialisant en direct à la RHD (Restauration Hors Domicile) leurs produits, sous format frais, transformés, conventionnels ou bio. Le principe est de proposer une plate-forme physique où chaque producteur apporte ses productions puis un catalogue des références du moment pour les différents acheteurs. La plate-forme possède sa propre flotte de véhicules de livraison pour assurer l'expédition des produits aux clients.
- Effectif : 2-3 salariés.
- Clients : environ 70 (lycées, collèges, cantines scolaires…).
- Producteurs : une 30aine *(un des producteurs assure presque 50% des volumes récoltés : EARL les Jardins de Corneyzin).*
- CA atteint : 900k€ atteint tout produit confondu (sur un objectif de 1M€).

Projet PAT

- Partenariat avec la légumerie de l'EARL les Jardins de Corneyzin pour obtenir des légumes 4ème gamme (sous-vide). Création d'une nouvelle légumerie en 2021.
- Partenariat historique avec le département de l'Isère. Les produits proposés sur la plate-forme sont principalement des légumes (plus de 50% du CA), mais aussi des fruits (20-25%), et dans une moindre mesure des légumineuses (lentilles, pois chiche), produits laitiers sur le reste. **Travaille plutôt en direct avec les cantines en régie (gestionnaires des cantines). Pas avec celles qui sont en gestion concédé (via SRC car compliqué niveau tarif).**

DEFIS RELEVES

1. Organiser le regroupement de l'offre : prix fixe pour tous les producteurs, partage équitable des commandes.
2. Activité stable toute l'année : complémentarité des marchés.
3. Obtenir une assurance d'achat en qualité et dans la durée.

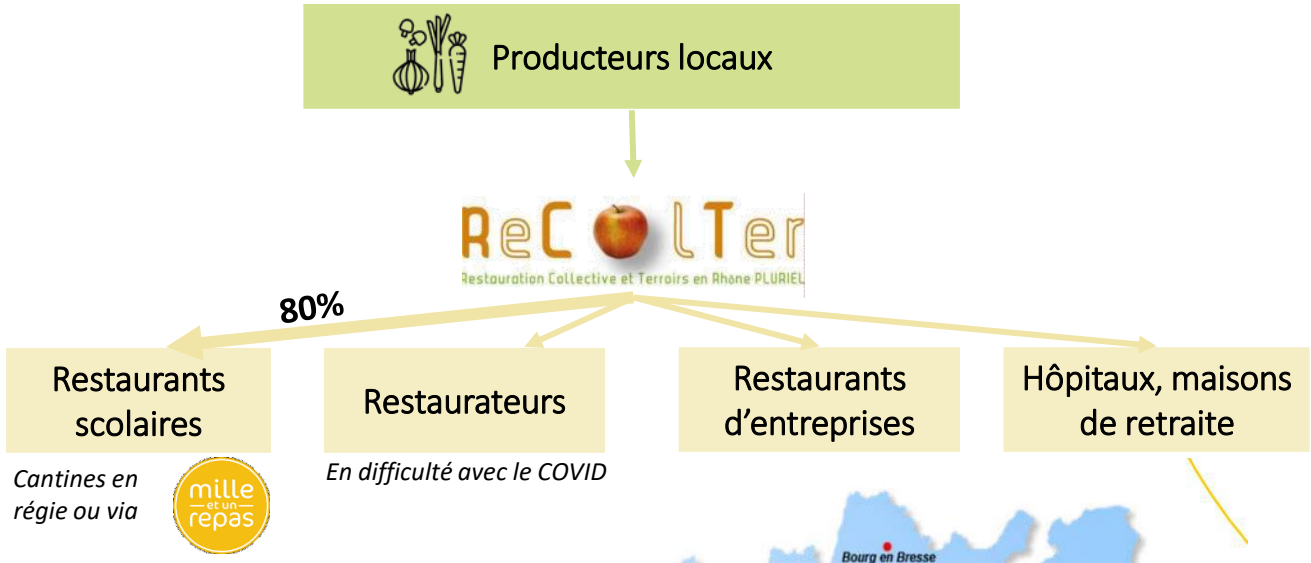

Point de vigilance : les marchés publics ne sont donc pas forcément vecteurs de prévisibilité et de certitude, notamment ceux **qui n'incluent pas de garantie sur les volumes qui seront achetés**

ceresco. Alimentation, filières & territoires

SOMMAIRE

PARTIE 3 : CIRCUITS DE DISTRIBUTION

01. CONSOMMATION ALIMENTAIRE ET DEPENSES DES MENAGES
02. DISTRIBUTION ALIMENTAIRE
03. LA LOGISTIQUE ALIMENTAIRE
04. LA RESTAURATION HORS DOMICILE
05. TERROIR, TOURISME ET GASTRONOMIE

LA RESTAURATION HORS DOMICILE (RHD)

Organisation de la RHD

- La restauration hors domicile est un marché complexe et un marché aux prix souvent bas.
- Il se structure en 2 principaux domaines (restauration commerciale et restauration collective) et diverses branches. En outre, il est composé d'une diversité d'acteurs avec lesquels composer et agir. Il faut savoir qu'en moyenne **80% des approvisionnements en RHD** sont réalisés par des « Grossistes ».
- Le marché de la **restauration commerciale** gagnera donc à être abordé en lien avec des opérateurs de types grossistes à service complet GASC, mais aussi avec les opérateurs dit Cash & Carry (ex : Métro, Promocash) dont les clients sont plutôt la restauration commerciale. L'articulation positive avec les initiatives types « agrilocal » ou groupement de producteurs (ex : ReColTer) peut aussi être mise en avant.

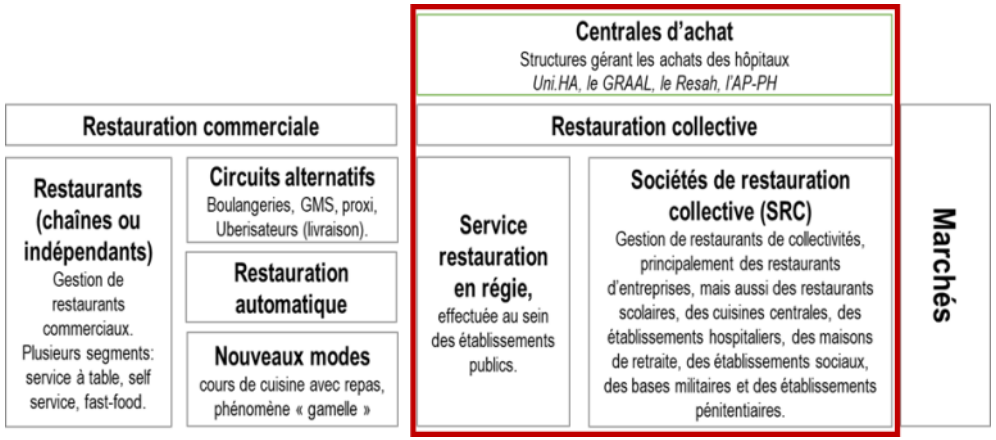

Organisation des marchés de la restauration hors domicile
Source : Gira Food Service

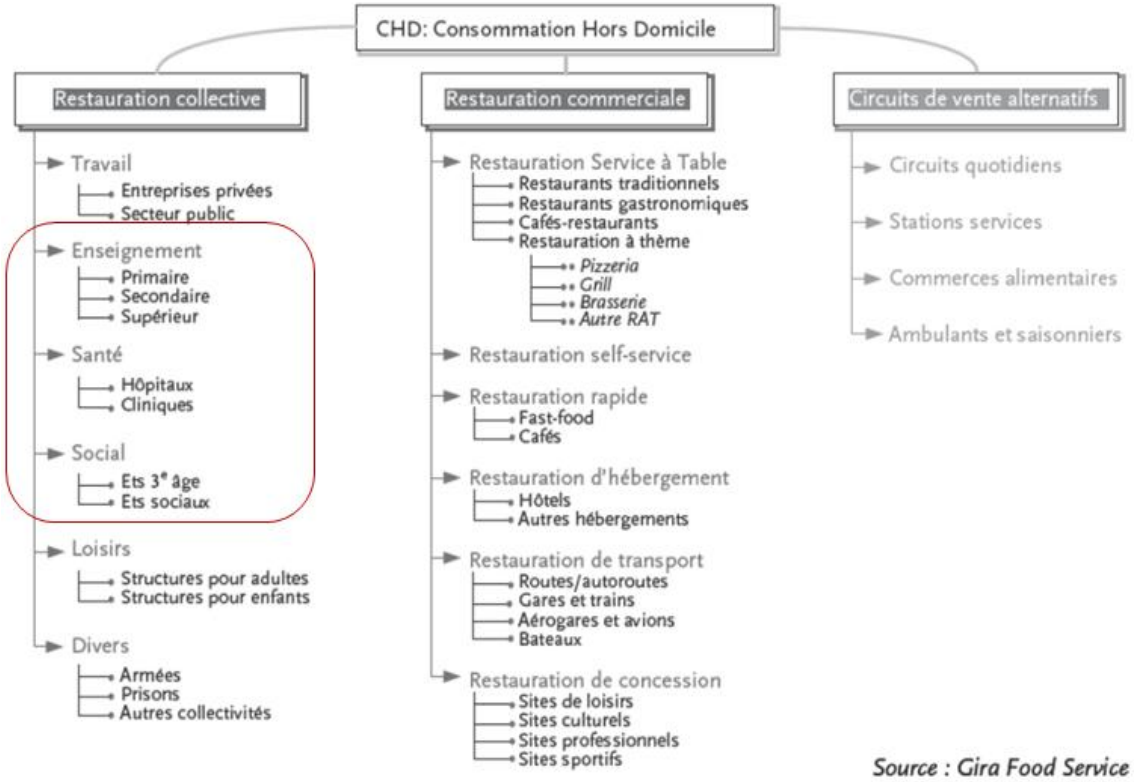

LA RESTAURATION COMMERCIALE

Extrait de l'enquête menée par la CCI Nord Isère

- Les consommateurs du territoire ont été interrogés sur leur pratique de la restauration à midi. Seul les secteurs roussillonnais ont pu faire l'objet de cette interrogation. La pratique (hors retraités non pris en compte) demeure hebdomadaire à 39% (contre 51% sur l'ensemble des secteurs où cette question a été posée en Nord Isère) ce qui reste limité.
- Sur les lieux de consommation commerciale, ressortent nettement la restauration traditionnelle (46% des pratiques sur les secteurs concernés) et ensuite sur les repas apportés du domicile sur les lieux de travail.
- L'enquête s'est également intéressée aux achats sur les lieux de travail : le secteur roussillonnais montre des pratiques d'achats alimentaires bien moins fortes que la moyenne en Nord Isère (72% jamais contre 56%). Finalement ces données montrent que **les consommateurs du territoire profitent assez peu de leur lieu de travail pour faire leurs achats alimentaires.**
- En parallèle, sur les trajets domicile-travail : **cette mobilité contrainte est là encore peu mise à profit pour les courses alimentaires,** seuls 26% des ménages consomment à cette occasion, dont 13% au moins une fois par semaine.
- Sur EBER, on dénombre une soixantaine de restaurants traditionnels (restaurants, bars-restaurants, hôtels-restaurants) et une quarantaine d'établissements en restauration rapide.

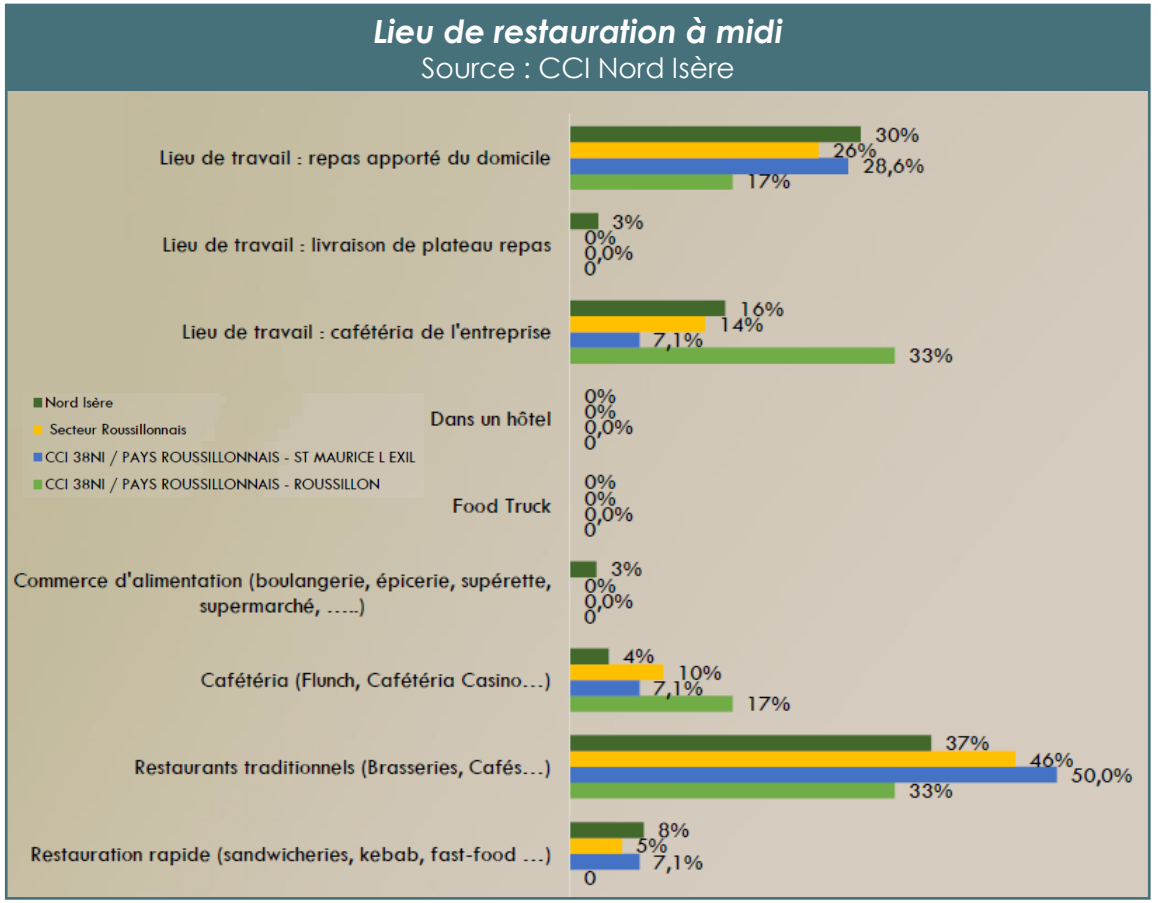

LA RESTAURATION COLLECTIVE

Un levier d'action pour les collectivités

La restauration collective s'organise en 3 grands secteurs

SANTÉ - SOCIAL

Un secteur qui représente 47% de la restauration collective

Répartition :

Médico social :
- **37%** Ehpad public
- **32%** Ehpad privé
- **24%** établissements sociaux (accueil des personnes handicapées ou en difficulté)
- **7%** crèches

Un secteur qui réunit **2,4 millions de personnes** déjeunant tous les jours en restauration collective.

ENTREPRISE - ADMINISTRATION

Un secteur qui représente 11% de la restauration collective

Répartition :

- **20%** public
- **80%** privé

Un secteur qui concerne **1,9 million de personnes** déjeunant tous les jours en restauration collective.

ENSEIGNEMENT

Un secteur qui représente 35% de la restauration collective

7,4 millions d'élèves (tous cycles d'enseignement y compris l'enseignement supérieur) déjeunent tous les jours en restauration collective.

Source : Restau'co

DIFFERENTS MODES D'ORGANISATION :

- La restauration scolaire est un service public facultatif (dans les crèches, écoles maternelles et primaires) que la majorité des communes exerce pour le service rendu aux familles. Pour les collèges et les lycées, la compétence de la restauration scolaire relève respectivement du Département et de la Région.
- Les collectivités qui ont la responsabilité de la restauration peuvent avoir recours à deux modes de gestion différents :
  - La gestion directe : la confection des repas et autres missions liées à la restauration collective sont gérées par la collectivité.
  - La gestion concédée : la collectivité délègue la gestion de la restauration collective à un prestataire public ou privé, par exemple une association ou une société de restauration collective.

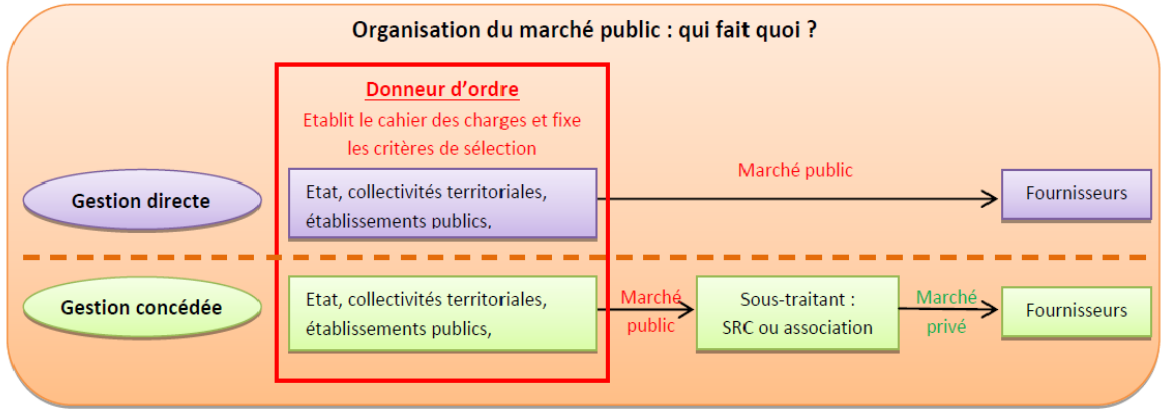

Source : FNSEA et JA 2014

LA RESTAURATION COLLECTIVE

Un sujet d'action publique

- La RHD est devenue un sujet d'action publique. Elle constitue souvent un axe d'intervention fort dans le cadre des Projets alimentaires territoriaux. Pourtant, ce marché reste un marché « prix ». Il n'est pas nécessairement attractif sur le plan économique pour l'agriculture, d'autant moins pour l'agriculture en filière qualité.
- En effet, seulement 25% du coût d'un repas est lié à l'achat de denrées alimentaire soit environ 2,6 € sur 8 €. A titre illustratif, les fruits et légumes représentent 0,2€ d'un repas…
- D'après une enquête menée par la CC Arlysère, les coûts des matières premières par repas oscillent entre 1,45 et 2,43 €. Le risque est de « courir après les exploitations agricoles pour qu'elles se mobilisent » sur la RHD. L'enjeu est donc de cibler les filières et/ou les exploitations ayant un intérêt économique à valoriser des produits en RHD.

- Les RC qui se tournent volontiers vers les productions locales cherchent en priorité des produits de qualité. Produit de qualité et charges de travail plus conséquentes (travail du produit) occasionnent un coût de production du repas plus élevé. Pour limiter l'augmentation du prix de vente, les RC cherchent à réduire le prix d'achat des matières premières, or l'objectif est aussi de favoriser l'économie locale et de rémunérer convenablement le producteur. Lorsque les moyens humains, matériels et financiers sont limités pour les RC, leur démarche consiste souvent à se détourner des producteurs locaux et à traiter avec de grands groupes bien plus compétitifs financièrement (au détriment souvent de la qualité, d'une rémunération juste, …).

Coût d'un repas
Source : enquête 2018 de la CC Arlysère

Coût d'un repas :

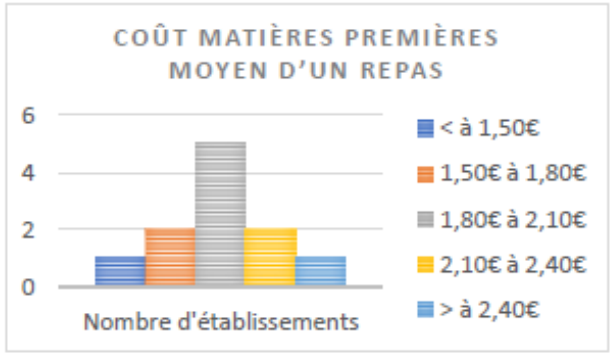

Coût matières premières par repas : 1,45 - 2,43 €
Moyenne : 1,94 €
Les analyses en coût global de production (charges comprises) et en prix de vente ne sont pas faisable : ces chiffres dépendent de la taille des structures, du nombre de personnels, de l'équipement, et faussent donc les comparaisons …

Ce coût matières premières d'environ 2€ est également observé dans la littérature et au travers des différents projets d'approvisionnement local.

LA RESTAURATION HORS DOMICILE

Les enjeux de la loi EGalim

- La restauration collective est également de plus en plus prise en compte dans les politiques nationales. **La Loi EGalim**, entrée en vigueur en novembre 2018, fixe notamment des objectifs ambitieux : au plus tard le 1er janvier 2022, les repas servis en restauration collective dans tous les établissements chargés d'une mission de service public devront compter **50% de produits de qualité et durables**, dont **au moins 20% de produits biologiques**. Si certains établissements ont déjà bien avancé dans cette dynamique, ces objectifs constituent un challenge pour la plupart des restaurants.
- Le caractère « local » d'un produit ne répond donc pas à une définition officielle et ne peut pas constituer un critère de sélection dans un marché public. Les produits « locaux » entrent dans le décompte des 50% uniquement s'ils possèdent l'une des caractéristiques requises par la Loi EGalim.
- Pour autant, des leviers existent pour ne pas défavoriser les produits locaux, dans le respect du code de la commande publique :
  - garantir l'accessibilité des TPE/PME à la commande publique en recourant notamment au sourcing, à un allotissement fin et à une pondération équilibrée des critères,
  - promouvoir la fraîcheur et la saisonnalité des produits, en privilégiant des modes de production moins énergivores….

Source : Les mesures de la loi Egalim concernant la restauration collective – CNRC janvier 2020

Produits	Description
Produits AB ou issus d'exploitations en conversion	20% de produits AB
Produits Label Rouge	
Les AOC/AOP, IGP et STG	
Produits « fermiers » ou produits « à la ferme »	Uniquement pour les produits pour lesquels une définition réglementaire des conditions de production : œufs, volailles et fromages (yc fromages blancs), bovins et porcs si LR
Produits avec écolabel « Pêche durable »	
Produits « région ultrapériphérique » (RUP)	Correspondent à des produits issus des DOMTOM, répondant aux critères de la règlementation européenne en la matière
Produits issus d'exploitation HVE (niveau 2 ou >)	Exploitation labélisée > au niveau 2 jusqu'au 31/12/2029
Produits avec externalités environnementales	« Produits acquis selon des modalités prenant en compte les coûts imputés aux externalités environnementale liées au produit, pendant son cycle de vie »

LA RESTAURATION HORS DOMICILE

Enquête EBER en cours

Restauration collective sur EBER

- Une cinquantaine d'établissements répertoriés dont :
  - EHPAD et CH Beaurepaire : 140 000 repas/an
  - EHPAD Bellefontaine : 137 000 repas/an
  - Cuisine centrale Revel-Tourdan : 125 000 repas/an

- + de **1 400 000 repas annuels** dont :

  - 62% sont destinés aux scolaires (écoles, collèges, lycées, établissements supérieurs).

  - 28% aux patients-résidents en établissements médico-sociaux (hôpitaux, EHPAD…).

Equivalent Env. **276 ha** (alim animale inclus) Dont **11 ha pour F&L**

- Une **gestion majoritairement concédée (62%),** en liaison froide (64%) et via une diversité de prestataires (Guillaud : 28%, SHCB : 17%, SODEXO : 14% et ELIOR : 10%).

- **Principaux freins** à un approvisionnement local :
  - Des prix trop élevés,
  - Une offre peu adaptée,
  - Des marchés publics peu adaptés.
- **Principaux produits recherchés** :
  - Produits laitiers bio et fruits conventionnels,
  - Produits laitiers conventionnels et viande conventionnelle,
  - Légumes bio et légumes conventionnels.

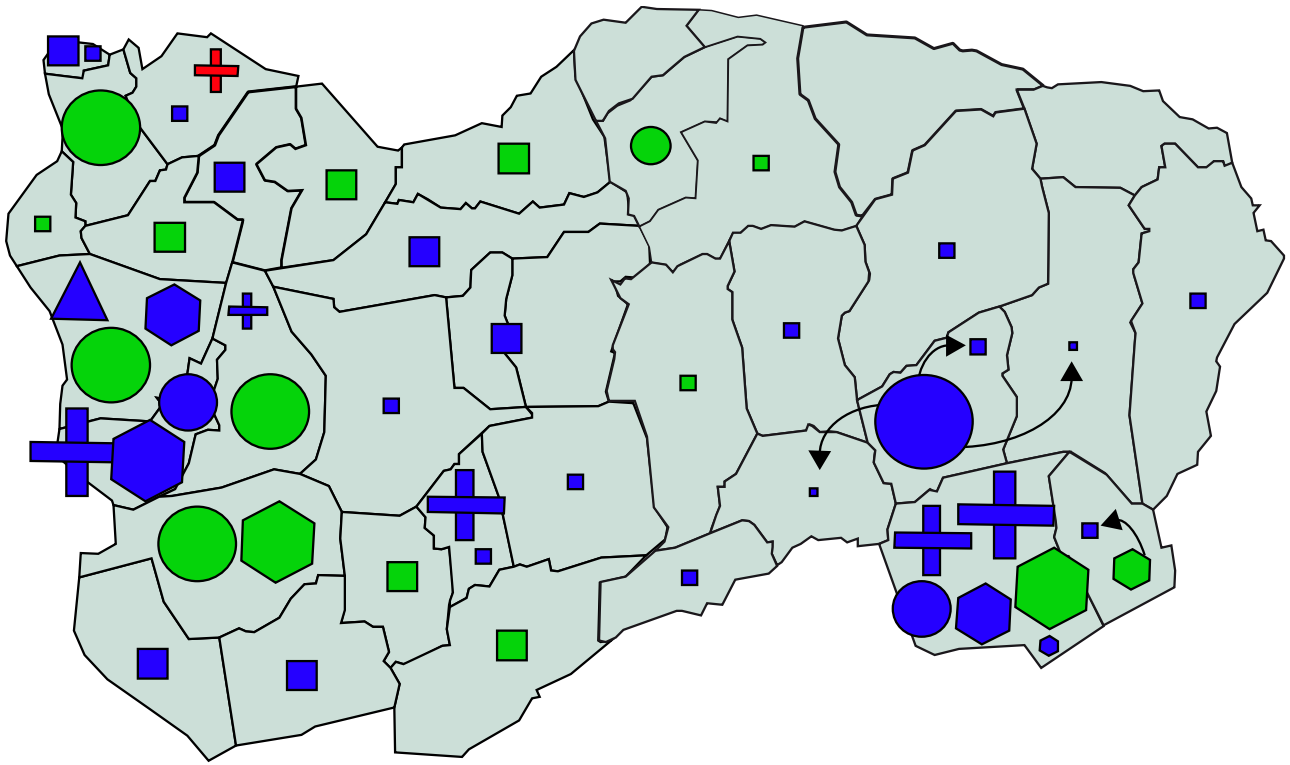

ceresco. Alimentation, filières & territoires

LA RESTAURATION HORS DOMICILE

Restauration collective sur EBER

Des communes qui investissent également ce levier d'action :

- **Saint-Maurice-l'Exil : construction d'une nouvelle cuisine centrale en 2019 (650 m², 1,61 M€).**

Le bâtiment accueille un réfectoire de 150 places et 220 m² destiné aux élèves du groupe scolaire de Givray.

La cuisine livre 3 sites en liaison chaude : la résidence des personnes âgées, le multi-accueil et la cantine de l'école Messidor et Port Vieux.

Elle a une capacité maximale de 750 repas/jour et mobilise 6 personnes en cuisine (+ 1 plongeur et 1 magasinier) et 2 personnes dédiées au service.

- **Revel-Tourdan : achat d'équipements pour la cuisine centrale communale (53 796 €).**

La commune a investi en 2011 dans une cuisine centrale de 104 m² qui prépare environ 1 000 repas/jour livrés en liaison chaude à diverses structures du territoire (EBER et Nord-Drôme).

Dans le cadre d'une augmentation d'activité qui permettra d'atteindre la capacité maximale de la cuisine soit 1 200 repas/jour, l'achat d'équipements (four, cellule de refroidissement, sauteuses) est nécessaire.

- **Beaurepaire : construction du bâtiment de la restauration scolaire sur le site Gambetta (412 m², 1,3 M€).**

Capacité maximale de 206 repas/jour.

Restaurant scolaire opérationnel en 2022.

Projet PAT

©Cuisine Ingenierie

©brouardarchitectes

©Beaurepaire

SOMMAIRE

PARTIE 3 : CIRCUITS DE DISTRIBUTION

01. CONSOMMATION ALIMENTAIRE ET DEPENSES DES MENAGES
02. DISTRIBUTION ALIMENTAIRE
03. LA LOGISTIQUE ALIMENTAIRE
04. LA RESTAURATION HORS DOMICILE
05. TERROIR, TOURISME ET GASTRONOMIE

TERROIR, TOURISME ET GASTRONOMIE

Valorisation-Promotion de l'agriculture locale

- Organisation chaque année par l'Office de Tourisme de randonnées et **visites chez les producteurs** (circuits 2021) :
  - Circuit « La vigneronne »,
  - Circuit « La bergerie et les bois de Taravas »,
  - Circuit « ferme de la spiruline »,
  - Circuit « Les escargots ».
- Edition par EBER d'un **guide des producteurs** (1ère édition en 2021) :
  - Liste des marchés et points de vente du territoire.
  - Liste des producteurs en vente directe (65 producteurs).
- Promotion de l'agriculture du territoire via des **manifestations qualitatives :**
  - Foire aux dindes de Sablons,
  - Fête des plantes au Jardin du Bois Marquis,
  - Projet d'une fête du fruit rouge.
- Des **portes ouvertes** sur des exploitations mais une absence de coordination type « Prenez la clé des champs » ou « De ferme en ferme ».
- De **l'accueil à la ferme.** En 2021/2022 sur EBER :
  - 4 fermes sont dans le réseau "Bienvenue à la ferme"
  - 3 fermes sont dans le réseau "Le Chemin des Fermes"

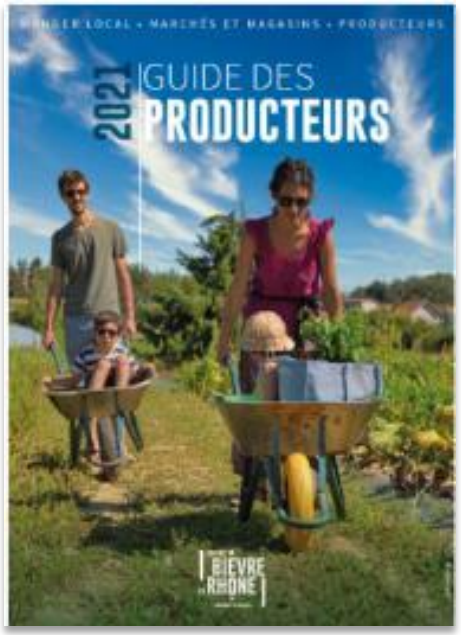

TERROIR, TOURISME ET GASTRONOMIE

Culture et Spectacles vivants

- **Festival** des Quatre vents organisé sur 2 jours à la ferme de la Combe Bernard à Montseveroux par les paysans des 4 vents et PRELE.

- Des **compagnies artistiques** qui travaillent sur le thème de l'agriculture :

- Projet « SERRONS-NOUS » par la Compagnie ÉPHÉMÈRE :

Réalisation de 4 Vidéos danses sous les serres de producteurs du territoire tournées aux quatre saisons : hiver, printemps, et automne en 2020, été en 2021.

Actions artistiques en milieu scolaire.

5 temps de projection, rencontre, vente et dégustation de produits locaux à la ferme.

- Résidence d'artistes « Cultures Plein Champ » lancée par Filigrane en 2019 à Montseveroux autour des fermes du village.

CE QU'IL FAUT RETENIR

- Des pratiques d'achat du bio qui sont plus rares qu'au niveau nord Isère.
- En revanche des achats de produits locaux qui sont plus marqués qu'au niveau du nord du département : une sensibilité forte sur EBER pour les produits locaux !
- Une distribution alimentaire très fortement orientée vers les grandes surfaces, et en particulier les hypermarchés.
- Un phénomène internet en hausse avec la crise sanitaire.
- Une population vieillissante, et une réponse à apporter à cette « silver économie ».
- Une RHD en évolution, qui doit encore s'adapter aux contraintes imposées par la loi EGalim.
- Des dynamiques naissantes pour la promotion de l'agriculture locale, avec un fort potentiel d'attractivité touristique.

PLAN DU RAPPORT

PARTIE 1 : Les productions agricoles et alimentaires

PARTIE 2 : Bassin de vie

PARTIE 3 : Circuits de distribution

PARTIE 4 : La capacité nourricière du territoire

PARTIE 5 : Besoins pour la reterritorialisation du système alimentaire

PARTIE 4

LA CAPACITE NOURRICIERE DU TERRITOIRE

AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE THEORIQUE (ha)

Un taux d'autosuffisance théorique de 80% (19 600 ha de terres agricoles, pour un besoin de 24 600 ha)

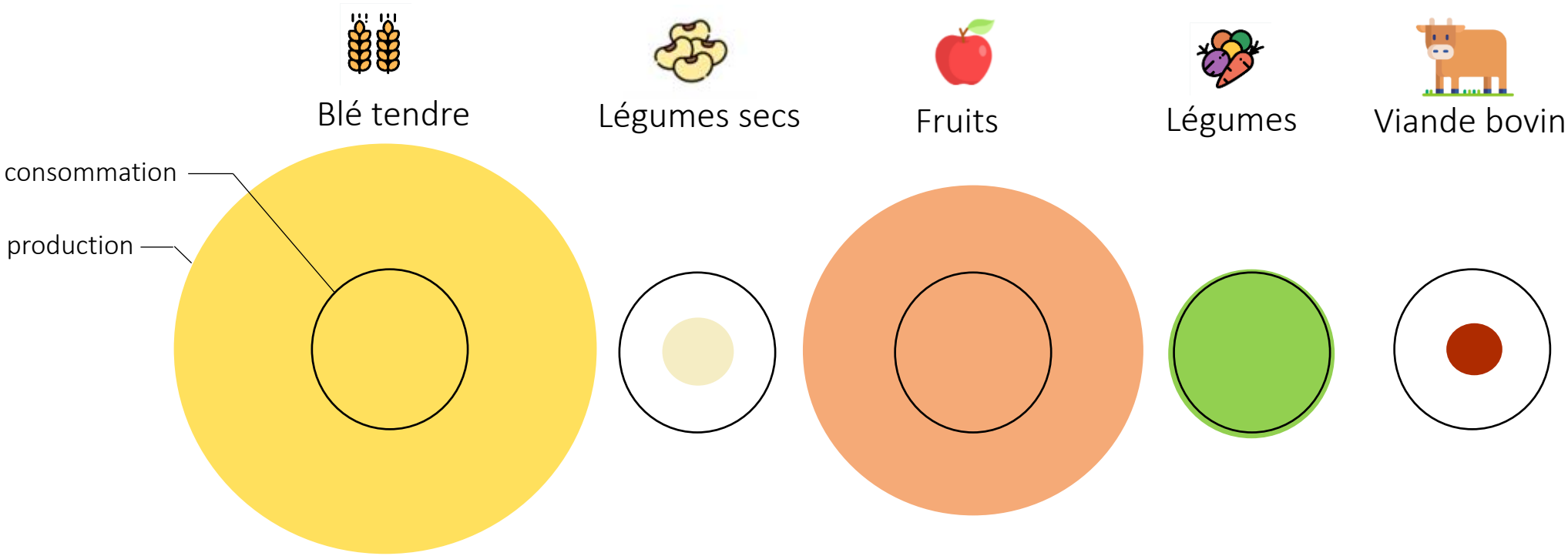

Une offre très présente sur les filières grandes cultures et fruits
Une autosuffisance théorique sur la filière légumes
Des manques avérés sur la viande et les légumes secs

	Blé tendre	Légumes secs	Fruits	Légumes	Viande bovine
Autosuffisance alimentaire théorique	4 fois la consommation théorique	0,5 fois la consommation théorique	3,6 fois la consommation théorique	1,1 fois la consommation théorique	0,4 fois la consommation théorique
Tonnes de produits finis	*Environ 24 kt*	*Environ 200 tonnes*	*Environ 18,5 kt*	*Environ 6,3 kt*	*Environ 576 tonnes*

Source : Ceresco

**hypothèse : tout ce qui est cultivé sur le territoire est transformé et valorisé localement et tout ce qui est consommé par la restauration collective peut être produit localement.*

ceresco. Alimentation, filières & territoires

COMPARAISON SELON DIFFERENTS REGIMES ALIMENTAIRES

Utilisation de l'outil interne COMPALIM

Surface actuelle en culture (hors prairie) : 11 961 ha

Surface agricole totale : 19 652 ha

- Pour comparer les surfaces nécessaires pour alimenter la population entière, selon différents régimes alimentaires (uniquement pour certains produits étudiés) plusieurs hypothèses de travail ont été prises.

REGIME CLASSIQUE

Surfaces nécessaires selon les bilans nationaux (ha)

SAU TOTALE : 37 461 ha

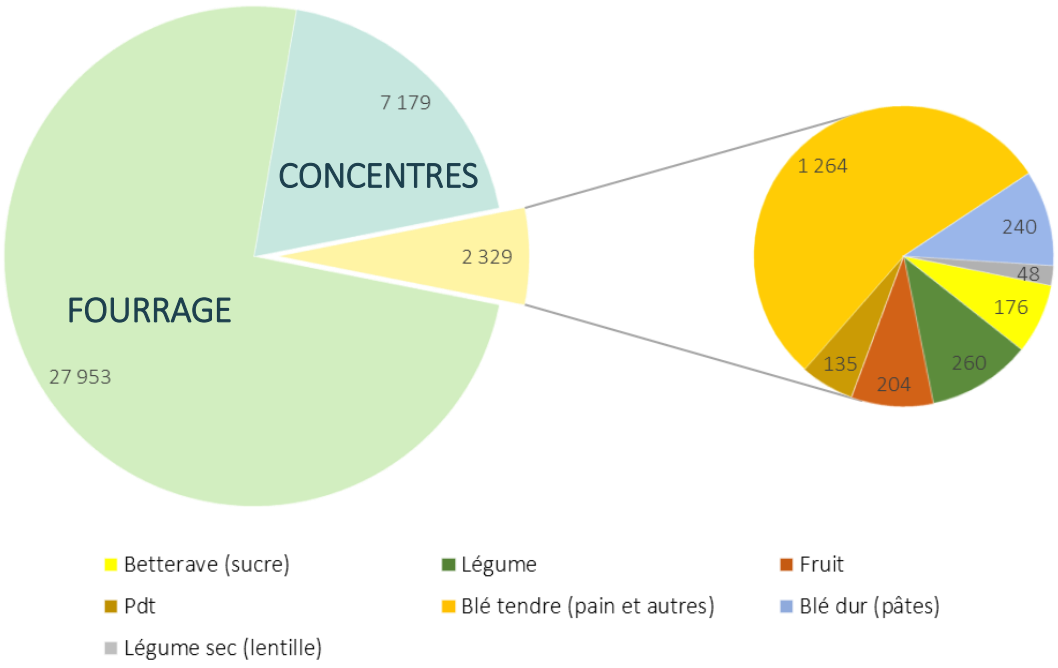

REGIME AFTERRES 2050 – CLIMATO RESILIENT

Surfaces nécessaires selon la consommation AFTERRES 2050 (ha)

SAU TOTALE : 18 550 ha

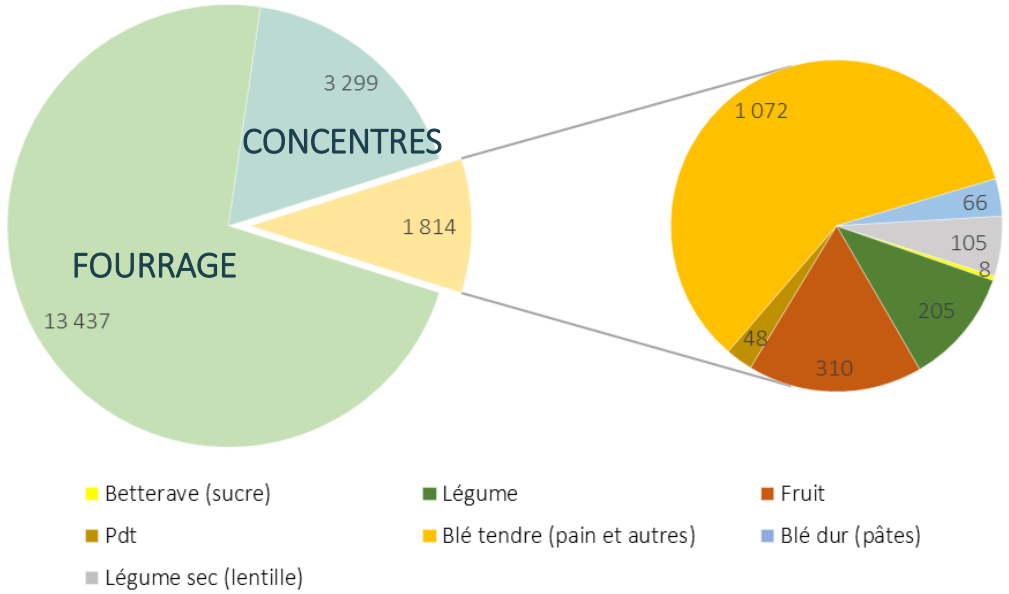

DETAIL DU REGIME ALIMENTAIRE CLASSIQUE

Taux de couverture - productions végétales (%)

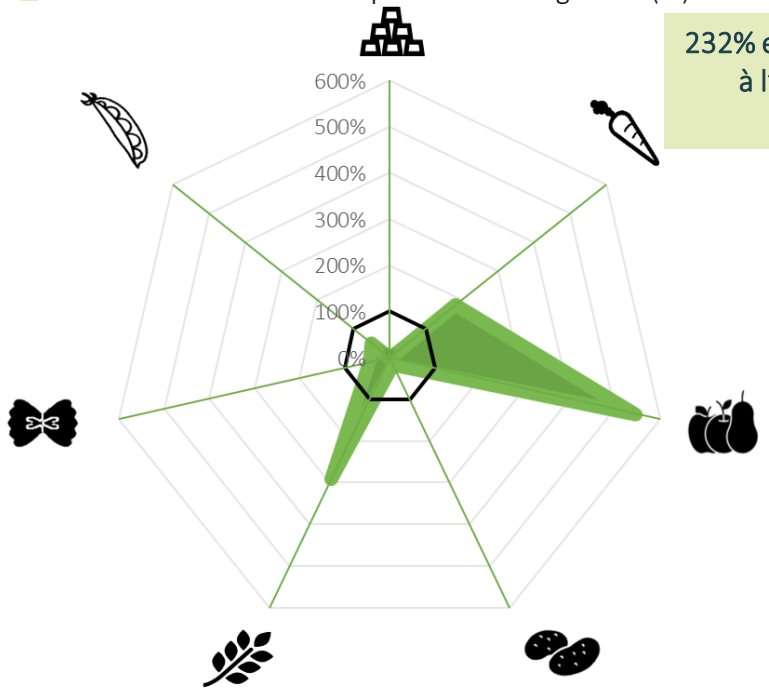

232% en surface dédiée à l'alimentation humaine

Taux de couverture - productions animales (%)

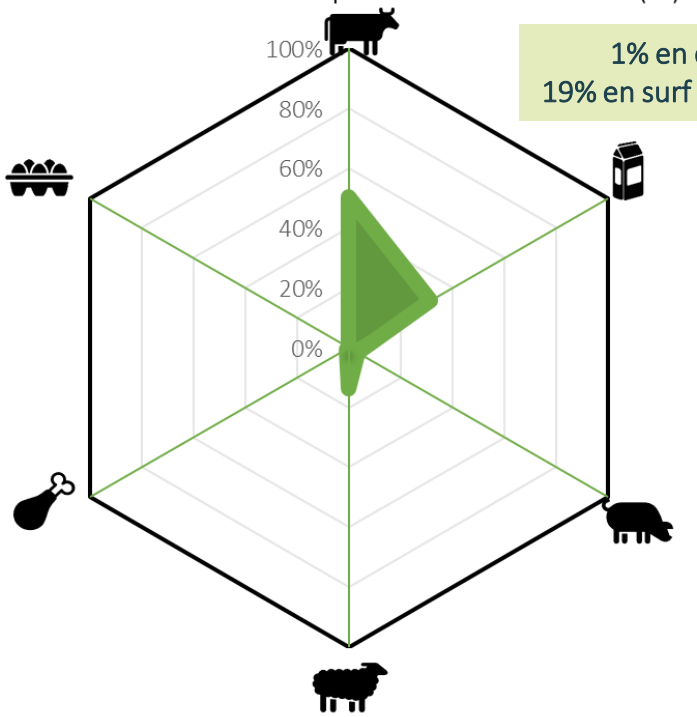

1% en cheptel
19% en surf alim animale

Cheptels actuels (tête)

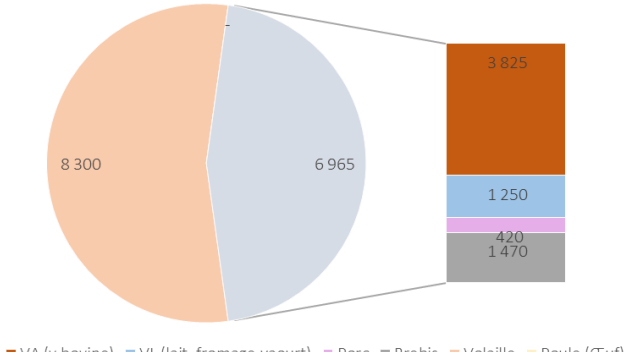

Cheptels nécessaires (tête)

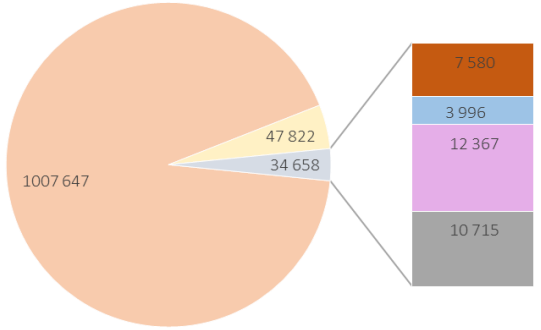

Les hypothèses de consommation du régime alimentaire classique reposent sur les bilans nationaux (douanes et bilans Agreste) appliqués au nombre d'habitants du territoire. Elles mettent en avant une surcapacité importante de production sur les filières végétales, marquée en particulier par la filière fruits, mais aussi légumes et céréales (sauf blé dur pour les pâtes). En revanche sur les filières animales, un manque se fait sentir. Le manque de données sur les filières porcine et volailles ne permet pas de conclure quand à leur autosuffisance.

De manière générale, ce régime nécessiterait de doubler les surfaces agricoles du territoire (37 400 ha nécessaires VS environ 19 000 ha de SAU).

Surfaces actuelles (ha)

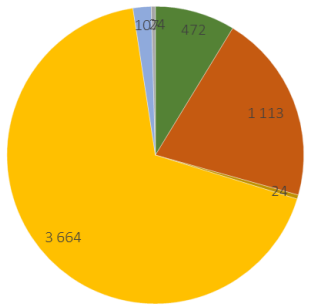

Surfaces nécessaires (ha)

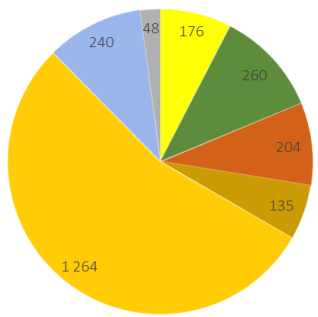

ceresco.
Alimentation, filières & territoires

DETAIL DU REGIME ALIMENTAIRE AFTERRES

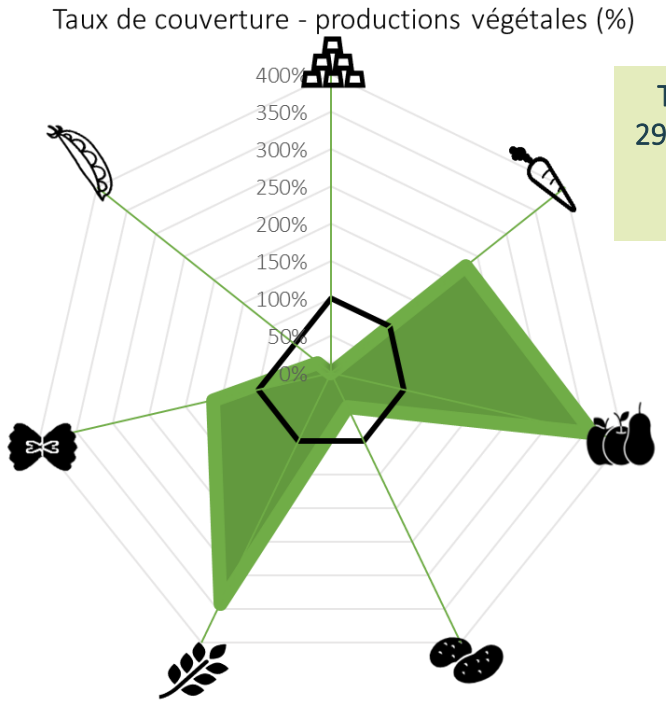

Taux de couverture :
298% en surface dédiée à l'alimentation humaine

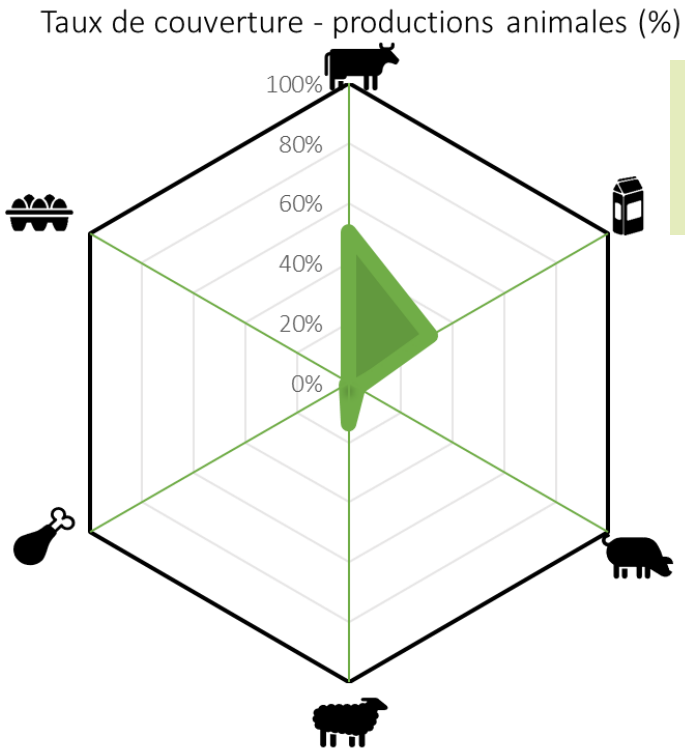

Taux de couverture
3% en cheptel
39% en surf alim animale

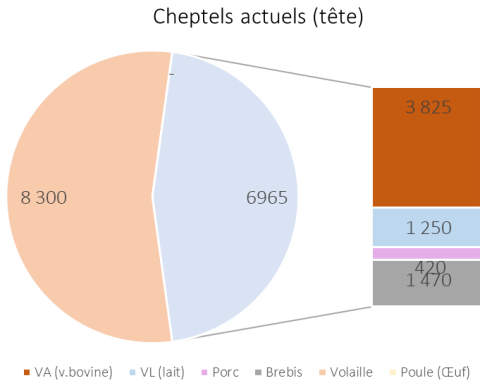

Le régime Afterres met en avant les manques sur la production animale (en cheptel plus qu'en surface destinée à l'alimentation animale) ainsi que sur les surfaces végétales en légumineuses, betterave sucrière et pomme de terre. A la différence du régime alimentaire classique, les surfaces destinées à l'alimentation du bétail sont moins en déficit, du fait d'un régime alimentaire moins carné.

De manière générale, ce régime permettrait une autosuffisance théorique sur les surfaces agricoles du territoire (environ 19 000 ha de SAU).

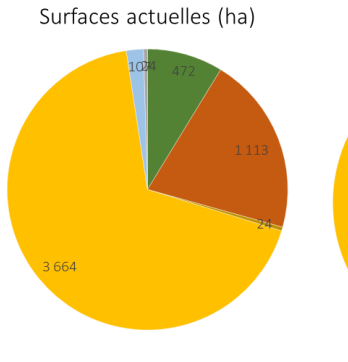

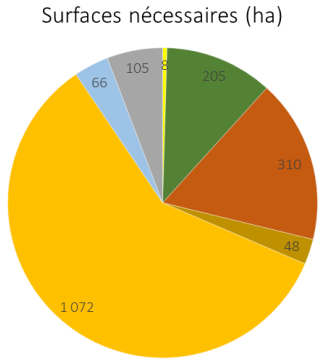

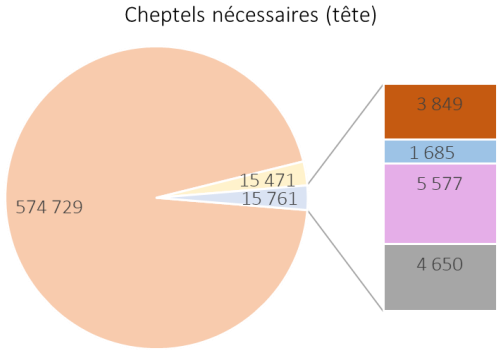

ceresco.
Alimentation, filières & territoires

SYSTÈME ALIMENTAIRE D'EBER

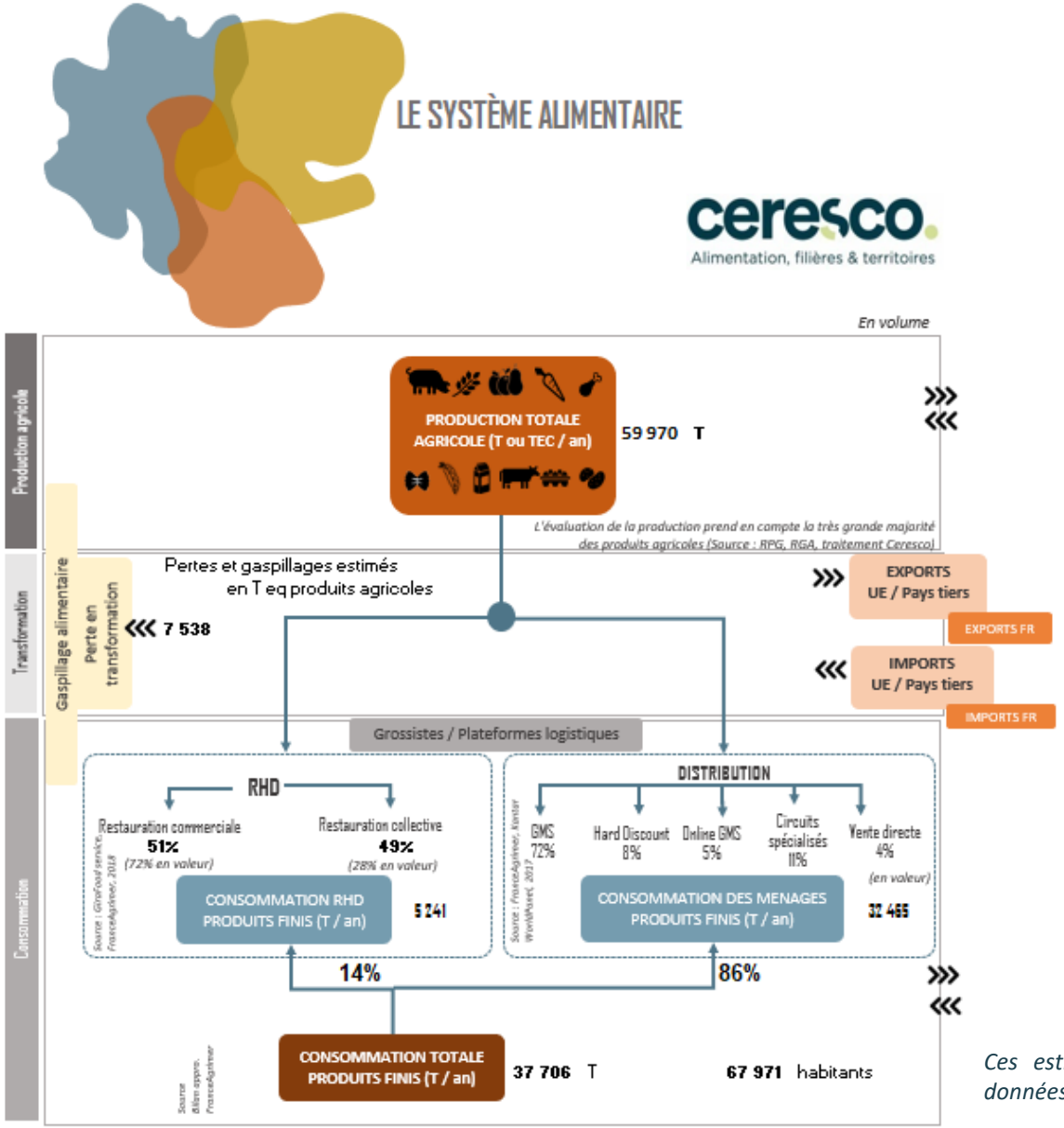

Ces estimations viennent de calculs estimatifs (sur la base de données issues du territoire) issus de l'outil COMPALIM de CERESCO

CE QU'IL FAUT RETENIR

- Une autosuffisance alimentaire théorique presque atteinte (80%) au regard des surfaces agricoles par rapport au nombre d'habitants du territoire. Par contre de fortes différences inter-filières, avec des manques importants sur certaines (élevage, légumineuses) et des excédents sur d'autres (céréales, fruits) qui nécessitent de questionner les relations avec l'extérieur du territoire.
- Dans le détail, et en comparant plusieurs régimes alimentaires :
  - Il faudrait compter **37 000 ha de SAU** pour une régime alimentaire classique (soit 2 fois la SAU actuelle).
  - Ce besoin descend à **18 500 ha** avec un régime climato-résilient (tiré du scénario Afterres 2050) qui comprend moins d'alimentation carnée (et donc moins de besoin pour l'alimentation du bétail) et qui correspond à peu près à la surface agricole actuellement disponible sur le territoire.

PLAN DU RAPPORT

PARTIE 1 : Les productions agricoles et alimentaires

PARTIE 2 : Bassin de vie

PARTIE 3 : Circuits de distribution

PARTIE 4 : La capacité nourricière du territoire

PARTIE 5 : Besoins pour la reterritorialisation du système alimentaire

PARTIE 5

BESOINS POUR LA RETERRITORIALISATION DU SYSTÈME ALIMENTAIRE

QUELS ROLES PEUVENT JOUER LES PAT ?

L'alimentation, un axe stratégique pour les territoires

Les PAT portent une ambition politique et territoriale « **de la terre à l'assiette** », couvrant des domaines d'intervention des Collectivités :

- Economie alimentaire
- Culture et gastronomie
- Nutrition, santé
- Accessibilité sociale
- Environnement
- Urbanisme, aménagement du territoire

Les projets alimentaires territoriaux revêtent donc un **caractère transversal**, et s'inscrivent pleinement dans les nécessités de **« transition », « de résilience territoriale »**

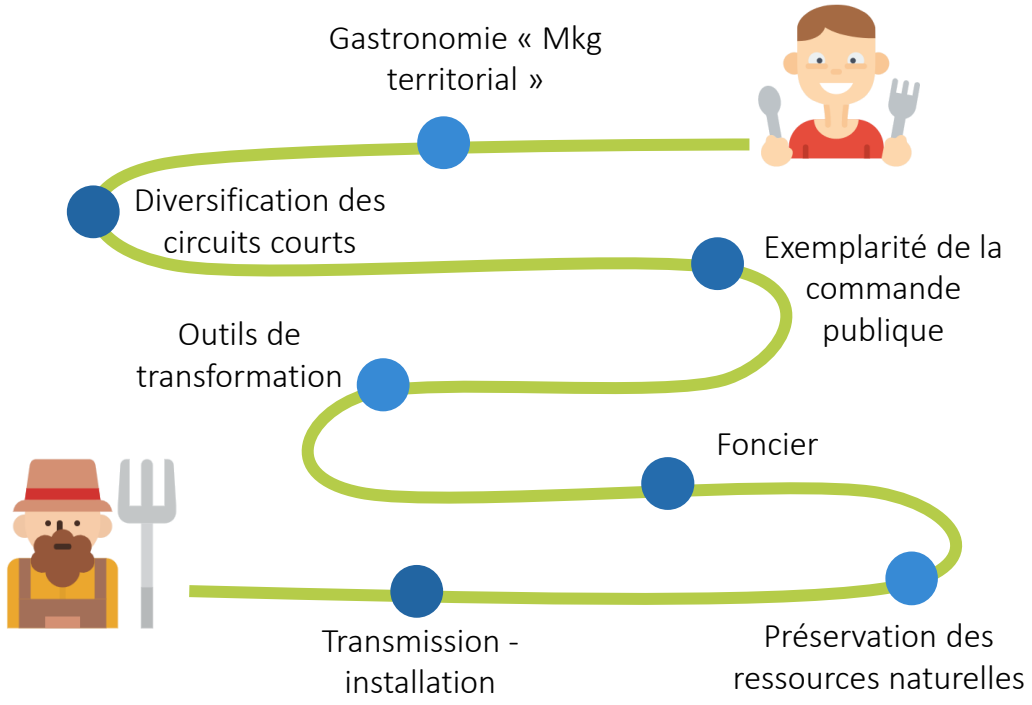

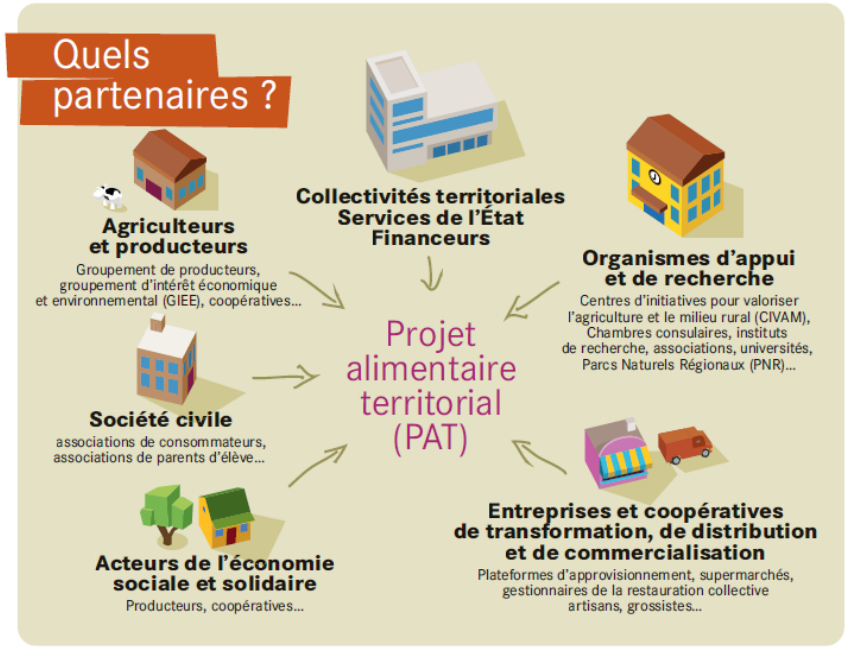

LES ETAPES D'UN PAT

1. **Réaliser un diagnostic territorial, agricole, du système d'acteurs** → Mettre « en musique » !
2. **Définir la stratégie et la partager** → Alimenter les ambitions, concerter
Mettre en cohérence
3. **Elaborer le programme d'actions** → Conseiller sur les actions pertinentes, cohérentes, efficaces !
Apporter une sécurité juridique
Déployer une ingénierie financière

De manière concomitante

4. **Mettre en place une gouvernance** → Bilan, retour d'expériences
Faire que le PAT **vive sur la durée**
Animer le « système alimentaire »
5. Préparer le processus de suivi-évaluation → Aider à la décision collective
Ajuster si nécessaire
Communiquer les résultats et impacts

DES FINANCEMENTS MOBILISABLES

● *Finance de l'animation*

Programme national pour l'alimentation (PNA)

- *THEME 1 : Soutien à l'émergence de nouveaux PAT* ●
- *THEME 2 : Développement de projets répondants aux enjeux du PNA*

Fonds FEADER et co-financeurs

Mesures :

- *4 : investissements (diversification…)*
- *16 : coopération entre acteurs et territoires* ●

Transition agroécologique

- *Etat : Ecophyto* ●
- *Agence de l'eau* ●
- *FEADER (mesure 10, MAEC)*

CRTE ●

Région / département ●

PLAN DE RELANCE ●

PSE

Compensation agricole collective

Collectivités

Communes

+ instruments financiers

Actionnariat, prêt et fonds garanties, prêt d'honneur à l'installation agricole…

LES COMPETENCES DE LA COLLECTIVITE MOBILISABLES

Dans ce cadre de **politique publique alimentaire** encore émergeant et foisonnant, la/les institution(s) joue(nt) principalement 3 rôles :

- coordinateur
- facilitateur
- financeur

Compétence ECONOMIE

- Soutien à l'agriculture et à l'agroalimentaire
- Innovation (équipements Agri-tech, incubateur de foodTech / Fab Lab).

Compétence COHÉSION SOCIALE & SANTÉ

- RHD
- Education alimentaire
- Accessibilité sociale
- Santé-nutrition

PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE

Compétences intercommunales et domaines d'action alimentaires

- Commande publique
- Gastronomie et tourisme
- Plateformes de mise en marché « circuits courts »
- Logistique, dernier km urbain
- Urbanisme commercial et revitalisation

Compétence AMÉNAGEMENT

- Planification intercommunale (SCOT, PLUi et foncier),
- Plan de déplacement urbain (PDU) et transport,
- Portage foncier
- Protection des espaces

Compétence ENVIRONNEMENT

- Agroécologie
- Gestion eau potable/assainissement et protection des ressources
- Transition énergétique
- Déchets et économie circulaire (compost, métha)

UN PAT QUI VIENT RENFORCER LES DYNAMIQUES LOCALES

Et qui s'articule avec les dispositifs existants

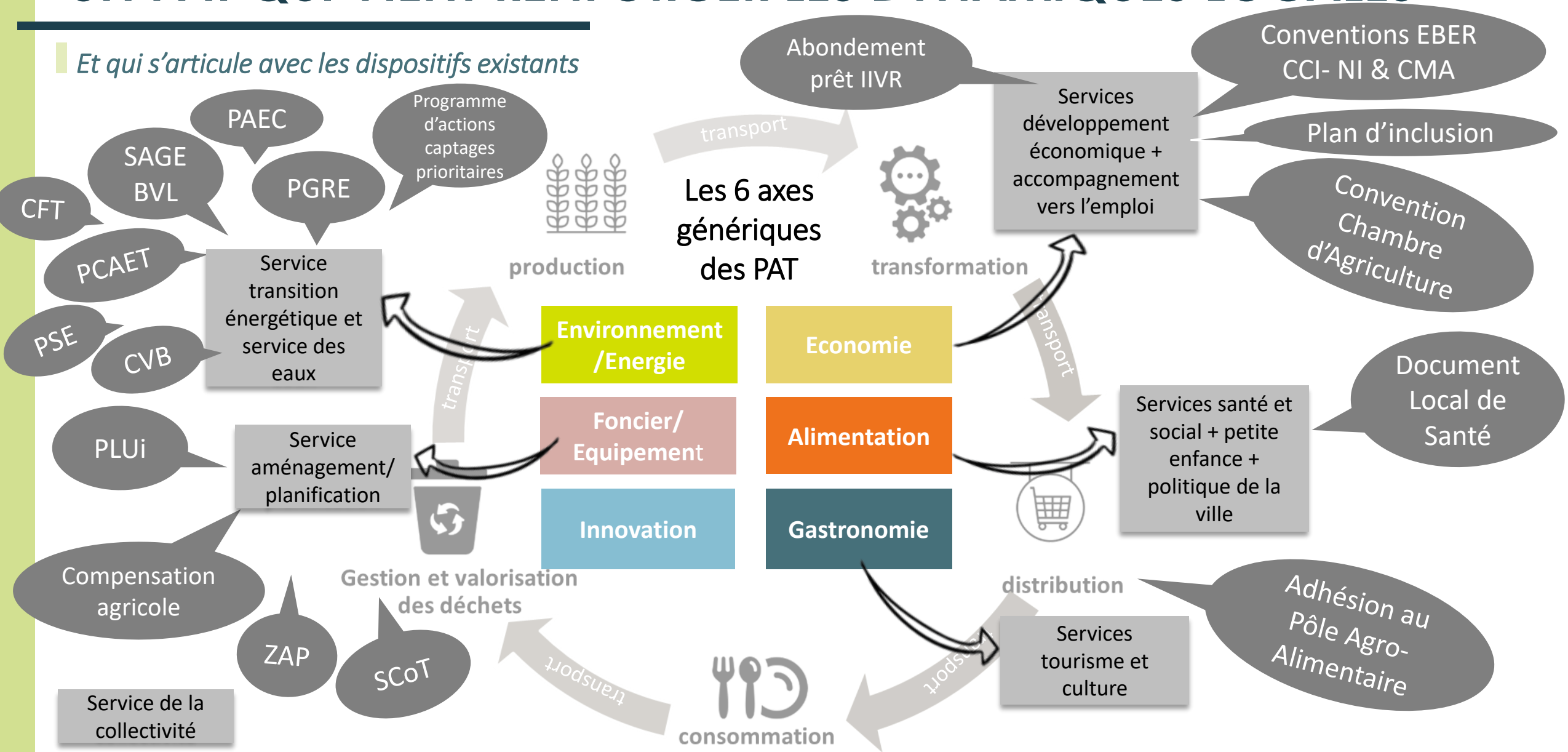

PREMIERS ENJEUX QUI SE DESSINENT

5 enjeux ressortent pour la stratégie agricole et alimentaire d'EBER

APPUI AU RENOUVELLEMENT ET A LA PRESERVATION DES MOYENS DE PRODUCTION

RENFORCEMENT DE L'ANCRAGE TERRITORIAL D'UNE ACTIVITE AGRICOLE REMUNERATRICE

ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION DES PRATIQUES ALIMENTAIRES ET AGRICOLES ET A L'INNOVATION

ACCESSIBILITE A TOUS A UNE ALIMENTATION LOCALE ET DE QUALITE

RENFORCEMENT DES LIENS ENTRE HABITANTS ET MONDE AGRICOLE

LIENS ENTRE ENJEUX PAT ET ACTIONS EBER

ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION DES PRATIQUES ALIMENTAIRES ET AGRICOLES ET A L'INNOVATION

Environnement et transition énergétique

Lien avec PCAET (2021-2026) et actions identifiées :

- Favoriser une agriculture locale (n°5.2.2),
- Assurer l'adaptation de l'agriculture et de la forêt (n°6.2.2),
- Préserver la ressource en Eau (n°6.3.1),
- Préserver les corridors et les milieux naturels et renforcer les connectivités (n°6.3.2),
- Lutter contre l'ambroisie et le brûlage des déchets verts (n°4.1.2).

Porteurs : Les services de l'Economie, l'Eau et l'environnement au sein d'EBER, et le PNR du Pilat et le SIRRA pour les actions en lien avec la biodiversité.

Service des eaux

Un travail avec le monde agricole est mise en œuvre sur l'ensemble des ressources :

- de **manière indirecte :** message auprès des organismes de conseil agronomique sur certaines thématiques, PSE
- et de **manière directe sur 3 zones** (4 zones en 2022) : AAC captages du Golley, AAC sources Louze et PPS les Iles (prochainement AAC captage des Imbert → des actions régulières sont mises en œuvre du type programme d'actions captages prioritaires, appui à l'investissement durable, appui filière durable etc.

APPUI AU RENOUVELLEMENT ET A LA PRESERVATION DES MOYENS DE PRODUCTION

Aménagement et planification + Emploi

- ZAP de Saint Prim en 2020
- La compensation foncière directe des agriculteurs impactés par le projet Champlard (2019 puis 2021)
- Mise en relation allocataires RSA /exploitants en vue d'un recrutement durant le premier confinement en avril 2020. Freins : mobilité et garde d'enfants !

LIENS ENTRE ENJEUX PAT ET ACTIONS EBER

ACCESSIBILITE A TOUS A UNE ALIMENTATION LOCALE ET DE QUALITE

Petite enfance et jeunesse + Santé et social

Education à l'alimentation

- Sur 3 micros-territoire (St Maurice l'Exil / Beaurepaire-St Barthélémy et Péage de Roussillon & Roussillon) : un travail autour de l'alimentation et de la santé des 0-6 ans qui prend différentes formes comme des ateliers autour de la reconnaissance des légumes
- Ateliers cuisine diététique animés par une diététicienne (portés par la ville de Roussillon) en 2018 et 2019
- APMV – Centre social mobile / Sauvegarde de l'Isère : repas des femmes (depuis de nombreuses années)
- Mise en place de jardins familiaux (10 parcelles individuelles) – résidence Route de Sablons à Péage de Roussillon
- Ateliers cuisine en projet entre la Banque Alimentaire de l'Isère et le centre social du roussillonnais
- Paniers produits frais du centre social

Partenaires : structures petite enfance, l'Education Nationale et l'IREPS, Centre Social du Roussillonnais, APMV, ville de Roussillon, résidence route de Sablons à Péage de Roussillon, Alpes Isère Habitat, Banque Alimentaire de l'Isère

RENFORCEMENT DE L'ANCRAGE TERRITORIAL D'UNE ACTIVITE AGRICOLE REMUNERATRICE

Petite enfance et jeunesse + tourisme + service eaux

Restauration collective

Exigence dans le cahier des charges pour introduction produits locaux/ AB :
Prestataire API Restauration 1 produit BIO par repas / denrées locales + goûters confectionnés sur place grâce à des artisans locaux (2)
Partenaires : pôle petite enfance intercommunal, Léo Lagrange centre Est (DSP), Api Restauration, fruits de ma passion à Beaurepaire et Boulangerie St Barthélémy

Tourisme

- Evènements : les Incroyables Journées sur et autour du Rhône (dégustation produits locaux)
- valorisation dans l'offre touristique via le Magazine Barre à Bâbord, via Apidae > site web de l'OT
- création de RDV de l'OT (avec randos accompagnées ou seules)

PISTES DE PROJETS A MENER

Des idées évoquées par les différents services d'EBER

Service accompagnement vers l'emploi

Développer les **actions de recrutement avec les exploitations pouvant proposer des emplois saisonniers** au-delà de 10 (jauge à évaluer) avec des **réponses en termes de mobilité et d'accueil** .

Avoir une réflexion sur les activités qui peuvent proposer des **postes d'insertion.**

Actions de sensibilisation auprès des bénéficiaires RSA sur le mieux consommer et le consommer local : actions ponctuelles dans certains lieux, information sur les possibilités d'achat…

CAF

Exploitations employeuses

Camping ?

Services santé et social et petite enfance

Promotion de la santé et notamment en lien avec la nutrition, le bien manger, apprendre à cuisiner des produits frais et bons etc.. Développer des actions avec des nutritionnistes-diététiciens avec les habitants, approche sous un mode convivial voire ludique.

Paniers frais à moindre coût.

Récolte en direct de fruits et / légumes chez les producteurs.

Prévention parentalité pour la nutrition des enfants et ce dès la toute petite enfance.

Mise en place de **jardins partagés** ?

Association de jardins partagés – CCAS - Centres sociaux Roussillonnais et Beaurepaire + CAF et MSA

Service Politique de la ville

Alpes Isère Habitat dispose **d'un fond de dotation**. En 2021 : travail sur l'alimentation en lien avec les partenaires locaux.

Service tourisme

- Une **offre structurée** (circuit des spécialités ?) et des animations grand public .
- Une **spécialité identitaire** forte : AAP ?
- une **politique de labels** à animer (Vignobles et découverte, Vallée de la Gastronomie…).
- Renforcer les **liens avec les restaurateurs.**

Alpes Isère Habitat

Autres bailleurs sociaux ?

Restaurateurs

Service Aménagement - Planification

Protection foncière dans le PLUi à adapter selon l'importance du foncier agricole.

Système de cotation des terres à adapter en fonction du PADD du PLUi.

Souhait de la commission aménagement de **protéger les cultures vivrières.**

Préserver les **sièges d'exploitations**, parfois contre les agriculteurs eux-mêmes.

Communes

Département ?

IDEES ACTIONS PAT

PARTENAIRES PAT

PISTES DE PROJETS A MENER

Des idées évoquées par les différents services d'EBER

Service culture

Spectacle vivant dans les exploitations agricoles (ex cie Ephemère "serre on nous".

Approvisionnement local pour restauration dans les lieux culturels, festivals…

Service environnement

- Lutter contre le **brûlage des déchets** et la prolifération de l'**ambroisie** et des **espèces invasives** (frelon asiatique…)
- Promouvoir les **circuits courts**.
- Réaliser une **étude de planification et de programmation énergétique** (EPE).
- **Préserver le foncier**, les corridors et milieux naturels, la ressource en eau.
- **Promouvoir les bonnes pratiques** et le changement de pratiques.

Services des eaux + Dev Eco

Accompagnement pour le **développement de filières locales et durables** (AB, légumineuses, PPAM, sarrasin…).

Intégration produits locaux (fruits et légumes) en RHD : cantines scolaires et entreprises (OSIRIS, ESAT, EPHAD…) pour sécuriser les débouchés des exploitants, produits de qualité pour les habitants, protection Eau et biodiversité.

IDEES ACTIONS PAT

Associations culturelles

Sociétés évènementielles

Associations de protection de l'environnement

Sociétés Restauration Collective

Responsable restau co

Communes

PARTENAIRES PAT

ATTENTES DES SERVICES D'EBER VIS-À-VIS DU PAT

Le PAT sera réussi si….

Le PAT sera réussi si….

GOUVERNANCE

Un fonctionnement en **mode projet** avec une plus grande **transversalité** interservices pour une meilleure efficience

Les cantines sont davantage approvisionnées **en produits locaux et de saison**

REPONDRE AUX ENJEUX SOCIAUX

Il bénéficie à **tous les habitants** du territoire

Apporter **de la cohérence** entre actions de soutien à l'agriculture et enjeux d'adaptation au changement climatique, notamment ressource en eau

RESPECT DES RESSOURCES NATURELLES / HUMAINS

L'agriculture prend le **virage du développement durable** : agriculture économiquement viable, socialement intégrée et préservant les ressources

CRÉER DU LIEN

S'il arrive à **fédérer les agriculteurs**, réviser les circuits de distribution, s'inscrire sur le moyen terme notamment via l'approvisionnement des cantines, faire naître des mutualisations entre agriculteurs et consommateurs (collectivités, restauration et particuliers)

UNE GOUVERNANCE A CONSTRUIRE

Proposition de gouvernance à mettre en place sur EBER

5 fonctions clés pour la gouvernance

- ✓ La fonction de concertation, animation
- ✓ La fonction de pilotage, de suivi-évaluation
- ✓ La fonction d'ingénierie financière de projets
- ✓ La fonction de décision
- ✓ La fonction communication

ceresco. Alimentation, filières & territoires

DES ACTEURS DES FILIERES A MOBILISER

Le Chemin Des Mûres · promus · estivin groupe

INSTITUTIONS ET AMONT

NEGOCIANTS (grossistes, centrales d'achat) et **LOGISTIQUE**

VALORISATION

PRODUCTEURS → TRANSFORMATEURS → DISTRIBUTEURS → CONSOMMATEURS

COOPERATIVES/ NEGOCIANTS

SICAREV COOP · OXYANE INSPIRER L'AVENIR · François Cholat · DROMOISE DE CEREALES Société Coopérative Agricole · groupe BERNARD

317 producteurs

- Arboriculture (76)
- Grandes cultures (200)
- Elevages (120)

OP

Les Fruitiers Dauphinois · OP Alpes Cerinthe · Eleveurs et Saveurs Iséroises

INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES

1ère transfo : abattoirs de Grenoble, de Corbas, de la Mure et d'Annonay, FAB, Moulin du Bion,…

2ème transfo : Ravifruit, Gélifruit, Alpina, Ekibio…

Gélifruit · RAVIFRUIT · ALPINA · EKIBIO

ARTISANAT

Transformation à la ferme

Outils collectifs de transformation

Isère à Saisonner · PAA Pôle Agroalimentaire de l'Isère

COMMERCE DE DETAIL :

GMS

Marchés de plein vent

Commerces de proximité

Epicerie spécialisé

Magasins de producteurs

E.Leclerc · Intermarché · Le Mussi Récoltes de nos fermes

RESTAURATION

- Restauration Hors Domicile
- Restauration Commerciale

MANGEZ BIO ISÈRE · ReColTer Restauration Collective et Terroirs en Rhone PLURIEL

Initiatives Citoyennes :

AMAP

Réseaux citoyens

Réseaux ESS

Banque Alimentaire de l'Isère · Croix-Rouge sur roues · CCAS

Circuits courts

DES PARTENAIRES A ASSOCIER

Et des phases de mobilisation prévues dans le cadre du PAT

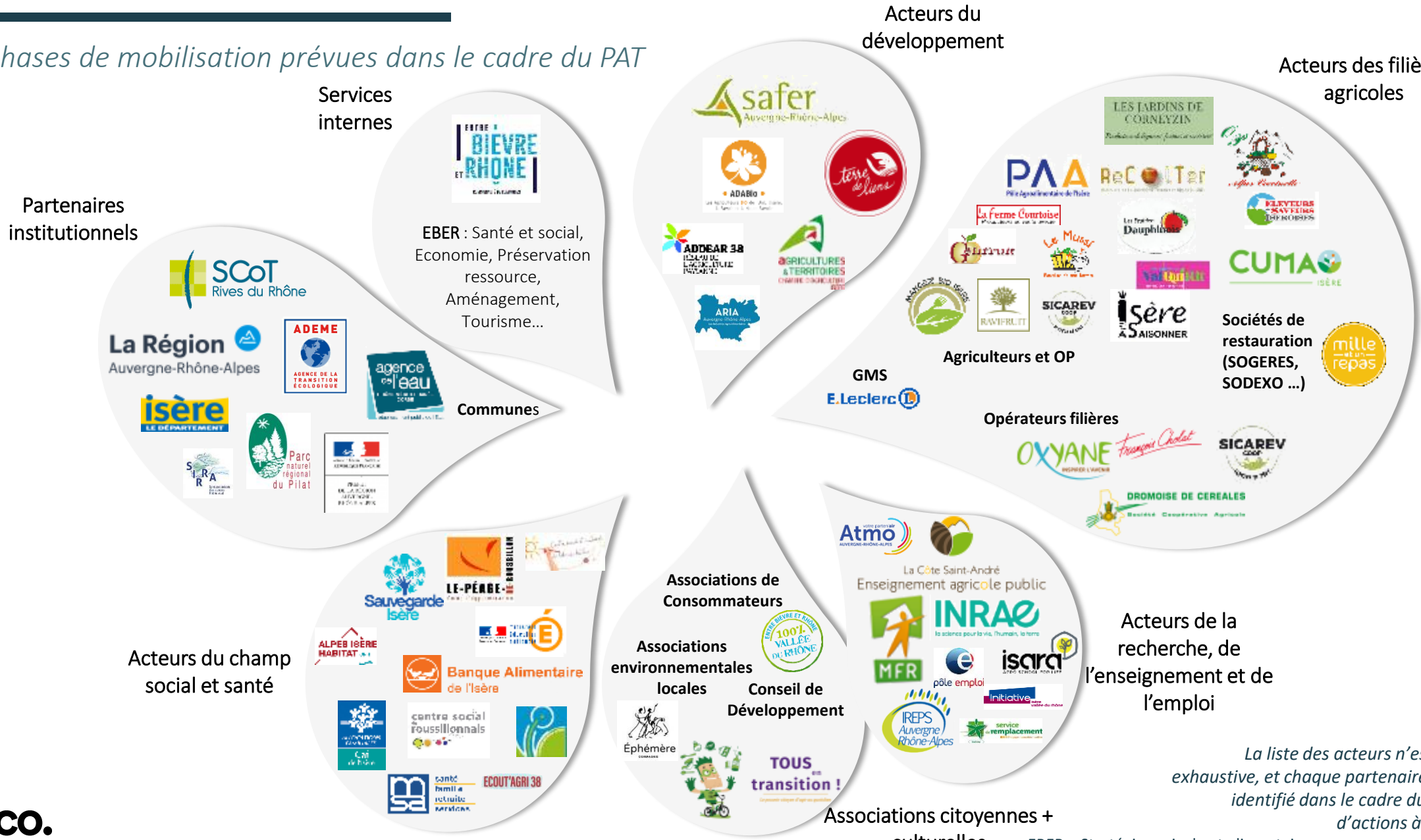

La liste des acteurs n'est pas exhaustive, et chaque partenaire sera identifié dans le cadre du plan d'actions à venir

CE QU'IL FAUT RETENIR

- De nombreux partenaires potentiellement mobilisables autour de la SAAT.
- Des dynamiques fortes déjà engagées par les services d'EBER, avec un besoin de transversalité et de partage d'informations en interne.
- Un lien à faire avec les autres dispositifs portés par EBER : Contrat Local de Santé, Plan Climat Air Energie Territorial, PLUi, Programme d'Actions Captage Prioritaires…
- Des opportunités de financement à saisir pour le lancement des actions (déjà réalisé via le Plan de Relance).

CERESCO | 18 rue Pasteur 69007 Lyon France
Tél : 04 78 69 84 69 | Fax : 04 78 72 28 65
contact@ceresco.fr |ceresco.fr